



COLLECTION

PROBLÈMES SOCIAUX
ET INTERVENTIONS SOCIALES

Les travailleurs pauvres

Précarisation du marché du travail,
érosion des protections sociales
et initiatives citoyennes

Sous la direction de
Pierre-Joseph Ulysse
Frédéric Leemann
Fernando J. Pires de Sousa

 Presses
de l'Université
du Québec

COLLECTION

PROBLÈMES SOCIAUX ET INTERVENTIONS SOCIALES

**FONDÉE PAR HENRI DORVIL (UQAM)
ET ROBERT MAYER (UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL)**

L'analyse des problèmes sociaux est encore aujourd'hui au cœur de la formation de plusieurs disciplines en sciences humaines, notamment en sociologie et en travail social. Les milieux francophones ont manifesté depuis quelques années un intérêt croissant pour l'analyse des problèmes sociaux, qui présentent maintenant des visages variables compte tenu des mutations des valeurs, des transformations du rôle de l'État, de la précarité de l'emploi et du phénomène de mondialisation. Partant, il devenait impératif de rendre compte, dans une perspective résolument multidisciplinaire, des nouvelles approches théoriques et méthodologiques dans l'analyse des problèmes sociaux ainsi que des diverses modalités d'intervention de l'action sociale, de l'action législative et de l'action institutionnelle à l'égard de ces problèmes.

La collection *Problèmes sociaux et interventions sociales* veut précisément témoigner de ce renouveau en permettant la diffusion de travaux sur divers problèmes sociaux. Pour ce faire, elle vise un large public comprenant tant les étudiants, les formateurs et les intervenants que les responsables administratifs et politiques.

Cette collection était à l'origine codirigée par Robert Mayer, professeur émérite de l'Université de Montréal, qui a signé et cosigné de nombreux ouvrages témoignant de son intérêt pour la recherche et la pratique en intervention sociale.

DIRECTEUR

HENRI DORVIL, PH. D.

École de Travail social, Université du Québec à Montréal

CODIRECTRICE

GUYLAINE RACINE, PH. D.

École de Service social, Université de Montréal

Les travailleurs pauvres

Membre de
L'ASSOCIATION
NATIONALE
DES ÉDITEURS
DE LIVRES

Presses de l'Université du Québec

Le Delta I, 2875, boulevard Laurier, bureau 450, Québec (Québec) G1V 2M2

Téléphone: 418 657-4399

Télécopieur: 418 657-2096

Courriel: puq@puq.ca

Internet: www.puq.ca

Diffusion/Distribution:

CANADA Prologue inc., 1650, boulevard Lionel-Bertrand, Boisbriand (Québec) J7H 1N7
Tél.: 450 434-0306 / 1 800 363-2864

FRANCE AFPU-D – Association française des Presses d'université
Sodis, 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 77 403 Lagny, France – Tél.: 01 60 07 82 99

BELGIQUE Patrimoine SPRL, avenue Milcamps 119, 1030 Bruxelles, Belgique – Tél.: 02 736 68 47

SUISSE Servidis SA, Chemin des Chalets 7, 1279 Chavannes-de-Bogis, Suisse – Tél.: 022 960.95.32



La Loi sur le droit d'auteur interdit la reproduction des œuvres sans autorisation des titulaires de droits. Or, la photocopie non autorisée – le « photocopillage » – s'est généralisée, provoquant une baisse des ventes de livres et compromettant la rédaction et la production de nouveaux ouvrages par des professionnels. L'objet du logo apparaissant ci-contre est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit le développement massif du « photocopillage ».

Les travailleurs pauvres

Précarisation du marché du travail,
érosion des protections sociales
et initiatives citoyennes

Sous la direction de
Pierre-Joseph Ulysse
Frédéric Lesemann
Fernando J. Pires de Sousa



Presses de l'Université du Québec

**Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives nationales
du Québec et Bibliothèque et Archives Canada**

Vedette principale au titre :

Les travailleurs pauvres : précarisation du marché du travail, érosion des
protections sociales et initiatives citoyennes

(Collection Problèmes sociaux et interventions sociales ; 64)

Textes présentés lors d'un colloque tenu à Fortaleza, Brésil,
du 30 octobre au 1^{er} novembre 2012.

Comprend des références bibliographiques.

ISBN 978-2-7605-3937-2

1. Marché du travail – Québec (Province) – Congrès. 2. Marché du travail –
Brésil – Congrès. 3. Travail précaire – Québec (Province) – Congrès.
4. Travail précaire – Brésil – Congrès. 5. Travailleurs pauvres – Québec
(Province) – Congrès. 6. Travailleurs pauvres – Brésil – Congrès.
I. Ulysse, Pierre Joseph, 1956- . II. Lesemann, Frédéric, 1942- .
III. Sousa, Fernando, José Pires de. IV. Collection : Collection Problèmes
sociaux & interventions sociales ; 64.

HD5701.3.T722 2013

331.12

C2013-941976-4

Les Presses de l'Université du Québec
reconnait l'aide financière du gouvernement du Canada
par l'entremise du Fonds du livre du Canada
et du Conseil des Arts du Canada pour leurs activités d'édition.

Elles remercient également la Société de développement
des entreprises culturelles (SODEC) pour son soutien financier.

Conception graphique

Richard Hodgson

Mise en pages

Interscript

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2014

› Bibliothèque et Archives nationales du Québec

› Bibliothèque et Archives Canada

© 2014 – Presses de l'Université du Québec

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés

Imprimé au Canada



TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES FIGURES ET TABLEAUX	XIII
---	------

INTRODUCTION

Travailleurs pauvres, précarisation du marché du travail, érosion des protections sociales et initiatives citoyennes : un dialogue Québec-Brésil.	1
<i>Pierre-Joseph Ulysse, Frédéric Lesemann et Fernando J. Pires de Sousa</i>	

PARTIE 1

PAUVRETÉ ET GRANDES TENDANCES DU MARCHÉ DU TRAVAIL	11
---	----

CHAPITRE 1

LES DYNAMIQUES DE PRÉCARISATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL, L'ÉROSION DES PROTECTIONS SOCIALES ET LES CONSÉQUENCES SUR LES TRAVAILLEURS PAUVRES L'intérêt de la comparaison Québec-Brésil	13
<i>Pierre-Joseph Ulysse</i>	
1. La précarisation : un processus pluriel et multiforme	14
2. La situation au Québec et au Canada	15
3. Au cœur des restructurations du marché du travail	17

4. L'État, un acteur central dans le processus de précarisation	18
4.1. Les politiques d'emploi	18
4.2. La question de la protection sociale	19
5. Explicitons l'implicite.	20
6. L'intérêt de la comparaison.	21
Références	22

CHAPITRE 2

PAUVRETÉ ET TRAVAILLEUR PAUVRE: UNE COMPARAISON SUD-NORD

Considérations théorico-méthodologiques	23
<i>Fernando J. Pires de Sousa</i>	
1. (In)compatibilité des notions de base	24
2. Significations historiques de la pauvreté	25
3. Travailleur pauvre: fondements théoriques et méthodologiques	27
4. Faisabilité méthodologique pour une analyse comparative, dans le cas du Brésil	33
5. Indicateurs d'inégalité et de pauvreté	35
Conclusion	40
Références	42

CHAPITRE 3

SOUS-DÉVELOPPEMENT ET MARCHÉ DU TRAVAIL AU BRÉSIL

Liana Maria da Frota Carleial

1. Sous-développement et marché du travail.	47
2. Division internationale du travail, transition vers le capitalisme et absence d'un marché du travail	48
3. Le développement du Brésil au XX ^e siècle.	51
3.1. La période 1950-1980: un marché du travail en voie de structuration.	52
3.2. Les années 1990: une inversion de la tendance précédente	58
4. La première décennie du XXI ^e siècle: un nouveau départ pour le développement?	64
Conclusion	73
Commentaire Réflexions sur les récents événements politiques au Brésil dans le cadre de la crise du capital	78
Références	85

CHAPITRE 4

L'INFORMALITÉ ET LE TRAVAIL INFORMEL COMME ANALYSEURS DE LA TRANSFORMATION DE L'ACTIVITÉ DE PRODUCTION ET DU RÔLE DES ÉTATS

Une comparaison Nord-Sud	89
<i>Frédéric Lesemann</i>	

1. Développement économique et social et informalité: une comparaison Québec-Brésil	92
--	----

2. L'informalité, un levier pour une analyse critique des sciences sociales et du rôle de l'État dans les rapports Nord-Sud	97
3. L'informalité de la phase de financiarisation accrue de l'économie et de « commodification » des relations sociales (depuis 1990) . . .	100
Conclusion: une lecture politique et non seulement économique de l'informalité	103
Références	106

CHAPITRE 5

LA TRANSFORMATION DU TRAVAIL AU QUÉBEC

Flexibilité et précarité, deux faces d'une même réalité	109
<i>Yanick Noiseux</i>	
1. Linéaments de la grande transformation du travail au Québec . . .	110
2. L'essor du travail atypique comme conséquence de la grande transformation	115
3. Les jeunes et les femmes au cœur de la dynamique de centrifugation de l'emploi vers les marchés périphériques du travail	119
4. Syndicalisme et organisation collective des travailleurs atypiques: un aperçu de la littérature	123
5. Syndicalisme et travail atypique au Québec: un bref regard sur les pratiques	127
Références	133

PARTIE 2

INITIATIVES CITOYENNES

ET POLITIQUES PUBLIQUES	139
-----------------------------------	-----

CHAPITRE 6

LES FLUX DES TRAVAILLEURS MIGRANTS TEMPORAIRES ET LE RÔLE AMBIVALENT DE L'ÉTAT

Conséquences sur la précarisation du travail et la syndicalisation . . .	141
<i>Sid Ahmed Soussi</i>	
1. Les programmes d'immigration temporaire canadiens et leur fonction	142
1.1. Les sous-statuts des travailleurs étrangers temporaires	144
1.2. Des dispositions nouvelles sur la grille salariale	145
2. Les flux de travail temporaire: un état des lieux	145
3. Les dimensions internationales du « modèle canadien »	147
4. Les agences privées de recrutement et l'assujettissement à un employeur unique: un accès problématique aux droits sociaux	148
5. Une politique de précarisation institutionnalisée des statuts d'immigration?	150

6. Précarisation de l'emploi et délitement du rapport salarial	150
7. Flux migratoires et division internationale du travail: l'ambivalence du rôle de l'État	153
Références	154

CHAPITRE 7

L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE AU BRÉSIL ET AU QUÉBEC

La place et le rôle des travailleurs informels, à bas salaires ou atypiques, et le positionnement des syndicats	157
<i>Carole Yerochewski</i>	

1. Cadre de l'étude et précisions méthodologiques	159
2. Les qualités théoriques du cas de l'économie solidaire	161
2.1. Une réactualisation des mouvements d'émancipation des travailleurs du XIX ^e siècle, avec de nouveaux contenus	161
2.2. Une autodéfinition commune	162
2.3. ... faisant ressortir l'existence d'un mouvement social en lien avec une autre mondialisation	162
2.4. Un lieu d'implication des syndicats	163
3. Les résultats	164
3.1. Au Brésil, un nouveau mouvement social de travailleurs	164
3.2. Au Québec, une coalition d'organisations et de divers mouvements, mais des organisations du travail qui restent hétéronomes	166
3.3. Des syndicats soucieux des conditions de travail, non de l'organisation du travail	168
4. Discussion	171
Références	175

CHAPITRE 8

L'INSERTION ET LE MAINTIEN EN EMPLOI

DES PERSONNES ÉLOIGNÉES DU MARCHÉ DU TRAVAIL

L'expérience des Emplois de solidarité à Trois-Rivières (Québec)	179
<i>Lise St-Germain</i>	

1. Éléments de contexte: un environnement local et une conjoncture politique nationale spécifiques	180
2. La question de l'intégration en emploi comme stratégie de lutte contre la pauvreté	183
3. Orientations et principes: les étapes du processus d'intégration, d'insertion et de maintien en emploi	185
3.1. La phase préparatoire (deux mois)	185
3.2. La phase de recherche d'emploi	186
3.3. L'entrée en emploi et les étapes d'intégration	186
3.4. La stratégie de maintien en emploi	187
4. Les axes d'intervention	188
4.1. Les procédures de sélection du marché du travail	188
4.2. Le développement de l'employabilité en situation réelle d'emploi	190
4.3. L'adaptation des postes de travail	191

4.4. Les conditions de maintien en emploi: l'approche de médiation . . .	193
4.5. L'octroi à l'employeur d'une subvention salariale sur le long terme	195
Conclusion: sortir de la pauvreté par la participation à l'emploi . . .	195
Références	200

CHAPITRE 9

UN NOUVEAU RÉGIME DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

Le Régime de retraite par financement salarial des groupes communautaires et de femmes	203
<i>Berthe Lacharité</i>	
1. L'enquête sur les conditions de travail dans les groupes communautaires et les groupes de femmes.	204
2. Un secteur d'emploi hautement féminisé et scolarisé.	205
3. Le profil financier des groupes.	205
4. Les statuts d'emploi.	206
5. Les salaires	206
6. Les avantages sociaux.	207
6.1. Les congés de maladie	207
6.2. Les régimes d'assurance collective	207
6.3. Les régimes de retraite	210
7. Les relations de travail.	211
7.1. Présence d'un contrat ou d'une politique de travail	211
7.2. Présence d'un lieu officiel de négociation	212
7.3. Présence d'un syndicat	212
8. Les conditions de travail en bref	213
8.1. La mise sur pied du Régime de retraite par financement salarial des groupes communautaires et de femmes.	213
8.2. Pour échapper à la pauvreté au moment de la retraite	214
8.3. Sur un mode interactif et coconstructif.	214
9. Un débat qui s'engage, un contexte qui évolue	215
9.1. Des modifications législatives aidantes	216
9.2. Le RRFS-GCF entre en phase de démarrage	216
9.3. Des caractéristiques innovantes du RRFS-GCF	217
9.4. Des prix qui soulignent ces caractéristiques.	218
10. Persister malgré la crise financière	219
Références	221

CHAPITRE 10

ACTION COLLECTIVE ET TRANSFORMATIONS DE LA DIVISION SEXUELLE DU TRAVAIL

Les groupes de femmes rurales dans le Rio Grande do Norte	223
<i>Elsa Beaulieu Bastien</i>	
1. Brève présentation de la MMF et des groupes de femmes rurales du RN	224
2. Cadre conceptuel: les dynamiques de changement générées par les mouvements sociaux.	225

3. Rapports sociaux de sexe et division sexuelle du travail	229
4. Spatialisation des rapports sociaux de sexe.	231
5. Division sexuelle du travail et pratiques d'organisation féministe dans la MMF du Rio Grande do Norte	233
5.1. Les groupes de femmes rurales ayant fait partie de l'étude	233
5.2. Rapport à l'espace et mise en tension des modalités de la subordination des femmes.	235
5.3. Transformations de la division sexuelle du travail dans les groupes de femmes rurales	236
Conclusion	245
Références	246

CHAPITRE 11

ASSISTANTIALISME ET ENTREPRENEURIAT POPULAIRE

Une nécessaire articulation pour éradiquer la pauvreté?	249
<i>Deise Luiza da Silva Ferraz et Rafael Rodrigo Mueller</i>	
1. La méthode de collecte des données	251
2. Réflexions théoriques: l'explication du paradoxe	251
2.1. La classe ouvrière et l'armée de réserve	251
2.2. La surexploitation des travailleurs brésiliens.	255
3. Les entreprises populaires de travail.	259
3.1. L'expérience du Rio Grande do Sul: de la charité à la lutte pour les fonds publics.	259
3.2. L'expérience du Paraná: la permanence des dons caritatifs devant l'absence de fonds publics	262
Conclusion	265
Références	267

COMMENTAIRE

Interprétations relatives aux manifestations de rue

de juin 2013 au Brésil	269
<i>Fernando J. Pires de Sousa</i>	

NOTICES BIOGRAPHIQUES.	277
--------------------------------	-----



LISTE DES FIGURES ET TABLEAUX

Figure 3.1.	Indice de Gini (long terme) au Brésil – 1960-2011	68
Figure 3.2.	Évolution du travail informel au Brésil – 2001-2011 . . .	71
Figure 5.1.	Dynamique de la rupture du contrat social dans l'après-fordisme	114
Figure 6.1.	Main-d'œuvre migrante temporaire présente au Canada au 1 ^{er} décembre par programme – 2000-2009	143
Figure 11.1.	De l'aide civile à l'aide étatique	257
Tableau 2.1.	Définitions de <i>travailleur</i> dans le but d'identifier le « travailleur pauvre »	32
Tableau 2.2.	Indicateurs d'inégalité et de pauvreté.	38
Tableau 3.1.	Certains indicateurs relatifs à l'emploi dans l'industrie manufacturière au Brésil – 1950-1980	55
Tableau 3.2.	Création d'emplois entre 2000 et 2010 au Brésil	68
Tableau 3.3.	Création d'emplois formels entre 2000 et 2010 au Brésil	68
Tableau 3.4.	Répartition de l'emploi formel par macrorégion au Brésil – 2000-2010 (en %)	69
Tableau 3.5.	Répartition sectorielle et régionale du taux de croissance annuel moyen de l'emploi formel par macrorégion au Brésil – 2000-2010 (en %)	70

Tableau 9.1.	Répartition des femmes et des hommes dans les statuts d'emploi	206
Tableau 9.2.	Salaire horaire du personnel selon le sexe.	207
Tableau 9.3.	Salariés et ressources contractuelles toutes organisations confondues: nombres moyens, salaires et taux horaires moyens	208
Tableau 9.4.	Proportion des statuts d'emploi exclus de la couverture d'un régime d'assurance collective chez les organismes communautaires	209
Tableau 9.5.	Répartition des organismes communautaires ayant un régime d'assurance collective selon les garanties du régime	209
Tableau 9.6.	Types de régime de retraite offerts au personnel	210
Tableau 9.7.	Clauses des contrats de travail des organismes communautaires	211
Tableau 10.1.	Vue d'ensemble des sept groupes de femmes ayant participé à l'étude: année de fondation du groupe, démarrage des activités productives et nombre de femmes mobilisées	234
Tableau 10.2.	Les degrés de liberté conquis par les femmes et la contribution du conjoint aux tâches domestiques.	238
Tableau 10.3.	Revenus monétaires et non monétaires par maisonnée, ventilés selon l'apport des conjoints principaux, et degré de liberté des femmes et de partage des tâches domestiques, groupe 1	239
Tableau 10.4.	Revenus monétaires et non monétaires par maisonnée, ventilés selon l'apport des conjoints principaux, et degré de liberté des femmes et de partage des tâches domestiques, groupe 5	240



INTRODUCTION

TRAVAILLEURS PAUVRES, PRÉCARISATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL, ÉROSION DES PROTECTIONS SOCIALES ET INITIATIVES CITOYENNES UN DIALOGUE QUÉBEC-BRÉSIL

Pierre-Joseph Ulysse, Frédéric Lesemann
et Fernando J. Pires de Sousa

La question de la pauvreté en emploi ne cesse de gagner en pertinence. L'emploi se transforme: de relativement stable qu'il était pour certaines catégories de personnes en Amérique du Nord, en Europe et dans plusieurs pays latino-américains, il devient de plus en plus précaire, flexible, temporaire, de sorte qu'il ne permet souvent plus de garantir un niveau de revenu suffisant pour ne pas être pauvre. Cette évolution récente tient autant de l'évolution des stratégies d'entreprises – activement inscrites dans une dynamique de globalisation des marchés, et donc dans des stratégies diversifiées pour maintenir leur compétitivité (sous-traitance, délocalisation, réduction des rémunérations...) – que de l'évolution même des conditions de travail (flexibilisation de la main-d'œuvre, contrats à durée déterminée, voire absence de contrat...), ou encore d'un droit du travail et de ses réglementations qui ne cessent de s'affaiblir. Ces mutations concernent aussi la détérioration des protections sociales liées au travail (restrictions de l'accessibilité à l'assurance-emploi, aux retraites, à l'aide sociale, à la formation professionnelle...) ou encore la modification des règles de l'immigration, qui favorisent une arrivée, ciblée en fonction de besoins particuliers des employeurs, de travailleurs étrangers temporaires directement mis en concurrence avec des travailleurs nationaux.

Dans cette vaste transformation, non seulement les entreprises modifient complètement leurs modes d'opération, mais l'État lui-même change de rôle. De « protecteur » qu'il était depuis des décennies – et arbitre des relations employeurs-employés –, il a récemment évolué vers un rôle d'agent actif d'instauration d'un nouvel ordre beaucoup plus favorable aux intérêts des entreprises, au nom de la productivité, de la concurrence, de la croissance et du développement de l'emploi. *Compétitivité, emploi*, deux mots clés dans le vocabulaire des dirigeants, tant politiques qu'économiques. Mais à quelles conditions, et avec quelles conséquences pour les travailleurs ? Car si, jusque-là, l'accès à un travail rémunéré offrait pour la majorité des personnes une garantie raisonnable d'échapper à la pauvreté, tel n'est plus le cas aujourd'hui pour une portion croissante des personnes qui travaillent.

Certes, chaque phase de l'évolution du capitalisme a produit, au cours de son histoire, des formes de pauvreté propres qui ont été contrées par divers types de mobilisation et d'organisation de travailleurs, qu'il s'agisse d'associations de travailleurs, de fraternités, de syndicats, de mutuelles, autant de regroupements fondés sur la défense d'intérêts, le besoin de protections et la promotion des solidarités. Depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, la plupart des pays industrialisés ont connu une institutionnalisation de la défense des droits des travailleurs et de la protection sociale à travers une intervention croissante des États dans le champ de la régulation des relations de travail. Cette période, que les sociologues ont qualifiée de « société salariale », et les spécialistes de l'économie politique de « fordiste-keynésienne », a été caractéristique des régimes politiques socio-démocrates qui ont marqué nombre de pays industrialisés jusqu'aux années 1980. Cette société salariale est depuis activement remise en cause, et de manière particulièrement agressive depuis une décennie, par les entreprises les plus puissantes à l'échelle internationale qui imposent la production flexible et déterritorialisée, mais aussi par la globalisation financière qui rend vulnérables les échanges et les relations internationales, compromettant l'autonomie des États-nations, et, finalement, par les politiques industrielles, monétaires et sociales des États eux-mêmes.

C'est en référence à cette « société salariale », et aux multiples formes de « sécurité » relative qu'elle offrait – au moins pour une partie importante des travailleurs et des employés, hommes plus que femmes, il est vrai – qu'on dresse aujourd'hui le constat de la croissance du « travail qui rend pauvre ». Cette société avait acquis le statut d'un idéal à atteindre : un accès universel pour tous aux « protections », et en particulier pour les catégories sociales qui n'en bénéficiaient pas (encore) : les jeunes peu scolarisés, les femmes en général, et surtout celles vivant seules ou monoparentales, les nouveaux immigrants. On constate aujourd'hui l'aspect illusoire de ces attentes. La pauvreté contemporaine, associée à une participation active

au marché du travail, témoigne d'une nouvelle configuration qui lui vient du fait qu'elle échappe aux «promesses» de la «société salariale», désormais incapable de les remplir tant elle est affaiblie par les agressions entrepreneuriales et étatiques dont elle est l'objet, mais aussi par l'inadéquation des formes traditionnelles d'organisation des travailleurs.

Dans ce nouveau contexte social et politique se pose donc la question des formes possibles de mobilisation pour la défense des intérêts et la protection des catégories sociales les plus vulnérables. On sait bien que les formes syndicales traditionnelles de mobilisation, propres aux sociétés industrielles et à l'organisation de la «société salariale», sont devenues largement inopérantes. C'est en ce sens que plusieurs chapitres de cet ouvrage s'intéressent aux «initiatives citoyennes» qui tentent de trouver de nouveaux modes de défense des intérêts et de réponse aux besoins de protection des nouveaux «travailleurs et travailleuses pauvres». On notera d'emblée qu'il est probablement symptomatique que les mobilisations se fassent généralement non pas d'abord sur le registre économique du salaire, mais plutôt sur celui de la citoyenneté, au nom des droits humains fondamentaux, et ce, tant dans les sociétés du Nord que dans celles du Sud. Les mobilisations apparaissent donc d'abord politiques avant d'être économiques; elles vont se construire davantage en référence à une condition commune, et seront dirigées vers un État auquel on en appelle au nom de sa responsabilité démocratique de promouvoir et de protéger les droits fondamentaux.



C'est donc autour du thème du *travail qui rend pauvre*, défini par les contextes et la problématique qui viennent d'être esquissés, que se réunit le Groupe interdisciplinaire de recherche sur l'emploi, la pauvreté et la protection sociale (GIREPS), constitué à l'Université de Montréal en 2010, et soutenu financièrement par une subvention octroyée par le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC). Pour le GIREPS, les connaissances relatives à la pauvreté en emploi doivent provenir de la combinaison de plusieurs types de sources: autant les savoirs issus de l'expérience vécue, individuelle et collective, souvent portés par des mobilisations collectives, que les savoirs issus des pratiques des intervenantes et intervenants sociaux et que ceux issus de la recherche dans les domaines de la sociologie du travail, des relations de travail, du droit du travail, de la famille, des politiques publiques et de l'État, des dynamiques sociales et économiques.

C'est pourquoi le GIREPS s'est associé à divers partenaires: Relais-Femmes, un organisme féministe montréalais de formation, de recherche et de concertation qui œuvre à la transformation des rapports sociaux dans une perspective de développement et de diffusion de nouveaux

savoirs et de renouvellement des pratiques, le Centre de recherche sociale appliquée (CRSA) à Trois-Rivières, qui se consacre à l'analyse des pratiques sociales et à l'étude des problèmes sociaux en visant à rapprocher les univers de la recherche et les milieux de pratique, ainsi que plusieurs des principaux regroupements québécois qui se mobilisent pour la défense des conditions de travail des travailleurs et des travailleuses aux prises avec diverses formes de précarité dans leur emploi. La problématique des travailleurs pauvres est ici étudiée dans ses interfaces autant avec les transformations des politiques sociales et fiscales qu'avec les dynamiques d'évolution du marché du travail et des conditions d'emploi. Une analyse intersectionnelle est privilégiée, avec ces partenaires, qui tient compte de l'imbrication de différents marqueurs sociaux générateurs de subordination et d'exclusion sociale, et autour desquels s'organisent les rapports sociaux : le genre, la racisation, les situations d'immigration, la classe sociale, l'âge, etc.

Enfin, le GIREPS s'efforce de saisir la problématique des travailleurs pauvres, non pas seulement dans un cadre d'interprétation strictement national, mais bien dans celui des processus en cours de *globalisation* de nos sociétés. Il cherche donc à construire les conditions d'une *comparaison* avec une société « autre », qui s'est opérationnalisée dans le cadre d'une collaboration avec des collègues du Nord-Est du Brésil et qui a commencé dès 2010 à l'occasion d'un séjour sabbatique à l'Université de Montréal du professeur Fernando J. Pires de Sousa de l'Université fédérale du Ceará à Fortaleza. Pour le GIREPS, une démarche de comparaison ne vise pas à comparer pour évaluer ou transférer une politique ou une manière de faire, mais bien plutôt à *comparer pour éclairer une problématique*. La comparaison est une pédagogie de mise à distance, d'objectivation de sa propre réalité nationale, par l'obligation qu'on s'impose, face à d'autres, d'expliquer et d'expliquer, dans une relation dialogique, sa propre réalité. C'est un processus de *réflexivité* fondé sur la volonté réciproque de comprendre, de découvrir, en dehors de tout jugement de valeur, autant sa propre réalité que celle de l'« autre », au-delà des distances et des différences, et peut-être grâce à elles.

C'est dans une telle perspective qu'un colloque scientifique a été organisé par les équipes brésilienne et québécoise du GIREPS à l'Université fédérale du Ceará à Fortaleza en novembre 2012 sur le thème *Marché du travail, travailleurs pauvres, protection sociale et lutte contre la pauvreté, dans les contextes brésilien et canadien*. Plusieurs débats relatifs aux définitions, non pas abstraites, mais bien « appliquées » des principales notions structurant les travaux du GIREPS ont eu lieu, contextualisées en fonction de l'histoire, de l'état de l'économie et des politiques nationales, régionales et locales, des traditions théoriques et disciplinaires d'analyse, des mobilisations sociales dans chaque pays. Ces débats ont permis, en partie du

moins, d'éclairer nos compréhensions et nos conceptions respectives, au Brésil et au Québec, de la pauvreté, du travail, de l'emploi, du salariat, du travail informel, mais aussi du développement, de l'intégration sociale, de la mobilisation des communautés. Ces débats ont été rendus possibles tant par des échanges intellectuels que par la visite sur place de diverses initiatives communautaires visant à apporter des réponses – grâce aux mobilisations populaires – aux besoins vitaux, économiques, sociaux, culturels de communautés confrontées quotidiennement à la précarité.

*
**

Cet ouvrage rassemble quelques-unes des contributions qui ont été présentées à ce colloque et qui ont permis d'alimenter le débat.

La partie 1, intitulée *Pauvreté et grandes tendances du marché du travail*, réunit des textes qui ont contribué à bien camper les termes de l'échange, les définitions des notions, dans une perspective tantôt historique, tantôt d'actualité, tantôt de mise en perspective internationale, tantôt de clarification notionnelle, l'objectif poursuivi étant de bien préciser de quoi on parle, dans quel contexte, dans quelles perspectives intellectuelles et politiques.

Le chapitre de Pierre-Joseph Ulysse, «Les dynamiques de précarisation du marché du travail, l'érosion des protections sociales et les conséquences sur les travailleurs pauvres: l'intérêt de la comparaison Québec-Brésil», énonce les axes d'analyse principaux qui mobilisent les travaux de l'équipe du GIREPS au Québec et précise les enjeux rattachés aux définitions des notions de pauvreté, de précarité, de travailleur pauvre auxquelles ils se réfèrent. Le texte présente des données statistiques sur le phénomène du *travail qui rend pauvre* au Québec qui, pour l'auteur, peut être considéré comme un «observatoire des dynamiques sociales, politiques, économiques et culturelles» à l'œuvre dans nos sociétés. Dans la perspective d'une démarche comparative, la référence au «travailleur pauvre» peut servir à construire un effet de miroir entre deux portes d'entrée, l'une, au Québec, par l'emploi qui se précarise, l'autre, au Brésil, par le développement socioéconomique.

Fernando J. Pires de Sousa, dans «Pauvreté et travailleur pauvre, une comparaison Sud-Nord: considérations théorico-méthodologiques», élabore une analyse approfondie de la diversité des définitions relatives aux notions de «travailleur», d'«emploi», d'«occupation», de «travailleur pauvre», de «pauvreté», par les grandes institutions internationales, telles que le Bureau international du travail (BIT), la Banque mondiale, l'Eurostat, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), ou les instituts statistiques nationaux français, étasunien ou brésilien. Les indicateurs de mesure de la pauvreté et des inégalités, les

définitions des seuils de pauvreté, de pauvreté relative sont l'objet d'enjeux politiques considérables soulignant d'autant les ambiguïtés et les difficultés conceptuelles et méthodologiques d'une comparaison entre pays. Par ailleurs, l'analyse comparative est généralement nivelée par des indicateurs «synthétiques» adoptés par les organisations internationales, dont notamment la Banque mondiale, qui ne saisissent pas le degré d'hétérogénéité des différents segments de la société ni les structures de production et de consommation, pas plus que la distribution de revenu et de patrimoine qui fondent les conditions économiques et sociales de vie des populations.

Le chapitre «Sous-développement et marché du travail au Brésil», de Liana Maria da Frota Carleial, synthétise les principales étapes et caractéristiques successives de l'évolution du marché du travail dans une société brésilienne marquée par son statut d'économie dépendante dans la division internationale du travail. Dès le milieu des années 1950, le Brésil se transforme, passant d'une société essentiellement agricole à une société industrielle urbaine, dans laquelle les inégalités sociales et économiques entre les grandes régions, mais aussi entre les classes sociales, demeurent considérables. Récemment, le Brésil a connu l'effet des politiques néolibérales, mais l'instauration, d'abord dans les années 1980, d'une Sécurité sociale incluant des mesures d'assistance publique, d'assurance-chômage, d'établissement d'un salaire minimum, d'accès aux services de santé, puis dans les années 2000, sous un leadership politique affirmé, de mesures explicites de lutte contre la pauvreté, à travers l'octroi des Bourses familiales (Bolsa Família), d'accès à l'éducation primaire pour l'ensemble de la population, de soutien au développement de l'économie solidaire, a permis de réduire considérablement la pauvreté et la précarité de l'emploi. Le pays est désormais doté de moyens qui devraient lui permettre de participer activement à son développement économique, et donc de réduire sa dépendance historique à l'égard des pays centraux, entraînant, entre autres, une réduction de l'emploi informel.

Frédéric Lesemann, dans «L'informalité et le travail informel comme analyseurs de la transformation de l'activité de production et du rôle des États: une comparaison Nord-Sud», avance que les transformations du rôle des États dans les processus de globalisation entraînent une extension continue des pratiques informelles dans tous les secteurs d'activité des sociétés. Il jette un regard critique sur le processus de construction des États-providence du Nord qui, au nom du développement, a consisté à formaliser et à rationaliser, avec l'appui actif des sciences sociales, des processus sociaux très souvent informels. S'intéresser aujourd'hui à l'informalité est une manière d'analyser les transformations des institutions qui ont permis, au Nord, au cours du dernier demi-siècle, de réduire les incertitudes de la vie en société. C'est aussi une manière de s'interroger sur les nouveaux rôles des États dans le cadre des processus de globalisation et de reconnaître

que nous sommes aux prises actuellement avec un au-delà des États-providence, des idéologies du développement économique et social ainsi que des sociétés salariales qu'ils ont consacrées.

Pour Yanick Noisieux, «La transformation du travail au Québec: flexibilité et précarité, deux faces d'une même réalité», «est le résultat d'une action continue et multiforme des États eux-mêmes, ainsi que des entreprises et des administrations engagées dans une transformation globale des institutions, des relations sociales et des manières de gouverner en s'appuyant sur le principe de la concurrence». Ce chapitre décrit, données statistiques à l'appui, combien l'essor du travail atypique résulte de la «centrifugation de l'emploi vers les marchés périphériques du travail» et a des répercussions démesurées sur les jeunes et les femmes. Comment favoriser une organisation collective de défense des droits des travailleurs atypiques? L'auteur tente de dégager des leçons de quelques expériences de mobilisation syndicale, réussies ou non, de ces catégories de travailleurs.

La partie 2, intitulée *Initiatives citoyennes et politiques publiques*, réunit des récits de pratique et des réflexions théoriques associés à des mobilisations populaires ou syndicales visant à trouver des solutions originales pour répondre à diverses situations collectives de précarité et de pauvreté, associées à des transformations des conditions de travail, ou au manque d'emplois rémunérateurs, ou encore aux difficultés d'accès ou d'insertion en emploi. Les textes de cette deuxième partie illustrent la préoccupation du GIREPS de fonder le développement des connaissances autant sur des savoirs d'expérience que sur des savoirs théoriques. Ces textes ouvrent aussi aux divers débats relatifs aux initiatives et aux stratégies de mobilisation des travailleurs et travailleuses pauvres: statut et condition du travail des femmes comparativement à ceux des hommes, rôle des initiatives dites «communautaires», fondées sur la citoyenneté, par rapport aux rôles et aux capacités de mobilisation des syndicats, suscitant du même coup la question de savoir si les travailleurs pauvres sont avant tout des travailleurs «périphériques» de la société salariale, en quelque sorte en attente d'intégration dans la négociation collective et le syndicalisme, ou s'ils constituent plutôt des catégories de travailleurs typiques des sociétés libérales globalisées, aux conditions de travail peu ou pas formalisées, tant au Sud qu'au Nord.

Sid Ahmed Soussi, dans le chapitre «Les flux des travailleurs migrants temporaires et le rôle ambivalent de l'État: conséquences sur la précarisation du travail et la syndicalisation», analyse les effets des programmes canadiens de travailleurs migrants temporaires qui régissent les flux de main-d'œuvre étrangère, spécialisée ou non. Ces conséquences sont importantes, autant pour cette main-d'œuvre dont les salaires sont inférieurs, à travail équivalent, à ceux des travailleurs nationaux et dont l'accès aux droits sociaux est limité que pour la main-d'œuvre nationale, qui voit s'accélérer le

délitement en cours depuis une quinzaine d'années du rapport salarial dans de nombreux secteurs où cette main-d'œuvre étrangère est embauchée. Ce phénomène des flux migratoires temporaires, dûment soutenu par les politiques néolibérales de plusieurs États, n'est pas propre au Canada; on le retrouve aux États-Unis et dans certains pays européens et asiatiques. Il contribue de manière directe à la précarisation de l'emploi, devant laquelle l'action syndicale nationale ou internationale se retrouve désemparée.

Le chapitre de Carole Yerochewski, «Économie solidaire au Brésil et au Québec: la place et le rôle des travailleurs informels, à bas salaires ou atypiques, et le positionnement des syndicats», permet à l'auteure de constater que «tous les travailleurs informels [...] ne sont pas nécessairement tous pauvres [mais qu'ils sont pour la plupart des travailleurs appauvris dans leur capacité à agir individuellement et collectivement]». Bien qu'ils se trouvent dans des «situations de multidomination sur le marché du travail», on assiste depuis une trentaine d'années à de nombreuses luttes de ces travailleurs. Souvent entreprises ou soutenues par des organismes communautaires locaux, nationaux ou transnationaux, ces luttes reprennent des revendications de mouvements de femmes ou pour la protection de l'environnement. On peut parler de l'émergence de nouvelles identités collectives et de nouvelles aspirations. Devant cela, les syndicats restent cantonnés dans des réponses traditionnelles, cherchant à syndiquer ces travailleurs dans le cadre des institutions traditionnelles de représentation collective qui ne permettent pas de prendre en compte les nouvelles aspirations. Le texte propose des pistes de réflexion sur les façons d'analyser l'émergence de ces mouvements d'économie solidaire et le positionnement des organisations communautaires et syndicales au Brésil et au Québec.

Lise St-Germain, dans «L'insertion et le maintien en emploi des personnes éloignées du marché du travail: l'expérience des Emplois de solidarité à Trois-Rivières (Québec)», cible la problématique complexe de l'insertion en emploi des personnes dites «inemployables». L'expérience de ces personnes à la marge de l'emploi formel rapportée par l'auteure relate comment et à quelles conditions ces personnes, grâce à une mobilisation communautaire, à une stratégie de médiation à long terme entre elles, à des employeurs potentiels et à des fonctionnaires gestionnaires des politiques d'emploi et d'aide sociale, parviennent à se réinsérer durablement en emploi salarié, elles qui, sinon, demeureraient exclues du marché du travail. Par la transformation de leurs prestations sociales en subventions salariales partielles et dégressives, ce qui permet aux employeurs de compenser la productivité initiale relativement faible de ces personnes, ces personnes se reconstruisent rapidement une identité de travailleur salarié et de citoyen digne et doté de droits. L'expérience connaît un succès qui permet aujourd'hui de l'étendre à deux autres sites au Québec.

Pour Berthe Lacharité, qui présente «Un nouveau régime de retraite à prestations déterminées: le Régime de retraite par financement salarial des groupes communautaires et de femmes», les conditions de travail dans les groupes communautaires et les groupes de femmes au Québec sont particulièrement précaires: bas salaires, quasi-absence de régimes d'assurance collective, quasi-inexistence de régimes de retraite. Dans son chapitre, elle fait état de la mobilisation fructueuse réalisée, avec la collaboration de l'Université du Québec, par des responsables de groupes de femmes pour la mise sur pied d'un régime collectif interentreprises de retraite qui compte aujourd'hui plus de 3 000 participants, 400 organisations et 13 millions de dollars d'actifs.

Elsa Beaulieu Bastien, dans le chapitre «Action collective et transformation de la division sexuelle du travail: les groupes de femmes rurales dans le Rio Grande do Norte», analyse les transformations de la division sexuelle du travail pour les travailleuses rurales de l'économie solidaire dans le Rio Grande do Norte. Ces travailleuses pauvres, informelles, à bas salaire ne sont pas que des victimes de mutations structurelles sur lesquelles elles n'auraient aucun contrôle; elles peuvent aussi, dans certaines conditions, être des actrices des mutations qui les affectent. Par ailleurs, les restructurations dans le monde de l'économie et du travail sont intimement liées à des mutations sociales, qui concernent notamment les rapports sociaux de sexe: les transformations dans les stratégies productives s'articulent nécessairement à des transformations dans les modalités de la reproduction sociale. On ne peut comprendre les tenants et aboutissants des transformations du «travail» (au sens traditionnel, restreint, du terme) qu'en adoptant une conception extensive du travail, qui inclut toutes les formes de travail, y compris le travail non rémunéré dit «reproductif» effectué majoritairement par les femmes dans la sphère domestique, au même titre qu'on ne peut comprendre les processus de précarisation du travail «formel» qu'à la lumière de l'expansion du travail «informel». La référence à la société salariale et à sa précarisation ne permet pas de voir, parce qu'elle utilise une définition trop étroite du travail, la reconfiguration des mécanismes de la reproduction sociale ni la transformation des modalités de leur appropriation et de leur exploitation dans la période actuelle.

L'ouvrage se conclut avec le chapitre de Deise Luiza da Silva Ferraz et Rafael Rodrigo Mueller, «Assistantialisme et entrepreneuriat populaire: une nécessaire articulation pour éradiquer la pauvreté?». Dans ce chapitre, les auteurs font état d'expériences de constitution de deux entreprises populaires de travail, dans les régions Rio Grande do Sul et Paraná du Sud du Brésil. Ces initiatives visaient à favoriser l'indépendance financière des participants, mais elles ont mené à un constat commun: même si les travailleurs au chômage qui en bénéficiaient effectuaient un travail, ils n'arrivaient pas à surmonter leur condition de pauvreté et devaient compter

sur des services de bienfaisance, notamment sur des dons de nourriture. Cette relation de charité a incité les travailleurs à former des groupes qui ont amorcé une série de revendications conjointement avec le gouvernement local en vue d'améliorer l'efficacité des politiques sociales. Après deux ans de manifestations de rue et d'occupation de bâtiments publics, la Loi sur les collectifs de travail a été adoptée en 2001. Elle a permis aux membres de ces groupes d'envisager la fin de leur dépendance à l'égard des dons, puisqu'ils avaient maintenant la possibilité de travailler et de se qualifier. Mais une réelle indépendance financière n'a pas été atteinte : les travailleurs ont dû faire face à d'innombrables difficultés pour gagner un revenu suffisant leur permettant de sortir de leur condition de travailleurs pauvres, même si l'on a pu observer une légère augmentation du revenu pendant la période de travail et de soutien par des fonds publics ou des institutions de la société civile. Le travail lui-même ne devient rentable que grâce à un appui financier externe.

*
**

Les textes réunis dans cet ouvrage ont été rédigés au printemps 2013, avant l'explosion sociale et les mobilisations urbaines qu'a connues le Brésil en juin 2013. Nous avons jugé pertinent de demander à deux de nos collègues brésiliens de se risquer à commenter et à donner sens à ces mobilisations. Celles-ci s'inscrivent, certes, comme le souligne Liana Carleial – dans un ajout à son texte –, dans la foulée de la contestation mondiale du capitalisme financier, une des dimensions centrales du Printemps érable qu'a connu le Québec, en 2012, mais aussi, comme l'indique Fernando J. Pires de Sousa dans le texte qui conclut ce livre, dans l'histoire sociale et politique du Brésil des dernières décennies.

PARTIE

1

PAUVRETÉ ET GRANDES TENDANCES DU MARCHÉ DU TRAVAIL

CHAPITRE

1

LES DYNAMIQUES DE PRÉCARISATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL, L'ÉROSION DES PROTECTIONS SOCIALES ET LES CONSÉQUENCES SUR LES TRAVAILLEURS PAUVRES L'INTÉRÊT DE LA COMPARAISON QUÉBEC-BRÉSIL

Pierre-Joseph Ulysse

La notion de travailleur pauvre est généralement utilisée dans les débats publics pour désigner la situation *des individus ne parvenant pas, en dépit de leur effort de travail, à satisfaire leurs besoins de base de manière autonome*¹. Dans ce chapitre, nous tenterons de dépasser ce premier sens au profit d'une analyse multidimensionnelle, qui implique d'une part de se pencher sur les transformations du marché du travail et, d'autre part, de rendre compte des impacts que ces transformations ont sur les conditions d'existence de certaines catégories de travailleurs précaires. Avant d'aller plus loin, nous tenons à préciser que *nous avons choisi de limiter cette présentation à la situation des travailleurs pauvres se trouvant dans un emploi salarié*².

-
1. La figure du travailleur pauvre traduit le fait que, malgré l'obtention d'un contrat de travail et l'occupation d'un emploi, l'individu vit au-dessous du seuil de pauvreté (Le Lay, 2009).
 2. Au Québec et au Canada, le travailleur pauvre est une personne qui, pendant l'année de référence, est principalement au travail (comme salarié ou, encore, comme indépendant ou autonome) pendant une durée minimale de 910 heures et dont le revenu de ménage ne se situe pas au-dessus du seuil de faible revenu. Là encore, il convient de nuancer selon la mesure du faible revenu choisie.

Notre intention n'est nullement de réduire la compréhension du phénomène à sa seule dimension financière et économique³. Nous gardons à l'esprit que, « séparée des enjeux sociaux et des rapports de pouvoir qui se déploient dans la société salariale, la précarisation salariale n'est pas compréhensible » (Le Lay, 2009, p. 118). Au-delà des dimensions économiques, nous resituons le travailleur pauvre au centre d'un ensemble de rapports sociaux et de rapports politiques.

Le chapitre se divise en cinq parties. La première présente la notion de précarisation. Quelques données statistiques sur la situation des travailleurs pauvres du Québec suivent. Dans la troisième partie, nous faisons ressortir les forces et les dynamiques de la précarisation en emploi et de la paupérisation des salariés au bas de l'échelle. Dans la quatrième, nous précisons ce que nous appelons des « ambiguïtés conceptuelles et analytiques », avant de conclure avec les raisons pouvant rendre pertinente et intéressante la comparaison entre le Québec/Canada et le Brésil.

1. LA PRÉCARISATION : UN PROCESSUS PLURIEL ET MULTIFORME

Ayant émergé au cours des années 1970, le concept de précarisation renvoie à « une réflexion croisée sur les évolutions de l'organisation du travail et sur le rôle de l'État, dans le domaine du travail et de la protection sociale » (Appay et Thébaud-Mony, 1997, p. 511). Il combine quatre processus interdépendants : le chômage de masse, la dégradation des conditions d'emploi, l'informalisation des rapports de travail et l'externalisation des risques des entreprises vers les travailleurs. Ce processus multiforme recouvre une grande diversité de situations d'emplois typiques et atypiques : emploi informel, emploi temporaire, emploi journalier, travail domestique, etc.

Le processus de précarisation ne touche pas non plus de la même manière les différentes catégories de populations ; elle affecte davantage les jeunes, les femmes, les immigrants, les membres de familles nombreuses avec une seule source de revenu d'emploi. La situation d'une mère monoparentale avec un niveau de scolarité élevé mais qui travaille à temps partiel se distingue, à maints égards, de celle d'une famille biparentale peu scolarisée et travaillant à temps plein pendant toute l'année dans des emplois à bas salaires. On utilise la même notion pour désigner les deux situations, mais on ne nomme pas les mêmes réalités. Il n'y a pas *une* précarité, mais bien *des* précarités qui renvoient à des expériences de vie concrètes.

On peut distinguer trois grandes entrées pour analyser le processus de précarisation dans l'entreprise : la précarisation du statut d'emploi, la précarisation de l'activité de travail et, enfin, la précarisation des relations

3. Les impacts de la pauvreté en emploi sont aussi multiples et diversifiés : économiques, politiques, sociaux, psychologiques, etc.

professionnelles (Bouffartigue, 2007). Ces trois entrées sont étroitement liées dans la mesure où elles permettent de voir les difficultés auxquelles les salariés précaires se heurtent quotidiennement, mais surtout de comprendre leur rapport au travail et leur faible accès aux formes de représentation collective, nommément le syndicat. La précarisation projette l'image du miroir inversé par rapport aux sécurités offertes par la société salariale reposant largement sur le plein emploi dans le secteur industriel, la stabilité de revenu, la mutualisation des risques et la syndicalisation des travailleurs. Les travailleurs précaires et pauvres partagent une même insécurité matérielle, en raison de la faiblesse de leurs salaires, des vulnérabilités dans leurs conditions de vie présentes et des incertitudes face à l'avenir. La précarité représente l'une des causes ayant contribué à assigner dans la pauvreté les catégories de populations les plus vulnérables et travaillant à bas salaires, notamment les femmes, les jeunes et les immigrants.

2. LA SITUATION AU QUÉBEC ET AU CANADA

L'emploi atypique précaire, c'est-à-dire les emplois à temps partiel, temporaires ou autonomes, a connu une forte explosion au Québec, passant d'un peu plus de 10 % en 1976 à 38,1 % en 2011 (35,7 % pour les hommes et 40,7 % pour les femmes) (ISQ, 2012). Le taux atteint :

- 65,2 % chez les jeunes de 15 à 24 ans ;
- 30,2 % chez les personnes âgées de 25 à 44 ans ;
- 31 % chez les personnes de 45 à 54 ans ;
- 46,4 % chez les 55 ans et plus.

Le taux d'emplois atypiques est de 27,7 % dans les secteurs de production des biens, avec des pourcentages allant de 61,4 % dans les secteurs primaires à 44,7 % dans le secteur de la construction, puis à 15,1 % dans le secteur des services publics et à 13,9 % dans la fabrication⁴.

4. Les statistiques sur le marché du travail parlent de deux grands secteurs : le secteur de production des biens et le secteur des services. Parler de secteurs du marché du travail dans ce sens, c'est, sociologiquement, faire référence à des termes génériques et abstraits qui rassemblent une multitude de secteurs et de sous-secteurs tout aussi pluriels. En référence aux travaux d'Emploi-Québec et au *Bulletin mensuel sur le marché du travail*, le secteur de production des biens regroupe : agriculture, foresterie, pêche, mine et extraction de gaz ; services publics ; construction ; fabrication. Le secteur des services, pour sa part, regroupe : commerce ; transport et entreposage ; finance, assurances, immobilier et location ; services professionnels, scientifiques et techniques ; services aux entreprises, services relatifs aux bâtiments et autres services de soutien ; services d'enseignement ; soins de santé et assistance sociale ; information, culture et loisirs ; hébergement et services de restauration ; autres services ; administrations publiques.

Le taux d'emplois atypiques est de 41 % dans le secteur des services. Le taux varie de 55,8 % pour l'hébergement et la restauration à 21 % pour le secteur des administrations publiques. Parmi les cinq autres sous-secteurs ayant les taux les plus élevés figurent les services d'entretien de bâtiment (49 %); le secteur de l'information, de la culture et des loisirs (48 %); les services d'enseignement (44,4 %); les services professionnels, scientifiques et techniques (42 %); et le commerce (41,2 %).

La majorité des emplois atypiques (54,8 %) ont une durée de moins de 12 mois: 42,6 % durent de 1 à 3 ans; 31,3 %, de 4 à 9 ans; 29,4 %, de 10 à 19 ans; 30,3 %, 20 ans et plus.

Le secteur public (29,2 %) connaît généralement une précarité moindre que le secteur privé (40,5 %).

Selon les données produites par le gouvernement du Québec, toujours en 2011, plus de 91 % des personnes rémunérées au salaire minimum au Québec travaillaient dans le secteur des services⁵. Elles se retrouvaient notamment dans le secteur du commerce de détail ainsi que dans ceux de l'hébergement et de la restauration.

Nous disons, en référence à nos propres travaux sur Montréal, qu'on assiste depuis les deux dernières décennies à *un double processus de précarisation de l'emploi et de paupérisation de la population active travaillant à bas salaire*⁶. La majorité de ces salariés se trouve dans des emplois offrant peu de chance d'avancement en ce qui a trait à la carrière, et peu d'avantages sociaux sur les plans de l'assurance médicale complémentaire, de soins dentaires, d'assurance invalidité ou de régimes de retraite. Ces emplois n'offrent pas non plus des conditions intéressantes en fait d'horaire et de rémunération.

Nous avons également constaté, chez ces salariés, *un déséquilibre chronique entre les dépenses et les revenus*. Beaucoup d'emplois à temps partiel et parfois à temps plein qu'occupent ces travailleurs pauvres ne compensent nullement les coûts supplémentaires reliés à l'emploi: frais de garde des enfants, transport, habillement et nourriture. Nombre de ces salariés recourent de plus en plus à des organismes d'aide ou communautaires pour se nourrir et s'habiller. Plusieurs d'entre eux se privent eux-mêmes et privent d'autres membres de leur famille de services de soins de santé, tels les médicaments, les visites chez le dentiste ou chez l'optométriste, par manque d'argent. Pour reprendre Serge Paugam dans *Le salarié de la précarité* (2000), ces travailleurs «ne sont pas seulement

5. Parmi les 4 millions d'emplois recensés au Québec, seuls 869 400 se trouvent dans le secteur de production des biens, alors qu'on en compte 3 130 500 dans le secteur des services.

6. Le salaire minimum au Québec est actuellement de 9,90 \$. Dans nos recherches, nous considérons comme «bas salaire» tout salaire n'atteignant pas 12 \$.

précaires, ils sont vulnérables tant sur le plan économique que sur le plan des droits sociaux». Les gens restent pauvres tout en étant en emploi. Le «consensus social» selon lequel travailler permet de «(bien) gagner sa vie» résiste de moins en moins aux nouvelles réalités du marché du travail avec la précarisation des conditions d'emploi et la déflation des salaires.

3. AU CŒUR DES RESTRUCTURATIONS DU MARCHÉ DU TRAVAIL

On ne peut pour autant cerner les liens entre «précarisation» et «travailleur pauvre» sans faire référence aux réorganisations et restructurations qu'entreprennent successivement les grandes entreprises, que ce soit sous la forme de fusions, de délocalisation, de décentralisation, de regroupement de services, de redéfinition des métiers ou encore d'externalisation des risques (Linhart, 2009). Depuis les années 1970, le marché du travail est passé par plusieurs transformations. Le phénomène récent du «faux travail indépendant» en est un exemple: des individus effectuent quotidiennement une tâche de sous-traitance pour le même employeur – volontairement ou non – et opèrent ainsi en tant que travailleurs indépendants pour contourner les obligations légales d'une relation de travail normale. Les grandes entreprises fonctionnent de plus en plus avec un petit noyau de salariés bénéficiant de conditions d'emploi normales, notamment financières, avec, autour de ceux-ci, un nombre croissant de travailleurs «non conventionnels» ou «atypiques» – travailleurs clandestins, travailleurs à domicile, ouvriers indépendants, travailleurs occasionnels, migrants temporaires et travailleurs à temps partiel. Dans ces circonstances, l'emploi est généralement marqué par un fort degré d'instabilité, avec des niveaux de revenu faibles et irréguliers, une protection sociale insuffisante ou inexistante et une absence quasi totale de droits au travail.

Ce changement de paradigme qui fait de la croissance le moteur du développement des pays induit un recul de l'État régulateur, en même temps qu'une inversion des ordres de priorité dans les rapports entre le politique et le marchand. Il n'y a pas nécessairement affaiblissement du travail salarié en tant que principe de vente de sa force de travail contre salaire ou rémunération. Il y a plutôt réduction ou rupture avec les sécurités et les protections que le salariat offre aux travailleurs. Du point de vue de Bouffartigue et Busso (2011), les transformations du capitalisme au cours des vingt dernières années se sont traduites à la fois par une déstabilisation des vieilles sociétés salariales au Nord, avec un développement des emplois précaires, et par l'extension d'un secteur informel, souvent déjà massif dans la période précédente, au Sud. C'est justement dans cette transformation des rapports du salariat et de la marchandisation excessive des rapports de travail qu'il faut se poser les questions de pauvreté et de lutte contre la pauvreté.

4. L'ÉTAT, UN ACTEUR CENTRAL DANS LE PROCESSUS DE PRÉCARISATION

Il importe, dans un deuxième moment, de voir aussi l'État comme un acteur central dans ce processus de paupérisation des salariés précaires. Ce rôle central peut être analysé sur deux plans différents : celui des politiques d'emploi, d'une part, et celui des restructurations du système de protection sociale, d'autre part.

4.1. Les politiques d'emploi

Les politiques de relance de l'emploi et de la croissance mises en place dans les années 1980 et 1990 sont généralement des politiques de flexibilisation du travail et de la main-d'œuvre, destinées à lutter contre les rigidités du rapport salarial et à « créer des emplois » (Delors, 1993). Nous nous trouvons dès lors devant un profond paradoxe⁷. Sous prétexte de lutter contre le chômage, ces politiques publiques tendent à favoriser la flexibilisation, alors qu'on sait pertinemment que flexibilité et précarité représentent les deux revers d'une même médaille, avec des résultats différents pour les employeurs et les salariés. La flexibilité vise à permettre aux grands acteurs économiques, notamment aux entreprises, de s'ajuster aux incertitudes du marché en réorganisant les modes de production et la gestion de la main-d'œuvre. La précarité quant à elle rend les travailleurs inquiets en ce qui concerne la possibilité de se procurer un revenu adéquat de manière continue et, de ce fait même, les rend anxieux face à l'avenir. La flexibilité fournit aux employeurs et aux patrons les « souplesses voulues » pour répondre aux nouveaux modes d'organisation du travail et aux contraintes de la globalisation (Appay et Jeffery, 2009), alors que la précarité affaiblit les structures de revendications et de négociation collective des salariés, nommément le pouvoir syndical. La précarisation marque littéralement le basculement des rapports de force vers les employeurs et les entreprises, au détriment des classes laborieuses. Sous prétexte de répondre aux exigences de la globalisation économique, l'État protecteur des droits s'est effacé devant un État régulateur de la croissance.

7. Un tel paradoxe met en lumière des liens d'enrichissement et d'affrontement entre les logiques économiques et les logiques sociologiques. Pour les économistes, flexibiliser peut signifier transformer les coûts fixes en coûts variables, réduire les coûts de production et les coûts de l'emploi.

4.2. La question de la protection sociale

La tentation est forte, dans le milieu tant social, universitaire que politique, d'établir un lien entre travailleur pauvre et manque de protection sociale. Or, en principe, le travailleur pauvre, tout comme la pauvreté, n'est pas une catégorie structurante de la protection sociale, donc de l'intervention de l'État. L'État-providence n'a pas été d'abord pensé pour lutter contre la pauvreté, mais pour donner aux individus l'accès à un revenu de travail, pour garantir le plein emploi et pour couvrir les risques sociaux auxquels se heurtent les salariés et leur famille. C'est à partir des années 1980 que cette forme d'État a été appelée à se transformer pour lutter contre l'exclusion et la pauvreté. «L'État d'investissement social» (Palier, 2005) s'est alors engagé dans la promotion du travail, dans le développement du capital humain et de l'employabilité, dans la lutte contre la pauvreté ainsi que dans l'égalité des genres. La lutte contre l'exclusion et la pauvreté a en même temps offert à l'État le mécanisme de légitimation nécessaire pour mettre en place des politiques d'activation des mesures sociales et d'insertion en emploi, comme si le plein emploi était encore une réalité. Cette double action a eu pour principale conséquence de réduire le filet de protection pour les catégories les plus vulnérables de la société, mais surtout de créer de nouvelles exigences pour ceux qui sont en emploi, tout en renforçant la compétition entre les individus au chômage pour les emplois au bas de l'échelle.

La couverture des risques associés à la pauvreté en emploi ne peut donc faire appel à l'État-providence de la société salariale, telle que connue, fondée sur une logique de plein emploi. Les travailleurs pauvres ne sont plus souvent intégrés qu'à la périphérie de la société salariale (Castel, 2009), les «activités salariées» dans lesquelles ils se trouvent sont marginales par rapport aux garanties du droit du travail et du système de protection sociale (Castel, 2007). Il faut dès lors se demander comment on pourra parvenir à établir de nouveaux liens entre emploi et protection sociale dans un contexte où les risques professionnels sont de moins en moins mutualisés et de plus en plus portés par les individus.

La réponse exigera bien plus qu'une simple extension du droit du travail, mais bien un changement de paradigme qui prendra en compte et régulera les pratiques de flexibilisation qui traversent actuellement les marchés du travail (Méda et Minault, 2005). Ou, pour reprendre les termes de Auer et Gazier (2005), cela exigera la création de nouveaux droits sociaux pleinement rattachés à l'idée de pleine citoyenneté et en mesure de sécuriser les transitions dans les trajectoires professionnelles des individus plutôt que les postes de travail.

5. EXPLICITONS L'IMPLICITE

Il apparaît à ce moment important de préciser plusieurs ambiguïtés conceptuelles et analytiques auxquelles nous nous heurtons.

D'abord, parler de travailleur pauvre, c'est en même temps, et paradoxalement, continuer d'énoncer et d'affirmer la centralité du travail comme premier principe organisateur du modèle de société d'économie libérale dans lequel nous vivons. Ce qu'il faut mettre en doute ici, *ce n'est pas l'emploi comme tel mais les conditions d'emploi et les nouveaux rapports d'exploitation construits à travers le travail*⁸.

Ensuite, l'enjeu de la précarisation ne se limite pas à une question de revenus (Le Lay, 2009)⁹. C'est un enjeu de justice sociale et de justice économique plus large, porté par des normes et des représentations qui tendent à recadrer, après le fordisme, les rapports individu-société dans un environnement mondialisé sous l'égide du néolibéralisme économique. L'épuisement des mécanismes de protection garantis par la société salariale, à travers le droit du travail et la reconnaissance des associations syndicales, est une question autant sociale et politique qu'économique. La précarité, soutiennent Boumaza et Pierru (2007), renforce les dépendances des salariés aux employeurs et réduit leur marge de manœuvre. Dans ce sens,

la notion de précarisation renvoie à «une nouvelle gouvernamentalité du champ du travail qui affecte non seulement les travailleurs au bas de l'échelle, mais aussi les travailleurs qualifiés». La précarisation renvoie non à une condition, mais à un rapport social centré autour d'un partage inégal de l'incertitude qui suppose qu'un groupe soit flexible pour le bénéfice d'un autre (Chauvin, 2009, p. 104).

Par les réalités qu'il désigne et les tendances qu'il met en perspective, le concept de précarisation met en lumière une orientation sociale, politique et économique qui dépasse la seule question du travail et du marché de l'emploi (Appay et Jeffery, 2009). Il est aujourd'hui une composante essentielle du processus de réorientation néolibérale de nos sociétés (Dardot et Laval, 2010).

8. On compte aujourd'hui plus de pauvres en emploi que de chômeurs pauvres. La revalorisation du salaire minimum, que recommandent les politiques de «*making work pay*», est assurément un outil important de distribution de revenu pour les travailleurs au bas de l'échelle, mais elle ne permet pas à ces derniers d'échapper à la pauvreté. Un salarié québécois au salaire minimum de 9,90 \$ qui travaille à temps plein gagne avant impôt 18 018 \$, alors que le seuil de faible revenu de Statistique Canada pour un ménage d'une seule personne est de 22 637 \$ avant impôt et de 18 759 \$ après impôt (chiffres de 2010) pour des villes de 500 000 habitants et plus comme Montréal.

9. Il n'y a pas de lien automatique entre travailleur précaire et travailleur pauvre, même si la grande majorité des travailleurs précaires sont pauvres.

6. L'INTÉRÊT DE LA COMPARAISON

Notre réflexion place la problématique du travailleur pauvre au cœur des grandes réorientations qu'ont prises nos sociétés au cours des dernières années. *Nous en faisons un observatoire des dynamiques sociales, politiques, économiques et culturelles que nous sommes en train d'observer et de vivre. C'est sur ce plan que la comparaison avec le Brésil paraît à la fois pertinente et intéressante.*

Alors que le GIREPS utilise la porte de l'emploi pour mener cette comparaison, nos collègues brésiliens trouvent plus pertinent de prendre celle du développement. La référence au «travailleur pauvre» servira sans aucun doute à construire des effets de miroir entre ces deux portes d'entrée et à dégager des significations convergentes qui permettent de dépasser les contingences locales et nationales. Comment ces représentations orientent-elles la posture du chercheur et des acteurs de terrain, mais surtout la perception des conditions structurelles difficiles auxquelles les individus se heurtent dans deux pays aux organisations territoriales, politiques et socioéconomiques distinctes? Comment dégager et comprendre les particularités des expériences nationales tout en replaçant ces expériences en lien avec des dynamiques mondiales?

Aborder la problématique des travailleurs pauvres dans une telle perspective comparée met bien sûr en dialogue des chercheurs brésiliens et canadiens issus d'horizons disciplinaires différents. Parler de dialogue dans ces termes implique non seulement de revenir sur certaines positions et certaines idées déjà énoncées, mais aussi de partir à la recherche de nouvelles pistes et de nouveaux contenus, ce qui exige à la fois un travail de traduction et d'intercompréhension. Il ne s'agit pas de gommer les caractéristiques spécifiques de chaque pays ou contexte national, mais de pouvoir tracer une cartographie des lieux d'ancrage et de repérer les conditions pouvant contribuer à une compréhension transversale d'une notion complexe. Il s'agit en d'autres mots d'introduire la réflexivité au cœur même de nos travaux en nous interrogeant mutuellement sur les contextes, les circonstances et les enjeux.

Car si la problématique du travailleur pauvre n'a de pertinence et d'intérêt qu'au regard des processus sociohistoriques, culturels et politiques concrets dans lesquels elle s'inscrit, il importe aussi de la lier aux autres dynamiques qui l'alimentent, à savoir la mondialisation de l'économie, les mutations des États ainsi que les transformations des systèmes de protection sociale, mais aussi les diverses formes de mobilisation de la société civile qu'engendrent ces transformations. L'intérêt premier du travail de comparaison est d'aider à déconstruire les notions miroir, en vue de mieux faire ressortir les forces et les dynamiques qui produisent la pauvreté en emploi, tant au Brésil qu'au Québec et au Canada, pour être en mesure d'agir de manière plus pertinente.

RÉFÉRENCES

- APPAY, B. et S. JEFFERY (dir.) (2009). *Restructurations, précarisation, valeurs*, Toulouse, Octares, coll. « Le travail en débat ».
- APPAY, B. et A. THÉBAUD-MONY (dir.) (1997). *Précarisation sociale, travail et santé*, Paris, Iresco, coll. « Actions scientifiques fédératives ».
- AUER, P. et B. GAZIER (2005). *L'introuvable sécurité d'emploi*, Paris, Flammarion.
- BOUFFARTIGUE, P. (dir.) (2007). *Action collective et précarité. Le syndicalisme à l'épreuve. Enquête sur trois secteurs d'activité: Poste, sous-traitance pétrochimique, restauration rapide*, Paris, Rapport de la Dares.
- BOUFFARTIGUE, P. et M. BUSO (2011). « Précarité et informalité, une perspective Nord-Sud », *Les Mondes du travail*, nos 9-10, printemps, p. 27-40.
- BOUMAZA, M. et E. PIERRU (2007). « Des mouvements précaires à l'unification d'une cause », *Sociétés contemporaines*, n° 65, p. 7-25.
- CASTEL, R. (2007). *La discrimination négative*, Paris, Seuil.
- CASTEL, R. (2009). *La montée des incertitudes: travail, protections, statut de l'individu*, Paris, Seuil.
- CHAUVIN, S. (2009). « Tester, réformer et punir. Fonctions et usages du temps dans les agences de travail journalier à Chicago », dans B. Appay et S. Jeffery (dir.), *Restructurations, précarisation, valeurs*, Toulouse, Octares, coll. « Le travail en débat », p. 103-116.
- DARDOT, P. et C. LAVAL (2010). *La nouvelle raison du monde: essai sur la société néolibérale*, Paris, La Découverte.
- DELORS, J. (1993). *Croissance, compétitivité, emploi. Les défis et les pistes pour entrer dans le XXI^e siècle*, Paris, OCDE.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC – ISQ (2012). *Taux de présence de l'emploi chez les travailleurs, résultats selon diverses caractéristiques de la main-d'œuvre et de l'emploi, moyennes annuelles, Québec, 2008-2011*, Québec, Institut de la statistique du Québec, Direction des statistiques et de la rémunération.
- LE LAY, S. (2009). « Contribution à une approche archéologique de la précarisation sociale », dans B. Appay et S. Jeffery (dir.), *Restructurations, précarisation et valeurs*, Toulouse, Octares, coll. « Le travail en débat », p. 109-123.
- LINHART, D. (2009). *Travailler sans les autres?*, Paris, Seuil.
- MÉDA, D. et B. MINAULT (2005). *La sécurisation des trajectoires professionnelles*, Paris, Rapport de la Dares.
- PALIER, B. (2005). « Vers un État d'investissement social », *Informations sociales*, vol. 8, p. 118-128.
- PAUGAM, S. (2000). *Le salarié de la précarité*, Paris, Presses universitaires de France.

CHAPITRE

2

PAUVRETÉ ET TRAVAILLEUR PAUVRE : UNE COMPARAISON SUD-NORD CONSIDÉRATIONS THÉORICO-MÉTHODOLOGIQUES

Fernando J. Pires de Sousa

L'évolution des interprétations théoriques de la pauvreté ainsi que la nécessité de la mesurer et de la qualifier selon les différents contextes nationaux inhérents aux niveaux de développement économique, social, politique et institutionnel ont exigé, *pari passu*, un certain raffinement méthodologique, de même que la définition et la normalisation d'une base conceptuelle afin de permettre des comparaisons internationales et de mesurer ce phénomène à l'échelle mondiale.

Historiquement, la compréhension de la pauvreté et de ses causes a évolué d'une explication limitée à l'insuffisance de revenu à une dimension plus large de la privation considérée comme un déni d'accès à l'emploi, au revenu et à la consommation. On est ainsi passé d'un concept de privation absolue quant aux moyens de subsistance à la prise en compte des besoins fondamentaux et, plus récemment, à l'introduction des notions de privation relative et de besoins sociaux.

Actuellement, le bien-être social atteint par les sociétés développées contraste avec l'extrême pauvreté des pays périphériques ainsi qu'avec l'inégalité résultant de l'appauvrissement causé par la précarisation du marché du travail et l'exclusion qui affectent presque tous les pays et qui sont aggravées par la crise systémique actuelle. Or, la dimension multifactorielle inhérente à une pauvreté associée à la fragmentation

des situations de risque social, à la dégradation de la structure familiale et aux vulnérabilités ethniques et de genre et à celles résultant des flux migratoires a exigé des reformulations et des adaptations statistiques et méthodologiques afin de saisir de telles spécificités.

Considérant les réalités qui composent cet éventail de situations, où les conditions de dénuement absolu n'ont pas été surmontées, il faut noter que ces conceptions ne se sont pas substituées les unes aux autres, mais qu'elles coexistent dans la représentation, la mesure et l'analyse des divers contextes. C'est pour cette raison qu'on utilise des méthodes permettant de mesurer – conformément aux exigences de rigueur théorique et méthodologique – des situations allant de l'extrême pauvreté à la pauvreté relative, intégrant l'analyse de groupes sociaux tels que les travailleurs pauvres et commandant la prise en compte des dimensions individuelle et familiale. Notons toutefois qu'il existe une forte ingérence idéologique des institutions internationales, à travers les recommandations qu'elles formulent selon leurs intérêts, en matière de traitement de la pauvreté et de mesures de politiques publiques.

Dans cette perspective, il faut être attentif aux évolutions récentes de la configuration économique et géopolitique mondiale et de leurs répercussions sur les dimensions et les particularités qui caractérisent le développement et la pauvreté selon des réalités différentes, en particulier entre les pays du Sud et du Nord. En ce sens, certains pays sont considérés aujourd'hui comme étant intégrés à une dynamique de progrès à travers une stabilité économique, la création d'emplois, l'inclusion sociale, l'amélioration du pouvoir d'achat de la population, la réduction des inégalités sociales et leur présence active sur la scène économique internationale. On peut souligner le cas du Brésil, inclus dans le groupe des pays rassemblés sous l'acronyme BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) et appelés à prendre les rênes de l'économie mondiale dans un avenir proche.

Ainsi, à partir de ce cadre d'analyse, il nous semble pertinent d'élargir notre horizon en comparant le Brésil avec d'autres pays d'Amérique latine ou d'autres pays développés, sur les questions de développement et de pauvreté, et en mettant l'accent sur l'analyse de la situation des travailleurs brésiliens à partir d'une méthodologie relative aux «travailleurs pauvres». En ce sens, ce chapitre cherche à comprendre les diverses nuances inhérentes aux notions de pauvreté et de travailleur pauvre, ainsi qu'à appréhender les méthodes utilisées par les institutions internationales de manière à pouvoir comparer la situation brésilienne avec celle d'autres contextes.

1. (IN)COMPATIBILITÉ DES NOTIONS DE BASE

Dans les pays développés, il existe des débats théoriques et méthodologiques concernant les interprétations et les choix des institutions de recherche et de statistiques à l'origine de la production de données et

d'indicateurs, et touchant aussi les études et les analyses du monde du travail, des conditions de vie économiques et sociales des travailleurs et de la société en général. Ainsi, nous soulignons le travail du Bureau international du travail (BIT) (qui fait partie de l'agence de l'Organisation internationale du travail – OIT), du Bureau des statistiques du travail (Bureau of Labor Statistics – BLS) aux États-Unis, de Statistique Canada, d'Eurostat (l'Office statistique de la Communauté européenne) et de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) en France. Pour les pays latino-américains, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïnes, la CEPALC, est la référence principale pour la réalisation et la diffusion d'études statistiques et d'indicateurs figurant dans les rapports économiques et sociaux comparatifs, ainsi qu'en matière de pauvreté. Au Brésil, l'Institut brésilien de géographie et de statistique (IBGE) est la principale institution officielle chargée de la définition, de la production et de la diffusion des données primaires – également responsable d'études et de recherches – visant à fournir au pays l'ensemble des informations nécessaires à sa gestion.

Il est essentiel de comprendre les définitions des différentes catégories utilisées dans la construction des indicateurs de pauvreté parmi les institutions mentionnées ci-dessus pour effectuer une analyse de leur compatibilité. Par conséquent, la première difficulté majeure réside dans la définition de la notion de travailleur. En consultant les sites Internet des institutions, il semble que seul Eurostat livre une définition précise de ce terme. Les autres organisations se contentent de distinguer des catégories de travailleurs.

Il est important de noter qu'il est tout aussi difficile d'appréhender les significations des termes *occupation*, *travail* et *emploi*, soit parce qu'ils sont souvent utilisés comme des synonymes, ce qui empêche de les distinguer précisément; soit parce qu'il n'existe pas de définitions propres à chaque institution; ou, encore, parce que ces termes sont utilisés comme références pour définir d'autres termes, *travailleur*, par exemple. Il existe aussi des discussions concernant la population et les périodes de référence à propos desquelles il est également difficile de trouver des équivalences concernant les conditions d'activité, les revenus qu'elles procurent, la composition de la famille ou du ménage, de même les catégories et types de ressources qui sont inclus dans le calcul du revenu disponible, etc., comme nous le verrons plus loin.

2. SIGNIFICATIONS HISTORIQUES DE LA PAUVRETÉ

L'évolution propre de la compréhension théorique de la pauvreté, conditionnée par des périodes historiques et par la complexité progressive de ses déterminations et de ses manifestations, explique le débat conceptuel

qui entoure la question et, par conséquent, explique aussi la variété des approches méthodologiques existantes. En effet, il paraît évident que la signification de la pauvreté ne peut pas être limitée à un état intemporel, puisqu'elle est sujette à des changements résultant de transformations des facteurs qui la déterminent, ce qui lui donne une connotation dynamique.

Étant donné les transformations par lesquelles passent les sociétés à des degrés divers, on ne peut appliquer à des situations du présent des schémas explicatifs de la pauvreté issus d'époques passées, car des changements se produisent dans de nombreux domaines et particulièrement en ce qui concerne les réalités institutionnelles et culturelles. Cela ne signifie pas que les changements revêtent exclusivement une connotation positive; au contraire, ils peuvent constituer des régressions, compromettre les conditions de vie, accroître la précarité sociale et les inégalités, comme on a pu l'observer dans plusieurs pays dominés par la mondialisation néolibérale, et notamment comme conséquence de la crise actuelle de dimension systémique. En résumé, dans la pratique, la pauvreté relative est évaluée par référence au niveau de vie d'une société donnée. À ce titre, ceux qui se retrouveraient en dessous du niveau de ressources qui définit la pauvreté relative ne seraient pas en mesure de participer normalement à la vie sociale. Il est intéressant de noter qu'en général cette approche est plus couramment utilisée dans les pays développés, sauf aux États-Unis, où l'on utilise la notion de pauvreté absolue, comme le font les pays en développement (Lavinias, 2003; CEPAL, 2007; Codes, 2008).

Considérant ce qui précède, il est pertinent de mentionner qu'un certain raffinement a été atteint en cherchant à mesurer les situations les plus diverses ainsi que les différents niveaux de stratification de la société moderne. Dans sa base de données, Eurostat compte pas moins de onze concepts relatifs au phénomène de la pauvreté et à ses indicateurs: «Travailleur pauvre», «Pauvreté existentielle», «Pauvreté existentielle primaire», «Pauvreté existentielle secondaire», «Pauvreté existentielle persistante», «Taux de risque de pauvreté», «Taux (de risque) de pauvreté financière», «Taux de risque de pauvreté transversale», «Taux de pauvreté manifeste», «Taux moyen de risque de pauvreté financière» et «Taux de pauvreté latente». Il faut souligner que le concept de «Pauvreté existentielle» témoigne de la préoccupation de saisir la pauvreté dans ses dimensions non financières¹.

1. Selon Eurostat (2002, p. 22): «L'analyse de la pauvreté en termes relatifs est basée sur le principe général selon lequel, au-delà d'un certain écart par rapport à la moyenne, les personnes à faible revenu ne peuvent pas accéder au niveau de vie minimum acceptable dans la société où ils vivent en raison du manque de ressources et se retrouvent donc dans une situation de pauvreté existentielle.»

On peut interpréter qu'en raison du niveau d'inclusion sociale atteint dans les pays développés, notamment en Europe, cette pauvreté existentielle revêt un caractère relatif, même si, évidemment, le revenu joue un rôle dans l'accès aux biens et services. Concernant notre réalité latino-américaine et brésilienne, il semble utopique de même atteindre le niveau de Pauvreté existentielle primaire de ces pays. En fait, sont ici considérés les aliments et les vêtements, la possibilité de prendre des congés au moins une fois par an, le remplacement du mobilier usagé et l'acquittement de traites financières (mensualités d'un prêt hypothécaire ou paiement d'un prêt et paiement des charges). Imaginez l'existence du niveau de Pauvreté secondaire tel que défini par Eurostat, qui souligne notamment les éléments moins susceptibles d'être considérés comme essentiels, tels qu'une voiture, un téléphone, un téléviseur couleur, un magnétoscope, un four à micro-ondes et un lave-vaisselle; pratiquement toute la population brésilienne appartiendrait à cette catégorie. Dans une conception non financière de la pauvreté sont inclus pas moins de 24 articles, dont consommer de la viande, de la volaille ou du poisson au moins une fois tous les deux jours et être en mesure de recevoir des amis ou des membres de sa famille au moins une fois par mois, au moins pour partager un verre ou un repas (Eurostat, 2002, p. 77).

3. TRAVAILLEUR PAUVRE : FONDEMENTS THÉORIQUES ET MÉTHODOLOGIQUES

Notons tout d'abord que le concept de «travailleur pauvre» revêt une forte ambiguïté due à la difficulté de concilier en une seule dimension deux notions imprégnées de nuances, à savoir ce qu'on entend respectivement par *travailleur* et par *pauvre*, dans des contextes nationaux et des institutions de recherche et de statistiques différents. Dans un contexte où prédomine la littérature anglo-saxonne (Ulysse, 2009), il s'agit d'un sujet d'étude récent, davantage étudié en Europe depuis le début de ce siècle et sur lequel il n'existe pas de consensus quant à la manière de définir statistiquement un travailleur pauvre (Ponthieux, 2009).

Une autre observation importante concerne la difficulté de distinguer les dimensions individuelles et familiales dans la compréhension conceptuelle respective du travailleur pauvre et de la pauvreté. Dans le premier cas, le principal déterminant réside dans le facteur financier, tandis que dans le second cas les facteurs non financiers exercent une influence significative. Dans cette perspective, l'intégration à une activité rémunérée contribue nécessairement à devoir classer l'individu comme travailleur pauvre, que son statut de membre d'une famille indique une condition de pauvreté ou non. Ainsi, s'il existe un lien étroit entre la pauvreté et la situation familiale, ce n'est pas nécessairement le cas en ce qui concerne

la notion de travailleur pauvre². En d'autres termes et afin de mieux comprendre, si l'on considère un contexte familial composé d'enfants ou de membres plus âgés au chômage ou en emploi faiblement rémunéré, mais dont la famille est riche, ces personnes ne pourraient être considérées comme pauvres à proprement parler. Toutefois, en dehors de ce contexte, c'est-à-dire si elles vivaient exclusivement de leur emploi, elles seraient certainement catégorisées comme pauvres. L'inverse est également vrai; par exemple, un père de famille ayant un bon emploi, mais étant la seule source de subsistance de la famille, peut vivre dans une situation de pauvreté.

Dans cette discussion, Ulysse *et al.* (2009, p. 125) affirment que la notion même de «travailleur pauvre» se révélerait incompatible sur le plan conceptuel avec le modèle de société libérale dont la norme universelle consiste à imputer moralement à l'individu l'obligation d'assurer par son travail non seulement ses besoins propres, mais aussi ceux de sa famille. Ainsi, les auteurs affirment que, pour saisir le sens concret de la notion de «travailleur pauvre», les termes *emploi* et *pauvreté* doivent être compris séparément: alors que le premier se rapporte à une occupation qui devrait permettre de faciliter l'autonomie individuelle, la pauvreté en revanche est mesurée par le manque de ressources de la famille considérée dans son ensemble. En ce sens, la condition du travailleur, qu'il soit pauvre ou non, ne dépend pas exclusivement de ses caractéristiques individuelles et de la nature de son emploi, mais aussi du niveau de vie de la famille à laquelle il appartient et dont les déterminants sont multiples: la structure du ménage, l'existence ou non d'autres pourvoyeurs de revenus supplémentaires, les services et les avantages du système de protection sociale ainsi que les transferts sociaux et de revenu. C'est donc dans la perspective des transformations des relations entre le marché du travail, la protection sociale et les structures familiales que ces auteurs considèrent les questions de conceptions et de sens donnés au «travailleur pauvre».

Dans cette perspective, nous avons eu l'occasion d'explorer les limites structurelles du marché du travail et du rapport salarial dans les sociétés profondément inégalitaires vis-à-vis du conditionnement des systèmes de protection sociale considérés comme organe de promotion du bien-être et, partant, comme un moyen de lutte contre la pauvreté (Sousa, 2010). Ici, le cas de l'Amérique latine, notamment du Brésil, est emblématique, parce que ces systèmes y sont doublement contrariés: d'une part, pour être une reproduction de la stratification sociale institutionnelle elle-même

2. Malgré ces différences, dans un article sur les déterminants de la pauvreté des travailleurs dans l'Union européenne, Allègre (2008) souligne qu'il existe une forte corrélation entre la pauvreté en général, au niveau national, et la pauvreté au travail, à savoir les travailleurs considérés comme pauvres. Cela indique par conséquent que les pays ayant de faibles niveaux de pauvreté au travail sont aussi ceux qui connaissent de faibles taux de pauvreté globale.

et, d'autre part, à cause de leur grande dépendance à l'égard des sphères économiques et politiques. Cette double restriction freine évidemment leur autonomie et corollairement leur fonction redistributive et, par conséquent, leur capacité à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. En effet, les limites de ces systèmes de protection sociale sont évidentes, en ce que ces derniers sont caractérisés par une ambivalence : ils sont à la fois soumis aux intérêts et aux décisions économiques et politiques, et devant servir d'instruments importants pour la régulation de l'équilibre de l'ensemble du système social. Aussi, l'interdépendance de la protection sociale et des relations salariales – considérée plus en termes de structure de distribution de la masse salariale que de taille – ne permet pas que l'octroi d'avantages aille au-delà de la garantie d'un revenu aux travailleurs lorsqu'ils entrent dans une période d'inactivité, soit une assurance-chômage. Par conséquent, les pays d'Amérique latine comme le Brésil sont aux prises avec une sorte de fatalisme ou d'impasse, tandis que l'insuffisance et la vulnérabilité de la relation salariale comptent parmi les principales raisons de l'inachèvement et de l'«inefficacité» de leurs systèmes de protection sociale. Réciproquement, ces derniers sont incapables d'exercer la fonction de promoteur et de garant de cette relation (Sousa, 2010).

Concernant ce que nous avons analysé dans cette section sur les fondements théoriques et méthodologiques de la signification de *travailleur pauvre*, un autre obstacle important réside dans les divergences inhérentes aux définitions du terme *travailleur* – comme l'ont constaté Peña-Casas et Latta (2004) – afin de calculer statistiquement l'indicateur relatif au nombre de travailleurs pauvres (tableau 2.1), qui regroupe les trois définitions les plus utilisées dans la littérature. Rappelons que dans sa base de données l'OIT ne précise pas la signification du terme *travailleur* ni ne définit la condition de pauvreté, mais elle conceptualise l'activité au sein de la population économiquement active (occupée et au chômage) ou non³. À ce sujet, Ponthieux (2009)⁴ note que les trois approches de la catégorie «Travailleur» se caractérisent par le fait de ne pas se baser sur les statuts d'occupation (emploi, chômage, inactivité) en prenant une semaine comme référence, conformément aux normes de l'OIT, mais bien sur la situation d'activité (emploi ou chômage) pendant

3. Selon l'OIT/BIT, est considéré comme occupé quelqu'un qui a travaillé au moins une heure pendant la semaine de référence (précédant la date de l'enquête), et est considéré comme étant au chômage quelqu'un qui a cherché un emploi, qui était immédiatement disponible et n'a pas travaillé, pas même une heure, dans la semaine de référence.

4. Nous prenons généralement comme référence ce travail de Ponthieux, qui fait une analyse détaillée de la méthodologie concernant le «travailleur pauvre» et de son utilisation dans les comparaisons internationales.

certaines mois d'une année de référence⁵. Selon l'auteure, cela signifie un changement de perspective important, car prolonger la période de référence bien au-delà d'une semaine permet de saisir plus fidèlement la condition du «travailleur pauvre». La pauvreté financière est ainsi appréhendée selon le revenu annuel et non seulement à partir de la situation observée à un moment donné de cette période ou à la date même de l'enquête. Dans cette perspective, un travailleur pourrait être considéré à travers sa condition régulière de participation au marché du travail, ce qui permettrait de déterminer les différentes situations possibles, telles que l'emploi durant l'année entière, le chômage durant l'année entière, les alternances et l'inactivité durant l'année entière. Méthodologiquement, la période de référence serait l'année N-1 pour une enquête réalisée pendant l'année N, durant laquelle les personnes indiquent rétrospectivement, mois après mois, quel était leur statut d'occupation prédominant : emploi, chômage ou inactivité.

Concernant les trois approches, Ponthieux (2009) en rappelle les différences et indique que la définition issue de la littérature nord-américaine est la plus large : sont considérés comme travailleurs les individus régulièrement actifs, salariés ou non, pendant une période de 27 semaines par an. La définition française est intermédiaire en ce qu'elle considère comme travailleur quelqu'un qui est régulièrement actif, mais qui a passé au moins un mois en tant qu'employé. Enfin, la définition européenne, considérée comme la plus restreinte, définit comme travailleurs ceux qui étaient employés au moment de l'enquête et qui sont restés dans cette condition pendant presque toute l'année de référence⁶. Notons qu'aucune définition n'exige la continuité des situations d'emploi ou de

-
5. Il s'agit ici d'être attentif aux nuances d'interprétation, en raison de problèmes de traduction et d'ambiguïté conceptuelle. On observe que l'auteure utilise le terme *statut d'occupation* (emploi, chômage, inactivité), qui nous semble correspondre à la population économiquement active (PEA) (occupé, non occupé), la situation d'inactivité correspondant à la population non économiquement active (PNEA). De plus, dans son texte en français, la phrase «un nombre de mois passés sur le marché du travail ou en emploi» considérée littéralement serait difficilement interprétable comme correspondant à la PEA (personnes occupées ou non occupées/au chômage). Par conséquent, les correspondances entre les classifications des approches étrangères et la classification brésilienne concernant les catégories du marché du travail constituent un sérieux obstacle à la réalisation d'études comparatives.
 6. Notons qu'il ne faut pas confondre la notion de travailleur avec celle de travailleur pauvre, alors que l'auteure ne précise pas clairement cette distinction (voir Ponthieux, 2009, p. 6) et qu'elle ne met pas en évidence les paramètres utilisés pour délimiter les niveaux de pauvreté. Autrement dit, elle ne signale pas clairement que seuls les travailleurs catégorisés pauvres – tels qu'ils sont définis par les trois approches – ont des niveaux de vie se situant en dessous des niveaux respectifs (seuils) de pauvreté de la population en général.

chômage, acceptant les alternances entre les deux. De plus, les statistiques nord-américaines calculent la durée du travail en semaines, tandis que les travaux français et européen le font en mois.

Ainsi, s'arrêter un moment sur ce bref état des lieux nous permet de vérifier les possibilités de définitions suivantes en lien avec la perspective nord-américaine : 1) emploi stable (personne employée tout au long de l'année de référence), 2) chômage de longue durée (chômeur tout au long de l'année de référence), et 3) situation d'alternances (emploi/chômage, etc., ou chômage/emploi, etc.). Dans la perspective française, la situation 2 ne peut pas se produire du fait de l'exigence d'emploi d'au moins un mois ; on note ainsi que la limite maximale de chômage serait de 11 mois dans ce pays. Dans la perspective européenne, cette exigence est beaucoup plus grande, puisque la personne doit être employée au moment de l'enquête (année N) ainsi que pendant au moins sept mois de l'année (N-1) de référence, même si cela ne s'est pas produit dans les mois suivants, à savoir continuellement ; par conséquent et surtout ici, la situation 2 est aussi la seule qui ne peut se produire, et la limite maximale d'une personne sans emploi (chômeurs cherchant ou non un emploi, dans cette dernière situation, en dehors du marché du travail) est portée à cinq mois. En outre, on ne fait ici référence qu'à la situation en emploi et on ne mentionne pas le fait que la personne au chômage cherche ou non du travail, ce qui constitue l'une des exigences de classification de la population économiquement active, à savoir la participation au marché du travail, même si la personne n'est pas embauchée. En résumé, dans la définition européenne, la question est de savoir si la personne avait un emploi au moment de l'enquête et si elle était parvenue à être embauchée plus de la moitié de l'année de référence. Il faut donc qu'elle soit au moins sept mois dans cette situation, même si elle a connu un parcours discontinu (alternances)⁷.

Il est important de signaler que ces critères nous semblent très discutables étant donné leur caractère fortement arbitraire. En fait, par élimination, nous pouvons déduire que ceux qui se retrouvent en emploi ou qui sont chômeurs à la recherche d'un emploi pour des périodes accumulées de moins de 27 semaines aux États-Unis et de moins de 6 mois (environ 24 semaines), avec une période d'emploi d'au moins un mois en France, ne sont pas définis comme travailleurs aux fins de l'identification en tant que « travailleurs pauvres ». En Europe, cela se produirait pour les personnes se retrouvant sans emploi au moment de l'enquête,

7. On pourrait faire valoir que la condition de l'activité est sous-entendue, c'est-à-dire que dans les phases de chômage pendant l'année de référence la personne était à la recherche d'un emploi. Cependant, étant donné que ce n'est pas explicite dans la définition européenne, il peut également arriver que la personne ne soit pas en train de chercher un emploi ; dans ce cas, elle serait considérée comme étant en situation d'inactivité, en dehors du marché du travail.

même si elles ont travaillé pendant 7 mois (environ 28 semaines) ou plus, mais aussi pour celles qui se retrouvent en emploi au moment de l'enquête, mais qui avaient travaillé pendant une durée inférieure à la période indiquée ci-dessus. Ce qui soulève des questions. Ces personnes ne sont-elles pas considérées comme des travailleurs? Ou seraient-elles déjà condamnées – ou ayant une forte probabilité – à être pauvres du fait qu'elles ne répondent pas aux exigences énoncées ci-dessus? Que se passe-t-il pour les personnes se retrouvant au chômage de longue durée? En vérité, ce qui va réellement déterminer ou non la situation de pauvreté du travailleur sera le fait qu'il se situe ou non en dessous du seuil de pauvreté ou, plus exactement, du seuil de pauvreté officiel défini pour chaque cas, les États-Unis, la France et l'Europe, ce qui représente encore une dose considérable d'arbitraire⁸. Par exemple, il suffit de comparer les concepts de travailleur (tableau 2.1) entre la France et l'Europe pour se rendre compte des faiblesses théoriques qui sous-tendent les définitions respectives des travailleurs utilisées pour la classification de leur situation de pauvreté. Dans les faits, il paraît évident que l'existence de ces deux définitions ne pourrait être justifiée en théorie en raison de la similitude caractérisant ces contextes, ou plutôt le contexte européen, qui, à partir de l'Union européenne, s'est rapproché davantage des pays membres à plusieurs égards, y compris les questions du monde du travail.

TABLEAU 2.1.

Définitions de *travailleur* dans le but d'identifier le «travailleur pauvre»

Nord-américaine (BLS)	Française (INSEE)	Européenne (Eurostat)
Personne qui a passé au moins 27 semaines d'une période d'un an de référence sur le marché du travail, c'est-à-dire en emploi (employée) ou en recherche d'emploi.	Personne qui a passé au moins 6 mois d'une période d'un an de référence sur le marché du travail, mais au moins un mois en emploi (employée).	Personne qui était employée et qui a passé au moins 7 mois d'une période d'un an de référence en emploi (employée).

Source : Adapté de Ponthieux (2009), Klein et Rones (1989), BLS (2012) et Commission européenne (2006).

8. Nous pouvons prendre des exemples de situations extrêmes : une personne peut n'avoir travaillé qu'un mois dans l'année, mais avec un revenu de travail qui aura dépassé le seuil de pauvreté : elle ne sera pas considérée comme pauvre, même si elle ne correspond à aucune des définitions de travailleur. En revanche, une personne employée toute l'année – satisfaisant ainsi à toutes les définitions de travailleur – et ayant une rémunération inférieure au seuil de pauvreté sera considérée comme pauvre.

4. FAISABILITÉ MÉTHODOLOGIQUE POUR UNE ANALYSE COMPARATIVE, DANS LE CAS DU BRÉSIL

Pour l'analyse de la faisabilité de l'utilisation de la méthodologie concernant les travailleurs pauvres au Brésil, différents aspects et critères doivent être respectés.

Au Brésil, pour définir un «travailleur», on ne délimite pas l'âge maximum, tandis que l'âge minimum correspond à 10 ans dans la définition de la population de référence. Cependant, comme on enregistre l'âge de la personne interrogée par l'entremise des microdonnées, il est possible de ne considérer que les personnes âgées de 16 à 64 ans, tranche d'âge qui correspond au critère international adopté pour classer les personnes en âge de travailler.

Dans le cas des périodes de référence, l'IBGE, grâce à son *Enquête nationale auprès des ménages* (PNAD) réalisée chaque année, établit une semaine à compter du jour précédant l'enquête pour la plupart des informations recueillies et, à partir de là, établit des intervalles de jours antérieurs pour certaines variables. Ainsi, l'année de référence n'est pas l'année civile précédant l'enquête, mais bien l'intervalle continu comprenant la semaine de 7 jours précédant le jour de l'enquête et les 358 jours qui précèdent.

En ce qui concerne le monde du travail, le questionnaire du PNAD est très complet et détaillé. Il comprend une série de questions qui rend presque possible – grâce à une recherche approfondie de microdonnées et le croisement de variables – le calcul des indicateurs de pauvreté ici proposés ou, à tout le moins, qui rend possible une inférence à partir de ces indicateurs afin de réaliser quelques ajustements tenant compte des spécificités de la réalité brésilienne.

Ainsi, on peut déterminer les conditions d'activité des personnes âgées de 10 ans et plus, à savoir la population économiquement active ou non (PEA et PNEA) dans la semaine de référence et pour les périodes antérieures. Plus précisément, pour la caractérisation des actifs occupés tout au long de l'année, on peut distinguer les employés à temps plein ou à temps partiel et les travailleurs non salariés. On peut également délimiter les contingents respectifs de travailleurs en emploi stable durant l'année entière de référence, ceux au chômage de longue durée et ceux en situation d'alternance, à partir des critères établis dans la définition nord-américaine de travailleur (pauvre), discutée plus tôt. De la même manière, il semble tout à fait réalisable de répondre aux exigences des définitions françaises et européennes (voir le tableau 2.1). En ce qui concerne le calcul des équivalents-adultes⁹ vivant

9. Les équivalents-adultes (ou unités de consommation) sont calculés en fonction de l'échelle appelée «OCDE modifiée», selon laquelle le premier adulte (14 ans et plus) du ménage représente une unité, les autres adultes représentent 0,5 unité et les enfants (moins de 14 ans), 0,3 unité.

au domicile, le PNAD répertorie tous les résidents par nom, sexe, âge, situation au domicile et dans la famille (personne de référence, conjoint, enfant, autre parent, membre agrégé, pensionné¹⁰, employé domestique et parent de l'employé de maison), couleur ou origine ethnique, ce qui nous permet de connaître le nombre d'adultes et d'enfants et de réaliser les conversions nécessaires.

En outre, il est possible de connaître le revenu d'activité (de travail) par les informations concernant le Revenu mensuel de n'importe quel type de travail, principal, secondaire et autres (en argent ou en valeur des produits ou marchandises ou juste en bénéfices). Par conséquent, des données existent sur les Salaires et Revenus de travail non salarié (travailleurs autonomes/indépendants). Cependant, une mise en garde importante à effectuer ici concerne le fait que de telles informations sur le revenu se limitent aux personnes qui avaient un emploi pendant la semaine de référence, ce qui ne permet pas de saisir la rémunération des emplois exercés durant les périodes antérieures. Cependant, on peut supposer que cela ne constitue pas un obstacle pour le calcul des indicateurs de pauvreté observés ci-après, dès lors qu'ils renvoient tous à la situation du moment « actuel » (de la semaine de référence); et si l'enquête n'avait aucun revenu, il serait évidemment comptabilisé comme nul. Notons également que l'Assurance-chômage et l'Assurance maladie – également considérées par le PNAD sans que leurs montants soient précisés – ainsi que les salaires sont classés comme revenus d'activité, dont la source est le travail. Par voie de conséquence, sur le plan individuel, la source en est le travailleur. Pour quantifier le Revenu d'activité d'un ménage, il est nécessaire de faire la somme des revenus de tous ses membres. Enfin, le calcul du Revenu de ménage disponible est la somme du produit net de ses membres, à savoir la somme des Revenus de travail (activité), des Retraites et Pensions, de l'Assurance-chômage et de l'Assurance maladie, des Revenus de patrimoine (intérêts, dividendes, loyers), des Transferts nets entre les ménages et des Avantages sociaux soustraits des Cotisations sociales et des Impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, impôt sur la fortune). On pense que les données du PNAD rendent difficile le calcul du Revenu de ménage disponible, puisqu'on ne distingue pas les montants des Assurances, des Transferts entre les ménages, des Avantages sociaux, des Cotisations sociales et des Impôts directs, de la même manière que l'indicateur référent n'est pas divulgué par l'IBGE. Cependant, les séries statistiques incluent l'indicateur de Participation des épargnes brutes des familles dans

10. Est considéré comme étant (membre) « joint » ou « pensionné » quelqu'un qui n'est pas parent de la personne de référence du domicile ou de son conjoint, la différence étant que, dans le premier cas, la personne ne paye pas le logement ni l'alimentation.

le Revenu brut disponible des familles. Il convient toutefois de noter que le PNAD fournit des informations sur le revenu des ménages et sur le revenu des ménages par habitant.

5. INDICATEURS D'INÉGALITÉ ET DE PAUVRETÉ

Dans le tableau 2.2, nous présentons les principaux indicateurs d'inégalité et de pauvreté. En général, on observe que coexistent les indicateurs classiques basés sur une définition absolue de la pauvreté, en référence à une valeur précise (« seuil » de pauvreté), et les indicateurs relevant d'une définition relative de la pauvreté (pourcentage de la médiane). On peut explorer la situation des travailleurs en termes d'inégalités salariales et analyser les principaux facteurs qui déterminent leur revenu à partir des trois premiers indicateurs du tableau 2.2 (pays développés), avec la possibilité d'en faire l'objet d'une enquête (toutes proportions gardées dans le cas brésilien) en utilisant les données du PNAD¹¹. Le revenu par équivalent-adulte cherche à définir le niveau de vie des membres du ménage, en uniformisant son calcul avec des unités de consommation, selon l'échelle définie précédemment. Cela permet de comparer les niveaux de vie des ménages de tailles et de compositions différentes, sans qu'il soit nécessaire de s'attarder à la consommation par personne, puisque les besoins d'un ménage ne varient pas dans la même proportion que le nombre de ses membres. En effet, la cohabitation ne nécessite pas d'avoir un volume de biens de consommation – en particulier de biens durables – équivalant au nombre de personnes pour fournir à chacune un niveau de vie identique.

En ce qui concerne les indicateurs de pauvreté et de travailleur pauvre, on observe que la principale différence réside dans le fait que la cible de la première est le ménage (et la population en général) et celle du second, l'individu, comme on l'a déjà signalé. Notons que le paramètre Seuil de pauvreté – dans l'approche relative – est essentiel pour le calcul de ces indicateurs et qu'il se rapporte aux revenus disponibles par équivalent-adulte pour l'ensemble de la population. Par conséquent, comme nous l'avons déjà remarqué, cela constitue une limitation lors de

11. Il convient de noter que, tant dans les pays développés qu'en Amérique latine et au Brésil, la pauvreté et l'inégalité sont analysées selon plusieurs caractéristiques inhérentes aux groupes sociaux, telles que l'âge, le genre, l'origine ethnique, les enfants, etc. Aux États-Unis, par exemple, on remarque que les Hispaniques, les Latinos et les Noirs sont proportionnellement les plus pauvres et les plus exclus. Voir BLS, 2012.

l'utilisation des données du PNAD, compte tenu de la difficulté de calculer le revenu disponible, à moins de trouver une forme d'approximation ou d'estimation.

En outre, on observe que l'indigence (pauvreté extrême) et la pauvreté sont mesurées selon l'approche absolue dans le monde entier de la Banque mondiale, dont la méthodologie est la même que celle adoptée par la CEPALC. Cependant cette dernière utilise respectivement comme paramètres le quart et la moitié du salaire minimum. Un concept identique existe aux États-Unis, où l'on cherche à quantifier et à analyser le nombre de travailleurs pauvres en se basant sur l'indicateur qui tient compte des seuils de pauvreté à partir de la composition de la famille. Dans cette même perspective, mais en mettant l'accent sur la conception relative, il existe des approches articulées autour des travailleurs pauvres selon les méthodes françaises et européennes, qui se fondent sur les proportions du niveau de vie médian de l'ensemble de la population. La méthodologie canadienne se différencie des autres: elle considère comme travailleur pauvre toute personne dont le revenu familial est inférieur à 50% du revenu familial médian, ajusté selon la taille de la famille. Elle se distingue ainsi des définitions du Travailleur figurant au tableau 2.1.

Devant cette diversité de critères et en dépit d'avoir introduit cette connotation relative, nous devons prêter attention à la critique formulée par Ulysse (2009) de la logique administrative, comptable et financière dans laquelle de telles définitions abordent la problématique du travailleur pauvre, dès lors que toutes ces références – qu'elles soient des seuils de pauvreté ou un revenu médian – sont des valeurs définies arbitrairement et indiquant seulement un revenu nécessaire pour assurer un niveau de vie décent au travailleur. De plus, ces valeurs indiquent l'ampleur du phénomène ainsi que la manière de quantifier les travailleurs pauvres et de déterminer les dynamiques familiales en cause. De ce point de vue, nous pouvons nous avancer à spéculer sur une possible intentionnalité sous-jacente à ces méthodologies plutôt en accord avec les objectifs des gouvernements et des institutions internationales dans le traitement de la question de la pauvreté et dans la recherche de cohésion sociale et de légitimité des politiques économiques néolibérales et conservatrices: on propose ainsi des politiques et des programmes qui visent seulement à réduire la pauvreté et non pas à l'éradiquer par des changements structurels, en particulier dans le tiers-monde.

Pour conclure, il convient de s'attarder à la proposition de Ponthieux (2009) de produire un autre indicateur de Travailleur pauvre, appelé Indicateur de pauvreté économique, par opposition aux indicateurs présents dans les définitions de travailleurs (voir le tableau 2.1), qui se caractérisent par une quantification basée sur des périodes d'activité ou de non-activité

durant une année de référence. La proposition part donc d'une critique de la notion habituelle de la pauvreté, qui revoie aux ressources existantes pour le ménage, pour proposer l'indicateur susmentionné, qui porte attention à l'individu et à sa capacité économique découlant de la rémunération reçue pour ses activités professionnelles. Ainsi, on prend comme base le Revenu d'activité de l'année précédant l'enquête et on le compare avec la valeur du Seuil de pauvreté pour déterminer le nombre de travailleurs pauvres. Étant donné que le Revenu d'activité peut être nul, il est possible d'avoir deux composantes : le manque de Revenu d'activité et les revenus non nuls mais inférieurs au Seuil de pauvreté. Par ailleurs, il semble plus facile de calculer cet indicateur pour le Brésil, considérant qu'il n'existe aucune exigence de revenu disponible pour être considéré comme travailleur.

Ponthieux (2009) souligne que cet indicateur est conceptuellement différent des notions de bas salaires ou de faibles revenus d'activité (de travail), parce que la comparaison est faite avec le Seuil de pauvreté et non avec les répartitions de ces revenus. Elle remarque aussi l'avantage de cet indicateur d'être directement interprétable – car on considère seulement le revenu que le travailleur reçoit de son activité, lequel ne serait pas suffisant pour éviter la pauvreté s'il vivait seul et ne disposait pas d'une autre source de revenus que celle de son travail – et de ne pas dépendre *a priori* de la définition de *travailleur*, car cette définition se rapporte à l'ensemble de la population en âge de travailler et cherche à saisir le segment de cette population qui ne peut « vivre de son travail » (Ponthieux, 2009, p. 34). En guise d'explication, nous présentons également quelques définitions de taux de pauvreté dans le tableau 2.2.

Enfin, il est important de constater qu'en raison des difficultés liées aux concepts de « travailleur pauvre » et de « pauvreté », certains auteurs français cherchent à combiner les dimensions individuelle et familiale de la notion de « travailleur pauvre » impliquant deux conditions : occuper un emploi et appartenir à une famille pauvre. Autrement dit, on envisage la situation du travailleur et de son travail ainsi que la situation de la famille, en matière de revenus (Dequidt et Clément-Ziza, 2007). Par ailleurs, cette recommandation avait déjà été suggérée par Hourriez (2000, p. 5-7) pour souligner que la solution la plus simple serait de considérer le « travailleur pauvre comme une personne qui travaille et vit dans une famille pauvre ». Selon cet auteur, dans le cas français, il devrait y avoir « une définition du travailleur pauvre qui associe un critère d'activité (faire partie de la population active pendant au moins 6 à 12 mois), un critère d'emploi (avoir un emploi pendant au moins 1 à 12 mois) et un critère de niveau de vie (appartenir à une famille pauvre) ».

TABLEAU 2.2.

Indicateurs d'inégalité et de pauvreté**Indicateurs d'inégalité et caractéristiques**

Bas salaire : Salaire mensuel moyen de la période de référence inférieur à 60 % de la médiane des salaires mensuels moyens. Le salaire mensuel moyen est la relation entre le revenu salarial et le nombre de mois de travail durant la période de référence. Il est calculé uniquement pour les emplois à temps plein.

Indicateur de bas salaires : Salaire mensuel moyen inférieur à 60 % de la médiane des salaires mensuels moyens en emploi à temps plein.

Indicateur des problèmes d'emploi des travailleurs pauvres : Division de chacun des facteurs suivants qui génèrent le faible revenu des travailleurs par le nombre total de travailleurs : chômage (durable + alternances), emploi salarié toute l'année à temps partiel, bas salaire en emploi à temps complet et emploi non salarié.

Revenu par équivalent-adulte : Le revenu par équivalent-adulte (ou niveau de vie) est égal au revenu disponible du ménage par le nombre d'équivalents-adultes. C'est la même chose pour tous les membres de la famille.

Seuil (niveau) de pauvreté : Correspond à une proportion d'une statistique (généralement la médiane) de la répartition des revenus disponibles par équivalent-adulte pour l'ensemble de la population.

Indicateurs de pauvreté – Approche absolue (seuil de pauvreté)**BANQUE MONDIALE**

Incidence de la misère et de la pauvreté (sur la base de 1,25\$ US ou 2\$ US par jour, en parité de pouvoir d'achat [PPA]) : Pourcentage de la population, selon les prix internationaux datant de 2005, vivant avec moins de 1,25\$ US ou 2\$ US par jour*. À la suite des révisions des taux de change en PPA, les taux de pauvreté de chaque pays ne peuvent être comparés avec ceux des éditions précédentes.

ÉTATS-UNIS (BLS)

Seuil de pauvreté : Reflète les différents besoins de consommation des familles selon leur composition ; basé sur la taille de la famille et le nombre d'enfants de moins de 18 ans. Par conséquent, les niveaux (seuils) de pauvreté varient selon la composition de la famille**.

Travailleur pauvre : Définition du travailleur (voir le tableau 2.1) dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté.

AMÉRIQUE LATINE (CEPALC)

Incidence de la misère et de la pauvreté : Indicateur adopté par la Banque mondiale, voir ci-dessus.

BRÉSIL (IBGE)

Taux d'extrême pauvreté (indigence, misère) : Pourcentage de personnes dans la population totale qui a un revenu de ménage par individu en dessous du seuil d'extrême pauvreté (près du quart du salaire minimum). L'univers des individus est limité à ceux qui sont membres de ménages particuliers permanents. Le seuil d'extrême pauvreté considéré ici est une estimation de la valeur d'un panier de nourriture contenant le minimum de calories nécessaires pour répondre de façon adéquate aux besoins d'une personne, basée sur les recommandations de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Des valeurs différentes sont estimées pour 24 régions du pays. Calculé à partir des réponses au PNAD (IBGE, 2012b).

Taux de pauvreté : Pourcentage de personnes dans la population totale ayant un revenu de ménage par personne inférieur au seuil de pauvreté (près de la moitié du salaire minimum), considéré ici comme équivalant à deux fois le seuil d'extrême pauvreté exposé ci-dessus.

TABLEAU 2.2. (suite)
Indicateurs de pauvreté – Approche relative (proportions de la population)
Travailleur pauvre :

FRANCE (INSEE) : Définition d'un travailleur (voir le tableau 2.1) dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, généralement fixé à 50 % du niveau de vie médian de l'ensemble de la population. La France publie également des taux de pauvreté en prenant comme référence 40 %, 60 % ou 70 % du niveau de vie moyen.

EUROPE (Eurostat) : Définition d'un travailleur (voir le tableau 2.1) dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, généralement fixé à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble de la population.

CANADA (Statistique Canada) : Personne dont le revenu familial est inférieur à 50 % du revenu familial médian ajusté selon la taille de la famille.

Indicateur de la Pauvreté économique, selon Ponthieux (2009) : Revenu individuel d'activité inférieur au seuil de pauvreté.

Taux de pauvreté :

Taux de pauvreté : Proportion des personnes vivant dans un ménage dont le revenu disponible par équivalent-adulte est inférieur à 60 % de la médiane de la distribution de ces revenus dans l'ensemble la population (seuil de pauvreté).

Taux de travailleurs pauvres selon les définitions des travailleurs (États-Unis, France, Europe, Canada) : Nombre de travailleurs pauvres divisé par la population de référence.

Taux de pauvreté des travailleurs : Nombre de travailleurs pauvres divisé par le total des travailleurs.

* Il est important de prendre en compte les éléments suivants :

La Banque mondiale mesure l'ampleur de la pauvreté au niveau international en utilisant des seuils de pauvreté de 1 dollar et de 2 dollars par jour. Le seuil de pauvreté de 1 dollar par jour est en réalité de 1,25 dollars (38 dollars par mois, en utilisant les taux de parité des pouvoirs d'achat [PPA] de 2005 de la Banque mondiale) et celui correspondant à 2 dollars par jour est en réalité de 2,50 dollars (76 dollars par mois). Le seuil de pauvreté de 1 dollar par jour représente la médiane des dix seuils de pauvreté les moins élevés des pays en voie de développement pour lesquels la Banque mondiale dispose de données. Ces seuils de pauvreté sont convertibles en monnaies locales en utilisant les taux de change en PPA de consommation. Ainsi, les indices officiels des prix au consommateur de chaque pays sont utilisés pour convertir le seuil de pauvreté international, exprimé en monnaie locale, en prix pratiqués au moment où étaient réalisées les enquêtes des ménages (CEPALSTAT, 2012).

** Selon le BLS (2012), en 2010 aux États-Unis, le seuil moyen de pauvreté pour une famille de quatre personnes était de 22 314 \$; pour une famille de neuf personnes ou plus, le seuil était de 45 220 \$ et pour un individu indépendant de 65 ans ou plus, le seuil s'élevait à 10 458 \$.

Source : Adapté de Ponthieux (2009), Banque mondiale (2012), INSEE (2012), Eurostat (1999, 2012), CEPALSTAT (2012) et IBGE (2012a).

CONCLUSION

Ce chapitre a cherché à présenter, en référence au contexte brésilien, certaines analyses des situations de pauvreté touchant la population qui participe au marché du travail. Dans cette perspective, il a visé à porter une attention particulière aux études sur la pauvreté au Brésil qui ont traditionnellement suivi et évalué ce phénomène en termes généraux, c'est-à-dire à l'échelle de toute la société, prenant en compte, à la fois, la population économiquement active et la population non active.

Dans cette perspective, il est important d'entreprendre des analyses d'indicateurs portant sur les conditions de vie des travailleurs et plus particulièrement de celles des «travailleurs pauvres». Cette réflexion est pertinente étant donné le stade de développement atteint par l'économie brésilienne et la participation de ce pays au nouveau contexte international marqué par la crise économique depuis 2008. Elle l'est également étant donné la consécration du Brésil en tant que pays émergent de poids sur la scène géopolitique et économique latino-américaine et mondiale, de même que les transformations qu'entraîne un contexte politique néolibéral fortement marqué par une dialectique opposant de manière disproportionnée les intérêts du grand capital à ceux des travailleurs et de la société dans son ensemble. Cela devient encore plus pertinent dans la période actuelle, car, parallèlement aux avancées vantées dans le champ du travail salarié formel au Brésil, aux augmentations réelles du salaire minimum et à la réduction des inégalités sociales, on constate aussi une plus grande précarisation de la main-d'œuvre, une flexibilisation et une dérégulation du marché du travail, ainsi que des tentatives d'élimination des droits sociaux et des droits du travail.

À la lumière de la littérature spécialisée et des recommandations des institutions internationales qui régissent, réglementent et produisent des données de base, ainsi que des études et des recherches sur le monde du travail, en particulier celles de l'OIT/BIT, nous pouvons affirmer que les différents niveaux de développement du capital et de la structure de régulation et de protection de l'État, notamment entre les pays du Nord et du Sud, affectent grandement les processus et les situations de pauvreté. Ces niveaux de développement différents conditionnent aussi les approches théoriques ainsi que les choix méthodologiques des enquêtes statistiques et des études de ces phénomènes. C'est pourquoi il existe une variété d'indicateurs de pauvreté qui visent à saisir autant les situations d'extrême pauvreté que les conditions relatives de privation, selon le niveau de la qualité de vie moyenne ou médiane de la population. Par exemple, la pauvreté est si massive et aiguë en Afrique, dans les pays asiatiques les plus en retard et dans une bonne partie de l'Amérique latine qu'il serait redondant de chercher à quantifier ou à définir statistiquement et analytiquement le travailleur pauvre, puisqu'il s'agit d'une condition qui se

confond pratiquement avec celle de la grande majorité de la société. On peut donc présumer que les conditions de vie de la majorité des travailleurs ne diffèrent pas en pratique de celles des personnes qui ne participent pas au marché du travail. Ainsi, s'il n'est déjà pas facile de réaliser des études comparatives entre pays ayant des structures sociales similaires, cela devient encore plus difficile entre des sociétés ayant des niveaux de développement très disparates.

Une « ambigüité » conceptuelle persiste qui rend difficiles les études, les analyses et les recherches. Ce qui est défini comme travail, emploi et occupation finit par se confondre dans le sens commun, comme si ces termes étaient synonymes. Il s'ensuit qu'il est difficile de les distinguer, difficulté à laquelle on se heurte souvent même dans la littérature spécialisée et dans les métadonnées des institutions dont on a fait mention ici. On sait bien, par exemple, que tout travailleur n'est pas employé, et que tous ceux qui ont un travail ou un emploi sont considérés comme actifs professionnellement, ce qui crée une confusion lorsqu'on observe le spectre des situations inhérentes au monde du travail, en particulier pour les situations où prédominent des imbrications importantes d'activités formelles et informelles de travail.

Si l'on veut procéder à des comparaisons, il devient indispensable de rechercher des ajustements méthodologiques ou des adaptations impliquant tant la définition des variables que la modification des instruments de collecte des données primaires, ainsi que l'uniformisation des périodes de référence. Cela soulève cependant une question centrale relative au fait de chercher à uniformiser statistiquement « ce qui ne peut pas l'être », à savoir les caractéristiques inhérentes aux contextes socioéconomiques, culturels et politiques qui génèrent structurellement leurs propres fondements conceptuels et qui donc prennent en compte les particularités contextuelles dans l'explication et l'interprétation des phénomènes à l'étude. La possibilité d'institutionnaliser comme norme internationale un certain ordre conceptuel inhérent à une réalité donnée – comme ce qui concerne les pays développés, comme le préconise le BIT – peut générer des distorsions explicatives et analytiques dans les études comparatives. C'est pourquoi il y a des incertitudes et des imprécisions quant à l'exactitude des analyses réalisées et des débats à propos des cadres conceptuels et des méthodes statistiques adoptées.

Afin de contourner ces obstacles, les organisations internationales, dont notamment la Banque mondiale, ont adopté des indicateurs « synthétiques » qui permettent une meilleure approche analytique des conditions communes, incluant l'ensemble des réalités inhérentes à la plupart des pays de la planète. Ainsi, on utilise généralement des statistiques de tendance centrale – en particulier la moyenne arithmétique et plus rarement la médiane – ou alors des grandeurs absolues précisées à partir de

conditions limites en fait de précarité sociale, inhérentes à la survie physique des couches sociales les plus pauvres du tiers-monde¹². Toutefois, de telles démarches font également l'objet de critiques puisqu'elles occultent d'importantes spécificités des pays. En effet, l'analyse comparative est nivelée par des indicateurs qui ne saisissent pas le degré d'hétérogénéité des différents segments de la société ni les structures de production et de consommation, pas plus que la distribution de revenu et de patrimoine qui fondent les conditions économiques et sociales de vie des populations.

Enfin, même en considérant tous ces arguments, et surtout en étant conscient des limites présentées ici concernant la compatibilité conceptuelle et méthodologique cherchant à mesurer et à qualifier la situation du travailleur brésilien à partir de l'introduction de l'indicateur relatif au « travailleur pauvre », nous estimons que le stade atteint par la production statistique au Brésil, diversifiée et scientifiquement rigoureuse, valide l'effort de recherche de cet objectif, que nous poursuivrons dans un autre travail.

RÉFÉRENCES

- ALLÈGRE, G. (2008). « Working poor in the EU: An exploratory comparative analysis », *Observatoire français des conjonctures économiques – OFCE*, n° 2008-35, novembre, <<http://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/dtravail/WP2008-35.pdf>>, consulté le 15 novembre 2013.
- BANQUE MONDIALE (2012). <<http://data.worldbank.org/indicator/SI.POV.DDAY>>, consulté le 10 septembre 2012.
- BUREAU OF LABOR STATISTICS – BLS (2010). *A Profile of the Working Poor, 2010*, rapport n° 1035, mars, Washington (DC), U.S. Department of Labor.
- CEPAL (2007). *Compendio de mejores prácticas en la medición de la pobreza*, Santiago, Grupo de Río (Grupo de Expertos en Estadísticas de Pobreza).
- CEPALSTAT (2012). <<http://websie.eclac.cl/infest/ajax/cepalstat.asp?carpeta=estadisticas>>, consulté le 24 février 2012.
- CODES, A.L.M. DE (2008). *Métodos de estudo sobre pobreza: abordagens tradicionais e a modelagem de equações estruturais*, n° 1345, Rio de Janeiro, Instituto de Pesquisa Econômica Aplicada – IPEA, coll. « Texto para Discussão ».
- COMMISSION EUROPÉENNE (2006). *Portfolio of Overarching Indicators and Streamlined Social Inclusion, Pensions, and Health Portfolios*, Bruxelles, Commission européenne.
- DEQUIDT, É. et B. CLÉMENT-ZIZA (2007). « Le travail n'exclut pas toujours la pauvreté », *Pages de Profils*, n° 18, janvier, Paris, Institut national de la statistique et des études économiques, <http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=10984>, consulté le 15 novembre 2013.

12. On peut illustrer ces cas par quelques exemples, comme le PIB par habitant ou l'IDH et un ou deux dollars disponibles pour la consommation journalière d'un individu, en tant que mesures de l'indigence et de la pauvreté.

- EUROSTAT (1999). *L'enquête communautaire sur les forces de travail. Méthodes et définitions*, 1998, Luxembourg, Eurostat.
- EUROSTAT (2002). *Statistiques sociales européennes. Deuxième rapport sur le revenu, la pauvreté et l'exclusion sociale*, Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes.
- EUROSTAT (2012). <<http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/statistics/themes>>, consulté le 13 février 2012.
- HOURRIEZ, J.M. (2000). « Que nous apprend l'information statistique disponible sur les travailleurs pauvres en France? », « *Working poor* » en France : première journée, Évry, Université Évry-Val d'Essonne.
- INSTITUT BRÉSILIEN DE GÉOGRAPHIE ET DE STATISTIQUE – IBGE (2012a). <<http://www.metadados.ibge.gov.br>>, consulté le 24 février 2012.
- INSTITUT BRÉSILIEN DE GÉOGRAPHIE ET DE STATISTIQUE – IBGE (2012b). *Enquête nationale auprès des ménages (ENM)*, <<http://www.ibge.gov.br/home/estatistica/populacao/trabalhoerendimento/pnad2009>>, consulté le 24 février 2012.
- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES – INSEE (2012). <<http://www.insee.fr/fr/methodes>>, consulté le 24 février 2012.
- KLEIN, B.W. et P.L. RONES (1989). « A profile of the working poor », *Monthly Labor Review*, vol. 112, n° 10, <<http://www.bls.gov/mlr/1989/10/art1full.pdf>>, consulté le 9 octobre 2013.
- LAVINAS, L. (2003). « Pobreza e exclusão : traduções regionais de duas categorias da prática », *Econômica*, vol. 4, n° 1, juin, p. 25-59.
- OIT/BIT (1982). *Treizième Conférence internationale des statisticiens du travail*, Genève, BIT.
- OIT/BIT (1993). *Resolución sobre la Clasificación Internacional de la Situación en el Empleo (CISE)*, document adapté pour la quinzième Conferencia Internacional de Estadísticos del Trabajo, janvier, <<http://www.ilo.org/public/spanish/bureau/stat/class/icse.htm>>, consulté le 13 février 2012.
- OIT/BIT (2009). *Rapport de la Dix-huitième Conférence internationale des statisticiens du travail, 2008*, Genève, BIT.
- OIT/BIT (2010). *Mesure de la population économiquement active lors de recensements de la population. Manuel*, New York, BIT.
- PENNA-CASAS, R. et M. LATTA (2004). *Working Poor in the European Union*, Dublin, Eurofound.
- PONTHIEUX, S. (2009). *Les travailleurs pauvres comme catégorie statistique. Difficultés méthodologiques et exploration d'une notion de pauvreté en revenu d'activité*, Paris, Institut national de la statistique et des études économiques.
- SOUSA, F.J.P. de (2010). *Rapport salarial et protection sociale au Brésil*, Saarbrücken, Éditions universitaires européennes.
- ULYSSE, P.-J. (2009). « Les travailleurs pauvres : de la précarité à la pauvreté en emploi. Un état des lieux au Canada/Québec, aux États-Unis et en France », *Lien social et Politiques*, n° 61, p. 81-96.
- ULYSSE, P.-J., F. LESEMAN, S. CRESPO, J.-M. FONTAN, M. MENDELL et H. BELLEAU (2009). « Les "travailleurs pauvres", témoins et acteurs des mutations sociétales en cours », *Lien social et Politiques*, n° 61, p. 123-136.
- UNION EUROPÉENNE (1989). *Directive n° 89/391/CEE du Conseil*, 12 juin, Bruxelles, Union européenne.

SOUS-DÉVELOPPEMENT ET MARCHÉ DU TRAVAIL AU BRÉSIL

Liana Maria da Frota Carleial

Le Brésil est constitué d'une fédération de 26 états et d'un district fédéral (Brasilia). Il compte 5 565 municipalités, qui, depuis la Constitution fédérale de 1988, ont désormais le statut d'entités fédérées. Le pays est divisé en cinq macrorégions géographiques : Nord, Nord-Est, Centre-Ouest, Sud et Sud-Est. Selon le dernier recensement de l'Institut brésilien de géographie et statistique¹ (2010), le Brésil compte 190,7 millions d'habitants. Le taux de croissance moyen de la population a été de 1,7 % par an au cours de la période 2000-2010, en raison de la baisse continue du taux de natalité.

Le pays a atteint en 2011 un produit intérieur brut (PIB) de 4 143 milliards de reais brésiliens en valeur courante (environ 2100 milliards de dollars canadiens), soit un PIB par habitant de 21 252 \$ R (environ 11 000 \$ CA). La production du PIB se répartit très différemment selon les zones géographiques. Le Nord-Est, qui, il y a soixante ans, ne détenait qu'environ 13 % du PIB national, n'atteint toujours, aujourd'hui, que 46 % de la moyenne nationale du PIB par habitant, ce qui illustre la permanence des inégalités.

1. Institut appartenant à l'État fédéral et responsable de la grande majorité des statistiques au Brésil.

À la fin de 2011, le Centre for Economic Research and Business de Londres a classé le Brésil au sixième rang mondial pour son PIB, devant le Royaume-Uni, dans la liste des «top 10» du monde. On prévoit que, d'ici à 2020, l'économie du Brésil dépassera celle de l'Allemagne, aujourd'hui principale économie européenne et premier pays exportateur mondial.

Certes, il s'agit là de la manifestation de la croissance économique brésilienne récente, mais l'essor du développement économique, social et politique n'assure pas nécessairement de meilleures conditions de vie pour la population ni une expansion des chances pour tous. Une piste pour comprendre le défi que doit relever la société brésilienne à ce titre est de mieux comprendre la nature et les spécificités de son marché du travail.

Le marché du travail est un passage obligé pour tous ceux qui doivent survivre dans le monde capitaliste. Même si au cours des trois derniers siècles nous avons connu différentes formes de capitalisme, son essence demeure : ses tendances s'approfondissent, ses voies se modifient, ses mécanismes d'expropriation sont plus sophistiqués, mais, pour vivre, les hommes ont encore besoin de travail. Ainsi, la caractéristique fondamentale du capitalisme reste, inéluctablement, la condition salariale.

L'objectif de ce chapitre est de présenter la formation du marché du travail au Brésil, au long de son développement économique et historique, en soulignant ses spécificités de pays sous-développé.

Le chapitre est divisé en cinq sections. La première établit la relation entre le sous-développement et le marché du travail. La seconde décrit le moment de la formation de ce marché, qui correspond à la transition de l'esclavage au travail libre, tout en soulignant les différences entre les régions. La troisième discute du développement du Brésil et de la consolidation de l'industrie au cours du ^{xx}e siècle, de la généralisation du salariat, du rôle de la Constitution fédérale de 1988, du fait que le pays a connu les conséquences des politiques néolibérales mises en œuvre dans les années 1990 et de l'émergence de l'économie solidaire. La quatrième section traite de la première décennie de ce siècle, et la dernière présente les conclusions de nos réflexions.

Dans chaque section, nous cherchons à aborder les problèmes économiques, sociaux, politiques et institutionnels qui interfèrent avec la compréhension du marché du travail brésilien. Étant donné la complexité des questions, l'examen de chacun de ces aspects n'est pas uniforme au cours de chaque période historique. Le chapitre s'appuie sur différentes bases de données secondaires qui seront dûment signalées. Considérant la longue période historique qui fait l'objet de cette synthèse, on comprendra que ce chapitre a le statut d'un premier essai.

1. SOUS-DÉVELOPPEMENT ET MARCHÉ DU TRAVAIL

Notre réflexion sur la spécificité du sous-développement du Brésil s'appuie sur la prémisse de l'existence d'une étroite relation entre modèle de développement et marché du travail.

L'analyse du sous-développement au Brésil et en Amérique latine se réfère nécessairement à l'interprétation classique développée par Celso Furtado (2000). Selon lui, le sous-développement est spécifique d'une société donnée et un produit du développement capitaliste lui-même. En ce sens, il ne constitue pas une étape dans un processus de développement ou, pour le dire autrement, l'état de sous-développement n'est pas nécessaire au développement. Ainsi, l'état de sous-développement peut persister, voire s'approfondir et même devenir irréversible si des politiques visant son renversement ne sont pas mises en œuvre.

Le point de départ théorique est la question de la contribution de la théorie ricardienne des avantages comparatifs, sa négation, puis l'affirmation selon laquelle il était nécessaire pour les pays du continent latino-américain d'établir une période de substitution des importations permettant à l'industrie nationale de se développer et de modifier ainsi le rapport de forces entre pays développés qui exportent machines et équipement en échange de produits de base et de matières premières en provenance des pays sous-développés. Le sous-développement a vite été engendré par le mouvement continu d'accumulation du capital dans le monde. Comme le note Oliveira (2003, p. 112), la « dépendance à l'égard de l'extérieur était à la base non seulement de la production de sous-développement, mais de sa reproduction ».

Initialement, c'est l'insertion des économies périphériques dans le marché international, associées à un statut d'exportatrices de produits primaires, qui leur confère le statut de périphérie en référence à un centre qui a la capacité de constituer un noyau autonome d'investissements et d'incorporation du progrès technique avec ses effets sur l'accumulation, la croissance des revenus et la création d'emplois. Ainsi, les économies périphériques construisent une structure de production tournée vers l'extérieur, dissociée de leur structure de consommation, et dont les ajustements sont faits par l'importation de produits de plus en plus sophistiqués consommés par les bénéficiaires des revenus d'exportation (Tavares, 2000; Marini, 2000). De ce fait, les pays en développement ont tendance à construire une structure de production peu diversifiée dont les répercussions négatives se font sentir sur le marché du travail et sur la répartition des revenus.

Une conséquence évidente sur la constitution des marchés du travail est la tendance à produire un sous-emploi structurel permanent causé par l'hétérogénéité structurelle (Pinto, 2000), qui génère une dynamique insuffisante du rythme d'accumulation par rapport à celle des pays centraux.

Pour Marini (2000), l'Amérique latine a construit un capitalisme *sui generis* qu'on ne peut comprendre qu'à partir de la division internationale du travail (DIT). Comme nous le savons, la division internationale du travail est un concept dérivé du concept de division sociale du travail, qui explicite la spécialisation de différents pays en matière de production et la nature des échanges entre eux. De la même manière, cette division hiérarchise les pays selon leur stade de développement des forces productives capitalistes.

Étant donné la spécialisation de l'Amérique latine en produits primaires, dont les prix baissent lorsque l'offre augmente et qui sont sous-évalués par rapport aux produits manufacturés (nécessaires pour les pays sous-développés et obtenus par l'importation) fournis par les pays développés, on constate un transfert de valeurs entre cette vaste région et les pays centraux. Pour Marini (2000), cette perte de valeur que le DIT impose aux pays sous-développés est compensée en interne par un mécanisme de surexploitation de la main-d'œuvre obtenu par l'intensification du travail, l'extension des heures de travail et le paiement de salaires inférieurs au coût de la reproduction de la main-d'œuvre. Il n'y a d'ailleurs aucun stimulant qui conduise à une productivité accrue et à l'incorporation du progrès technique.

Les penseurs latino-américains estiment ainsi que, dans le cadre du sous-développement, les spécificités du marché du travail sont des marqueurs structurels. La section suivante portera sur les caractéristiques historiques et structurelles du marché du travail brésilien.

2. DIVISION INTERNATIONALE DU TRAVAIL, TRANSITION VERS LE CAPITALISME ET ABSENCE D'UN MARCHÉ DU TRAVAIL

L'inclusion du Brésil dans la division internationale du travail, même dans sa phase coloniale, s'est effectuée d'abord à travers l'exportation de produits précis tels que le sucre, le caoutchouc, le cacao, le coton. L'économie coloniale reposait alors sur trois grands pôles : la grande propriété (*latifundio*), la monoculture et le travail des esclaves. Comme le disait Francisco (Chico) de Oliveira (2003), l'économie brésilienne a été formée par des « îles productives » sans aucune intégration interrégionale de la production. L'organisation interne de la production s'est faite sur la base du travail des esclaves, et donc sans marché du travail, puisqu'il n'y avait pas d'hommes libres salariés.

La présence de l'esclavage a été propagée par différents systèmes de production, dans les zones rurales, les mines, les petits services, l'agriculture de subsistance : production de haricots, de maïs, de manioc, de viande de bœuf séchée (utilisée pour nourrir les esclaves et non seulement destinée à l'exportation) (Ianni, 1962).

L'analyse de Marx sur la constitution du marché du travail est rigoureuse et elle requiert des hommes qu'ils soient dépossédés des moyens de production et de la capacité de vendre librement leur force de travail. Ainsi, au cours de l'ensemble de la période de l'économie coloniale jusqu'à la fin du XIX^e siècle, il n'y a pas eu de véritable marché du travail au Brésil, ce qui a empêché ou retardé l'établissement d'un ordre social capitaliste dans le pays.

Le point de départ pour comprendre la nature du marché du travail brésilien et ses caractéristiques historiques et structurelles réside donc, d'abord, dans la spécificité d'une économie esclavagiste qui, à partir de cette condition, a accédé à la position d'une économie exportatrice de matières premières.

À partir de 1850, les conditions initiales de la formation du marché du travail se sont établies lorsque s'est intensifié le processus qui allait aboutir à l'interdiction de la traite des esclaves, consacrée en 1888, en même temps que la promulgation de la loi foncière (*Lei de Terras*). Il faut souligner que le processus de libération des esclaves au Brésil s'est fait lentement, d'abord avec la *Lei do Ventre Livre*, qui a libéré les enfants de parents encore esclaves (1871) et, plus tard, avec l'octroi de la liberté aux sexagénaires (1885). Ces deux mesures ont eu des conséquences sur la formation du marché du travail, puisque les anciens esclaves de 60 ans avaient épuisé leur énergie et n'avaient pas de réelles conditions d'autonomie en dehors de la coercition à laquelle ils avaient été habitués; de même, que pouvait-on attendre des enfants dont les parents étaient encore esclaves? À quelles conditions auraient-ils pu prendre en main leur destinée?

Il est vrai que certaines mesures furent prises pour tenter d'empêcher le vagabondage d'hommes maintenant libres et pour imposer la discipline du travail, mais sans grand succès. Kowarick (1987) soutient qu'une économie d'exportation basée sur le travail de l'esclave accorde au travail libre un statut marginal dans la société. Dépossédés des moyens de production, ces hommes «libres» se retrouvèrent tout simplement à survivre dans des conditions de grande pauvreté, sans toutefois accepter de vendre leur force de travail au capital.

La loi foncière, promulguée en 1850, aurait dû permettre aux travailleurs désormais libres d'accéder à la terre. L'objectif était de remplacer les anciennes formes d'appropriation du sol (par la transformation des anciennes concessions en propriétés) pour permettre aux immigrants

d'accéder aux terres vacantes. Pour Smith (1990), la loi foncière est l'un des piliers de la transition vers le capitalisme au Brésil, puisqu'elle consacrait la propriété privée de la terre et contribuait à la formation du marché du travail. Toutefois, cette loi est devenue un instrument de la concentration des terres, puisque les prix attribués aux lots étaient inaccessibles à la grande majorité des migrants, et en particulier aux anciens esclaves.

Un autre élément de nature structurelle dans la formation du marché du travail au Brésil concerne les différences interrégionales. En fait, la transition du travail des esclaves au travail libre différait entre les régions en fonction des systèmes de production existants. Dans les villes de Rio de Janeiro et de São Paulo, situées dans le Sud et le Sud-Est, le développement de la culture du café, phare de l'économie nationale dans la seconde moitié du XIX^e siècle, nécessita une présence massive d'immigrants européens, alors que dans d'autres régions la formation du marché du travail s'est divisée entre anciens esclaves et hommes libres.

C'est ainsi que dans les régions les plus pauvres telles que le Nord-Est, les anciens esclaves ont continué à vivre sur les terres des propriétaires dans des conditions précaires, tandis que dans le Sud-Est la présence des immigrants européens a contribué à la constitution d'un marché du travail et à l'organisation des travailleurs².

Pour Furtado (2000), cette caractéristique du Nord-Est a été décisive dans le report du développement d'une économie financière, et donc d'un marché intérieur, contrairement à ce qui s'est passé dans le Centre-Sud du pays, qui est parvenu, en particulier autour de São Paulo, à constituer les bases d'une société industrielle salariale, comme nous l'avons mentionné précédemment.

Le marché du travail urbain s'est structuré autour du capital commercial et financier des villes orientées vers l'exportation et sur la base fragile des services de l'État. Comme les zones urbaines centralisaient les productions des régions et que les échanges commerciaux étaient peu nombreux entre les régions, cette dynamique a déterminé une véritable segmentation régionale des marchés du travail urbains, ce qui constitue une deuxième caractéristique du marché du travail brésilien.

2. Il est important de noter que durant la période coloniale la région du Nord-Est a été un centre d'accumulation pour la production de sucre et, plus tard, de coton. Avec l'entrée dans les marchés mondiaux du sucre des Antilles et avec l'introduction de la culture de café dans le Sud, le Nord-Est a perdu cette position (Oliveira, 1989).

Aussi, la libération des esclaves a amené dans les villes une population sans instruction et avec peu de possibilités d'insertion dans les activités urbaines, créant ainsi les conditions d'émergence d'une population en surplus chronique qui allait déterminer une segmentation ethnique significative³.

Enfin, la migration européenne, attirée en particulier par la culture du café dans l'État de São Paulo, a contribué également à la création d'un bassin de travailleurs de nationalités différentes, qui n'avaient aucune expérience pour faire fonctionner l'industrie naissante. La formation du marché du travail urbain au Brésil s'est dès lors heurtée à des segmentations importantes de nature régionale, professionnelle, ethnique, salariale, etc.

Ce n'est que depuis les années 1930, et dans le sillage de la crise du café, que l'économie brésilienne a réussi à remplacer l'économie d'exportation centrée sur ce produit par une stratégie visant à internaliser le développement industriel du pays, ce qui allait nécessairement exiger la mise en place d'un marché du travail⁴.

Dans la section suivante, nous évoquerons à grands traits le développement du Brésil au XX^e siècle.

3. LE DÉVELOPPEMENT DU BRÉSIL AU XX^e SIÈCLE

L'essor de l'industrie brésilienne est étroitement lié à celui de l'exportation du café et aux capitaux qui lui ont été associés. L'industrie a, de ce fait, subi la crise qu'a connue la production de café résultant des brusques changements des prix internationaux, entraînant avec elle de graves conséquences sur la dette extérieure du pays (Silva, 1976). En effet, les crises de surproduction de café ont commencé à se faire sentir dès la fin du XIX^e siècle et se sont intensifiées au XX^e siècle, entraînant l'adoption de politiques de valorisation du produit et de dévaluation de la monnaie brésilienne, avec des conséquences pour l'ensemble de la société. De plus, la révolution de 1930, coïncidant avec la crise financière internationale,

3. Entre 1997 et 2011, le Brésil a réussi à accroître la participation des Noirs dans le système d'éducation: on note une participation passant de 4% à 19,8% au cours de cette période. En chiffres absolus, cela représente 1,3 million de jeunes âgés de 18 à 24 ans selon le ministère de l'Éducation (MEC). Cela découle d'un ensemble d'actions telles que les politiques de quotas et les programmes d'accès aux universités publiques en cours depuis 2003. Voir <<http://www.mec.gov.br>>, consulté le 16 octobre 2013.

4. Pour une discussion du processus qui a remplacé l'économie axée sur le café et a introduit l'industrialisation du pays, établissant les bases d'un marché du travail, voir Silva, 1976.

a marqué la fin d'un cycle mettant l'accent sur l'hégémonie de l'agro-exportation et le début d'un processus de développement basé sur la production industrielle, processus qui fut loin d'être simple.

Dans les années 1930, le pays a commencé à se préparer institutionnellement à la réglementation des marchés du travail urbain nouvellement formés. L'année 1931 a vu la création du ministère du Travail, du Commerce et de l'Industrie; puis est reconnu le droit à la syndicalisation, en 1932; la carte de travail pour tous les travailleurs âgés de 16 ans et plus est instituée, avec une valeur semblable à celle d'une carte d'identité qui rend compte des activités du travailleur (Barbosa et Moreto, 1998)⁵. Il est à noter que, même aujourd'hui (2012), la possession ou non de la carte de travail est absolument déterminante pour le travailleur brésilien. Plus tard dans la décennie, la Constitution de 1934 introduit le salaire minimum⁶, finalement institué en 1940. En 1943 est promulguée la CLT (*Consolidação das Leis do Trabalho*, la consolidation des lois du travail), qui a systématisé les règles existantes en matière de normes du travail, de sécurité sociale, de justice et de syndicats. La CLT existe encore aujourd'hui, mais elle a vu ses contenus modifiés par des mesures provisoires et par la pratique du marché du travail, et même par des lois qui ont produit indirectement des changements importants, comme on le verra à la section 4.

3.1. La période 1950-1980: un marché du travail en voie de structuration

Durant cette période, le Brésil est passé d'un pays essentiellement agricole à un pays urbain, avec une structure industrielle complexe et diversifiée, dans un délai relativement court d'une quarantaine d'années. Dans l'après-Deuxième Guerre mondiale, le processus d'industrialisation, qui avait été jusque-là principalement orienté vers les exportations de produits primaires,

5. Travailler avec une carte officielle enregistrée signifie la reconnaissance sociale de la condition du travailleur; le droit de travailler une semaine de 44 heures; le droit aux congés payés et aux fins de semaine payées; le droit à un congé annuel payé; le droit à une retraite payée si le travailleur remplit les exigences de temps de travail et paie des cotisations de sécurité sociale; le droit au Fonds de garantie de durée de service (Fundo de Garantia do Tempo de Serviço, FGTS) et à l'assurance-chômage (soumis à quelques règles); le droit de recevoir le tiers du salaire comme moyen de paiement supplémentaire; le droit à l'indemnisation, si le travailleur est congédié sans motif valable; le droit de demander à l'employeur des bons de transport et d'alimentation; le droit de demander des congés payés en cas de maladie; le droit de recevoir un treizième salaire. Le travailleur est également plus susceptible de recevoir une formation en entreprise, de suivre des cours de langues, etc.

6. Pour une discussion sur le rôle du salaire minimum, voir Oliveira, 1987.

s'est mis à répondre aux exigences d'un programme de substitution des importations soutenu par la combinaison de capitaux à la fois étrangers, nationaux et de l'État.

Ces particularités illustrent bien les caractéristiques de l'industrialisation brésilienne, concentrée spatialement (70% de la production industrielle se fait à São Paulo), en nette dépendance envers les pays technologiquement développés, avec une forte présence des multinationales et un développement limité de la production de biens d'équipement – même si le Brésil est le pays latino-américain où cette production est la plus importante. Ainsi, cette période a changé le visage de la société et de l'économie du pays, qui a connu des taux élevés de croissance du PIB.

La structure industrielle s'est constituée à l'origine à partir de produits simples, de biens de consommation qui répondaient aux besoins d'un marché interne orienté par la production du café. La consolidation de la structure industrielle exigeait une action vigoureuse qui s'est manifestée à partir des années 1950 avec le gouvernement de Juscelino Kubitschek et son fameux slogan : *50 ans en 5 ans*. Le Plan national de développement (1956-1961) a établi les priorités suivantes : l'énergie (pétrole et hydro-électricité), le transport, l'alimentation, l'industrialisation et l'éducation de base. C'est à ce moment qu'on a construit Brasília, expression d'une volonté de développer le centre du pays, contrairement à la tendance à occuper essentiellement les côtes. Le développement a alors bénéficié des capitaux des entreprises multinationales, notamment dans le secteur de la fabrication métallique et mécanique et dans les équipements de transport, ce qui est différent de ce qui s'est passé lors de la première phase du développement du Brésil, lorsque les capitaux anglais contrôlaient l'infrastructure économique orientée vers l'exportation.

Le premier Plan national de développement a concentré ses investissements dans la sidérurgie, la pétrochimie, le transport et l'électricité. C'était aussi l'époque du Programme national d'intégration (PND), qui cherchait à intégrer l'Amazonie en encourageant l'occupation du territoire. Le PND II, destiné à compléter la structure de la production industrielle, a souligné la nécessité de développer les industries de production de biens afin d'obtenir une infrastructure économique solide. Les grands travaux miniers ont été encouragés (exploitation de minerai de fer à partir de la Serra dos Carajás, la bauxite par Albrás et Alunorte, tous situés dans la région Nord du pays), ainsi que le secteur de l'énergie. En outre, le pays a cherché à entrer dans l'ère de l'énergie nucléaire en signant des accords avec l'Allemagne de l'Ouest pour l'installation de huit réacteurs nucléaires. Les objectifs du PND II étaient très ambitieux et la stratégie de financement très fragile, ce qui, comme nous le savons, a entraîné l'interruption de la croissance industrielle et l'avènement d'une crise de grande proportion.

Le processus de substitution des importations qu'a connu le Brésil a été analysé par Tavares (1977) comme un processus dans lequel le pays a essayé de répéter, dans un contexte de sous-développement et de vulnérabilité extérieure, l'expérience de l'industrialisation rapide et historiquement spécifique des pays développés.

Le résultat a été dans une certaine mesure obtenu parce que, selon Cassiolato (2001), la structure de la production industrielle brésilienne est devenue très proche de celle des pays développés au début des années 1980. Elle a été dominée du point de vue de son utilisation par les secteurs des biens d'équipement et des biens de consommation durables, dont le secteur automobile est le symbole. Selon cet auteur, les secteurs de la production métallique et mécanique et de la chimie représentaient à la même époque (1980) 64,4% de la production industrielle aux États-Unis, 64,5% au Japon, 70% en Allemagne et 58,8% au Brésil. Il est important de souligner que cette infrastructure industrielle mise en place au Brésil était, jusqu'en 1980, supérieure à celle de la Thaïlande, de la Malaisie, de la Corée du Sud et de la Chine réunies!

Il y a donc une certaine unanimité parmi les spécialistes pour reconnaître que le processus de substitution des importations et de constitution d'un important parc industriel a connu un certain succès. Lamonica et Feijó (2010), s'inspirant de la pensée de Nicholas Kaldor, soutiennent que le Brésil aurait franchi avec succès les trois premières étapes du développement industriel qui constituent le moteur de base du développement. Toutefois, il aurait échoué à la quatrième étape, celle où la structure industrielle devrait intégrer les secteurs les plus pertinents du point de vue technologique pour susciter un progrès technique plus dynamique. Pour Kaldor, un secteur industriel technologiquement avancé est essentiel pour soutenir la croissance à long terme.

Arend et Fonseca (2012) partent d'une conception néo-schumpétérienne du développement, surtout centrée sur l'analyse des ondes longues développée par Perez (1985), pour analyser le cas du Brésil au cours des cinquante dernières années. Ils notent que le développement industriel du Brésil a été fortement influencé par la dynamique des deux dernières révolutions technologiques et par le modèle typique des mouvements de capitaux internationaux en vigueur pendant cette période.

Ces auteurs montrent que, dans la période 1955-1980, le Brésil a réussi son rattrapage en mettant l'accent sur une stratégie de croissance fondée sur les ressources externes. Cependant, après la crise des années 1980, lorsqu'a pris forme la nouvelle révolution technologique centrée sur la microélectronique, est apparue la fragilité d'une stratégie consistant à déléguer à des capitaux étrangers les secteurs les plus dynamiques de

l'industrie brésilienne. Selon eux, au cours de ces vingt-cinq dernières années, le pays est entré dans un processus de perte de compétitivité qui l'a mis sur la voie d'un retard relatif sur la scène mondiale.

Entre 1950 et 1980, période de consolidation de l'industrie, le PIB du Brésil a progressé à un taux moyen de 7,4 % par an, et la dynamique du marché du travail a été marquée par un taux de croissance du PIB supérieur au taux de croissance de la population active, ce qui a produit une expansion des possibilités d'emploi (tableau 3.1) entraînant un fort mouvement de migration intérieure vers São Paulo.

TABLEAU 3.1.

Certains indicateurs relatifs à l'emploi dans l'industrie manufacturière au Brésil – 1950-1980

Indicateurs	1950	1960	1970	1980
(1) = Total des personnes occupées	17 117 362	22 750 068	29 557 224	43 796 763
(2) = Total des personnes occupées dans le secteur secondaire	2 427 364	2 940 242	5 295 417	10 674 977
(3) = Total des personnes occupées dans l'industrie de transformation	1 608 309	1 954 187	3 241 861	6 858 598
(4) = Pourcentage des personnes occupées dans l'industrie de transformation dans l'ensemble du secteur tertiaire (3)/(2)	66,3 %	66,5 %	61,2 %	64,2 %
(5) = Pourcentage des personnes occupées dans l'industrie de transformation dans l'ensemble des personnes occupées (3)/(1)	9,4 %	8,6 %	11,0 %	15,7 %
(6) = Pourcentage des personnes occupées dans le secteur tertiaire dans l'ensemble des personnes occupées (2)/(1)	14,2 %	12,9 %	17,9 %	24,4 %

Source: IBGE, *Recensement démographique* (Salm et al., 1987).

Une analyse plus détaillée de cette période indique que la participation de la population dans les différents secteurs de l'activité économique s'est fortement modifiée. En fait, le Brésil se conformait de façon stricte à la proposition de Simon Kuznets: le développement économique va de pair avec les changements démographiques et la transformation d'importants secteurs de production.

Ainsi, en 1950, par exemple, l'agriculture occupait environ 60% de la population active, tandis qu'en 1980 cette part était d'environ 30%. Le secteur secondaire, comprenant l'industrie manufacturière et la construction, concernait 14,19% de la population active en 1950 et 24,4% en 1980, et le secteur des services est passé de 25,91% à 45,7% durant la même période.

Comme on pouvait s'y attendre, ce changement s'est fait également sentir dans les produits industriels. Ainsi, en 1950, la part relative de la production agricole dans le PIB était de 15%, contre seulement 7% en 1980. La part du secteur secondaire est passée pendant la même période de 27,2% à 39% du PIB en 1980, et celle du secteur tertiaire s'est réduite, passant de 57% à 53%.

Cependant, quand on analyse de plus près les données des différentes périodes, on constate que le nombre d'emplois créés entre 1950 et la fin des années 1980 est impressionnant: 26 679 401, selon l'IBGE, dont seulement 5 250 401 dans l'industrie de transformation. Mais ce taux de 5,0% de croissance dans ce secteur industriel est supérieur au taux de croissance de l'ensemble des personnes occupées, qui n'a atteint que 3,2% pendant cette période. Il est enfin important de noter qu'en 1980 le total des effectifs employés dans l'industrie de transformation ne représentait que 15,7% de la main-d'œuvre.

Cette faible capacité de l'industrie d'absorber la main-d'œuvre est caractéristique du marché du travail brésilien. Comme on le sait aujourd'hui, la capacité de l'industrie à absorber la main-d'œuvre qualifiée dans les pays considérés comme développés est beaucoup plus importante, avec toutes les implications que cela entraîne pour la constitution d'une société salariale (Castel, 1995) dans laquelle le statut de l'emploi est défini, respecté et en mesure de générer un lien plus ou moins solide entre le travail et la protection, comme dans les sociétés européennes.

Pourtant, l'expansion de l'industrie a été accompagnée par l'expansion du salariat. En 1950, seulement 50% de la population active était «salariée» et 29% des travailleurs étaient «indépendants», alors qu'en 1980 les «salariés» formaient 66% de la population active, et que les travailleurs «indépendants» n'en formaient plus que 25%, selon le recensement de l'IBGE (Cacciamalli, 1988). Toutefois, il est important de remarquer, pour la période 1950-1980, la part importante de la main-d'œuvre dans le secteur informel, une caractéristique structurelle du marché du travail au Brésil.

Durant cette période, le cadre institutionnel du travail rémunéré s'est développé. En 1965, un programme a été créé pour aider les chômeurs et, en 1966, le Fonds de garantie de durée de service (FGTS)⁷ a vu le jour. Ce fonds a remplacé l'ancienne loi, qui garantissait le droit à la sécurité d'emploi et sanctionnait les employeurs qui congédiaient les travailleurs sans raison (Oliveira, 1998).

Ainsi, au cours de ces quatre décennies, le marché du travail a témoigné d'une grande hétérogénéité : des travailleurs salariés, dûment détenteurs de la carte de travail et enregistrés dans de grandes entreprises, des entreprises publiques, et toute une gamme de travailleurs sous-employés et actifs dans le secteur informel. Il est également important de noter que, de 1950 à la fin des années 1980, les gains de croissance du PIB mondial provenaient principalement de l'Amérique latine et que, durant cette période, 75 % de la plus-value de la participation latino-américaine était due au Brésil (Arend et Fonseca, 2012).

Les années 1980 marquent aussi la fin d'un long processus de retour à la démocratie pour la société brésilienne, qui avait subi un coup d'État militaire en 1964. Le gain démocratique majeur a été la promulgation de la Constitution de 1988, connue sous le nom de Constitution de la Citoyenneté (*Constituição Cidadã*), résultat de l'union des différentes forces sociales qui se sont mobilisées pour reconquérir la démocratie.

Soulignons trois aspects importants de cette constitution. Celle-ci confère à l'État la responsabilité de planifier le développement du pays ; de réduire les inégalités régionales ; et, enfin, elle introduit le concept de la sécurité sociale, qui se compose de politiques d'aide sociale, d'un système de santé (SUS) et de prévoyance sociale, doté d'un budget de sources propres, avec la mise en place d'une prestation minimale, liée au salaire minimum en vigueur dans le pays et à la durée du temps de travail. Le pays a alors évolué d'un système méritocratique et corporatiste vers un système de type universel redistributif fondé sur le principe de la solidarité entre les groupes sociaux (Werneck Vianna, 2003). Il y a également eu transition d'un système axé sur le travailleur urbain vers un système incorporant le travailleur rural et sa famille.

L'assistance sociale a également changé avec la loi CF/1988, qui a assuré le droit à une prestation non contributive équivalant à un revenu mensuel de la valeur d'un salaire minimum pour les personnes âgées ou handicapées.

7. Le FGTS exige que l'employeur dépose 8 % du salaire du travailleur, sur une base mensuelle, dans un compte auquel le travailleur aura accès en cas de congédiement.

L'assurance-chômage a été créée en 1986 afin de soutenir le travailleur au chômage, à la condition qu'il réponde à certaines exigences de participation effective au marché du travail. La section suivante analyse l'inversion du processus de croissance du Brésil dans les années 1990.

3.2. Les années 1990 : une inversion de la tendance précédente

Dans les années 1980 et 1990, le pays a oscillé entre des moments de croissance et de récession, bénéficiant d'un taux de croissance moyen d'environ 2,0% selon l'IBGE. Du point de vue macroéconomique, le pays a connu beaucoup d'instabilité en raison de la tentative de maintenir les investissements prévus dans le cadre du PND II, de l'augmentation des taux d'intérêt américains et aussi de la hausse du prix du pétrole. La capacité de financement de l'État brésilien s'en est trouvée réduite, étant donné l'importance du déficit public, la hausse des taux d'intérêt et les échéances de paiement de plus en plus courtes. Déjà, au cours des années 1980, avec l'aggravation de la crise de la dette extérieure et de la dette publique, l'État étant à la fois producteur et employeur, les diverses mesures successives visant à contrôler l'inflation et à réduire le taux d'investissement ont eu un effet négatif sur le marché du travail. Dans la période 1974-1980, le taux d'investissement était de 24% du PIB et, de 1980 jusqu'à aujourd'hui, il a stagné autour de 16%, situation dont le pays n'a jamais été en mesure de se remettre complètement⁸.

Cette crise a créé une rupture avec le modèle de croissance instauré dans les années 1950 et a réduit la capacité de financement de l'État. Le grand changement survenu dans le marché du travail a alors été l'émergence du chômage comme nouveau problème, suscitant la mise en œuvre de recherches spécifiques sur le marché du travail. Le programme PED (recherches sur l'emploi et le chômage) du Département intersyndical de statistiques et d'études socioéconomiques (DIEESE) a été inauguré en 1982. Les conséquences de la crise se sont manifestées également par la réduction de l'emploi formel et par l'augmentation du nombre de travailleurs autonomes et des employés sans contrat formel. En outre, l'évolution du chômage a bien illustré la gravité de la crise, puisque le taux de chômage dans le pays est passé de seulement 3,4% en 1989 à 7,8% en 1999, selon l'*Enquête nationale auprès des ménages* (ENM) (PNAD) de l'IBGE.

Dans les années 1990, l'Amérique latine a mis en œuvre des politiques dites « néolibérales » de libéralisation du commerce, de flexibilisation du marché du travail et de déréglementation des marchés dont les

8. En 2012, le taux d'investissement prévu est d'environ 19% du PIB.

conséquences négatives sur nos sociétés ont été importantes (Tokman et Martinez, 2000). Ces politiques d'ajustement ont entraîné un endettement interne et externe élevé des pays, des déficits importants de leur balance des paiements courants et une adhésion à l'idée que la seule voie possible pour la région était de s'ajuster passivement à la mondialisation.

En outre, au Brésil, cette situation s'est trouvée aggravée par le déclenchement d'une guerre fiscale entre les États fédérés dans la tentative d'attirer les investissements étrangers. De plus, des politiques locales de développement économique sont apparues alors même que les politiques nationales et régionales disparaissaient. Ainsi, nombre d'entreprises automobiles étrangères, VW, Audi et Renault-Nissan, par exemple, sont venues s'implanter dans certaines localités.

Les conditions de la concurrence se sont détériorées à cause de la présence croissante de firmes en réseaux, des modalités d'acquisition et de fusion des groupes industriels, etc. Le flux des investissements directs étrangers (contrairement à la période 1950-1980) que le Brésil a attirés n'a pas nécessairement correspondu à une augmentation de la capacité productive du pays ni même à la création d'une capacité technologique accrue. On a assisté à un important transfert de propriétés, soit par la privatisation d'entreprises d'État, soit par la vente d'entreprises privées. Même chez les entreprises qui sont demeurées publiques, comme *Petroleo Brasileiro* (Petrobras) et *Eletricas Brasileiras* (Eletrobras), la logique d'entreprise domine, au détriment d'une capacité de ces entreprises à les voir agir comme un outil important pour le développement national et pour les régions.

Ainsi, associée aux effets de la révolution technologique appuyés par la microélectronique qui a changé les processus de production et les pratiques organisationnelles, la restructuration de la production a été implantée dans le pays comme une exigence de la mondialisation, dans un scénario de déploiement d'un projet néolibéral avec les caractéristiques suivantes: *a)* contrôle de l'inflation, *b)* ouverture des échanges en vue d'accroître la compétitivité et la privatisation des grandes entreprises d'État, *c)* déréglementation de la finance et des marchés du travail, et *d)* contrôle des dépenses publiques, en réduisant le rôle de l'État.

L'utilisation du *real* comme monnaie, instituée dans le cadre du Plan Real⁹ de stabilisation et de réduction de l'inflation, a permis, en surévaluant la monnaie nationale, de créer un fort mouvement d'expansion des importations, concentré sur les biens d'équipement et les biens

9. Le Brésil a connu une longue période de taux d'inflation élevés et a mis en œuvre des plans de stabilisation. Le Plan Real était un programme de stabilisation, créé en 1994, avec l'objectif d'obtenir une réduction de l'inflation et un équilibre budgétaire; il a été à l'origine du *real* comme nouvelle monnaie.

intermédiaires, dont les résultats ont été l'augmentation des composants importés de l'étranger dans la production nationale, ainsi que la rationalisation des processus de production, deux tendances qui ont eu des effets négatifs sur l'emploi.

Dans ce contexte, les procédés d'« externalisation » de la production des grandes entreprises par la mise en place de réseaux de sous-traitance dans des unités de production petites et moyennes se sont multipliés. Ces procédés peuvent, du point de vue de la production, consolider certains marchés, mais, du point de vue du marché du travail, ils fragilisent les revenus et les avantages sociaux. Du point de vue sectoriel, on a assisté à une réduction significative des emplois manufacturiers et à une vague de croissance dans les professions de services. Une tendance à l'affaiblissement du marché du travail s'est manifestée par la réduction de la proportion de travailleurs détenant un contrat formel, qui représentaient moins de 45 % de l'emploi dans les grandes régions métropolitaines. L'économie informelle s'est étendue.

La position subordonnée et dépendante du Brésil était en outre fortement alimentée sur le marché captif des brevets détenus par un petit nombre de pays, empêchant les pays sous-développés d'accéder librement aux technologies, aux équipements et aux formations, sinon en payant des loyers et des redevances. En effet, la connaissance est aussi devenue un actif, sanctionnée par le droit de propriété qui permet d'obtenir un revenu pour son utilisation. La présence de l'entreprise réseau, comme indicateur de la fragmentation de la production, est aussi un indicateur de l'ampleur du processus de développement de l'informatique et des technologies (DIT), dans lequel les pays développés contrôlent les activités de conception et de design, et donc les activités de développement de processus et de produits, laissant aux pays sous-développés les activités d'assemblage. On réaménage le sous-développement désormais globalisé (Carleial, 2004).

Pendant cette période, des emplois ont été perdus dans tous les secteurs d'activité, à l'exception des secteurs du logement et de l'alimentation. Toutes les branches industrielles ont subi des pertes notables. Un processus de désindustrialisation¹⁰ s'est installé qui perdure encore aujourd'hui (Carleial, 2004).

De manière très positive, le pays a réussi à se débarrasser de la privatisation, grâce au système de financement public de la production, dirigé par la Banco Nacional de Desenvolvimento Economico e Social (BNDES),

10. La désindustrialisation peut être définie par la réduction de la participation du produit industriel au produit intérieur brut (PIB), ainsi que par la réduction de la participation de l'emploi industriel à l'emploi total et par la perte importante de millions de la chaîne industrielle. Voir Carneiro, 2002, et IEDI, 2005.

la Banque du Brésil (BB), la Caixa Economica Federal, la Banco do Nordeste du Brésil (BNB), la Banco da Amazônia (BASA) et la Banque régionale de développement économique (BRDE).

Ainsi, comme nous l'avons vu dans la section précédente, le principal résultat de ces processus sur les marchés du travail fut une combinaison de l'expansion de l'économie informelle et du chômage. L'expansion de l'économie informelle, qui est en soi un moyen de réduire le cadre réglementaire du marché du travail, consacre une tendance forte vers la flexibilisation de ce marché.

Du point de vue institutionnel, cependant, on constate quelques progrès. Le Fonds de protection des travailleurs (FAT) a été créé en 1990 pour étendre et consolider la couverture de l'assurance-chômage et la détacher des sources de financement du budget de l'Union. Les financements du FAT sont le Programme d'intégration sociale (PIS) et le Programme de formation des actifs des fonctionnaires (PASEP). Cependant, 40% de ces ressources sont dirigées vers la BNDES pour financer le développement du pays. La gestion du FAT est assurée par le Conseil délibératif du Fonds d'appui aux travailleurs (CODEFAT), qui est composé à parts égales de représentants des travailleurs, des employeurs et du gouvernement. Outre le programme de l'assurance-chômage, les fonds du FAT sont également destinés à des programmes de création d'emplois et de revenus, en particulier pour les petites et microentreprises, les coopératives et le secteur informel. Les fonds sont transférés par l'intermédiaire du système des banques publiques dont le pays dispose (ministère du Travail et de l'Emploi – MTE).

Cette décennie a également vu des changements dans la régulation du marché du travail pour susciter une plus grande flexibilité. L'ensemble des changements mis en œuvre comprend : *a*) les mesures qui ont réduit l'interventionnisme étatique dans le marché du travail, *b*) les mesures visant à rendre plus flexible la journée de travail, et *c*) des mesures pour répondre à la nécessité d'étendre le cadre réglementaire, compte tenu de l'augmentation significative du nombre de travailleurs du secteur informel.

Parmi les mesures visant à réduire l'intervention de l'État, on peut inclure la décision de désindexer les salaires pour empêcher les réajustements automatiques instaurés par le premier gouvernement de Fernando Henrique Cardoso à partir de 1995. Toutefois, si l'on a supprimé les mécanismes de réajustement salarial, on a par contre accordé aux travailleurs et aux employeurs le droit de négocier des ajustements au sein de chaque catégorie professionnelle ou économique (Krein et Oliveira, 1999), en même temps qu'on a encouragé la pratique de la médiation entre les parties, permettant dès lors de procéder librement ou avec l'aide du ministère du Travail.

En tant que mesure complémentaire, la participation au Programme de participation et d'intéressement aux profits (Programa de Participação nos Lucros e Resultados – PLR) a été réglementée grâce à une mesure provisoire. Les négociations ont été décentralisées dans chaque entreprise, ce qui a facilité la différenciation salariale et son individualisation, en conditionnant la rémunération du travailleur à sa performance. De même, il est possible pour une entreprise de définir des moyens de transférer des fonds pour les travailleurs sans incidence sur les vacances ou sur le paiement du treizième mois, et sans aucune augmentation de salaire contractuelle.

L'ensemble des mesures visant la flexibilisation des heures de travail peut être représenté par deux innovations majeures: *a)* la réglementation du contrat de travail à temps partiel et *b)* la banque d'heures.

La première n'est certes pas vraiment nouvelle, puisqu'il a toujours été possible de louer des travailleurs sur une base journalière pour une rémunération proportionnelle inférieure, ce qui est difficile à mettre en œuvre en raison des bas salaires pratiqués dans le pays, situation qui incite l'employé à chercher un emploi à temps plein. Une mesure provisoire (n° 1709 de 1998) a cherché à encourager cette pratique. Par cet instrument, le gouvernement brésilien permet un étalement des vacances tenant compte des journées travaillées, ce qui, selon les experts juridiques, viole le principe constitutionnel de l'égalité.

La deuxième mesure, la Banque du temps, a été créée par la loi 9601 de 1998, qui permet d'offrir une compensation pour les heures travaillées sur une période de 120 jours, mais aucune rémunération des heures supplémentaires (dans le cas des heures travaillées au-delà de la durée légale de la journée de travail pour autant qu'elles n'excèdent pas la limite de 10 heures par jour). Avant la promulgation de cette loi, une telle tolérance était limitée à une durée d'une semaine, alors qu'actuellement une mesure provisoire (n° 1709, 1998) l'autorise pour une période pouvant aller jusqu'à un an.

C'est au cours des années 1990 qu'a émergé le débat sur l'économie solidaire, alors que sévissaient un chômage élevé et une informalité croissante du travail, et que prévalait une flexibilisation accrue des relations de travail. C'est au cours des deux gouvernements de Cardoso, en particulier, que s'est constituée l'idée qu'il n'y aurait plus d'emplois et que les jeunes devraient créer eux-mêmes leur propre emploi, ainsi que l'idée de l'entrepreneuriat personnel: toute personne peut «entreprendre». Il y a encore aujourd'hui des écoles au Brésil, qui offrent des cours sur l'«entrepreneuriat» à tous les niveaux de formation.

L'analyse de l'ainsi nommée «économie solidaire» au Brésil est marquée par une prolifération des recherches empiriques qui dressent des cartes, analysent les expériences, exposent des moyens concrets d'organisation

de la production et du travail considérés comme alternatifs. Cela inclut les coopératives, les associations, les groupes sociaux et les institutions liées à l'Église catholique, les groupes d'agriculteurs, etc. En réalité, cet objet a gagné une autonomie relative, même si l'analyse théorique n'a pas été en mesure de progresser au même rythme.

Dans les pays développés comme le Canada et la France, l'économie solidaire joue des rôles distincts. Au Canada, elle semble fonder un vaste mouvement, presque un front politique pour un monde meilleur, sans préciser, toutefois, si elle lutte pour le socialisme ou tout simplement pour un monde moins inégal. En France, c'est un mouvement subordonné à l'économie sociale, porté par des associations, des coopératives et des mutuelles. L'économie solidaire finit par être une mosaïque de services de proximité, de services aux personnes, mais, à notre avis, subordonnée aux mouvements de l'économie sociale. À aucun moment, dans la littérature, les séminaires et les débats, il n'est fait mention de surmonter les contradictions du capitalisme.

Au Brésil, on a beaucoup attendu de l'économie solidaire. Celle-ci a été définie comme une forme alternative de production et de travail dont le principe central et directeur est l'autogestion. On lui a attribué des rôles extrêmement importants, dont, par exemple, celui de dépasser le capitalisme, exigeant pour cela la mobilisation de mouvements sociaux qui partagent cet objectif et considérant chaque personne qui survit grâce à une entreprise collective d'économie sociale (coopératives, associations) comme un militant de ce mouvement (Vieira, 2006). Cette conception est portée par des interprétations théoriques développées par des économistes importants et reconnus, comme le professeur Paul Singer (2004).

En outre, l'inclusion de l'économie sociale au sein de la politique publique brésilienne, avec la création en juin 2003 du Secrétariat national pour l'économie solidaire (SENAES), au sein du ministère du Travail, a créé beaucoup d'attentes quant aux possibilités de cette « économie ». C'est la première fois que l'économie solidaire gagnait les institutions du pays. Ensuite, elle s'est trouvée incluse dans le Plan pluriannuel 2004-2007. En outre, l'économie solidaire au Brésil est fortement encouragée par les incubateurs des coopératives populaires ancrés en grande majorité dans les universités publiques brésiennes.

L'une des principales difficultés, à notre avis, concernant le traitement de l'économie solidaire est précisément l'absence d'une conception claire, à la fois théorique et empirique, sur ce qu'est l'économie solidaire. Cet état de fait crée des difficultés, même pour les professionnels qui s'occupent quotidiennement de cette question, car des rapports font état d'importantes différences de conception de l'économie solidaire au sein d'un même groupe, ainsi que dans les formations pratiques des coopératives

qui ne prennent pas en compte les principes de l'autogestion, mais recourent plutôt à des pratiques autoritaires. Pour une excellente étude sur cette question, voir Lesniovsky (2009).

La première cartographie effectuée par SENAES dans le pays sur l'économie solidaire montre un univers composé de coopératives (10%), d'associations (52%) et de groupes informels (36%). Dans ces groupes, les principales difficultés recensées étaient des difficultés de commercialisation, d'accès au crédit, d'accès à de l'assistance technique, et le constat d'une production orientée principalement vers les marchés locaux. Les activités générées par des groupes de solidarité sont principalement axées sur des activités d'artisanat, de recyclage des déchets et d'organisation de certains types de services.

Le changement qui se produit actuellement dans le cadre général de l'économie brésilienne, avec d'importantes répercussions sur le marché du travail, a généré un certain refroidissement des discussions sur l'économie solidaire, contribuant à renforcer l'argument selon lequel son émergence s'est produite dans une période de faible croissance économique et de mobilité limitée sur les marchés du travail. Mais une question demeure, à laquelle on n'a pas encore répondu de manière satisfaisante : qu'est-ce que l'économie solidaire ?

4. LA PREMIÈRE DÉCENNIE DU XXI^e SIÈCLE : UN NOUVEAU DÉPART POUR LE DÉVELOPPEMENT ?

Comme on l'a vu, le parcours du développement au Brésil a été historiquement marqué par diverses formes de dépendance. Le Brésil a été un pays immergé dans le contexte du sous-développement illustré par la dépendance étrangère à l'égard de la technologie et des ressources financières, mais aussi par la formation d'une structure de production peu diversifiée et un marché du travail marqué par l'informalité – autant de symboles de l'hétérogénéité structurelle de l'Amérique latine.

Ainsi, ce modèle de développement a engendré une profonde inégalité des revenus, mais aussi de l'accès aux terres, à l'éducation, au travail et même aux politiques publiques. Le développement a été caractérisé par des étapes de croissance économique sans que les caractéristiques du sous-développement en soient modifiées de manière significative. Au cours de la dernière décennie, le Brésil a entamé un processus de renversement de certaines des conditions socioéconomiques défavorables qui s'y étaient installées tout au long du XX^e siècle.

Sur le plan politique, on assiste en 2002 à la fin du deuxième gouvernement de Cardoso. Luiz Inácio Lula da Silva est élu président en 2003, réélu en 2006, puis remplacé en 2010 par la présidente Dilma Rousseff,

également du Parti des travailleurs (PT). De nombreuses controverses se sont produites au cours de cette période, mais il est indéniable que le pays a opéré un changement positif dans les domaines économique, social, éducatif. La position subalterne de certains groupes sociaux, tels les descendants d'esclaves (*quilombolas*), les noirs, les femmes et les pauvres, s'est indéniablement améliorée. Certains auteurs parlent d'une « croissance inclusive »¹¹.

La performance de l'économie s'est améliorée, en particulier après 2004. Cette tendance avait commencé à s'installer en 1999, avec la dévaluation du real, mais elle s'est ensuite accélérée avec l'augmentation de la demande extérieure, qui a profité aux matières premières et a permis aux politiques publiques de se concentrer sur le marché intérieur. Ainsi, le taux de croissance du PIB, d'une moyenne de seulement 2,0% par an au cours des années 1980 et jusqu'en 2002, a atteint une moyenne de 4,7% par an entre 2003 et 2008. Sous l'effet de la crise internationale, l'économie a stagné pendant quelques années, mais en 2010 la croissance du PIB a atteint un taux de 10%.

L'État, même s'il est ancré dans une politique macroéconomique qui préserve l'excédent primaire, qu'il paie des intérêts élevés et qu'il maintient une structure de taxe régressive, a réussi à produire un changement considérable permettant de renforcer le marché intérieur à travers trois mécanismes importants et complémentaires: 1) la récupération de la valeur réelle du salaire minimum (entre 2002 et 2011, la valeur réelle a augmenté de 72%), ce qui est significatif pour divers groupes professionnels et pour la grande majorité des retraités; 2) le succès des programmes de transferts financiers, tels que Bolsa Família; et 3) un accès accru au crédit personnel et à la propriété.

Signalons ici un petit détail au sujet du programme Bolsa Família, qui est à la jonction des programmes de transferts déjà existants (bourse scolaire, bourse alimentaire et aide à l'approvisionnement en gaz). Ce programme, créé en 2003, procède à un transfert de revenu conditionnel

11. Traditionnellement, surtout depuis les années 1980, le débat politique au Brésil qui a abouti à la rédaction de la Constitution promulguée en 1988 tournait autour de l'axe État – citoyenneté – participation politique; la Constitution de 1988 a présenté un ensemble important d'instruments de participation comme les Conseils, les Audiences publiques, etc. Étonnamment, depuis les années 1990, le débat sur la participation a été remplacé par un débat sur l'inclusion, ce qui a sans doute appauvri le débat politique. Voir Dagnino, 2004.

aux familles en situation de pauvreté et d'extrême pauvreté¹². En mars 2012, 13 394 893 ménages ont bénéficié du Programme au niveau national (ministère du Développement social, 2012). Le programme désigne les bénéficiaires à partir des cartes de la pauvreté de l'IBGE, les choisissant en fonction du calcul d'un seuil de revenu par chef de famille inférieur à un demi-salaire minimum mensuel. Actuellement, les programmes de transferts du gouvernement fédéral représentent 8,7 % du PIB (y compris l'assurance maladie, l'assurance-chômage et les prestations sociales).

En 2006, le second gouvernement de Lula a créé le Programme d'accélération de la croissance (PAC), qui regroupe d'importants investissements dans la chaîne du pétrole et du gaz, la construction navale, les centrales électriques, les infrastructures et la logistique (y compris les ports, aéroports, voies ferrées et routes), mais aussi les programmes de régularisation foncière dans les bidonvilles et la rénovation urbaine dans le pays. C'était là une tentative de tirer parti de la troisième source de croissance économique que représentent les investissements; jusque-là, la croissance avait été plus fortement déterminée par la demande extérieure et la croissance du marché intérieur, comme on l'a indiqué. Toutefois, il est impossible de maintenir la croissance à long terme sans une augmentation des investissements.

Puisque le pays accueillera la Coupe du monde de football en 2014 et les Jeux olympiques en 2016, et qu'on y effectue des travaux lourds d'infrastructures, tels que les centrales électriques, les voies ferrées et les routes, on assiste depuis quelques années à un énorme boom dans la construction. Cela génère un certain niveau d'organisation parmi des travailleurs, qui démontrent une capacité à se mobiliser, fait nouveau dans le scénario brésilien.

En 2008, lorsque la crise financière mondiale a éclaté, le Brésil progressait à un rythme de 6,5 % par an. Comme dans les pays développés, des mesures anticycliques ont été mises en place, centrées sur les exonérations fiscales, le maintien, voire l'expansion des dépenses publiques,

12. Dans le domaine de la santé, les familles bénéficiaires s'engagent à respecter la carte de vaccination, de croissance et de développement des enfants de moins de 7 ans. Les femmes âgées de 14 à 44 ans doivent également être suivies et, si elles sont enceintes ou qu'elles allaitent, elles doivent accepter de recevoir les soins pré- ou postnataux et assurer le suivi de leur état de santé et de celui du bébé. En matière d'enseignement, tous les enfants et les adolescents âgés de 6 à 15 ans doivent être enregistrés et fréquenter l'école à 85 % mensuellement, au minimum. Quant aux élèves de 16 et 17 ans, ils doivent respecter une fréquentation d'au moins 75 %. Dans le domaine de l'aide sociale, les adolescents de 15 ans à risque, ou en retrait du travail grâce au programme d'éradication du travail infantile (PETI), doivent participer aux Services de renforcement des liens (SCFV) du PETI et garantir une fréquentation de 85 % de la charge de travail mensuelle (ministère du Développement social, <<http://www.mds.gov.br>>, consulté le 16 octobre 2013).

l'augmentation des ressources consacrées à l'assurance-chômage, ainsi que des mesures spéciales pour les secteurs stratégiques en difficulté, comme l'automobile. Par ailleurs, quand la crise s'est produite, le secteur public brésilien était bien organisé, de même que le secteur privé, en général.

Cette décennie de croissance économique a eu un effet très positif sur le marché du travail, inversant la tendance de la décennie précédente. Les principaux aspects à souligner sont l'expansion de l'emploi formel, la réduction du chômage et de l'informalité. Entre 2000 et 2010, près de 18 millions d'emplois formels ont été créés, tant dans le secteur public que dans le secteur privé, selon les Rapports annuels d'information sociale (RAIS) du ministère du Travail et de l'Emploi (MTE). Il y a donc eu une réduction du taux de chômage, mesuré par le PNAD, de 10% en 2001 à 7,3% en 2011. Pour les femmes, la réduction a été plus importante.

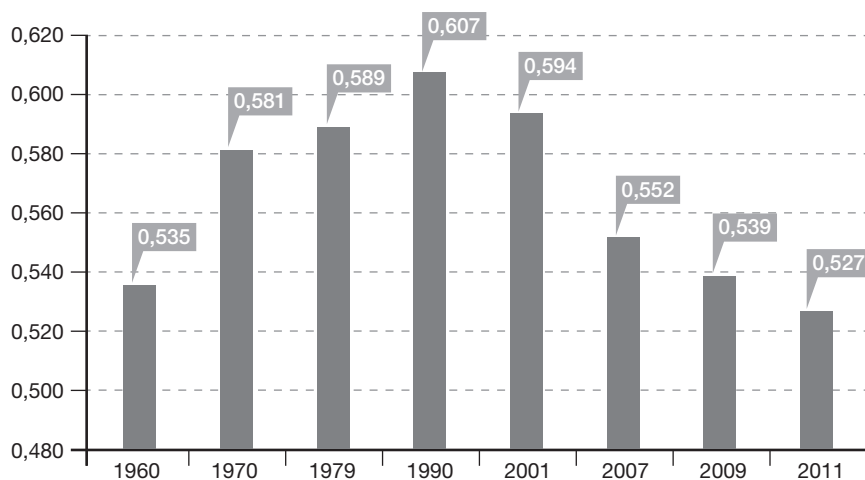
La tendance à la baisse du chômage s'est poursuivie et, en septembre 2012, le taux mesuré par l'*Enquête mensuelle sur l'emploi* (PME) de l'IBGE, dans six régions métropolitaines (Rio de Janeiro, São Paulo, Minas Gerais, Porto Alegre, Salvador et Recife), était de 5,5%. En chiffres absolus, le nombre de chômeurs a diminué, passant de 2 800 000 à 1 300 000 entre 2004 et 2012. Toutefois, ce fait ne signifie pas que le pays connaît une situation de plein emploi, comme certains le souhaiteraient. La limite de l'échantillon même réduit la portée de la démonstration; dans les six régions métropolitaines, à partir de la même source de données, le taux de chômage des jeunes de 18 à 24 ans était de 12,2% en septembre 2012, ce qui laisse croire qu'il faut un cadre d'analyse beaucoup plus détaillé pour analyser le chômage.

Le plus important, cependant, est de noter que le pays a réussi à associer croissance économique et réduction de l'inégalité des revenus, pour la première fois en cinquante ans, comme le montre la figure 3.1.

Il faut toutefois remarquer qu'il ne s'agit là que du revenu du travail. Dans un moment d'extrême volatilité des marchés financiers dans le monde, un calcul satisfaisant devrait inclure d'autres revenus, tels que les rendements financiers, les loyers, etc. C'est cet ensemble de données présentées jusqu'ici qui fonde l'interprétation de certains auteurs et du gouvernement fédéral concernant la promotion du développement inclusif!

Une meilleure réflexion sur la question de l'emploi est toutefois nécessaire. Les tableaux 3.2 et 3.3 portent sur la croissance de l'emploi entre 2000 et 2010, selon les recensements de l'IBGE et les RAIS.

La croissance de l'emploi dans la première décennie des années 2000 a été très importante, surtout lorsqu'on la compare à celle des années 1950 aux années 1980. Les tableaux 3.2 et 3.3 sont comparables, ce qui permet de souligner, selon le recensement de la population IBGE, que dans la période 2000-2010 ont été créés 83% du nombre total d'emplois créés en

FIGURE 3.1.**Indice de Gini (long terme) au Brésil – 1960-2011**

Source : IPEA de micro PNAD, PME, Recensement/IBGE et Langoni (1973) (IPEA, 2011a, p. 7).

TABLEAU 3.2.**Création d'emplois entre 2000 et 2010 au Brésil**

	Nombre de personnes de 10 ans et plus
Recensement 2000	65 629 892
Recensement 2010	86 353 839
Croissance au cours de la décennie	20 729 829

Source : IBGE (2010).

TABLEAU 3.3.**Création d'emplois formels entre 2000 et 2010 au Brésil**

	Emplois formels
RAIS 2000	26 228 629
RAIS 2010	44 068 355
Croissance au cours de la décennie	17 839 726

Source : MTE (2010).

trente ans, à l'apogée de la croissance économique brésilienne. Selon l'IBGE, le recensement de 2010 montre que, parmi toutes les personnes en emploi de plus de 10 ans, près de 70 % sont salariées et que, de ce nombre, 65,2 % le sont avec un contrat formel, c'est-à-dire qu'elles sont protégées par les lois du travail.

Il est important de noter que l'embauche formelle avec carte d'enregistrement augmente aussi dans les régions les plus pauvres, comme l'indique le tableau 3.4.

TABEAU 3.4.

**Répartition de l'emploi formel par macrorégion
au Brésil – 2000-2010 (en %)**

Macrorégion	2000	2010
Nord	4,2	5,3
Nord-Est	16,7	18,0
Sud-Est	53,5	51,2
Sud	17,6	17,2
Centre-Ouest	8,0	8,3
Brésil	100,0	100,0

Source: MTE (2010).

Même si les régions Sud et Sud-Est concentraient, en 2010, 68,4 % des emplois formels, le Nord et le Nord-Est ont été en mesure d'accroître leurs résultats. Atteindre ce niveau de participation a exigé de ces deux régions un taux de croissance annuel supérieur à celui des autres régions au cours de la période 2000-2010. Celui du Nord atteignait 8,2 % et celui du Nord-Est 6,2 %, tandis que ceux des régions les plus riches du Sud (5,0 %) et du Sud-Est (4,8 %) ont connu des performances plus limitées.

Du point de vue des secteurs d'activité économique, la croissance de l'emploi formel s'est produite principalement dans la construction, l'industrie minière et le commerce. L'information sur la performance du Brésil dans la première colonne du tableau 3.5 est en gras. La comparaison avec les performances des différentes régions montre que les données représentent la structure de l'investissement en cours lorsque, par exemple, la performance du Nord dans le secteur minier, de la construction et de l'agriculture est beaucoup plus élevée que celle de la moyenne nationale et de toutes les autres régions.

TABEAU 3.5.**Répartition sectorielle et régionale du taux de croissance annuel moyen de l'emploi formel par macrorégion au Brésil – 2000-2010 (en %)**

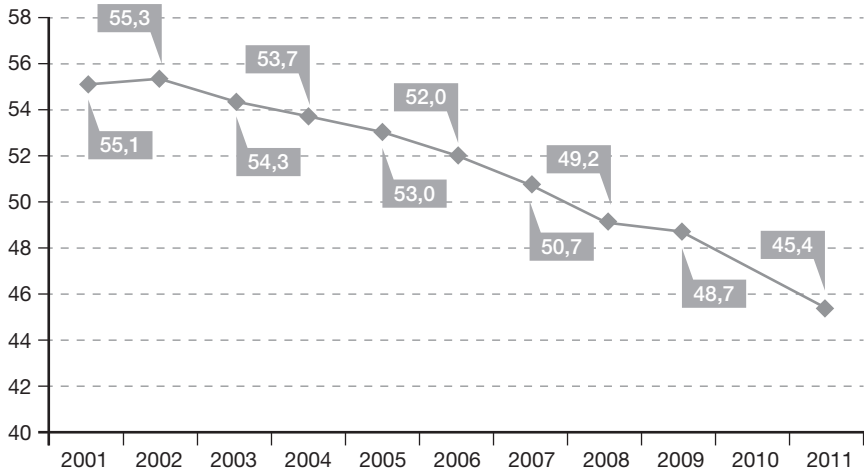
Secteurs	Brésil	Nord	Nord-Est	Sud-Est	Sud	Centre-Ouest
Extraction	6,8	15,4	5,9	6,7	3,5	7,6
Transformation	4,9	6,4	6,0	4,3	4,9	7,5
Services industriels d'utilité publique	3,3	1,6	2,9	3,1	4,6	4,8
Construction civile	8,6	12,3	10,6	7,7	7,5	9,3
Commerce	7,0	9,8	8,1	6,3	7,0	8,0
Administration publique	4,3	8,1	5,0	3,7	2,6	3,6
Services	5,2	7,2	6,4	4,8	5,3	5,2
Agriculture et élevage	2,8	12,0	3,4	1,1	2,1	6,6

Source : MTE (2010).

Les performances des régions du Nord et du Nord-Est représentent, dans une certaine mesure, l'échec relatif des possibilités de développement du pays, car elles illustrent l'avancée de l'agroalimentaire et le retard permanent de la réforme agraire dans le pays.

La performance de l'industrie de transformation a été très limitée et le Nord-Est a obtenu des résultats supérieurs à ceux du pays dans ce secteur, même si la structure industrielle du Nord-Est repose sur l'industrie légère et à faible contenu technologique. En associant la performance du secteur de la transformation à celle des services industriels d'utilité publique, on peut comparer les régions Nord et Nord-Est avec les régions Sud et Sud-Est, ce qui peut constituer un indicateur de la position subordonnée des deux premières régions.

L'augmentation de la formalisation du marché du travail dans le pays signale une nouvelle tendance. Nouvelle, parce qu'il était courant de transgresser les lois du travail (CLT) dans le pays. Les raisons de cet accroissement relèvent d'un environnement économique propice à la croissance, des attentes positives qui se sont manifestées face à l'économie et d'une action plus efficace de la part de la justice du travail dans le contrôle et la répression des entreprises délinquantes. Par exemple, le pays a instauré une jurisprudence qui rend solidaires les sociétés mères et leurs sous-traitants, assignant aux premières la responsabilité de la non-conformité avec les lois en vigueur si les secondes ne s'y conforment

FIGURE 3.2.**Évolution du travail informel au Brésil – 2001-2011**

Note : Le degré d'informalité est défini ici comme la somme des travailleurs à leur propre compte et sans carte de travail, divisée par la somme des travailleurs à leur propre compte, avec ou sans carte, avec un statut formel, incluant les militaires.

Source : PNAD-IBGE (IPEA, 2005, p. 23).

pas. Cette jurisprudence a eu des répercussions de première importance sur les constructeurs automobiles opérant dans le pays et a directement contribué à réduire le travail informel (voir la figure 3.2).

Même dans ce tableau positif, on trouve des preuves de la croissance de la pratique de l'externalisation (Carleial, 2011). Comme nous l'avons mentionné précédemment, le Brésil n'a pas de législation particulière sur la sous-traitance. D'un point de vue juridique, la pratique de l'externalisation déforme la notion d'employeur et son identification, car elle favorise la présence d'un intermédiaire entre le travailleur et l'entreprise qui reçoit le service fourni et qui, quoi qu'il en soit, bénéficie de l'utilisation de la main-d'œuvre.

Du point de vue des effets sur les travailleurs, la pratique de l'externalisation crée une légion de travailleurs de seconde classe. Au-delà de la souffrance causée par la condition de ne pas appartenir à l'entreprise pour laquelle vous travaillez, cette pratique crée certainement une fracture dans la classe ouvrière, ce qui réduit également les chances d'accès à la syndicalisation. Les travailleurs externalisés ne reçoivent pas le même salaire que les travailleurs permanents de la même société ; l'entreprise ne permet

souvent pas que les travailleurs externalisés fréquentent le restaurant destiné aux employés permanents ; certaines ont même des portes d'accès différentes pour chaque catégorie de travailleurs. De même, les travailleurs externalisés n'ont pas accès aux programmes de formation développés par les entreprises et ne peuvent obtenir de l'aide pour participer à des cours de premier ou de second cycle. Enfin, ces travailleurs sont touchés plus fortement par la pratique de la rotation et sont également soumis à des heures de travail plus étendues que les employés permanents.

Une autre question importante concerne la reconnaissance des changements liés à l'éducation et au marché du travail.

Le pays continue d'afficher un taux élevé d'analphabétisme : il était par exemple de 10,4 % de la population âgée de plus de 10 ans en 2010. Mais le budget de l'éducation, gelé pendant dix ans (1994-2004), a finalement été dégelé. Le nombre d'universités publiques fédérales et de leurs campus a augmenté. Les centres fédéraux de technologie ont été transformés en universités technologiques fédérales. Du point de vue de l'accessibilité à l'enseignement supérieur, les possibilités de financement ont été accrues. Le programme ProUni-Université pour tous du ministère de l'Éducation (MEC) a été créé en 2004 et fournit aux établissements privés d'enseignement supérieur des bourses de premier cycle destinées aux étudiants brésiliens qui ne détiennent pas encore de diplôme de niveau supérieur.

On constate aussi un changement important dans la relation entre l'éducation et le marché du travail au cours de la décennie. Parmi les travailleurs, ceux qui comptent plus de 11 années de scolarité passent de 30 % en 2001 à 50 % en 2011. Les moins scolarisés (0-3 ans) passent de 25 % à un peu moins de 15 % chez les personnes qui travaillent. Le niveau d'instruction moyen de la population a augmenté et, considérant la nature de la structure productive brésilienne, il est probable qu'on assiste bientôt à une augmentation des cas de surqualification, associée à des pénuries de main-d'œuvre dans des secteurs particuliers, tels que le pétrole. Aussi, l'IPEA (2011) a mené une analyse avec la même base de données, en utilisant le modèle *probit*, et a conclu que le coût de l'accès à l'éducation a diminué à tous les niveaux de scolarité au cours de la décennie, en particulier dans les années 2010 et 2011.

De plus, l'évolution du revenu réel moyen de la main-d'œuvre dans le pays montre un gain en 2011, le plus important de la décennie. Cependant, il est bon de rappeler que la politique de l'augmentation du salaire minimum a entraîné une forte concentration de l'emploi dans les branches offrant jusqu'à deux salaires minimums de revenu mensuel.

Du point de vue de la réglementation du travail, en cette première décennie, la tendance à l'assouplissement du marché du travail s'est réduite, grâce aux bons résultats économiques, mais elle n'a pas du tout été abandonnée. La réduction de la journée de travail de 44 à 40 heures par semaine, proposée par le président Lula pendant la campagne présidentielle, ne s'est pas réalisée. Elle a été votée à la Chambre, mais pas au Sénat.

Krein, Santos et Nunes (2012) notent une certaine ambiguïté sous le gouvernement de Lula en matière de réglementation, à certains moments fragilisée, à d'autres, renforcée. À titre d'exemple, les auteurs citent la nouvelle loi sur la faillite et la réorganisation judiciaire, qui a entraîné pour les travailleurs la perte de leurs droits; mais, en même temps, la figure du microentrepreneur individuel (MEI) a été mise en place, permettant aux travailleurs autonomes de participer aux cotisations sociales et d'appartenir au système de sécurité sociale.

Le processus d'externalisation de la main-d'œuvre s'est intensifié; il n'est pas régi par une loi propre, mais seulement par décret de la Cour régionale du travail. En fait, même le secteur public fait usage de ce type d'embauche, bien qu'il soit inconstitutionnel.

CONCLUSION

Les perspectives du marché du travail au Brésil sont étroitement liées à celles de l'économie brésilienne et à ses possibilités de développement. Deux modifications importantes ont été introduites par le gouvernement de Dilma Rousseff. La présidente a nommé à la tête de la Banque centrale du Brésil un économiste non lié aux marchés, ce qui a rendu possible la mise en œuvre d'une politique hétérodoxe qui ne fait pas dépendre les taux d'intérêt du taux de l'inflation. Les taux d'intérêt sur deux ans ont ainsi subi une baisse significative. Par ailleurs, il y a eu un bras de fer entre le gouvernement et les banques privées pour réduire les *spreads* bancaires, qui n'a pas tout à fait réussi, mais qui a été néanmoins un bon signal de la capacité de l'État national à récupérer son pouvoir d'action. La réduction des taux d'intérêt est une avancée incontestable dans une perspective macroéconomique et sociale.

La baisse du taux d'intérêt de référence est importante, car elle libère des ressources du budget de l'État pour d'autres actions, en réduisant les montants payés pour le service de la dette intérieure; elle aide aussi à contrôler le taux de change et permet de maintenir la politique d'accès au crédit. En outre, sur le plan macroéconomique, la Banque centrale est intervenue sur le marché pour empêcher que le taux de change du real

dépasse le seuil de 2 \$ US et nuise encore davantage aux exportateurs. Ce gouvernement a également étendu les programmes sociaux en cherchant à éliminer la misère et la pauvreté dans le pays par la mise en œuvre de programmes tels que Brésil sans Misère et Brésil solidaire (Brasil Carinhoso), qui sont destinés à rejoindre les personnes pauvres qui n'ont pas bénéficié jusqu'ici des programmes sociaux du gouvernement¹³.

Le modèle qui a prévalu pendant la décennie 2000-2010, à savoir le soutien de la croissance des exportations, du marché intérieur et de l'investissement, semble ne plus avoir le même souffle. La crise financière internationale en cours atteint directement les acheteurs de produits brésiliens, ce qui empêche que soit maintenu le niveau de croissance. En 2011, le taux de croissance du pays a été de 2,7 % et, en 2012, les objectifs d'environ 2 % ne seront pas atteints.

En outre, l'efficacité des mesures utilisées pour stimuler la consommation intérieure a diminué, ces mesures semblant se heurter à la capacité d'emprunt des ménages. L'investissement, à son tour, est hésitant. En fait, jusqu'ici, l'investissement était lié à ces deux ressorts, les exportations et le marché intérieur, qui actuellement perdent de leur force. Toutefois, même dans ces conditions, l'emploi formel continue de croître, mais à un rythme plus lent.

Comme nous l'avons vu dans la troisième section de ce texte, le pays a réussi, au cours de la période 1950-1980, à inscrire le secteur industriel et son développement dans les tendances de la croissance des pays développés, malgré toutes ses contraintes historiques et structurelles. Dans les années 1990, le Brésil a manqué l'occasion de participer au développement de la révolution microélectronique, comme le suggère Perez (1985). Au cours des années 1995-2002, le pays n'a pas eu de politique industrielle précise et il est entré passivement dans le processus de la mondialisation.

Au cours de la décennie 2000-2010, l'industrie a été affectée par le taux de change qui a favorisé les importations de produits manufacturés, par l'intense fragmentation et la délocalisation de la production imposée par les firmes multinationales. En 2012, on s'attend à ce que le déficit du commerce des produits manufacturés soit supérieur à 100 milliards de dollars ! On assiste actuellement à un mouvement de recul si l'on considère que, selon le ministère du Développement, de l'Industrie et du Commerce extérieur (MDIC), les matières premières ont représenté environ 65 % des exportations en 2010, alors qu'en 2003 elles n'en représentaient plus que 50 %. En tant que pays importateur, le Brésil demeure fortement dépendant de l'industrie de moyenne et haute technologie, accroissant ainsi sa condition de pays dépendant.

13. Voir <<http://www.mds.gov.br>>, consulté le 16 octobre 2013.

Certes, la dépendance technologique demeure et même s'aggrave du point de vue d'une économie mondialisée. Aujourd'hui, le Brésil ne compte que 2,7 % d'articles scientifiques indexés (ISI), et seulement 0,19 % des brevets qui sont enregistrés auprès du United States Patent and Trademark Office le sont, de plus, par des non-résidents, ce qui témoigne de l'internationalisation de sa structure de production.

Le gouvernement de Lula a lancé deux politiques industrielles, qui n'ont pas eu d'effets considérables (Carleial, 2004). La politique Brasil Maior, mise en œuvre par le gouvernement de Dilma Rousseff, reconnaît la nécessité de promouvoir la densification de la production, de compléter les chaînes de production et de suppléer aux chaînons qui ont manqué au cours des trente dernières années. Mais on ne sait pas comment cette action sera effectuée. Alors que le PIB du Brésil croît, la production industrielle stagne. C'est une équation difficile parce que, à la lumière de la pensée latino-américaine visant à dénouer les mécanismes d'étranglement du sous-développement, il est nécessaire de promouvoir une plus grande diversité de la structure de production. Les difficultés de l'industrie brésilienne ont fini par forcer la présidente Dilma à mettre en œuvre un ensemble de mesures d'urgence insistant en particulier sur les exonérations fiscales, les réductions d'impôt et la réduction des contributions aux cotisations de sécurité sociale (exemption de la masse salariale), pour un nombre important de secteurs productifs. L'un des secteurs les plus protégés est celui de l'automobile, présent dans le pays depuis soixante ans et pratiquement sans transfert de technologie. Il est surprenant de constater que la Chine et la Corée, arrivées tardivement dans ce secteur, disposent déjà de leurs propres marques de voitures.

Plus récemment, le gouvernement brésilien a lancé le nouveau régime du secteur automobile dans lequel des incitatifs seront négociés entre les constructeurs automobiles et le gouvernement fédéral, l'approbation du gouvernement étant conditionnelle à l'introduction d'innovations et à l'augmentation de contenu national dans chaque unité produite. Le gouvernement de Dilma Rousseff a insisté sur la nécessité d'accroître la compétitivité du Brésil et a donc décidé d'intervenir dans le système d'approvisionnement d'électricité, dont le prix est assez élevé dans le pays, promettant une réduction substantielle pour les consommateurs et les entreprises, et renforçant une fois de plus l'autonomie relative que les États de la nation peuvent exercer. Considérant la nécessité d'augmenter les investissements dans le pays pour maintenir la croissance économique, l'emploi et le système de politiques sociales, ces mesures deviennent de plus en plus urgentes.

Du point de vue de la politique sociale, il est important de souligner que le programme de Bourses familiales (Bolsa Família) est un programme instauré par un gouvernement et non par l'État, ce qui peut mettre à risque les gains sociaux obtenus tout au long de ses neuf années d'existence.

La réglementation du travail est un autre aspect important, parce que, comme on l'a vu, même dans les moments les plus favorables pour le marché du travail, le fantasme de la flexibilisation a toujours été présent. En ce sens, l'expansion du salariat du secteur formel, réalisée au cours de la dernière décennie, est très positive pour l'avenir du pays et doit être préservée.

Il faut encore mentionner qu'il n'y a pas de stratégie nationale claire de développement: le pays ne sait pas ce qu'il veut devenir d'ici trente ou quarante ans. Nous connaissons les perspectives d'investissement de la BNDES, qui est fière de ses investissements dans le pétrole et le gaz. On prend conscience de l'importance des découvertes de pétrole *off-shore*, dans certaines régions de ce pays, qui peuvent influencer sur l'avenir du pays et de la nation. La chaîne d'approvisionnement du pétrole et du gaz, impliquant l'exploration, l'exploitation et la distribution, stimule déjà la production de plateformes de forage, de camions-citernes et de navires. Elle est susceptible de réactiver ainsi l'industrie navale. Ces investissements ont également le pouvoir de stimuler une longue chaîne de fournisseurs de biens et de services.

Le développement de l'exploitation *off-shore* peut aussi modifier la nature de l'insertion du Brésil dans le jeu économique mondial, en lui donnant plus d'autonomie. Cela peut lui permettre de créer une source importante de financement du développement équitable dans tout le pays. En ce sens, il serait possible de modifier la structure de la production, de la libérer de la forte dépendance à l'égard des capitaux extérieurs et d'internaliser, dans une certaine mesure, la capacité de recherche et d'innovation, ce qui rendrait encore plus pertinente la structure institutionnelle de l'enseignement supérieur inaugurée par le gouvernement de Lula. Serait-ce là une chance d'inverser les dynamiques de la dépendance?

Il convient également de noter que le développement passe aussi par un changement dans la division interrégionale du travail en vue de modifier les structures de production des régions moins développées, afin de développer leurs capacités à générer des emplois plus qualifiés. C'est là ce que notre cadre d'analyse du capitalisme dépendant nous permet d'entrevoir.

Enfin, au terme de ce chapitre, on peut se demander quel peut être l'espace de l'économie solidaire, ou plutôt l'espace pour un monde plus solidaire. La crise internationale qui frappe le centre du capitalisme ouvre-t-elle à de nouvelles façons d'organiser la production et le travail? Les mouvements sociaux qui ont éclaté, notamment en Espagne, en France,

en Angleterre, en Grèce, et le mouvement Occupy Wall Street sont l'expression très claire du mécontentement des populations à l'endroit d'un capitalisme dominé par la finance. L'ampleur de cette crise n'a pourtant pas engendré un changement important dans la régulation financière mondiale. Sera-t-elle même en mesure de changer le rôle central que l'économie a eu au cours des derniers siècles?

Le chapitre de Liana Carleial a été rédigé en mai 2013, avant que ne surviennent les mobilisations urbaines qui ont bouleversé le Brésil en juin 2013. Nous avons donc jugé opportun de demander à l'auteure de commenter ces événements dans le prolongement de l'analyse qui précède. Nous la remercions d'avoir accédé à notre demande.

RÉFLEXIONS SUR LES RÉCENTS ÉVÉNEMENTS POLITIQUES AU BRÉSIL DANS LE CADRE DE LA CRISE DU CAPITAL

Il existe un large consensus pour reconnaître que le capitalisme se heurte à une crise majeure depuis l'effondrement de la banque Lehman Brothers en 2008, qui a eu des conséquences significatives sur les économies occidentales, en particulier aux États-Unis et en Europe, dans les domaines social, économique et politique.

La crise des prêts à haut risque (*subprimes*) a mis en évidence la non-viabilité d'un modèle qui promet des gains faciles dans le contexte macroéconomique de la recherche d'une rentabilité croissante, de la réduction du taux d'accumulation, de la réduction des salaires (notamment par la délocalisation industrielle en direction de la Chine) et de l'expansion de la consommation durable par l'endettement des familles (Carleial, 2011).

L'accumulation par la domination de la finance a mis en évidence le caractère fétiche inhérent aux sociétés capitalistes, voulant que ce qui compte soit les gains provenant de la sphère financière, qui serait autonome et indépendante de la sphère réelle de l'économie. La crise a mis en évidence les gains astronomiques dans le secteur financier, l'irresponsabilité des banquiers, leurs liens avec des consultants des universités qui sacralisent leurs actions. Non sans raison, la crise s'est propagée à travers le monde à des degrés divers, avec des effets désastreux en Europe, tandis que les États-Unis se redressent lentement. Le mouvement Occupy Wall Street a éclaté à New York, puis, étonnamment, a gagné les rues partout aux États-Unis et a obtenu un grand soutien dans le monde entier.

Les pays sous-développés ne sont pas directement touchés par la crise financière, comme c'est le cas pour le Brésil. Mais ils en subissent les attentes négatives et les répercussions, en raison de la réduction du crédit international, de la baisse des prix des matières premières et des exportations dues à la réduction de la demande internationale, mais encore en raison de la plus ou moins forte présence des entreprises transnationales sur leurs territoires.

Le Brésil a connu une tendance positive de croissance de l'investissement, de l'emploi formel, du marché intérieur et du PIB, incluant la réduction du taux de chômage et de l'emploi informel. Lorsque la crise a éclaté, le taux de croissance du pays était supérieur à 6% par an. Ce taux a par la suite baissé, mais un ensemble de mesures anticycliques ont permis la reprise de la croissance dès 2009 et, en 2010, le pays a de nouveau connu des taux élevés. Le gouvernement de Lula a également mis en place une politique de relance de la valeur réelle du salaire minimum qui affecte 25 millions de travailleurs et 18 millions de retraités; il a élargi son programme social de Bourses familiales, a stimulé l'industrie de la construction et a consolidé le processus de mobilité sociale de segments des

classes populaires, à la base de la pyramide sociale¹⁴. Il a institué le Programme d'accélération de la croissance (PAC), qui regroupe d'importants investissements dans la filière du pétrole et du gaz, la construction navale, les centrales électriques, les infrastructures et la logistique (y compris les ports, les aéroports, les voies ferrées, les routes), et également les programmes de régularisation foncière et de rénovation urbaine dans d'importantes favelas du pays. Pour la première fois en cinquante ans, le pays a réussi à se développer et à réduire les inégalités internes de revenus¹⁵. En outre, il a augmenté le nombre des universités publiques fédérales, amélioré leur répartition régionale tout en créant les instituts fédéraux de technologie, répartis dans tout le pays. Il a institutionnalisé l'examen national de l'enseignement secondaire (ENEM) comme moyen d'accès à l'université qui facilitent l'entrée des jeunes étudiants pauvres diplômés des écoles publiques, démocratisant ainsi l'université publique. En conséquence, entre 2003 et 2011, le nombre d'inscriptions dans l'enseignement supérieur a doublé dans le pays.

Au cours des deux premières années du gouvernement de Dilma Rousseff, la croissance économique a ralenti, mais pas la croissance des emplois formels : plus de quatre millions de nouveaux emplois ont en effet été créés. La présidente a également affronté le secteur financier pour exiger la réduction du taux d'intérêt de base SELIC¹⁶ et pour obtenir que le secteur bancaire privé utilise le système bancaire public afin de stopper le *spread* bancaire qui menaçait le succès de la baisse réelle possible des taux d'intérêt pour le citoyen¹⁷.

Le gouvernement de Lula s'était par ailleurs engagé à ce que le Brésil tienne de grands événements sportifs mondiaux : la Coupe des confédérations en 2013, la Coupe du monde de football en 2014 et les Jeux olympiques en 2016, imposant un calendrier serré et des investissements supplémentaires majeurs offrant toutefois au pays une vitrine internationale. Ces engagements ont été célébrés à l'époque dans le pays du football, mais les conséquences n'ont pas été anticipées en ce qui concerne la surcharge pour le tissu urbain, surtout dans un pays aux prises avec de graves problèmes fonciers, autant en milieu rural qu'urbain, associés à l'occupation illégale et non résolue de terrains.

C'est dans ce contexte de grandes transformations sociales, économiques et politiques que se sont déroulées les manifestations de juin 2013.

Les manifestations

L'origine de ces événements a été l'augmentation des tarifs d'autobus (transport urbain) qui devait entrer en vigueur en juin 2013 dans les grandes villes brésiliennes dont les maires avaient été élus en janvier de la même année. Cette question avait fait l'objet de toutes les campagnes électorales, puisque la mobilité a un effet direct sur la qualité et les conditions de vie en milieu urbain. L'élément déclencheur a été l'augmentation de 0,20 \$ proposée par le maire de São Paulo, Fernando Haddad (PT), qui a refusé de rencontrer les représentants du mouvement

14. Entre 2003 et 2013, la valeur réelle du salaire minimum a augmenté de 70 % (DIEESE, 2013).

15. Entre 2000 et 2010, 80 % des municipalités brésiliennes ont réduit l'inégalité des revenus. Le Brésil compte 5 565 municipalités.

16. Sistema Especial de Liquidação e Custodia.

17. Le taux SELIC, qui était de 1,83 % en février 2003, était de 0,49 % en février 2013 (<<http://www.receita.fazenda.gov.br>>, consulté le 16 octobre 2013).

Passe Livre (MPL). En fait, la Ville s'était alliée au gouvernement de l'État dirigé par Geraldo Alckimin (Partido da Social Democracia Brasileira – PSDB), prenant position en faveur de l'augmentation.

Le MPL a été créé en 2005 lors du Forum social mondial. Il a pour slogan *Pour une vie sans tourniquets*¹⁸. Le MPL est organisé au niveau national en une fédération constituée de collectifs de plusieurs villes. Sur son site Internet¹⁹, le MPL se définit comme un « mouvement social autonome, horizontal, indépendant et non partisan qui lutte pour un transport public gratuit et de qualité sans tourniquets et sans frais ». Depuis 2006, le MPL s'est mobilisé contre la hausse des tarifs sans toutefois jamais connaître une influence comparable à celle de 2013.

Avec le refus du maire de São Paulo de recevoir les représentants du MPL et sa décision de maintenir l'augmentation de 0,20 \$, les manifestations ont commencé. Elles ont été réprimées avec violence par la police de São Paulo, ce qui a contribué à étendre et à intensifier la révolte des manifestants à travers le pays.

La revendication relative au prix des transports publics recouvrait en réalité un vaste ensemble d'autres demandes et de critiques, telles que la dénonciation des partis politiques, des politiciens, de la corruption, de divers projets de loi en attente au Congrès, etc. Ainsi est né un mouvement hétérogène, sans ordre du jour clair, sans dirigeants et sans propositions propres.

Les médias conservateurs brésiliens ont cherché à canaliser les manifestations comme l'expression d'une critique adressée au gouvernement de Dilma Rousseff, héritière du gouvernement de Lula, qui cherchait à poursuivre les politiques sociales de lutte contre la pauvreté et la misère. Pour la classe moyenne brésilienne, il y avait aussi la peur de voir la classe moyenne inférieure envahir les centres commerciaux, les aéroports et les supermarchés, et même le marché du logement (grâce aux programmes Minha Casa, Minha Vida), dans un contexte où la croissance économique n'est plus la même que du temps de Lula. Il y avait aussi les retraités, qui ont vu leurs revenus à court et à long terme réduits, et les chargés de cours (des cours préuniversitaires préparatoires pour l'entrée à l'université publique), qui ont été relativement appauvris par le programme ENEM, créé par le gouvernement de Lula, et qui ont encouragé leurs étudiants à se joindre aux manifestations pendant les périodes de classe.

Cette attaque directe canalisée contre le gouvernement de Dilma était injustifiée, parce que ces manifestations ont débuté à São Paulo, gouvernée par Geraldo Alckimin du PSDB, le principal concurrent du PT, lui-même au centre d'une plainte pour corruption dans le cadre de la construction d'une extension du métro de la ville (sujet sur lequel la police a également été très critiquée).

Ce qui semble certain, c'est que tous les politiciens ont été touchés par ces événements, et non seulement la présidente Dilma Rousseff. Enfin, un autre fait semble irréfutable : l'attitude des Brésiliens face à la politique a changé ; ils veulent un autre État, plus indépendant à l'égard des intérêts privés et plus proche des besoins de la population.

18. En référence à la barrière mobile qui donne accès à l'autobus après paiement du billet.

19. <<http://saopaulo.mpl.org.br/>>, consulté le 16 octobre 2013.

Différences et similitudes entre les mouvements du Nord et du Sud

Il faut d'abord reconnaître que chaque mouvement, par sa nature et son ampleur, dépend toujours du contexte dans lequel il se développe, et donc des spécificités de chaque pays. Ainsi, au Nord (États-Unis et Europe, par exemple), la crise provoquée par la financiarisation de l'économie a été et est toujours durement ressentie. Le Brésil, par contre, a connu une certaine prospérité économique et sociale depuis le début de la crise. Les populations de ces pays ont exprimé leurs insatisfactions, qui s'expliquent par des raisons différentes. Cependant, certaines similitudes rapprochent ces populations d'ici et d'ailleurs dans leurs revendications.

La première grande similitude entre elles vient de l'insatisfaction qu'elles ressentent à l'égard du rôle de l'État. La deuxième similitude concerne le fait que, dans chaque mouvement, on trouve une sorte de déni des formes institutionnelles classiques de participation politique, telles que partis politiques, syndicats, etc. La troisième similitude vient de ce que les mouvements rassemblent des jeunes, des étudiants, et non pas seulement des travailleurs. Sauviat (2012) cite une enquête du *Wall Street Journal*, menée à la fin d'octobre 2011, qui révèle que près des trois quarts des participants du mouvement Occupy Wall Street détiendraient un diplôme de premier cycle universitaire ou une maîtrise, et qu'un tiers seulement seraient chômeurs ; la majorité ne fait référence à aucun parti politique et l'âge médian est de 26 ans. C'est donc un mouvement d'une jeunesse instruite. Au Brésil, ce sont aussi des jeunes, et même des très jeunes, de classe moyenne, qui se préparent à entrer à l'université qui manifestent. Dans les deux cas, c'est le mouvement d'une certaine élite. L'absence de travailleurs au Brésil est évidente !

La quatrième similitude entre les mouvements a été leur capacité d'extension. Occupy Wall Street a réussi à s'étendre à un millier de villes de différentes tailles aux États-Unis et s'est propagée à d'autres pays. Au Brésil, les manifestations se sont étendues aux capitales des États, aux régions métropolitaines, et plus fortement dans les régions les plus riches du Sud et du Sud-Est.

Une différence importante s'est cependant produite dans le mouvement brésilien : une certaine manipulation du mouvement par des intérêts non explicites, qui parfois ont entraîné du vandalisme, ou encore l'infiltration de provocateurs qui ont agressé notre démocratie si durement construite, comme ce fut le cas du mouvement Fora, Dilma ! (Va-t'en, Dilma !). Les dirigeants du MPL se sont plaints que l'itinéraire qu'ils avaient suggéré aux manifestants a été modifié par des consignes d'une provenance inconnue. Un des dirigeants a affirmé : « Nous avons perdu le contrôle du mouvement²⁰. »

Revenons cependant à la plus grande similitude entre ces mouvements : il semble en effet que, dans tous les cas, on note une insatisfaction à l'égard de l'État tel qu'il est structuré aujourd'hui. L'État est le centre de toutes les revendications : les sociétés contemporaines exigent un autre État, dégagé de l'emprise des intérêts privés et engagé à respecter les intérêts réels des citoyens. Pour un pays comme le Brésil, aux origines esclavagistes, avec de profondes traces patrimoniales et des liens étroits avec les intérêts privés, cette exigence constitue un énorme défi. Les onze dernières années de notre vie politique et sociale mettent en évidence l'ampleur des difficultés internes auxquelles il faut faire face. Il ne

20. Voir le témoignage de l'une des dirigeantes du MPL, Mariana Toledo, au <<http://saopaulo.mpl.org.br/>> (consulté le 16 octobre 2013) ou au <<http://www.facebook.com/marianatoledo>> (consulté le 16 octobre 2013).

sera pas facile de construire une société plus égalitaire sans que les classes moyennes se sentent délogées de leurs positions dans la société : en d'autres termes, il y a beaucoup de travail à faire avant que chacun des Brésiliens parvienne à considérer le plus pauvre, le plus marginalisé des Brésiliens comme un citoyen.

Le déroulement

Dans le monde développé, on ne voit pas encore clairement ce qu'ont produit concrètement les mouvements issus de la crise de 2008. Si leur point central a bien été la critique du capitalisme financier et de ses conséquences, on constate toutefois que la crise européenne a continué de s'intensifier : la Grèce a presque fait faillite et le Fonds monétaire international (FMI) renaît de ses cendres avec toute sa vigueur pour décréter des politiques d'austérité dont on connaît les conséquences sociales et économiques. À l'été 2013, le FMI a d'ailleurs suggéré que l'Espagne réduise les salaires, alors que le chômage des jeunes atteint la barre des 53 %.

Au Brésil, on perçoit quelques changements concrets à la suite des manifestations. Le tarif du transport urbain dans les capitales a été maintenu ou même réduit, et une claire conscience de la nécessité de s'attaquer aux oligopoles qui dominent l'industrie depuis des décennies et qui dégagent des bénéfices astronomiques s'est manifestée. La population a compris qu'il ne suffit pas que l'État augmente sa contribution à la subvention aux transports en commun ou à la réduction du prix du carburant. Il est nécessaire que les entreprises de transport expliquent le choix de leurs tarifs et qu'elles permettent l'accès à leurs états financiers.

Le gouvernement fédéral a lancé un programme majeur de mobilité urbaine en fournissant des ressources aux États et aux villes. La coïncidence de ces événements avec le début de la Coupe des confédérations et l'inauguration des nouveaux stades très coûteux a amené la FIFA à annoncer des prix plus abordables pour la Coupe du monde 2014, ce qui permettra aux tranches les plus pauvres de la population d'y assister, elles qui comprennent de grands amateurs de football.

La présidente Dilma a annoncé une réforme politique et a prévu un référendum populaire ; on parle aussi d'une réforme de la fiscalité qui réduirait le caractère fortement régressif des impôts au Brésil. À notre avis, étant donné qu'il y a encore quatorze mois avant la prochaine élection présidentielle, il est possible pour la présidente de récupérer de l'espace politique et de parvenir à une réélection.

Les municipalités fortement concernées par cette réalité sont également à la recherche de mécanismes de participation populaire et d'une utilisation accrue des instruments de participation populaire que leur confère la Constitution de 1988.

Nous pensons que le plus important est de reconnaître que, ici et ailleurs, la question centrale concerne l'État. Étonnamment, cible de la crise pour certains, il est également leur salut ! Cet État, qui a sauvé les constructeurs automobiles au moment de la crise, a refusé d'aider les familles qui ont perdu leurs biens et a refusé de considérer leur dette privée comme une dette publique. Cet État doit se réinventer ! Ici, au Brésil, l'État qui a produit le changement le plus important dans le pays au cours des cinquante dernières années est également en cause.

Le défi

« L'État n'autorise pas les actions pacifiques », a déclaré un dirigeant du MPL, en faisant référence à la police, et donc à l'État, dans ses efforts pour endiguer les mouvements.

Depuis le mouvement Occupy Wall Street, plusieurs penseurs réfléchissent sur ce moment de nos sociétés contemporaines. Il y a crise de confiance dans les démocraties représentatives. La participation au vote est nettement insuffisante. La distance entre l'électeur et l'élu après les élections est insoutenable.

Plusieurs dictatures du Moyen-Orient et même de l'Afrique ont disparu, et les sociétés sont en quête de démocratie. Mais qu'est-ce que la démocratie ? Le printemps arabe, le mouvement Occupy Wall Street, autant que les mouvements qui éclosent partout en Europe, témoignent de la nécessité du changement. Mais dans quelle direction ? David Harvey parle de radicalisation de la démocratie ; Zizek (2011), s'adressant aux manifestants du mouvement Occupy Wall Street, a déclaré que « le mariage entre démocratie et capitalisme a échoué ». Mais qu'est-ce que cela signifie ? Sennett (2011) dénonce la nécessité pour la politique de récupérer de la crédibilité en intégrant de manière plus décisive la société civile. Hirsch (2010) soutient que le développement des structures de contestation et d'auto-organisation de la société civile acquiert une signification centrale pour la relance de nos démocraties dans ces temps marqués encore par beaucoup d'opacité quant aux destinées de nos sociétés. En effet, dans les pays en développement, en particulier, il s'agit d'un énorme défi. Cette quête de participation ne dispense toutefois pas des formes organisationnelles comme les partis politiques, les syndicats, etc. Mais nous devons aller plus loin. Comment promouvoir ce changement dans un pays comme le Brésil ? Comment faire que la société civile soit entendue ? Quels sont les canaux de participation politique disponibles ? Et quels sont les canaux qui permettent la libre expression des citoyens ?

Les jeunes qui ont participé à tous les mouvements ont affirmé, dans la plupart des cas, qu'ils entendaient demeurer à distance des partis politiques ! Ils ont même prétendu être non partisans ! Au Brésil, lorsque des manifestants brandissaient le drapeau d'un parti politique, ils étaient chassés de la manifestation. Les syndicats n'étaient pas davantage partie prenante des événements, au Brésil comme ailleurs. La jeunesse serait-elle naïve au point de croire qu'on peut fonder la démocratie sans institutions, sans canaux d'intermédiation ? Comment établir alors le lien entre l'État et la société ?

Au cours du développement capitaliste, la démocratie a revêtu plusieurs significations. Même dans sa plus simple expression – le « gouvernement du peuple » –, elle a connu différentes phases et elle s'est exprimée avec des caractéristiques propres dans chaque partie du globe.

Rosanvallon (2009) rappelle que la forme de démocratie libérale constitutionnelle a été fondée sur une vision de l'émancipation humaine appuyée sur la notion d'autonomie de John Locke ; la démocratie est le régime qui assure cette autonomie. Adam Smith, à son tour, s'appuyant sur Locke, croit que cette autonomie serait atteinte par le travail, pour que l'homme puisse devenir indépendant de sa famille, de sa patrie et de l'Église. C'est le moment de l'institution de l'individu moderne (Castel, 2000), sujet de droit. La démocratie est un système d'institutions par le moyen desquelles la société existe collectivement et va donc au-delà des libertés individuelles. Enfin, Alexis de Tocqueville affirme que la démocratie n'est pas seulement un système politique, mais bien une forme de société, fondée sur l'égalité des conditions, ce qui veut dire que les individus qui vivent dans une démocratie doivent bénéficier de conditions de vie comparables. Rares sont les pays capitalistes qui y sont parvenus ou plutôt qui ont avancé dans la direction visant à fournir à leurs citoyens des conditions de vie comparables !

Les mouvements décrits ici laissent fortement penser que nous devons aller de l'avant dans la construction d'une démocratie délibérative et participative qui maintiendrait tous les acquis obtenus jusqu'ici. La relation entre le capitalisme et la démocratie a toujours été critique, occasion de grands combats pour les militants à divers moments du développement de la relation entre le capital et le travail. Les sociétés doivent aujourd'hui réinventer cette relation.

Pour répondre à une nouvelle forme d'État engagé viscéralement avec la société, il est urgent de créer des canaux efficaces de participation et de délibération pour les citoyens. Cela semble être la grande leçon que nous donnent les manifestations récentes du Nord et du Sud.

RÉFÉRENCES

- AREND, M. et FONSECA, P.D. (2012). «Brasil (1955-2005): 25 anos de catching up, 25 anos de falling behind», *Revista de Economia Política*, vol. 32, n° 1, janvier-mars, p. 33-54.
- BARBOSA, A. et A. MORETO (1998). *Políticas de emprego e proteção social*, 1^{re} éd., s. l., ABET.
- CACCIAMALLI, M.C. (1988). *Mudanças estruturais no produto e emprego no Brasil 1950-1980*, thèse de doctorat, São Paulo, Université de São Paulo.
- CARLEIAL, L. (2004). «Subdesenvolvimento globalizado: a resultante das escolhas de política econômica nos anos noventa», *Revista do IPARDES (Curitiba)*, n° 106, p. 11-35.
- CARLEIAL, L. (2010). «The brazilian labour market. Structural features, “new” flexibilisation and recent performance», dans C. Azaïs (dir.), *Labour and Employment in a Globalisation World. Autonomy, Collectives and Political Dilemmas*, Francfort, Peter Lang, p. 33-48.
- CARLEIAL, L. (2012). «Estado, políticas públicas e perspectivas do desenvolvimento brasileiro», *Revista de Políticas Públicas*, vol. 16, número spécial, p. 29-40, <<http://www.periodicos eletronicos.ufma.br/index.php/rppublica/article/viewFile/1204/1080>>, consulté le 9 octobre 2013.
- CARNEIRO, R. (2002). *Desenvolvimento em crise. A economia brasileira no último quarto do século XX*, São Paulo, UNESP/UNICAMP.
- CASSIOLATO, J.E. (2001). «Que futuro para a indústria brasileira?», *O futuro da indústria. Oportunidades e desafios: a reflexão da universidade*, Brasília, MDIC/STI/EIL Nacional, p. 12-35.
- CASTEL, R. (1995). *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard.
- CASTEL, R. (2000). «The roads to disaffiliation: Insecure work and vulnerable relationships», *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 24, n° 3, p. 519-535.
- DAGNINO, E. (2004). «Sociedade civil, participação e cidadania: de que estamos falando?», dans D. Mato (dir.), *Políticas de ciudadanía y sociedad civil en tiempos de globalización*, Caracas, Université centrale du Venezuela, FACES, p. 95-110.
- DIEESE (2012). «A política de valorização do salário mínimo: salário mínimo de 2013 será de R\$ 678,00», *Nota técnica*, n° 118, décembre, <<http://www.dieese.org.br/notatecnica/2012/notaTec118salarioMinimo2013.pdf>>, consulté le 15 novembre 2013.
- FURTADO, C. (2000). «Desenvolvimento e subdesenvolvimento», *Cinquenta anos de pensamento na CEPAL*, vol. 1, p. 239-262.
- HIRSCH, J. (2010). *Teoria materialista do Estado: processos de transformação do sistema capitalista de Estado*, Rio de Janeiro, Revan.
- IANNI, O. (1962). *As metamorfoses do escravo: apogeu e crise da escravatura no Brasil meridional*, São Paulo, Difusão Europeia Do Livro.
- INSTITUT BRÉSILIEN DE GÉOGRAPHIE ET STATISTIQUE – IBGE (2010). *Censo Demográfico*, s. l., IBGE.
- INSTITUTO DE ESTUDOS PARA O DESENVOLVIMENTO INDUSTRIAL – IEDI (2005). *Ocorreu uma desindustrialização no Brasil?*, novembre, <http://www.iedi.org.br/admin_ori/pdf/20051129_desindustrializacao.pdf>, consulté le 9 octobre 2013.
- INSTITUTO DE PESQUISA ECONÔMICA APLICADA – IPEA (2005). *Radar social*, Brésil, IPEA.

- INSTITUTO DE PESQUISA ECONÔMICA APLICADA – IPEA (2011a). *Comunicados da Presidência*, nº155, Brésil, IPEA.
- INSTITUTO DE PESQUISA ECONÔMICA APLICADA – IPEA (2011b). *Comunicados da Presidência*, nº 156, Brésil, IPEA.
- KOWARICK, L. (1987). *Trabalho e vadiagem: a origem do trabalho livre no Brasil*, São Paulo, Brasiliense.
- KREIN, D.J. et M.A. OLIVEIRA (1999). «Mudanças institucionais e relações de trabalho: as iniciativas do governo FHC no período 1995-1998», *ANAIS*, vol. 1, nº 6, Belo Horizonte, ABET/UFMG, p. 639-672.
- KREIN, D.J., A.L. SANTOS et B.T. NUNES (2012). *Trabalho no Governo Lula: avanços e contradições*, nº 201, février, Campinas, Unicamp, coll. «Texto para Discussão».
- LAMONICA, T. et C.A. FEIJÓ (2010). *Mudança da estrutura industrial e desenvolvimento econômico: as lições de Kaldor para a indústria brasileira*, nº 265, décembre, Rio de Janeiro, UFF, coll. «Texto para Discussão».
- LESNIOVSKY, S. (2009). *Análise da ambiguidade discursiva numa cooperativa popular na economia solidária no Brasil na década de 2000*, thèse de doctorat, Brasília, UNB.
- MARINI, R.M. (2000). *A dialética da dependência. Uma antologia da obra de Ruy Mauro Marini*, Rio de Janeiro et Buenos Aires, Vozes et Clacso.
- MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL – MDS (2011). <http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/developpement_social.html>, consulté le 9 octobre 2013.
- MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI – MTE (2010). *Rapport RAIS (Rapport annuel d'information sociale)*, <<http://www.mte.gov.br>>, consulté le 16 octobre 2013.
- OLIVEIRA, A. (1989). «Quadro geral do emprego no Brasil e no Nordeste», dans L. Carleial (dir.), *Política de emprego no Brasil: viabilidade e alternativas*, Fortaleza, BNB.Etene, p. 53-60.
- OLIVEIRA, F. (1987). *Economia brasileira: crítica à razão dualista*, Petrópolis, Vozes.
- OLIVEIRA, F. (1998). *Inovações em políticas econômico-sociais: o caso do Brasil*, document de recherche (*mimeo*), São Paulo, Cebrap.
- OLIVEIRA, F. (2003). *O ornitorrinco*, São Paulo, Editorial Boitempo.
- PEREZ, C. (1985). «Microelectronics, long waves and world structural change: New perspectives for developing countries», *World Development*, vol. 13, nº 3, p. 441-463.
- PINTO, A. (2000). «Natureza e implicações da “heterogeneidade estrutural” da América Latina», dans Bielschowsky, R., *Cinqüenta anos de pensamento na CEPAL*, vol. 2, Rio de Janeiro, Record, p. 567-588.
- ROSANVALLON, P. (2009). «Las nuevas vias de la democracia», *Cuadernos cendes*, tercera época, an 26, nº 72, septembre-décembre, p. 147-161.
- SALM, C. et al. (1987). *Mercado de trabalho no Brasil: estrutura e conjuntura*, document de recherche, Rio de Janeiro, MTb/UFRJ.
- SAUVIAT, C. (2012). «Uma análise do movimento *Ocupe Wall Street*», *Cadernos de desenvolvimento centro cello furtado*, Rio de Janeiro, vol. 7, nº 11, p. 145-160.
- SENNETT, R. (2011). «Por uma esquerda confiável», *Carta Maior*, 2 août, <<http://www.cartamaior.com.br/?/Editoria/Politica/Richard-Sennett-Por-uma-esquerda-confiavel/4/17116>>, consulté le 15 novembre 2013.
- SILVA, S. (1976). *Expansão cafeeira e origens da indústria no Brasil*, São Paulo, Alfa-Omega.

- SINGER, P. (2004). *Introdução à economia solidária*, São Paulo, Editora Fundação Perseu Abramo.
- SMITH, R. (1990). *Propriedade da terra e transição. Estudo da formação da propriedade privada da terra e transição para o capitalismo no Brasil*, São Paulo, Brasiliense.
- TAVARES, M.C. (1977). *Da substituição de importações ao capitalismo financeiro*, 6^e éd., Rio de Janeiro, Zahar.
- TAVARES, M.C. (2000). «Auge e declínio do processo de substituição de importações no Brasil», dans Bielschowsky, R., *Cinqüenta anos de pensamento na CEPAL*, vol. 1, Rio de Janeiro, Record, p. 217-238.
- TOKMAN, V. et D. MARTINEZ (2000). «Labour cost and competitiveness in the Latin American 1990-1998», *CEPAL Review*, n° 69, p. 51-68.
- VAILLANCOURT, Y. (2009). «La democratización de las políticas públicas: una visión canadiense y québequense», dans V.G. Cantú et F.M. Navarro (dir.), *Democracia y políticas públicas en America Latina: del análisis a la implementación*, Mexico, Miguel Àngel Porua, p. 12-137.
- VIEIRA, F.M. (2006). *Coerência e aderência da economia solidária: um estudo de caso dos coletivos de produção do MST em Mato Grosso do Sul*, thèse de doctorat, São Paulo, Université de São Paulo.
- WERNECK VIANNA, M.L. (2003). *A americanização (perversa) da seguridade social no Brasil*, Rio de Janeiro, Revan, IUPERJ.
- ZIZEK, S. (2011). «O casamento entre capitalismo e democracia acabou», *Carta Maior*, n° 11, octobre, <<http://www.cartamaior.com.br>>, consulté le 10 mai 2012.

CHAPITRE

4

L'INFORMALITÉ ET LE TRAVAIL INFORMEL COMME ANALYSEURS DE LA TRANSFORMATION DE L'ACTIVITÉ DE PRODUCTION ET DU RÔLE DES ÉTATS UNE COMPARAISON NORD-SUD

Frédéric Lesemann

Je voudrais dans ce chapitre faire état d'une réflexion à laquelle je m'attarde depuis quelques années, relativement à la notion d'informalité et à ses potentialités heuristiques de réinterprétation du monde dans lequel nous vivons et au rôle des sciences sociales dans la production des imaginaires de ce monde, tenant bien sûr pour acquis que les imaginaires sont moteurs d'action. Il s'agit de penser l'«informalité» comme un *levier pour une analyse critique des sciences sociales associées, dans les pays du Nord, à la construction des États-providence depuis un demi-siècle. Mais aussi, et plus largement, comme un levier pour comprendre les transformations du rôle des États dans les processus de globalisation qui entraînent justement une extension continue des pratiques informelles dans tous les secteurs d'activité des sociétés.* Ce chapitre devrait, dans cette perspective, permettre de proposer des éléments théoriques pertinents pour la construction d'un processus de comparaison entre le Québec et le Brésil, relativement à des notions aussi structurantes de nos réalités nationales respectives que celles de *développement, société salariale, travail, économie et emplois informels, pauvreté et même, État.*

Cette démarche de réflexion sur l'informalité s'inscrit dans le cadre des travaux d'un réseau international (Canada, États-Unis, Mexique, France, Italie, Afrique du Sud) et interdisciplinaire (sociologie, anthropologie, science politique, géographie, économie politique) d'étude de l'informalité dans les métropoles¹, qui se réunit régulièrement depuis six ans. Ce réseau se place sous les auspices d'une *new sociological imagination*, pour faire référence à l'ouvrage/programme de C. Wright Mills de 1958, ou à la production des *Imagined Communities* de Benedict Anderson (1983), ou encore à l'idée de «l'imagination comme pratique sociale» d'Arjun Appadurai (1996). Les membres de ce réseau travaillent sur divers aspects de l'informalité: dans le travail, l'habitat, le commerce, l'économie, les trafics, etc. Pour ma part, je me consacre surtout à l'étude du travail et de l'emploi informels.

Il importe de préciser que j'écris à partir d'un contexte national qui est celui du Québec et du Canada, où j'ai réalisé pendant plus d'un quart de siècle de nombreux projets de recherche en matière de politiques sociales grâce à des financements publics (fonds d'organismes subventionnaires, mais aussi de ministères divers: Santé, Services sociaux, Emploi, Formation professionnelle, Développement économique, Industrie, etc.). Ces recherches ont été menées principalement au sujet du Québec et du Canada, le Québec comme petite société, culturellement perçue comme très cohérente, constituant une sorte de laboratoire social facilement saisissable et analysable sur le plan des politiques publiques. J'ai également été membre de diverses commissions publiques. J'ai donc directement contribué, par mes recherches, mes enseignements, mes engagements – à ma modeste mesure, bien sûr –, à la construction de son État-providence, unique en Amérique du Nord puisqu'il combine à la fois protections sociales relativement étendues et marché, dans un contexte de société libérale. C'est ce qu'on a appelé le «modèle québécois» (mais aussi parfois «*Canadian model*»), qui est aujourd'hui objet de remises en cause d'inspiration néolibérale. C'est en effet un «modèle» qui semble arrivé au terme de ses possibilités, incapable aussi d'articuler les nouveaux enjeux que constituent les risques écologiques, les inégalités croissantes, les enjeux intergénérationnels, la corruption rampante généralisée, les intérêts corporatistes incrustés dans chacun de ses plis.

Outre les travaux que j'ai poursuivis au sujet du Québec et du Canada, j'ai eu l'occasion de mener diverses analyses comparatives en matière de politiques, relativement à la France, aux États-Unis, à l'Argentine et surtout au Mexique, pays que je fréquente régulièrement depuis une douzaine d'années.

1. <<http://www.RECIM.info>>, consulté le 16 octobre 2013.

J'entends donc jeter ici un regard critique sur le processus de construction des États-providence du Nord qui a consisté, au nom du développement, à formaliser et à rationaliser des processus sociaux très souvent informels avec l'appui actif des sciences sociales². S'intéresser aujourd'hui à l'informalité est une manière d'analyser les transformations des États-providence et des institutions qui avaient permis, au Nord, au cours du dernier demi-siècle de réduire les incertitudes de la vie en société. C'est une manière de s'interroger sur les nouveaux rôles des États dans le cadre des processus de globalisation, bref, de reconnaître que nous devons faire face actuellement à un au-delà des États-providence et des sociétés salariales qu'ils ont consacrées.

Je voudrais dans ce chapitre :

1. mettre en perspective, du point de vue du Québec, le thème du *développement économique et social et son rapport à l'informalité, en particulier à l'économie et à l'emploi informels*, puisque ce thème est au cœur des débats que le Groupe interuniversitaire et interdisciplinaire de recherche sur l'emploi, la pauvreté et la protection sociale (GIREPS) construit avec ses partenaires brésiliens, comme en témoigne le chapitre de Liana Carleial publié dans cet ouvrage, « Sous-développement et marché du travail au Brésil » ;
2. résumer brièvement la démarche fondatrice du raisonnement relatif à l'informalité que j'ai développée depuis quelques années et présentée dans divers textes ;
3. établir une nette distinction entre les manifestations d'informalité et les interprétations auxquelles elles ont donné lieu selon deux périodes *schématiquement* établies : avant la fin des années 1980 et après le début des années 1990. Je définis ces quelques années charnières comme les années du tournant vers la financiarisation de l'économie et l'inscription des sociétés dans des processus sans cesse étendus de « commodification », c'est-à-dire d'inscription croissante des activités et des relations sociales dans des logiques marchandes et comptables, sous l'égide d'un capitalisme ultralibéral ;
4. enfin, revenir en conclusion sur le débat développement, informalité, pauvreté, en proposant une lecture politique plutôt qu'économique de l'informalité.

2. Cette démarche est inspirée, sur le plan théorique, des travaux de David Harvey (1983), de Neil Brenner et Nik Theodore (2005), de Peter Wagner (1992), de James Scott (1998), mais aussi d'Henri Lefebvre – que j'ai redécouvert à la lecture qu'en font aujourd'hui plusieurs auteurs critiques américains, qui l'associent entre autres à Michel Foucault et à Pierre Bourdieu.

1. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET INFORMALITÉ : UNE COMPARAISON QUÉBEC-BRÉSIL

Les échanges menés, dans le cadre du GIREPS, avec nos collègues brésiliens depuis les dernières années ont pour visée de construire, grâce à une démarche de *comparaison* (Lesemann, 2007), un processus d'objectivation et d'enrichissement intellectuel, visant une meilleure compréhension des enjeux de politiques en matière de lutte contre la pauvreté, d'insertion en emploi, de qualité de l'emploi. Une telle démarche permet de voir dans la comparaison un *processus* qui consiste à rapprocher des thèmes d'analyse appartenant à des environnements culturels, sociaux et politiques différents, à en faire ressortir les différences et les ressemblances dans le but d'accroître la connaissance de chacun d'eux. La comparaison enrichit le regard scientifique en ce que non seulement elle fait mieux voir le social à partir d'une matrice culturelle particulière, mais elle fait aussi voir cette matrice elle-même, fournissant ainsi les moyens de la modifier (Bouchard, 2000, p. 37 et 75).

Il ne s'agit donc pas de pratiquer une approche de la comparaison selon un modèle *référentiel* dans lequel une des unités de la comparaison commanderait l'opération, c'est-à-dire servirait de point de départ et de référence à la comparaison. Il s'agit plutôt de favoriser un modèle *intégral* où toutes les unités sont traitées sur le même pied, en s'efforçant de mettre à jour les interactions, les articulations, les processus, les enracinements fonctionnels et structurels qui les constituent, et d'en rendre compte. L'objet d'analyse, en l'occurrence ici un ensemble de cadres d'analyse, de politiques, de programmes et de pratiques sociales, est considéré comme un système en perpétuel mouvement dont les composantes sont définies par un *réseau d'interactions* (Bouchard, 2000, p. 42-46).

Dès lors, la comparaison, conçue comme une *interaction menée dans une relation dialogique*, enrichit les perspectives, car elle oblige à une explicitation – de part et d'autre des parties en dialogue – des raisons, des valeurs sous-jacentes, considérées comme « allant de soi » tant que chacune des parties ne s'oblige pas à expliquer à l'autre les raisons de ses prises de position et de ses actions.

Il y a donc une valeur heuristique – au sens d'une démarche qui aide à (se) comprendre – à la comparaison, fondée sur le respect mutuel, hors de tout jugement de valeur. C'est en ce sens que nous disons que nous favorisons une démarche intégrale de comparaison où tous les partenaires de la comparaison sont *a priori* dans une position d'égalité, et non une comparaison avec un référentiel, c'est-à-dire une norme à laquelle une réalité extérieure est mesurée (Desrosières, 2003). Dans ce sens, nous sortons de la relation traditionnelle d'expertise.

Mais l'interaction met aussi en relation des processus interpersonnels fondés sur la confiance, la volonté de comprendre, indépendamment de tout jugement de valeur, de faire le pari mutuel de la découverte possible de réalités susceptibles de se faire comprendre à soi-même des éléments de sa propre réalité grâce à la découverte de celle de l'autre. C'est en effet lorsqu'on doit expliquer, s'expliquer dans le cadre d'un dialogue équilibré qu'on commence à comprendre et à se comprendre, à expliciter les non-dits, les *a priori* implicites, les accommodements et les raisonnements qu'on a acceptés jusqu'ici sans questionnement. La comparaison joue un rôle essentiel en révélant les codes collectifs inconscients, parce que trop bien assimilés et acceptés; elle invite à un déracinement provisoire qui est une condition élémentaire de la connaissance et de l'action de changement fondée sur la connaissance. La réforme du regard scientifique a besoin d'être provoquée par des procédés qui relèvent de la méthode scientifique, dont la méthode comparative est l'une des formes. La différence que met en évidence la comparaison accroît l'intérêt scientifique et politique, autant que pratique.

Ainsi, au cours de nos échanges, il est apparu qu'alors que nous parlions au Québec de «travailleurs pauvres», nos collègues brésiliens parlaient de «développement», et que lorsque nous pensions «déclin de la société salariale et croissance de l'emploi informel», eux évoquaient «le rattrapage économique et la réduction de l'informalité par l'insertion dans le salariat». Assurément, alors que nous pensions parler de phénomènes convergents, compte tenu des pressions économiques et sociales des processus de globalisation, nous avons réalisé que nous étions porteurs de représentations divergentes du monde et de son évolution. Les textes de Yanick Noisieux et de Liana Carleial publiés dans cet ouvrage sont emblématiques de ces positions, même s'ils partagent des orientations politiques critiques à première vue comparables. Comment interpréter ces différences? Manifestement par des appartenances à des sociétés qui sont positionnées très différemment dans les processus de globalisation – l'une appartenant à un ensemble nord-américain en déclin économique, l'autre faisant partie des fameux BRICS (pour Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud), ces pays émergents dont le produit intérieur brut (PIB) va dépasser celui des pays du G20; des sociétés qui sont aussi positionnées très différemment dans les processus historiques d'industrialisation, dans les relations «pays centraux/pays périphériques», instituant les seconds dans un rapport de «rattrapage» par rapport aux premiers, alors même que ceux-ci n'en peuvent plus de poursuivre une «croissance» qui les mène à leur perte écologique, politique, morale. Mais aussi par des différences quant

à leur appartenance à des « communautés épistémiques³ » (Merrien, 1997, p. 67) spécifiques, dotées chacune d'une grammaire commune de la réalité sociale, de paradigmes d'interprétation différents de cette réalité qui servent de fondement aux connaissances produites et aux orientations d'action qui peuvent s'en dégager.

L'une des notions sur lesquelles divergent nos représentations, mais aussi nos expériences comme acteurs inscrits dans des sociétés et des histoires différentes, est celle de « développement ». Je vais m'y intéresser brièvement, car elle permet d'illustrer l'effort que représente la démarche de comparaison que nous poursuivons, mais aussi, je l'espère, les clarifications que cette démarche peut nous permettre d'atteindre.

L'idéologie du « développement », dans sa version libérale, c'est-à-dire du développement économique ouvrant à la constitution de nouvelles classes moyennes caractérisées par un accès large à la consommation, ainsi qu'à une « égalité des chances pour tous », a été à la source de la Révolution tranquille qu'a connue le Québec à partir de 1960. L'État provincial s'est à ce moment constitué en « moteur du développement » non seulement économique, mais également social et culturel. Cette particularité est directement tributaire du statut, dans la France et l'Angleterre coloniales d'abord, puis dans la Confédération canadienne, de « société coloniale historiquement dépendante » du Québec et de société particulière par ses origines françaises, sa culture, sa langue et, longtemps, sa religion, autant de facteurs constitutifs d'une identité collective spécifique. L'idéologie du développement a simultanément connu au Québec sa version critique, généralement d'inspiration marxiste – sous l'impulsion, par exemple, de Samir Amin –, mais aussi, à cause de la dépendance historique du Québec, des courants critiques issus de la décolonisation. Le Québec intellectuel des années 1960 et 1970 a vibré aux écrits de Frantz Fanon.

Pendant cette période, certains intellectuels des sciences sociales ont partagé la réflexion latino-américaine de la CEPAL (Commission économique pour l'Amérique latine, dirigée dès les années 1950 par l'Argentin Raul Prebisch) et ont appliqué à la société québécoise la notion de « société

3. Une « communauté épistémique » reconnaît que les paradigmes d'analyse sont issus de théories politiques (par exemple, le libéralisme, le keynésianisme, le monétarisme, la social-démocratie, le marxisme) qui se traduisent dans des applications pratiques (telles que les politiques ou les décisions institutionnelles) et qui sont aussi des représentations de la réalité sociale, souvent peu explicites. Ce sont des schèmes cognitifs au travers desquels sont interprétés la réalité et la manière d'agir sur la réalité. Ces schèmes sont souvent « nationaux » ou « régionaux » (Merrien, 1997, p. 72 et suivantes; Haas, 1992). Ainsi, à titre d'exemple, on reconnaît généralement que les sociétés nord-américaines sont fortement ancrées dans un espace paradigmatique utilitariste et individualiste, privilégiant les explications économiques ou comportementales.

dépendante». C'est Alain Touraine qui a introduit les francophones à cette littérature critique, en particulier par son ouvrage *Les sociétés dépendantes* (1976), les amenant à partager les analyses de Prebisch, de Celso Furtado (Brésil), de José Nun (Argentine), d'Anibal Quijano (Pérou). Ces intellectuels se sont faits les porte-parole d'un développement, oui, mais critique, c'est-à-dire non seulement économique, mais aussi bien social, luttant contre les inégalités et respectueux des minorités. J'ai moi-même suivi dans ma formation doctorale le séminaire de Touraine sur les «sociétés dépendantes», à Paris, en 1975-1976, et rédigé ma thèse de doctorat sur le système de santé au Québec dans cette perspective d'analyse (Lesemann, 1978).

Cette sensibilité théorique au phénomène de la dépendance a également présidé ultérieurement à la mise sur pied, en 1997, dans la foulée des grands accords de libre-échange, du Groupe interdisciplinaire de recherche sur les Amériques⁴, destiné à approfondir les enjeux culturels et politiques posés au continent dans sa totalité par les projets de libre commerce. Nous avons alors travaillé les cadres d'analyse postcoloniaux, les notions de transculturalité, d'universalisme, de cosmopolitisme qui influencent aujourd'hui la démarche critique relative à l'informalité et à sa «puissance» heuristique, que j'évoquerai plus loin dans ce chapitre.

Cette version critique de l'analyse du développement que je retrouve aujourd'hui chez nos collègues brésiliens n'en repose pas moins sur l'acceptation du paradigme du développement, associé à un rattrapage industriel maîtrisé, c'est-à-dire en mesure d'assurer une structure de production équilibrée, ou plutôt rééquilibrée à l'échelle des échanges mondiaux, parce qu'elle aurait rompu avec une économie inscrite dans des rapports de dépendance d'origine coloniale : aux pays «centraux» du Nord la production des produits manufacturés et la maîtrise des technologies ; aux pays «périphériques» du Sud la fourniture des matières premières et l'exploitation d'une main-d'œuvre abondante. Et c'est principalement par cette dépendance structurelle qu'on pourrait expliquer l'importance des *emplois informels* (le développement insuffisant de la structure industrielle ne permettant pas d'absorber la main-d'œuvre en processus d'exode rural) et de la pauvreté massive dans les sociétés du Sud. Mais une ère nouvelle est apparue au Brésil avec la présidence de Luiz Inácio Lula da Silva, qui réalise un renversement de tendance : les investissements s'accroissent, la main-d'œuvre est de plus en plus qualifiée, la grande pauvreté recule, les inégalités autant individuelles que régionales se réduisent, l'emploi informel diminue. Le pays, grâce à une action politique énergique, se développe et se rapproche rapidement des standards des pays centraux du Nord.

4. <<http://www.GIRA.info>>, consulté le 16 octobre 2013.

Vue du Québec, la compréhension des enjeux du développement est tout autre. Le paradigme du développement a perdu de sa pertinence dans les dernières décennies. Il est de plus en plus contesté, au regard des catastrophes écologiques annoncées, de la course insensée à la consommation, de la croissance des dettes publiques mais aussi privées, de l'épuisement à multiples dimensions (financière, de légitimité, de corruption, etc.) de l'État-providence, qui a été l'acteur principal du développement par ses politiques de soutien aux entreprises, par ses initiatives en matière de santé, d'éducation, de services sociaux, de régimes de retraite, etc. Les entreprises sont elles-mêmes aux prises avec de telles exigences de compétitivité internationales qu'elles adoptent diverses tactiques de réduction des coûts de production, dont le recours à la sous-traitance et à l'emploi atypique. C'est ainsi que l'emploi informel, dont on n'a presque jamais fait état dans les pays du Nord jusqu'à très récemment, se développe à grande vitesse.

On est donc devant un bouleversement radical des représentations et des systèmes de valeur qui ont prévalu au cours du dernier demi-siècle, au moment même où nos collègues brésiliens semblent se réjouir de pouvoir enfin accéder à un idéal de société que le Nord tend à rejeter de plus en plus, par impossibilité matérielle, plus que par choix moral ou politique, de pouvoir le prolonger⁵. *Le débat sur le développement et sur son corollaire, l'emploi informel, se retrouve au cœur de cette tension*. Ce débat dépasse le champ intellectuel et les choix politiques que portent ces intellectuels; il s'inscrit dans cette revendication historique des BRICS: que le Nord qui s'est développé grâce à l'exploitation systématique de nos ressources et qui nous a si longtemps mis en tutelle nous laisse maintenant nous développer, même si ce développement doit mettre la survie de la planète à risque, puisque nous savons bien que, pour pouvoir nous développer comme le Nord l'a fait, il va falloir recourir à des sources d'énergie polluantes, baisser les standards des conditions de production, accélérer un train de mesures économiques qui vont contribuer à accroître les inégalités, etc. C'est là, à mon avis, l'implicite de nos positions et de nos choix politiques respectifs, même si, on est bien d'accord, notre position politique et morale tente de défendre et de promouvoir un

5. Témoigne de ce bouleversement un rapport du Pew Research Center dont faisait état *Le Devoir* le 28 mai 2013: «Le pessimisme des pays du Nord n'a d'égal que l'optimisme des pays du Sud» (Desrosiers, 2013), où l'on constate, parmi les résultats d'un sondage international, que 67 % des Canadiens estiment que leurs enfants seront moins riches que leurs parents, alors que 27 % anticipent le contraire; au Brésil, par contre, 18 % estiment que leurs enfants seront moins riches, et 79 %, plus riches... Ces représentations diffuses dans la population influencent sans doute les représentations des chercheurs eux-mêmes, au Nord comme au Sud.

développement écologiquement et socialement « responsable », orientation que nous partageons tous, évidemment, dans la mesure où nous acceptons de nous définir dans le cadre paradigmatique du « développement ».

2. L'INFORMALITÉ, UN LEVIER POUR UNE ANALYSE CRITIQUE DES SCIENCES SOCIALES ET DU RÔLE DE L'ÉTAT DANS LES RAPPORTS NORD-SUD

Concentrons-nous maintenant sur la question de l'informalité.

J'ai eu l'occasion de découvrir *pratiquement et théoriquement l'informalité* au Mexique, il y a quelques années, plus particulièrement les réalités du travail informel – qui y est aujourd'hui le lot de plus de 70% de la main-d'œuvre active et qui est en forte croissance –, mais aussi de l'habitat informel, du commerce informel, de l'immigration informelle, des trafics de toutes sortes, *autant de phénomènes qui, pris en compte, expliquent beaucoup mieux le fonctionnement réel de la société mexicaine que les politiques officielles, programmes et initiatives étatiques* diverses que les sciences sociales sont censées étudier comme étant constitutifs de cette société.

Cette rencontre avec une altérité radicale comme celle qu'offre le Mexique nous oblige à *entrer dans une démarche qui consiste à mettre notre propre réalité à distance*, nous les chercheurs qui, par notre travail dans le domaine des politiques publiques, sommes directement impliqués dans la construction des espaces étatiques nationaux. C'est précisément ce que produit la prise en compte de *l'informalité*. En effet, l'informalité est-elle un phénomène typique des sociétés du Sud? Oui, bien sûr, si l'on considère la littérature spécialisée des années 1970 et 1980. Sous-jacent à ce diagnostic, un regard normatif à visée universelle, diffusé à partir des sociétés du Nord, celui des politiques du développement, de la Banque mondiale: une proposition/imposition d'un « cheminement nécessaire et inévitable » vers une rationalité, une modernité promue par les États et les grandes institutions internationales, l'Organisation des Nations Unies (ONU) en tête, promoteurs du *développement*, et soutenue par les travaux et conseils des scientifiques sociaux du Nord (et leurs homologues du Sud formés au Nord): *réduire⁶ les secteurs informels pour bâtir une société meilleure, moins traditionnelle, moins féodale, moins attardée*. Bref, le « progrès » et le « développement » (Scott, 1998; Néliste, 1994; Appadurai, 1996).

6. *Réduire* au sens où, par analogie, les Jésuites créèrent au XVI^e siècle, dans les territoires nouvellement conquis du Paraguay, des *reducciones* pour les Guaranis nomades, où ils allaient les sédentariser et les placer sous leur « protection ».

Mais surgit au cours des années 1990 une nouvelle question: *et si l'informalité était également constitutive des sociétés du Nord?* Et si notre incapacité à la voir était fonction d'un aveuglement construit par les sciences sociales, qui nous auraient appris à ne plus voir, à ne plus savoir voir l'informalité dans le fonctionnement de nos propres sociétés? Une informalité que des chercheurs ont pourtant évaluée récemment, en Allemagne par exemple, à environ 30 % du PIB en 2009 (Pfau-Effinger *et al.*, 2009), et que nous-mêmes évaluons aussi à au moins 20 % au Canada⁷, une informalité sans cesse croissante – en vertu des processus de mondialisation ultralibérale, j'y reviendrai –, et qui se déploie dans les secteurs de la construction, de la restauration, du transport, des services de sécurité, du travail agricole, des services aux personnes (enfants, handicapés et personnes âgées). Un travail informel qui est exécuté massivement par des immigrants, légaux et illégaux, des femmes, des jeunes et de plus en plus par des retraités, bref, *exactement les populations mêmes qui sont traditionnellement aux marges de la « société salariale »* (Castel, 1995), *de l'État-providence et de ses politiques sociales qui s'articulent à la « société salariale » et sont censées la conforter.*

Et si cette informalité n'était pas justement ce qui permet de mettre un peu d'huile dans les rouages rouillés du fonctionnement de l'État-providence par des acteurs sociaux qui précisément ne bénéficient pas de ses protections, ce qui représente la condition même de l'efficacité de ses politiques, de leur survie financière et actuarielle? Exactement comme on découvre aujourd'hui que les grandes entreprises multinationales fondent en partie leur performance financière sur des stratégies qui consistent à incorporer dans leur production des sous-traitants juridiquement autonomes, créés par elles, dont les travailleurs, souvent immigrants, sont privés de droits et d'accès aux protections statutaires, mais aussi une part croissante de travail informel dont ces entreprises mêmes ne veulent pas savoir ni qui l'exécute ni où il est exécuté⁸.

Cette interrogation sur l'informalité au Nord, consécutive à une interrogation née de ce qui « surprend » un analyste du Nord lorsqu'il rencontre le « Sud », est stimulée par le renversement en cours depuis une

7. Voir les discussions relatives aux évaluations de Fortin, Lacroix et Pinard, 2009.

8. On pourra citer à titre d'exemple le fameux livre *Gomorra* de Roberto Saviano (2007), qui décrit comment les entreprises de grand luxe italienne, Gucci, Versace, etc., par exemple, sous-traitent une partie de la confection de leurs vêtements et articles de cuir à des ateliers clandestins de Naples ou de Florence totalement contrôlés par la mafia napolitaine et alimentés par une main-d'œuvre chinoise clandestine. Le tout *Made in Italy!* On retrouve la même problématique à Barcelone dans le film *Biutiful* d'Alejandro Inarritu (2011), avec Javier Bardem. L'important ici est de lire ces pratiques comme étant constitutives et nécessaires à la quête de profit extrême imposée aux entreprises par leurs stratégies de capitalisation.

vingtaine d'années, et qui s'accélère incroyablement aujourd'hui, des rapports Nord-Sud, non seulement sur les plans économique, financier, politique, mais aussi culturel et scientifique. L'Europe (en particulier la Grande-Bretagne, l'Allemagne et la France) et les États-Unis ont jusqu'ici exercé une influence culturelle dominante sur l'univers universitaire mondial, bien sûr, grâce à un soutien politique et financier déterminant de leurs États respectifs à l'échelle nationale, mais aussi par l'exportation de modèles culturels leur conférant une portée universelle, du moins vus des métropoles respectives.

Or le monde s'est renversé et continue de se renverser, ce qui bouleverse nos sciences sociales, nos conceptions du monde, notre interprétation occidentalocentrique de l'universalisme, de la modernité, de l'individu, de l'État, du travail, des politiques publiques, etc. Nos schèmes politiques hérités du XVIII^e siècle et des révolutions américaine et française se délitent et se heurtent aujourd'hui à d'autres lectures du monde. Un regard en arrière d'une vingtaine d'années seulement permet de constater combien les sciences sociales se sont aujourd'hui transformées sous l'impulsion des diverses manifestations de la globalisation et de l'émergence récente des nouvelles puissances : Chine, Inde, Brésil. L'influence du monde politique, culturel et scientifique du Nord, construit en grande partie par les États-providence occidentaux, s'est considérablement réduite⁹.

Je veux insister sur le fait que les processus de globalisation ont des répercussions directes sur les sciences sociales telles que nous les avons apprises, élaborées et pratiquées. Ces sciences sociales produites dans les pays émergents font une critique radicale de la modernité occidentale,

9. De «nouvelles sciences sociales» émergent, en provenance du «Sud», des sensibilités théoriques que certains qualifient de «post-postcoloniales» (O'Connor, 2003), ou de «*post subaltern studies*», ou encore de «dé-coloniales» (Grosfoguel, 2007; Mignolo et Tlostanova, 2009; Ivekovic, 2011). L'intérêt de ces courants de pensée est de promouvoir «un projet de décolonisation épistémique radicale qui prend au sérieux la pensée critique issue des traditions intellectuelles non occidentales» (Grosfoguel, 2007). Grosfoguel, en particulier, introduit dans ses analyses, à la suite d'Enrique Dussel (1994, 2001), l'idée structurante d'une «géopolitique de la connaissance» et de «savoirs situés» :

L'épistémologie eurocentrique hégémonique s'en tient à un point de vue universaliste, neutre et objectif [...] Or, nous parlons toujours depuis une localisation particulière dans les relations de pouvoir [...] Dans la philosophie et dans les sciences occidentales, le sujet qui parle reste toujours caché, recouvert, effacé de l'analyse. La localisation ethnique, sexuelle, raciale, de classe ou de genre du sujet qui énonce est toujours déconnectée de l'épistémologie et de la production des connaissances [...] la prédominance de la culture et de l'épistémologie eurocentriques ont constitué une colonialité globale des européens/euro-nord-américains sur les non-européens [...] la culture, la connaissance et l'épistémologie produites en Occident ont été constamment privilégiées (Spivak, 1988; Mignolo, 2000) (Grosfoguel, 2007, p. 3-4).

étroitement associée aux notions d'individu et par extension de démocratie, de citoyenneté, de société civile, telles que conçues au Nord. Elles participent du renversement du rapport d'infériorité économique, politique et scientifique en cours, et permettent de transformer cette relation et la production d'imaginaires qui la sous-tendent. Elles font surtout apparaître et donnent un nouvel élan heuristique à la notion d'*informalité*, positionnée comme antithèse des efforts de mise en forme, de rationalisation et de formalisation des sociétés qu'ont justement déployés les États occidentaux depuis les cinquante dernières années.

3. L'INFORMALITÉ DE LA PHASE DE FINANCIARISATION ACCRUE DE L'ÉCONOMIE ET DE « COMMODIFICATION » DES RELATIONS SOCIALES (DEPUIS 1990)

L'informalité a fait l'objet de réflexions théoriques dès le début des années 1970, sous l'égide de la Banque mondiale et de l'Organisation internationale du travail, particulièrement au sujet du « travail informel »¹⁰. Je n'y reviendrai pas, sinon pour souligner la réticence actuelle d'un certain nombre d'analystes à « reparler » d'informalité, la question semblant pour plusieurs « dépassée ». Or, c'est dans une perspective différente que j'aborde cette notion et que non seulement je l'élargis à d'autres champs d'étude, mais aussi que je lui confère une puissance heuristique de critique des sciences sociales constituées sous l'égide des États-providence.

On constate en effet qu'avec *la globalisation des sociétés sous l'égide du capitalisme financier, les manifestations de l'informalité ont explosé, à partir du début des années 1990, et qu'elles se sont profondément transformées, en même temps que se sont transformés les États* (dans leur forme nationale et providentielle), le droit, les économies, les échanges commerciaux, les rapports Nord-Sud, les grandes valeurs qui guident l'action collective. La thèse défendue ici est que l'informalité s'est étendue à une multiplicité de domaines et que la réflexion, essentiellement sectorielle relativement au travail et à l'économie informels, menée au début des années 1970, est aujourd'hui dépassée.

Je me suis jusqu'ici référé à des auteurs qui réfléchissent à partir et en direction de l'Amérique latine et des Caraïbes, et qui me sont donc plus familiers. Mais des démarches analogues sont produites par des auteurs asiatiques, en particulier indiens. J'en donnerai pour exemples, très limités, l'émergence des littératures scientifiques en provenance d'Inde ou au sujet de ce pays : Roy et Alsayyad, 2002 ; Sen, 2009 ; Venkatesh, 2006 ; Mehta, 2005 ; Saunders, 2010 ; Appadurai, 1996 ; Agarwala, 2013.

10. Sur l'histoire de la démarche, voir, entre autres, Lautier, 1994 ; Noiseux, 2000 ; Salas, 2006 ; Portes, 1995.

En évoluant dans des sociétés progressivement globalisées, l'informalité s'est trouvée intégrée, comme toute l'activité économique formelle, au capitalisme financier et spéculatif (Godfrey, 2011). Son essor, son expansion sont même devenus une condition de l'efficacité de ce type d'activité économique. J'avance donc qu'il y avait jusqu'à la fin des années 1980, dans les pays du Sud, une informalité précapitaliste fondée sur divers systèmes d'échanges monétaires ou non monétaires, basés sur la confiance et les solidarités statutaires ou identitaires, et, dans les pays du Nord¹¹, une informalité très limitée, compte tenu de la capacité réelle de régulation des États nationaux, propre au stade fordiste-keynésien. À partir des années 1990 est apparue une informalité propre au stade ultralibéral, tant au Sud qu'au Nord : une informalité, comme je vais l'expliquer, marquée par la recherche effrénée du profit, un affaiblissement des régulations institutionnelles et une modification des termes de la logique de l'échange et de la logique du marché, ouvrant la voie à diverses pratiques de corruption, voire à des comportements mafieux.

La libéralisation des relations économiques *libère*¹², en effet, l'informalité, à la faveur d'un affaiblissement des efforts de la phase fordiste-keynésienne, qui visaient au contraire à formaliser, à « réduire » l'informel rampant dans les sociétés et à limiter l'emprise du marché. Cette vision appelle inévitablement une interrogation sur les effets pervers d'une telle « libération ». On renverra ici à la tradition d'analyse polanyienne en matière d'économie politique.

On voit aujourd'hui que ce sont non seulement les entreprises privées, et en particulier les multinationales, *mais bien les États eux-mêmes qui accélèrent l'essor de l'informalité*, bien au-delà du travail et de l'habitat, dans le commerce, les trafics divers, etc. (Lesemann, 2010, 2012b), ces derniers abandonnant largement leur rôle providentiel, leur fonction de protection, de promotion du consensus social, de la concertation et de l'arbitrage des rapports entre le capital et le travail, au profit d'un rôle de libéralisation de ces rapports au bénéfice des grandes entreprises, particulièrement celles des secteurs de l'énergie et de l'extraction minière, de l'agroalimentaire et de la finance. Pour le dire comme Mingione (1998, p. 69),

il n'y a pas d'économie possible sans un niveau suffisamment élevé de mécanismes d'intégration qui alimentent le potentiel de coopération. La flexibilisation, les technologies et les formes nouvelles de la division du travail ne peuvent stimuler la croissance économique que si elles n'entraînent

11. Voir Lesemann, à paraître (2013). Dans cet article, je traite de la situation des pays du Sud européen méditerranéen.

12. À l'opposé du processus de « réduction » (voir la note 6).

pas une désagrégation sociale incontrôlable et chèrement payée, y compris en termes économiques, [...] il faut se pencher sur les facteurs sociaux, au-delà du paradigme du marché [...] sur l'enracinement social du comportement économique.

Pourtant, c'est bien par la médiation d'institutions de l'État que les processus sociaux sont de plus en plus directement soumis à la logique du marché, dans une foule de domaines : travail, habitat, protection sociale, éducation, environnement, territoire, etc. (Brenner, Peck et Theodore, 2010b¹³). Nous assistons à une *restructuration, c'est-à-dire à une destruction et une reconstruction des espaces construits par le fordisme-keynésianisme, qui fait appel à une mobilisation active de l'État pour promouvoir de nouveaux arrangements de régulation par le marché* (Brenner, Peck et Theodore, 2010b, p. 101-102). Ce processus implique le recours à une informalité « calculée », intentionnelle, recherchée, où le retrait de la régulation étatique détermine une autre stratégie d'allocation des ressources, d'accumulation et de source d'autorité. *En ce sens, l'informalité comme expression d'une stratégie de dérégulation devient un mode de régulation.*

Dans la gouvernance mondiale de l'économie, des investissements stratégiques, de la prise en compte des inégalités et de la taxation, de la pression à la baisse sur les salaires et sur les régimes de retraite, le rôle des États est devenu de plus en plus déterminant, visant à accélérer l'accumulation capitaliste et l'enrichissement économique privé au nom de la productivité, de la compétitivité et de la création d'emplois. Sur le plan du travail, on pense aux stratégies diverses – que l'on voit activement à l'œuvre tant en Europe (Pochet et Van Gehuchten, 2010) qu'en Amérique du Nord (Lesemann, 2010, 2012a, 2012b) – de réduction des droits du travail, des salaires, de la protection sociale (chômage, aide sociale), mais aussi à l'essor de politiques d'immigration de main-d'œuvre qualifiée : recrutements ponctuels et ciblés de travailleurs étrangers spécialisés, dans le cadre de contrats à durée déterminée, à des conditions salariales moindres pour des tâches équivalentes exécutées par des « nationaux », entraînant ainsi une pression à la baisse sur les salaires « nationaux », absence d'avantages sociaux, contrats d'embauche passés entre agences

13. À noter que Neil Brenner et Nik Theodore (2005) se situent en continuité des travaux de Peter Hall et David Soskice (2001) sur l'analyse néo-institutionnaliste. Ils se réfèrent à une variété de processus de néolibéralisation (*variegated neoliberalization processes*). Ils insistent sur le fait qu'il y a des formes variées, différenciées de néolibéralisation ou de restructuration régulatoire, qui produisent une différenciation géo-institutionnelle entre lieux (places, sites), territoires et échelles. Ces réflexions se situent en opposition à l'idée que la globalisation néolibérale serait un phénomène caractérisé par une vague homogène qui recouvrirait également tous les pays et tous les domaines. La globalisation n'entraîne pas nécessairement une homogénéisation du monde (Brenner, Peck et Theodore, 2010b, p. 184).

spécialisées de recrutement qui font de ces salariés des employés de ces agences de recrutement, et non de l'entreprise qui les emploie, etc. (Lesemann, 2012c). Ces politiques sont désormais, au Canada, négociées d'État à État de manière à créer une concurrence entre la main-d'œuvre immigrante et les travailleurs nationaux, en même temps que les pays exportateurs voient dans leur main-d'œuvre destinée à s'expatrier une source de revenus grâce aux remises financières que les immigrés font parvenir à leur famille restée au pays. Ces transferts de fonds constituent la deuxième source de revenus pour le Mexique, après le pétrole, et la première source pour les pays d'Amérique centrale, les Philippines, etc.

Caractérisé par une compétition effrénée, une rapidité stratégique extrême, constitutive de la capacité de concurrencer, ce système d'allocation des ressources exige de réduire les contrôles réglementaires considérés désormais comme des barrières à la libre circulation des marchandises et des compétences, ainsi que toutes formes de protection du travail et d'arrangements stratégiques qui contribuent à réduire la performance, la concurrence et finalement la rentabilité financière. *C'est ce qui ouvre ultimement tout grand l'espace de l'informel.*

CONCLUSION : UNE LECTURE POLITIQUE ET NON SEULEMENT ÉCONOMIQUE DE L'INFORMALITÉ

La lecture politique et non seulement économique de la « nouvelle » informalité que je propose en conclusion s'inspire de chercheurs en sciences sociales critiques du Sud, en particulier indiens¹⁴, qui s'interrogent sur les effets de la globalisation dans ses diverses manifestations, dont, en particulier, les processus de migration. Pour ces chercheurs, l'informalité est au cœur de ces transformations, dont elle exprime le caractère éminemment politique. L'informalité est une notion structurante des sociétés en ce qu'elle est l'expression des rapports de pouvoir, alors que dans la littérature des années 1970 et 1980 elle avait généralement été associée à la pauvreté et au sous-développement dans une perspective fonctionnaliste, le plus souvent non critique. Or, associer informalité à sous-développement, comme on l'a fait dans les années 1970 et 1980, revient à soutenir une représentation qui tend à essentialiser l'informalité, à en faire le propre de catégories sociales précises, et donc à dépolitiser la notion d'informalité. La manière dont nos collègues brésiliens parlent de l'informalité me semble relever d'une telle perspective, même s'ils le font de manière critique, souhaitant pour les travailleurs informels la possibilité de s'intégrer à la « société salariale ».

14. Des auteurs tels que Roy, Alsayyad, Venkatesch, Agarwala, etc. (voir la note 9).

Notre perspective est différente, puisque nous constatons que l'informalité n'est aujourd'hui nullement un résidu de structures archaïques, mais bien une stratégie de recours, de la part des États autant que des entreprises, à une politique de réduction des coûts de production pour accroître la productivité et la compétitivité des entreprises nationales inscrites désormais dans un monde globalisé.

Ces chercheurs du Sud mettent en évidence qu'il y a *une informalité des pauvres, bien sûr, mais aussi une informalité des riches qui autorise justement leur enrichissement* et qui fonde leur pouvoir. Cette lecture, nourrie par les réalités du Sud, brise la dialectique centre-périphérie, et montre que l'informalité est à l'œuvre dans l'ensemble des comportements et des rapports sociaux, puisqu'elle est au cœur des rapports de pouvoir et nullement à leur marge. Cette informalité des puissants, qu'on constate aussi bien à Mumbai, à Milan, à Naples ou à Barcelone (pour citer des cas dûment documentés) que sans doute au Brésil, leur permet de s'approprier par la force, avec la complicité des pouvoirs politiques, des espaces d'habitation (bidonvilles [*slums*], favelas dans lesquels se concentraient depuis des décennies des dizaines de milliers de pauvres qui s'en voient chassés en quelques heures) ou des entreprises souterraines. Il y là, à la fois, une informalité de la production ou de l'habitat tolérée par les autorités sur des terrains dont la propriété a été considérée comme « publique », dans une logique de « droits acquis », et une informalité extralégale et violente dans les manières de s'approprier ces terrains et de les « privatiser » ou d'offrir de l'emploi en dehors de toute référence à un droit du travail minimal, ou à une embauche contractuelle. L'informalité caractérise ces espaces d'incertitude et d'extraterritorialité pour les habitants des bidonvilles autant que pour les immigrants légaux ou illégaux de la production clandestine.

L'informalité est un *état de dérégulation* dans lequel la propriété, l'usage d'un bien ou d'une ressource ne peut pas être établi ou ne fonctionne pas selon les règles et les lois en vigueur, la loi elle-même étant perçue par ceux qui l'invoquent comme ouverte, flexible, sujette à de multiples interprétations, inscrite dans un rapport changeant entre ce qui est légal/illégal, légitime/illégitime, autorisé/non autorisé.

Du coup, ce rapport flou et arbitraire à la règle, qu'il s'agisse d'espaces à occuper ou de production de biens, devient un lieu de concentration de pouvoir et de violence. La dérégulation par l'État des divers droits sociaux, en particulier ceux du travail, mais aussi de l'espace, de la fiscalité, autorise une flexibilité considérable pour modifier les conditions de fonctionnement des entreprises, de transfert des bénéfices (banque extra-territoriale [*offshore bank*]), mais aussi d'accès à la propriété (bidonvilles). En conséquence, la représentation d'une séparation nette entre le légal et l'illégal qui rejetait l'informalité dans l'illégalité ne tient plus. *Le légal,*

la régulation sont pénétrés et imbibés d'informalité. Les frontières sont perméables, et l'informalité est corrélative de cette perméabilité des frontières, quelles qu'elles soient.

Une fois encore, l'informalité n'est nullement le propre des précaires ou des marginaux : *elle est source et moyen de survie pour les uns, source d'enrichissement et d'accumulation pour les autres*. Les règlements « négociables » servent les intérêts des puissants (que l'on pense à l'appropriation des terrains à bâtir, par exemple, mais aussi au contrôle des flux d'immigrants, à l'installation d'ateliers clandestins, etc.).

Dès lors, l'informel ne s'oppose plus au formel, comme dans les années 1970, où le formel était « rationnel » et l'informel, « irrationnel ». L'informalité représente aujourd'hui une autre forme de rationalité. Elle est un mode de production de l'espace défini par une logique territoriale de déréglementation. Elle est un mode de production du travail, de l'organisation de la production, de l'emploi, défini par une logique entrepreneuriale de déréglementation, promu activement par l'État devenu acteur de la globalisation néolibérale. Elle n'est plus archaïque, elle est hypermoderne dans le sens où elle annonce ce que seront – et sont déjà pour beaucoup – les conditions de travail d'une part croissante de la population, insérée, sous la pression de la nécessité d'obtenir un revenu, dans une logique productiviste caractérisée par une exigence de compétitivité à tout prix.

En ce qui touche les orientations tant pour la recherche que pour l'action, en lisant l'informalité de manière politique on s'interrogera autant sur l'« informalité par le haut » des riches que sur l'« informalité par le bas » des pauvres, qui mettent en œuvre, chacune, dans une interaction et une interdépendance étroites, leurs multiples formes de mobilisation. Les uns par leur maîtrise des instruments juridiques, le recours à la corruption et à la violence; les autres par diverses stratégies de résistance, d'adaptation et de modes alternatifs d'organisation de la vie quotidienne grâce à différentes formes de solidarité ethniques, familiales, associatives ou tout simplement conjoncturelles, comme en témoignent dans cet ouvrage les contributions de Noiseux, de Soussi, de Yerochewski, de Beaulieu ainsi que de Ferraz et Mueller. Il y a, comme le souligne Ananya Roy (2009a, 2009b, 2011)¹⁵, une force d'action, une *agency* de l'informalité, qu'elle soit d'en bas ou d'en haut.

15. Révolte et informalité (*insurgence and informality*) vont souvent de pair, sont interdépendants (Roy, 2009a, 2011), tous deux étant à la fois adaptation, résistance et modes alternatifs d'organisation. D'où l'intérêt heuristique d'analyser les logiques d'action des individus, des marchés, des groupes organisés, de l'État dans cette perspective.

RÉFÉRENCES

- AGARWALA, R. (2013). *Informal Labor, Formal Politics, and Dignified Discontent in India*, Cambridge, Harvard University Press.
- ANDERSON, B. (1983). *Imagined Communities*, Londres, Verso.
- APPADURAI, A. (1996). *Modernity at Large. Cultural Dimensions of Globalization*, Minneapolis, University of Minnesota Press.
- BOUCHARD G. (2000). *Genèse des nations et cultures du nouveau monde. Essai d'histoire comparée*, Montréal, Boréal.
- BRENNER, N., J. PECK et N. THEODORE (2010a). « After Neoliberalization? », *Globalizations*, vol. 7, n° 3, p. 327-345.
- BRENNER, N., J. PECK et N. THEODORE (2010b). « Variegated neoliberalization: geographies, modalities, pathways », *Global Networks*, vol. 10, n° 2, p. 182-222.
- BRENNER, N. et N. THEODORE (2005). « Neoliberalism and the urban condition », *City*, vol. 9, n° 1, p. 101-107.
- CASTEL, R. (1995). *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard.
- DESROSIÈRES, A. (2003). « Comment fabriquer un espace de commune mesure ? Harmonisation des statistiques et réalisme de leurs usages », dans M. Lallement et J. Spurk, *Stratégies de la comparaison internationale*, Paris, CNRS Éditions, p. 151-166.
- DESROSIERS, É. (2013). « Le pessimisme des pays du Nord n'a d'égal que l'optimisme des pays du Sud. Comment se portera financièrement la jeune génération ? », *Le Devoir*, 28 mai, <<http://www.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/379208/le-pessimisme-des-pays-du-nord-n-a-d-egal-que-l-optimisme-des-pays-du-sud>>, consulté le 9 octobre 2013.
- DUSSEL, E. (1994). *El encubrimiento del Otro: hacia el origen del « mito de la modernidad »*, La Paz, Plural Editores.
- DUSSEL, E. (2001). *Hacia una filosofía crítica*, Bilbao (Espagne), Desclée de Brouwer.
- FORTIN, B. et G. LACROIX (2009). « The informal labor market in Canada », dans Marcelli E.A. et C. Williams (dir.), *Informal Work in Developed Nations*, Londres, Routledge, p. 192-219.
- FORTIN, B., G. LACROIX et D. PINARD (2009). « Évaluation de l'économie souterraine au Québec, une approche micro-économétrique », *Revue économique*, vol. 60, n° 5, p. 1257-1274.
- GODFREY, P.C. (2011). « Toward a theory of the informal economy », *The Academy of Management Annals*, vol. 5, n° 1, p. 231-277.
- GROSGOUEL, R. (2006). « From postcolonial studies to decolonial studies. Decolonizing postcolonial studies: A preface », *Review, a journal of the Fernand Braudel Center for the studies of economies, historical systems and civilisations*, vol. 29, n° 2, p. 141-142.
- GROSGOUEL, R. (2007). « Les implications des altérités épistémiques dans la redéfinition du capitalisme global: transmodernité, pensée-frontalière et colonialité globale », *Multitudes Web*, 20 septembre, <<http://multitudes.samizdat.net/Les-Implications-des-altérites>>, consulté le 9 octobre 2013.
- GROSGOUEL, R. (2011). « Decolonizing post-colonial studies and paradigms of political-economy: Transmodernity, decolonial thinking and global coloniality », *Transmodernity: Journal of Peripheral Cultural Production of the Luso-Hispanic World*, vol. 1, n° 1, University of California, Berkeley, <<http://www.escholarship.org/uc/item/21k6t3fq>>, consulté le 9 octobre 2013.

- HAAS, P.M. (1992). «Introduction: epistemic communities and international policy coordination», *International Organisation*, vol. 46, n° 1, p. 1-36.
- HALL, P. et D. SOSKICE (2001). *Varieties of Capitalism: The Institutional Foundations of Comparative Advantage*, Oxford, Oxford University Press.
- HARVEY, D. (1983). *The Condition of Postmodernity*, Oxford, Blackwell.
- HEYES, J., P. LEWIS et I. CLARK (2012). «Varieties of capitalism, neoliberalism and the economic crisis of 2008-?», *Industrial Relations Journal*, vol. 43, n° 3, p. 222-241.
- IVEKOVIC, R. (2011). «Défaire le cadre national des savoirs», séminaire du Collège international de Philosophie, Paris, <<http://www.Reseau-Terra.eu>>, consulté le 9 octobre 2013.
- LAUTIER, B. (1994). *L'économie informelle dans le tiers-monde*, Paris, La Découverte.
- LAUTIER, B. (2002). *La Banque mondiale et sa lutte contre la pauvreté: sous la morale, la politique*, texte inédit, Paris, Université de Paris I, GREITD et IEDES.
- LESEMANN, F. (1978). *Classes dirigeantes et gestion des rapports sociaux: la réforme des services de santé et des services sociaux au Québec (1960-1978)*, thèse de doctorat, Paris, École de hautes études en sciences sociales – EHESS; publiée en 1981 dans la version livre *Du pain et des services, la réforme de la santé et des services sociaux au Québec*, Montréal, Saint-Martin; publiée en 1984 dans la version anglaise *Services and Circuses, Community and the Welfare State*, Montréal, Black Rose Books.
- LESEMANN, F. (2007). «Reflexiones sobre la comparación y la metodología comparativa», dans Vuotto, M. (dir.), *La co-construcción de políticas públicas*, Buenos Aires, Prometeo Libros, p. 13-18.
- LESEMANN, F. (2010). *Repenser les sciences sociales à partir de l'«informel»: l'intérêt d'une comparaison Sud/Nord*, <http://www.gira.info/fr/qui-sommes-nous/activites/Texte_Lesemann.pdf>, consulté le 9 octobre 2013.
- LESEMANN, F. (2012a). «Précarité et informalité dans un monde globalisé», communication présentée au Congrès de l'ACFAS, Montréal, 7 mai.
- LESEMANN, F. (2012b). «Politiques publiques, protection sociale et progression de l'informalité: les conséquences de la précarisation de l'emploi sur la société», communication présentée au Congrès de l'ACFAS, Montréal, 9 mai, <<http://www.gireps.org/?q=revue/actuel>>, consulté le 9 octobre 2013.
- LESEMANN, F. (à paraître). «“Agir face à l'incertain”: le potentiel heuristique de l'“informalité” pour penser l'incertain. Quand le Sud questionne le Nord», *Conférence de Rabat – ACFAS* (titre provisoire), Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- MACARTNEY, H. (2011). *Variegated Neoliberalism: EU Varieties of Capitalism and International Political Economy*, Londres, Routledge.
- MEHTA, S. (2005). *Maximum City*, New York, Vintage Books.
- MERRIEN, F.-X. (1997). *L'État-providence*, Paris, Presses universitaires de France.
- MIGNOLO, W. et T.M. TLOSTANOVA (2009). «Global coloniality and the decolonial option», *Kult 6, Special issue*, Roskilde University, <<http://www.postkolonial.dk/artikler/MIGNOLO-TLOSTANOVA.pdf>>, consulté le 9 octobre 2013.
- MINGIONE, E. (1998). «Fragmentation et exclusion: la question sociale dans la phase actuelle de transition des villes dans les sociétés industrielles avancées», *Sociologie et sociétés*, vol. 30, n° 1, printemps, p. 69-83.
- NÉLISSE, C. (1994). «La croisée du formel et de l'informel: entre l'État et les partenariats», *Lien social et Politiques*, vol. 32, p. 179-187.

- NOISEUX, Y. (2000). *Le secteur informel au Mexique*, n° 2000-14, Montréal, Université du Québec à Montréal, GRIC, <<http://www.ieim.uqam.ca/IMG/pdf/03-2000-noiseux.pdf>>, consulté le 9 octobre 2013.
- O'CONNOR, E. (2003). «Preface for a Post-postcolonial criticism», *Victorian Studies*, vol. 45, n° 2, p. 217-246.
- PFAU-EFFINGER, B. et al. (2009). *Formal and Informal Work, The Hidden Work Regime in Europe*, Londres, Routledge.
- POCHET, P. et P.-P. VAN GEHUCHTEN (2010). «Le dialogue social européen, interprofessionnel et sectoriel : quels fruits ?», dans E. Arcq, M. Capron, E. Leonard et P. Reman (dir.), *Dynamiques de la concertation sociale*, Bruxelles, CRISP, p. 405-435.
- PORTES, A. (1995). *En torno a la informalidad : ensayos sobre teoría y medición de la economía no regulada*, Mexico, FLACSO y Porrúa.
- QUIJANO, A. (1977). *Dependencia, urbanizacion y cambio social en Latinoamerica*, Lima, Mosca Azul Editores.
- ROY, A. (2009a). «Why India cannot plan its cities...», *Planning Theory*, vol. 8, n° 1, p. 76-87.
- ROY, A. (2009b). «Strangely familiar : Planning and the worlds of insurgence and informality», *Planning Theory*, vol. 8, n° 1, p. 7-11.
- ROY, A. (2011). «Slumdog cities : Rethinking subaltern studies», *Intl J of Urban and Regional Studies*, vol. 35, n° 2, p. 223-238.
- ROY, A. et N. ALSAYYAD (2002). *Urban Informality : Transnational Perspectives from the Middle East, Latin America, and South Asia*, Oxford, Lexington Books.
- SALAS, C. (2006). «El sector informal : auxilio u obstáculo para el conocimiento de la realidad social en América latina ?», dans De la Garza Toledo, E. (dir.), *Teorías sociales y estudios del trabajo*, Mexico et Barcelone, Anthropos, p. 192-223.
- SAUNDERS, D. (2010). *Arrival City, the Final Migration and our Next World*, Toronto, Knopf.
- SAVIANO, R. (2007). *Gomorra, dans l'empire de la Camorra*, Paris, Gallimard.
- SCOTT, J.C. (1998). *Seeing Like a State : How Certain Schemes to Improve the Human Condition Have Failed*, New Haven, Yale University Press.
- SEN, A. (2009). *The Idea of Justice*, Londres, Allen Lane Editions.
- SMITH, M.P. et L.E. GUARNIZO (1998). «Transnationalism from Below», *Comparative Urban and Community Research*, vol. 6, <http://members.aon.at/agiran/Michael_Peter_Smith.pdf>, consulté le 15 novembre 2013.
- SPIVAK, G. (1988). *In Other Worlds : Essays in Cultural Politics*, New York, Routledge.
- TOURAINÉ, A. (1976). *Les sociétés dépendantes*, Bruxelles, Duculot.
- VENKATESH, S.A. (2006). *Off the Books, the Underground Economy of the Urban Poor*, Cambridge, Harvard University Press.
- WAGNER, P. (1992). «La fin de la grande illusion. Les sciences sociales, la modernité et l'État», *Futur antérieur*, vol. 11, <http://multitudes.samizdat.net/article.php3?id_article=663>, consulté le 9 octobre 2013.

LA TRANSFORMATION DU TRAVAIL AU QUÉBEC FLEXIBILITÉ ET PRÉCARITÉ, DEUX FACES D'UNE MÊME RÉALITÉ

Yanick Noisieux

Dans le champ du travail¹, le passage à un régime néolibéral au tournant des années 1980 renvoie à un mot : *flexibilisation*. Alors que le pacte social du régime antérieur avait élevé l'encadrement du marché du travail et la recherche du plein emploi au rang d'une variable indépendante que l'on cherchait à contrôler politiquement, le virage annonce une triple rupture dans le « compromis fordiste ». L'État, dans un « partenariat à deux » avec le milieu des affaires – qui évacue désormais les syndicats de la prise de décision –, cherche dorénavant à combattre les « rigidités » du marché du travail (Brunelle, 2003). Cette transformation marque un saut qualitatif, un « changement de régime d'accumulation » pour reprendre le langage de l'école de la régulation. La flexibilisation du travail ne peut plus être considérée comme une donnée conjoncturelle, mais plutôt comme un trait marquant du nouveau modèle d'organisation et de régulation du travail marqué par la fragmentation et la segmentation *des* marchés du travail (Antunes, 1996; Beck, 2000; Piotet, 2003). La « nouvelle combinatoire productive » instaure une dynamique de centrifugation de l'emploi vers les marchés périphériques du travail (Durand, 2004), et la multiplication des statuts d'emploi se traduit par une montée rapide et

1. Ce texte reprend, synthétise et actualise des travaux publiés ailleurs (Noisieux, 2008, 2011, 2012b, 2012c, 2012d).

soutenue du nombre d'emplois atypiques² caractérisés par une rémunération moindre, un accès restreint aux régimes d'avantages sociaux privés, une éligibilité partielle aux régimes publics de protection sociale, de même qu'à la représentation syndicale et à la négociation collective (Noiseux, 2008). Dans la nouvelle donne, comme le souligne Desrochers (2000, p. 17), « flexibilité et précarité sont deux facettes d'une même réalité ». Cette transformation des marchés du travail n'est ni le fruit du hasard³ ni celui du « laissez-faire ». Elle est le résultat d'une action continue et multiforme des États eux-mêmes, ainsi que des entreprises et des administrations engagées dans une transformation globale des institutions, des relations sociales et des manières de gouverner en s'appuyant sur le principe de la concurrence (Dardot et Laval, 2009).

Dans ce chapitre, nous prendrons la mesure de cette grande transformation du travail au Québec. Nous présenterons d'abord les principaux linéaments du renversement de la politique économique du travail en insistant surtout sur le rôle de l'État. Ensuite, nous tracerons un portrait de l'essor du travail atypique et de la précarisation croissante de ce dernier au cours des trente dernières années. Enfin, après avoir exposé les principaux débats autour du renouvellement de l'action syndicale dans le nouveau contexte, nous dresserons un bilan de la réponse des organisations syndicales québécoises devant la transformation du travail.

1. LINÉAMENTS DE LA GRANDE TRANSFORMATION DU TRAVAIL AU QUÉBEC

Au Québec, comme dans la majorité des pays développés où l'on assistera, à la sortie de la Deuxième Guerre mondiale, à la montée de l'État-providence puis à sa crise (Rosanvallon, 1984), on observe, depuis une trentaine d'années, un saut qualitatif dans la politique poursuivie par l'État à l'égard de la régulation du travail. Alors que durant la période des Trente Glorieuses, la poursuite du plein emploi s'est appuyée sur l'encadrement du travail et l'encastrement du marché, le passage à l'après-fordisme, au tournant des années 1980, est marqué par un retour et un

2. Notre définition du travail atypique sur les marchés périphériques du travail inclut le travail à temps partiel, le travail temporaire, le travail autonome, le cumul d'emplois ainsi que le travail invisible (le travail au noir, le travail des clandestins, le travail des aides familiales et le travail en régime dérogatoire effectué, entre autres, par les travailleurs migrants saisonniers, etc.). Pour une discussion sur la définition du travail atypique, voir Noiseux, 2008, p. 21-25.

3. C'est d'ailleurs ce qui nous incite à éviter l'emploi du mot *mutation*, dont on abuse dans la littérature sur le sujet.

laissez-faire, ainsi que par l'abandon des velléités de contrôle de l'État sur l'articulation politico-juridique des marchés du travail, l'État érigeant la recherche de flexibilité qu'exigerait la mondialisation de l'économie en véritable dogme.

Progressivement, depuis l'après-guerre jusqu'au tournant des années 1980, au cours de ce que l'on appelle aujourd'hui à la suite de Fourastié (1979) les Trente Glorieuses, la mise en place d'économies dites « mixtes », d'inspiration keynésienne, parallèlement à la construction de l'État-providence, celle-ci d'inspiration beveridgienne, reposait sur une double stratégie. D'une part, à l'international, l'État soutenait une stratégie de libéralisation des échanges de marchandises et de capitaux. D'autre part, sur le plan intérieur, il s'engageait dans une stratégie d'encadrement de la main-d'œuvre et des populations au nom de la solidarité nationale. Ainsi, en raison des vices marquants du système libéral d'antan, c'est-à-dire de son incapacité à assurer le plein emploi, mais aussi la répartition inéquitable des revenus et de la fortune, la poursuite du plein emploi devient chez John Maynard Keynes – ainsi que pour les gouvernements qui adopteront ses thèses⁴ (dont le Canada) – un objectif relevant de la sphère politique, le marché, seul, étant incapable de le soutenir. L'emploi ne dépend alors plus du simple jeu de l'offre et de la demande sur le marché du travail, et passe du strict registre de l'économie à celui de l'*économie politique*, ayant désormais gagné le statut de variable indépendante, que l'on cherche à contrôler politiquement. La recherche du plein emploi devient l'un des objectifs principaux guidant la conduite d'une politique économique interventionniste qui s'accompagnera de la mise en place de l'État-providence, celui-ci inspiré des travaux de William Beveridge, qui, dans ses rapports sur les assurances sociales et les services connexes (1942) et sur le plein emploi (1944), recommandait la mise en

4. En 1943, le rapport de la délégation de la Société des Nations chargée de l'étude des dépressions économiques, intitulé *Le passage d'une économie de guerre à une économie de paix*, reprend les idées de Keynes en mettant en avant le droit au travail visant à assurer, à la fois, la liberté et la possibilité de travailler. Le Canada sera le premier gouvernement à se rallier aux thèses de Keynes. En avril 1945, le livre blanc publié par le gouvernement canadien souligne que l'un des objectifs principaux de la politique canadienne est « d'assurer un niveau élevé et stable de l'emploi et du revenu et, par ce moyen, d'élever les niveaux de vie » (cité dans Beaud et Dostaler, 1996, p. 86). C'est dans cette optique que la compétence en matière de chômage fut transférée au pouvoir central à la suite des travaux de la Commission royale d'enquête sur le rapport sur les relations entre le Dominion et les provinces (le rapport paraîtra en mai 1940). Pour Brunelle (2003, p. 101), le keynésianisme sera en quelque sorte « constitutionnalisé » au moment de l'adoption de l'amendement qui opérait le transfert de la compétence en matière d'emploi d'un palier de gouvernement à l'autre, lors d'une conférence fédérale-provinciale en janvier 1940.

place de divers régimes de protections sociales (assurance-emploi, assurance maladie, régime de retraite, prestation de sécurité du revenu) ayant comme objectif l'étatisation du social⁵.

Ces réorientations majeures de la conduite des affaires économiques par l'État – ayant pour objectif d'assurer l'«encastrement du marché» (pour reprendre l'expression de Polanyi) et marquant le passage au régime fordiste – auront des conséquences importantes sur l'articulation politico-juridique du marché du travail et, *a fortiori*, sur le syndicalisme. Sur le plan macro, une formule novatrice, basée sur des structures tripartites, réunissant à la même table trois des principaux acteurs sociaux que sont le gouvernement, le patronat et les syndicats, sera mise en place. En procédant ainsi, l'économie politique inspirée de Keynes et de Beveridge cherchera à lier la poursuite du bien-être ou du mieux-être collectif aux compromis politiques entre les partis et les acteurs économiques nationaux. Les normes et le droit du travail peuvent alors, dans la mesure où la consultation est véritablement effective, émerger des organisations patronales ET syndicales, plutôt que d'être l'apanage des instances de l'État habilitées à légiférer. Ainsi, l'arbitrage entre la promotion du bien commun et des intérêts particuliers a transité par *le* politique et traversé de part en part la société, l'État – ses gouvernements centraux, intermédiaires et locaux – confiant des mandats à des institutions, à des juridictions et à des administrations qui assumaient la tâche de l'articulation politico-juridique du marché du travail (Brunelle, 2003). Ce n'est pas notre objectif ici de revenir sur les causes de l'échec ni de dresser une autopsie du système keyneso-beveridgien sur lequel s'édifiera ce que la théorie de la régulation appellera par la suite le régime fordiste d'accumulation et qui structurera les économies capitalistes jusqu'au tournant des années 1980. D'autres l'ont fait avant nous, et là n'est pas notre projet. L'idée ici est surtout de présenter brièvement ce qui en était avant, c'est-à-dire avant le passage à un régime néolibéral reposant essentiellement sur quatre nouveaux piliers (la libéralisation, la déréglementation, la privatisation et la réduction des politiques sociales⁶), l'accession au pouvoir des

-
5. Pour prendre un exemple dans le champ qui nous intéresse, l'assurance-chômage (qui, au Canada, deviendra l'assurance-emploi après sa réforme au milieu des années 1990), qui vise à prémunir le travailleur contre les aléas du marché du travail, passe du statut de droit individuel à un droit social. Son financement se fera désormais de manière collective, à travers l'État, plutôt qu'individuellement, au sein de mécanismes mis en place à l'intérieur des collectifs de travailleurs.
 6. Appliquée au marché du travail, la déréglementation devient la flexibilisation. L'une des idées centrales de cet ultralibéralisme prétend que le marché devrait assurer seul et sans entraves la distribution des biens, des services et de l'investissement, faute de quoi nous n'aurions pas en fin de compte une répartition optimale des revenus entre les facteurs de production, c'est-à-dire entre le travail et le capital (Brunelle, 2003, p. 118).

gouvernements de Thatcher et de Reagan, au Royaume-Uni et aux États-Unis d'Amérique, respectivement, constituant le point d'inflexion du glissement vers le nouveau régime.

Dans ce nouveau cadre, les politiques inspirées par Keynes et Beveridge n'ont plus leur place. Les gouvernements renoncent aux velléités de contrôle inscrites dans le cadre normatif et institutionnel de l'après-guerre. Plutôt que de chercher à diriger ou à contrôler l'économie – et notamment le marché du travail –, les pouvoirs publics choisissent plutôt de confier la grande part de cette gestion et de ce contrôle au marché à un tiers, c'est-à-dire au secteur privé. Comme le souligne Brunelle (2003, p. 119), à partir de 1979,

l'un après l'autre, les gouvernements aux prises avec d'importants déficits remettent en question la stratégie interventionniste à laquelle ils avaient souscrit jusque-là et proposent d'unir leurs forces à celles des milieux d'affaires afin d'éliminer tout ce qui leur apparaît désormais comme obstacle au libre fonctionnement du marché⁷.

Le compromis fordiste ne tient plus, ou si peu. Dans la nouvelle économie politique, l'accroissement de la richesse sera poursuivi, essentiellement, par la mise en place d'un nouveau partenariat à deux, entre les milieux politiques et les milieux d'affaires. Les milieux syndicaux sont relégués à un rôle secondaire, sinon accessoire. La politique économique visant le plein emploi est abandonnée, et la variable emploi est reléguée au statut de variable dépendante, la loi de l'offre et de la demande étant considérée comme la mieux à même de garantir l'efficacité maximale du fonctionnement du marché du travail.

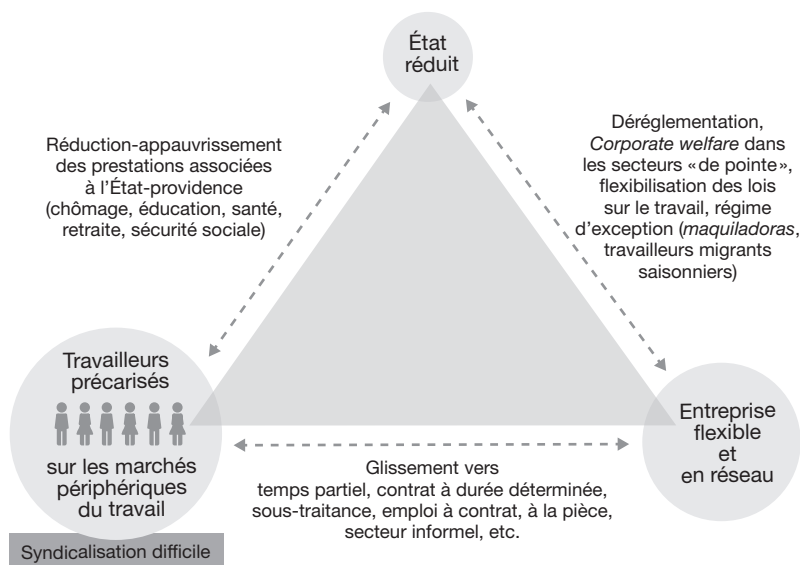
Graduellement, dans la foulée du processus de libéralisation, le contrat social sur lequel était basé le compromis fordiste s'effiloche. Une triple rupture s'installe dans le pacte liant le travailleur, l'État et l'entreprise : une rupture dans les termes du contrat État-entreprise, une dans les termes du contrat entreprise-travailleur, et, enfin, une rupture entre les termes du contrat État-travailleur (figure 5.1). D'abord, l'État a procédé à la déréglementation de l'activité commerciale, et les entreprises privées se sont ainsi vues libérées des « contraintes » réglementaires encadrant leurs activités. L'État a aussi choisi de recourir à la privatisation de sociétés d'État, laissant l'entreprise privée libre d'investir des secteurs dont l'accès lui était autrefois restreint⁸. En outre, l'assouplissement de la régulation des marchés du travail, que ce soit à travers la modification de

7. Au Canada, l'approche néolibérale est adoptée à compter de 1984 par le Parti progressiste-conservateur de Brian Mulroney et, au Québec, dès 1985 par le Parti libéral de Robert Bourassa (Brunelle, 2003, p. 119). Les gouvernements qui suivront, jusqu'à aujourd'hui, persistent dans cette orientation.

8. La mise en place de partenariats entre secteurs public et privé constituant une autre façon de procéder et conduisant, à peu de choses près, aux mêmes résultats.

FIGURE 5.1.

Dynamique de la rupture du contrat social dans l'après-fordisme



Source : Noiseux (2008), p. 71.

l'articulation politico-juridique du marché du travail ou encore à travers une faible volonté politique de faire respecter la législation en vigueur ou de l'ajuster aux nouvelles réalités, a facilité la mise en place d'une nouvelle organisation du travail, flexible, en réseau, répondant aux exigences de l'entreprise mondialisée⁹. Au final, l'entreprise s'est trouvée déchargée d'un certain nombre de responsabilités, parfois même jusqu'à celle de respecter les lois nationales, puisque les États ont abandonné des pans entiers de leur législation à des institutions supranationales dont les mécanismes de réglementation reposent sur l'autorégulation par le secteur privé.

Ensuite, en procédant à l'impartition, en scindant leurs activités dans des chaînes de sous-traitance, bref, en modifiant l'organisation du travail de diverses manières, les entreprises se sont engagées dans un processus de

9. Il faut aussi noter que, depuis vingt ans, le développement des nouvelles technologies de l'information (NTIC) a rendu possibles certaines modalités de la transformation du travail dans l'entreprise, en permettant, d'une part, la mise en place de la production en flux tendus (*juste-à-temps*), inspirée du modèle japonais et, d'autre part, l'impartition de la production, l'externalisation des unités de travail et leurs fractionnements à travers le développement de chaînes de sous-traitance (voir notamment Castells, 1999).

flexibilisation conduisant à une rupture dans les termes du contrat entreprise-travailleur qui se manifeste notamment par le glissement de l'emploi depuis le salariat classique vers les marchés périphériques du travail (l'emploi à temps partiel, à contrat, à durée déterminée, à la pièce, [faussetment] indépendant, etc.). Ce glissement est également perceptible au sein des sociétés d'État et, plus récemment, dans l'administration publique.

Enfin, la rupture dans les termes du contrat entre l'État et le travailleur se manifeste de diverses manières. L'appauvrissement des régimes d'assurance publique, la limitation de leur accès, la réduction des budgets alloués à l'éducation et l'augmentation des droits de scolarité, la mise en danger des régimes publics de pensions, la privatisation partielle des services de santé constituent, en quelque sorte, des modalités différentes de refonder le contrat liant le travailleur à l'État. Notons en terminant que, si le paradigme keyneso-beveridgien issu de l'après-guerre était basé sur une dissociation forte entre le marché national et international, celle-ci vole en éclats dans la vulgate néolibérale. Pour les gouvernements, l'objectif central de la politique économique devra désormais se limiter à introduire la logique marchande dans les secteurs et les domaines qui étaient auparavant abrités. Sur le marché du travail, la sanction d'une telle exigence est donc l'incorporation du principe de compétitivité (et de mise en concurrence) à l'échelle non plus nationale mais mondiale.

2. L'ESSOR DU TRAVAIL ATYPIQUE COMME CONSÉQUENCE DE LA GRANDE TRANSFORMATION

Alors que la période keynésienne a été marquée par la progression constante de l'emploi dans le salariat classique¹⁰, on assiste aujourd'hui à l'essor du travail atypique, qui, soit-il à temps partiel, temporaire, soi-disant « autonome », par cumul d'emplois, invisible, illustre ce que Durand (2004)

10. Cela dit, et il faut le rappeler, le régime fordiste est bien souvent perçu trop *glorieusement* par les partisans nostalgiques d'un retour à une politique économique difficilement compatible avec le stade de développement actuel du capitalisme. L'un des problèmes souvent oubliés du système keyneso-beveridgien issu de l'après-guerre est qu'il a alimenté la dualisation, en reléguant les jeunes et les femmes dans des positions subalternes, à la périphérie du salariat classique. L'existence de marchés du travail sélectifs et segmentés précède donc le passage à l'après-fordisme. Il n'en demeure pas moins que l'articulation politico-juridique du marché du travail à l'époque antérieure avait tout de même comme objectif l'intégration éventuelle de l'ensemble des travailleurs dans le salariat classique. Ce salariat classique, investi par les organisations syndicales, constituait le pilier à partir duquel on cherchait à édifier le compromis fordiste, ce pacte social entre l'État, l'employeur et le travailleur visant à « boucler la boucle » et à opérationnaliser une stratégie d'encastrement du marché par l'encadrement du travail.

appelle la dynamique de centrifugation de l'emploi vers les marchés périphériques du travail. Le glissement massif des emplois vers les marchés périphériques du travail induit par le processus de centrifugation permet de prendre la mesure de ce retournement au Québec.

En 1976, la part des personnes ayant un emploi atypique – toutes formes confondues – dans l'emploi total au Québec était de 16,7% (Matte, Baldino et Courchesne, 1998, p. 25). Selon les données publiées par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ, 2011, p. 1), plus de 38,1% des travailleurs, en 2011, occupaient ce type d'emploi¹¹. La part du travail atypique dans l'emploi total a donc plus que doublé au cours de la période. Cette progression caractérise l'ensemble des formes que prend le travail atypique. La part du travail à temps partiel dans l'emploi total a plus que doublé, passant de 8,7% (ISQ, 2005b, p. 129) de l'emploi total en 1976 à 18,7% en 2009 (ISQ, 2010, p. 74). Quant à la part de l'emploi temporaire dans l'emploi total, entre 1989 et 1994 elle aurait crû de 16%¹² pour s'établir à 10,4% en 1994 (Matte *et al.*, 1998), puis à 12,9% en 2009 (ISQ, 2010, p. 93). Le travail autonome¹³ est passé de 8,6% de l'emploi total en 1976 (ISQ, 2005b, p. 129) à plus de 14,7% en 2009 (ISQ, 2010, p. 83). Le nombre de personnes cumulant des emplois a pour sa part triplé depuis 1976 (ISQ, 2005b, p. 129; ISQ, 2009, p. 126-127).

Bien que la flexibilisation, *per se*, ne soit pas néfaste¹⁴, force est de constater que dans le contexte actuel travail atypique et précarité sont deux facettes d'une même réalité (Desrochers, 2000, p. 17). L'effet délétère de la dynamique de centrifugation de l'emploi vers les marchés périphériques se manifeste notamment par des salaires plus bas. Certes, il existe depuis toujours un écart entre la rémunération horaire moyenne du travail à temps partiel et celle du travail à temps plein (Akyeampong, 1999; ISQ, 2008, p. 44). Mais si, entre 1999 et 2007, la croissance réelle de la rémunération horaire (lire: du pouvoir d'achat) des travailleurs temporaires a été plus élevée que celle des travailleurs permanents, il n'en demeure

11. Sauf exception, l'ensemble des données utilisées dans la prochaine section présente la proportion des personnes en emploi occupant une forme ou une autre d'emploi atypique à un moment donné. Bien entendu, si l'on tient compte du fait qu'un bon nombre de travailleurs « tourment » entre des périodes de chômage et un emploi atypique, ces proportions tendent à sous-évaluer le nombre de travailleurs concernés.

12. À notre connaissance, il n'existe pas de données antérieures à 1989.

13. Depuis le début des années 1990, le nombre des travailleurs autonomes qui agissent également comme employeurs a progressé beaucoup moins rapidement que celui des travailleurs autonomes sans aide salariée (ISQ, 2005b, p. 129), ce qui indique une tendance à la précarisation de l'emploi autonome.

14. Comme le souligne D'Amours (2003, p. 318), « le problème ou le défi actuel n'est pas tant celui posé par l'hétérogénéité et la diversification [du travail], que celui des liens à renouer entre travail hétérogène et diversifié et protection du travailleur ».

pas moins que l'écart salarial¹⁵ (du taux horaire) entre les revenus tirés d'un travail temporaire et ceux obtenus d'un travail permanent est important (ISQ, 2008, p. 45). Au sujet du travail autonome, on observera simplement ici que les travailleurs autonomes sans aide salariée – en forte croissance – sont largement surreprésentés dans la catégorie inférieure de revenus, où leur part est trois fois plus grande que celle des salariés (ISQ, 2005a, p. 154)¹⁶. Le salaire horaire moyen des personnes cumulant des emplois est en deçà du salaire moyen des personnes ne cumulant pas d'emplois (Marshall, 2002, p. 11). Une autre des conséquences directes de la progression du travail atypique est la diminution de l'accès des travailleurs aux avantages sociaux et aux régimes publics de protection sociale (Desrochers, 2000; Bernier, Vallée et Jobin, 2003; Noiseux, 2008). Les travailleurs à temps partiel sont trois fois moins nombreux à bénéficier de régimes complémentaires de soins médicaux, dentaires et d'assurance vie (données canadiennes de 2000; Marshall, 2003, p. 9). Quant aux travailleurs temporaires, ils sont cinq fois plus susceptibles de ne bénéficier d'aucun avantage social (Pérusse, 1997). La faiblesse du filet de sécurité sociale est également l'une des caractéristiques du travail autonome (Akyeampong et Sussman, 2003, p. 16).

L'accès restreint à la syndicalisation et à la négociation constitue une autre facette de la précarité (Noiseux, 2008)¹⁷. À cet égard, il est important de noter d'emblée que la relative stabilité du taux de présence syndicale au Québec – qui fluctue entre 39 et 41 % depuis une quinzaine d'années et qui s'est maintenu notamment grâce à la croissance de l'emploi dans le secteur public¹⁸ et par l'essor du secteur de la construction¹⁹ (Labrosse, 2009, p. 7) – ne doit pas occulter l'important déclin du taux de syndicalisation dans le secteur manufacturier, qui glisse de 24,1 % à 19 % entre 2002 et 2011. Mais, surtout, cette relative stabilité camoufle

15. En fait, il demeure, en 2007, sensiblement le même (+3,36 \$/heure en faveur des travailleurs permanents) qu'en 1999 (+3,42 \$/heure) (ISQ, 2008, p. 45). L'écart a tendance à être plus important lorsqu'on s'attarde aux formes les plus précaires du travail temporaire; il grimpe à 40 % dans le cas des agences de placement et à 24 % pour les travailleuses et travailleurs occasionnels (données de 2003; Galarneau, 2005, p. 8).

16. Dans chacune des autres catégories (accès aux avantages sociaux, salaire horaire moyen, etc.), ils sont sous-représentés.

17. Les données présentées dans ce paragraphe proviennent, sauf mention contraire, de notre compilation à l'aide de Akyeampong, 2006, 2004, 1999, et d'Uppal, 2011 (les données de 2009 pour le Québec nous ont été transmises directement par M. Uppal et n'apparaissent pas dans l'article cité). Voir Noiseux, 2012b, p. 154.

18. Pensons notamment à la mise en œuvre des centres de la petite enfance (CPE) depuis le milieu des années 1990.

19. Ce secteur est régi par un décret faisant en sorte que tous les travailleurs y sont syndiqués.

la difficulté pour les organisations syndicales non seulement de rejoindre et d'organiser les travailleurs atypiques, au prix d'efforts soutenus et coûteux²⁰, mais aussi, le cas échéant, de les intégrer sans les discriminer.

Ainsi, alors que la proportion de travailleurs à temps plein syndiqués s'est légèrement accrue entre 1998 et 2009, passant de 37,3 % à 38,3 %, celle des travailleurs à temps partiel a stagné (27,3 %)²¹. Le cas des travailleurs temporaires est plus ambigu et la progression de leur taux de syndicalisation semble témoigner de l'engagement récent des organisations syndicales auprès de cette catégorie de travailleurs. Entre 1998 et 2009, le nombre de travailleurs temporaires syndiqués a augmenté significativement (+35,4 %) et de manière plus marquée que celui des syndiqués permanents (+17,86 %). Ainsi, les travailleurs temporaires sont aujourd'hui aussi susceptibles d'être syndiqués que les travailleurs permanents (taux de syndicalisation de 36,3 %), alors qu'ils étaient largement sous-syndiqués en 1998 (29,5 % comparativement à 36,5 %). Pour ce qui est des travailleurs autonomes, même si la jurisprudence semble souligner que le droit du travail est capable de distinguer les véritables autonomes des faux indépendants, il n'en demeure pas moins que « la "requalification" d'une situation de travail autonome comme relevant du travail salarié aux fins des lois du travail n'interviendra qu'*a posteriori* et à la condition qu'il y ait litige » (Vallée, 1999, p. 286). Dans les faits, de nombreux travailleurs, qui ne sont pas en position de contester le statut d'autonome que leur impose leur employeur, demeurent en marge du champ d'application du Code du travail. Comme les travailleurs syndiqués obtiennent généralement de meilleures conditions de travail en ce qui a trait tant à la rémunération (Cloutier, 2006; ISQ, 2005b; Akyeampong, 1999) qu'aux avantages sociaux (Akyeampong, 2002), on soulignera enfin que la moindre syndicalisation des travailleurs atypiques tend à accentuer les effets délétères associés à la fragmentation des marchés du travail²². Cela dit, et il nous paraît important de souligner cet aspect, l'importance des clauses de disparité de traitement fait en sorte que bien souvent les travailleurs et les travailleuses atypiques dont les conditions de travail sont régies par une convention collective n'évitent pas la discrimination. Les travaux de

20. Nous reviendrons sur ces aspects dans la dernière partie du chapitre.

21. Il faut tout de même souligner que la situation actuelle se compare avantageusement à celle qui prévalait au début des années 1980, alors que, selon l'*Enquête sur l'adhésion syndicale* de 1984, seulement 22,08 % des travailleurs à temps partiel québécois étaient syndiqués. Plus encore, ceux-ci ne représentaient alors que 8,86 % de l'effectif syndical (comparativement à 13,71 % en 2009 [Noiseux, 2012b, p. 152]). Il est aussi encourageant de constater qu'entre 1998 et 2009 les organisations ont réussi à faire des progrès dans le secteur du commerce, réputé pour embaucher bon nombre de travailleurs à temps partiel.

22. Ces références sont citées dans ISQ (2007, p. 46).

Bernier (2007) confirment l'existence et l'importance des clauses de disparités salariales jouant à la défaveur des travailleurs atypiques dans les conventions collectives. Le double standard ne prend pas simplement la forme d'échelles de salaires différenciées. L'auteur note la présence de dispositions distinctes régissant la majoration pour les heures supplémentaires, l'absence de garantie d'un nombre réel mais minimum d'heures de travail, l'exclusion des clauses sur la protection du revenu et de l'emploi, l'accès aux avantages sociaux, etc. L'étude de Bernier permet aussi de constater la récurrence importante de clauses excluant certaines catégories de travailleurs temporaires de l'application de la convention collective (Bernier, 2007, p. 9-10 et 14).

3. LES JEUNES ET LES FEMMES AU CŒUR DE LA DYNAMIQUE DE CENTRIFUGATION DE L'EMPLOI VERS LES MARCHÉS PÉRIPHÉRIQUES DU TRAVAIL

La dynamique de centrifugation de l'emploi vers les marchés périphériques du travail sous-tend également des discriminations systémiques impliquant une rehiérarchisation des marchés du travail en fonction du statut d'emploi qui se fait au détriment des jeunes (Noiseux, 2012d) et des femmes (Noiseux, 2011).

Les effets délétères de cette dynamique se surimposent chez les jeunes travailleurs et travailleuses non seulement parce que ceux-ci sont sur-représentés dans le travail atypique, mais aussi parce qu'ils subissent de manière disproportionnée les répercussions de la rémunération plus faible et de l'accès restreint aux régimes de protection sociale et à la représentation syndicale associés aux emplois atypiques. En 1999, 46,5 % d'entre eux (15-29 ans) occupaient un emploi atypique, alors que la proportion s'établissait à 33 % chez les plus de 30 ans (CPJ, 2001, p. 23). Les jeunes femmes sont plus souvent touchées par le travail atypique (54 %) que ne le sont les jeunes travailleurs masculins (41,8 %) ²³ (données de 2005 ; ISQ, 2007, p. 58). Entre 2000 et 2011, le taux de présence de l'emploi atypique dans l'emploi total des 15 à 24 ans est passé de 57,3 % à 65,2 % (alors qu'il stagnait pour chacune des autres tranches d'âge) (ISQ, 2011). Cette surreprésentation des jeunes peut être constatée dans tous les segments du travail atypique (à l'exception du travail autonome). Plus encore, elle tend dans l'ensemble à s'accroître, ce qui illustre bien la nouvelle configuration hiérarchique marquant le système d'emploi dans l'après-fordisme.

23. Plus encore, l'écart entre les sexes se creuse légèrement. Entre 1997 et 2005, la part des jeunes travailleuses occupant un emploi à temps partiel est passée de 52,7 % à 54 %, alors que celle des jeunes travailleurs masculins est passée de 41,4 % à 41,8 % (ISQ, 2007, p. 58).

Les liens étroits entre travail atypique et précarité évoqués plus haut sont d'autant plus vrais pour les jeunes travailleurs. Dans leur rapport sur l'emploi atypique des jeunes pour le Conseil permanent de la jeunesse (CPJ), Blondin et Lemieux concluaient que ceux-ci étaient relégués au rang d'une main-d'œuvre «à bas prix, compétente et jetable» (CPJ, 2001, p. 103). Les données plus récentes tendent à confirmer cet état de fait. Non seulement les jeunes travailleurs sont surreprésentés dans l'emploi à temps partiel, mais, plus encore, lorsqu'on compare leur situation à celle des travailleurs à temps partiel plus âgés, on constate que la rémunération relative du travail à temps partiel des jeunes se dégrade plus rapidement. À titre d'exemple, on notera simplement ici que l'avantage salarial²⁴ des jeunes travailleurs à temps plein par rapport à ceux à temps partiel est passé de 27,6% en 1997 à 43,2% en 2005 (ISQ, 2007, p. 97), alors que dans l'ensemble du marché du travail l'avantage salarial des travailleurs à temps plein est passé de 36% en 1999 à 42,3% en 2005 (ISQ, 2008, p. 45). L'ISQ souligne par ailleurs que les jeunes travailleurs sont deux fois moins susceptibles – soit dans une proportion de 25%, comparativement à 50% pour les travailleurs de plus de 30 ans – d'avoir accès à un régime de retraite lié à leur emploi²⁵ (données de 2005; ISQ, 2007, p. 85). Plus encore, «[l]es jeunes travailleurs à temps plein sont presque trois fois plus susceptibles de bénéficier d'un régime de retraite [...] que les jeunes à temps partiel (1 personne sur 10) en 2003» (ISQ, 2007, p. 98; voir également Galarneau, Morissette et Usalcas, 2013). On notera aussi que les personnes qui intègrent (ou réintègrent le marché du travail après une absence de deux ans) doivent cumuler un nombre d'heures de travail plus élevé (910 heures depuis la réforme de 1997)²⁶ avant d'avoir droit à des prestations d'assurance-emploi²⁷. Ces conditions discriminent directement les jeunes travailleurs. Cela est d'autant plus vrai lorsqu'on sait que ces derniers sont surreprésentés dans le travail à temps partiel et le travail temporaire. À la discrimination systémique jouant en défaveur des travailleurs atypiques s'ajoute donc une discrimination directe envers

24. L'avantage salarial des travailleurs à temps plein sur les travailleurs à temps partiel se calcule comme suit : l'écart entre la rémunération horaire moyenne des travailleurs à temps plein et celle des travailleurs à temps partiel divisé par la rémunération horaire moyenne des travailleurs à temps partiel (multiplié par 100 pour obtenir le pourcentage).

25. Même «en considérant [seulement] les travailleurs à temps plein durant toute l'année, la fréquence des régimes de retraite chez les jeunes âgés de 16 à 29 ans augmente à un peu plus de 30%, mais demeure très inférieure à celle observée chez les travailleurs plus âgés (autour de 60%)» (ISQ, 2007, p. 85).

26. Pour avoir droit à des prestations régulières, les autres travailleurs devront avoir accumulé entre 420 et 700 heures assurables.

27. La discrimination envers les nouveaux entrants sur le marché du travail existe depuis 1979, avec l'introduction de la règle dite «DEREMPA».

les jeunes travailleurs qui entrent sur le marché du travail. Enfin, en ce qui concerne l'accessibilité à la représentation syndicale et à la négociation collective, force est de constater là aussi la sous-représentation historique des jeunes travailleurs. Plusieurs facteurs expliquent la faible présence syndicale chez les jeunes travailleurs. Ils travaillent davantage dans des établissements de moindre taille, dans des secteurs faiblement syndiqués, comme les secteurs du commerce, de l'hébergement et de la restauration, etc. Cela dit, « la fréquence plus forte chez les jeunes à occuper des emplois à temps partiel, temporaires et de faible durée expliquerait [aussi] leur retard face aux travailleurs plus âgés puisque ces emplois présentent une moins grande propension à la syndicalisation » (Akyeampong, 1999, cité dans ISQ, 2007, p. 46). Dans ces circonstances, il n'est pas étonnant que les jeunes travailleurs québécois (15-29 ans) soient, en 2005, moins syndiqués (taux de syndicalisation de 29,8%) que les travailleurs plus âgés (44,4%) (ISQ, 2007, p. 47).

De la même façon, la dynamique de centrifugation touche particulièrement les femmes, à la fois parce que celles-ci sont surreprésentées dans le travail atypique et parce qu'elles subissent plus fortement les conséquences de la rémunération plus faible, de l'accès restreint aux régimes de protection sociale et à la représentation syndicale associés aux emplois atypiques (Noiseux, 2011). Ainsi, même si la surreprésentation des femmes dans le travail atypique par rapport aux hommes tend à se réduire depuis une dizaine d'années, il n'en demeure pas moins qu'en 2010 plus de 40,7% d'entre elles occupaient ce type d'emploi²⁸, comparativement à 35,7% chez les hommes (ISQ, 2011, p. 1). Plus encore, la surreprésentation des femmes peut être constatée dans tous les segments du travail atypique (à l'exception là aussi du travail autonome²⁹) (ISQ, 2009, p. 93). Parce que le taux horaire des travailleurs à temps partiel ne représente en 2008 que 65% de celui des travailleurs à temps plein (comparativement à 74% en 1998)³⁰, parce que l'écart entre les revenus tirés d'un travail temporaire et ceux d'un travail permanent est également très important³¹, parce que les femmes sont souvent confinées aux segments les plus précaires du

28. En 2004, 39,9% d'entre elles occupaient un emploi atypique, alors que la proportion s'établissait à 31,8% chez les hommes (ISQ, 2005a, p. 138).

29. Même si les hommes constituent la majorité des travailleurs autonomes, force est de constater que, depuis 1976, le taux de croissance chez les femmes est élevé et, surtout, que c'est la forme la plus précaire de travail autonome (sans aide salariée) qui atteint un taux de croissance particulièrement élevé chez les femmes.

30. Données canadiennes. En novembre 2008, le salaire horaire moyen des employés à temps partiel était de 15,24 \$, comparativement à 23,34 \$ pour les employés à temps plein (Statistique Canada, tableaux 282-0069 et 282-0073).

31. Le taux horaire des travailleurs temporaires ne représente, en 2008, que 77,5% de celui des travailleurs permanents (85,8% en 1997).

travail autonome³², les liens étroits entre travail atypique et précarité évoqués plus haut sont d'autant plus vrais pour les travailleuses. À titre d'exemple, on notera simplement ici que, malgré le fait que les conditions d'admissibilité à l'assurance-emploi ne font théoriquement aucune discrimination entre les hommes et les femmes, celles-ci sont moins nombreuses à pouvoir en bénéficier (Statistique Canada, 2003, p. 11), entre autres parce qu'elles sont plus nombreuses à occuper un emploi atypique et, par conséquent, bien souvent incapables d'accumuler un nombre d'heures de travail suffisant pour se qualifier. Ainsi, en 2012, seules 42,9 % des chômeuses touchaient des prestations d'assurance-emploi, alors que ce taux s'établissait à 54,5 % chez les hommes (Rose, 2013).

Finalement, la dynamique de centrifugation de l'emploi vers les marchés périphériques induit une rehiérarchisation des marchés du travail en fonction du statut d'emploi qui se fait au détriment des jeunes travailleurs et des femmes. Nous évoquons ici une rehiérarchisation des marchés du travail dans la mesure où il semble qu'une discrimination indirecte et systémique fondée sur le statut d'emploi soit venue se substituer à la discrimination directe affectant les conditions d'emploi³³. Ainsi, malgré l'inclusion, depuis 1985, de l'âge comme facteur protégeant contre la discrimination dans la Charte canadienne des droits et libertés³⁴ (qui entraînera, l'année suivante, l'abolition de taux de salaire minimum différenciés pour les moins de 18 ans), malgré l'intégration, depuis 1999, de dispositions visant l'abolition des clauses de disparité de traitement en fonction de la date d'embauche (les clauses « orphelin ») dans la Loi sur les normes du travail, l'analyse révèle non seulement la persistance, mais aussi la recrudescence des inégalités touchant les jeunes travailleurs. Pour ce qui est des femmes, malgré la Loi sur l'équité salariale, malgré la mise en place d'un système de garderies publiques qui a stimulé la participation des femmes au marché du travail, malgré un certain rattrapage des femmes en ce qui a trait à la rémunération de leur travail, force est de constater que bon nombre d'entre elles, confinées dans le travail atypique, doivent composer avec les nouvelles discriminations systémiques liées à la rehiérarchisation des marchés du travail en fonction du statut d'emploi, induite par la dynamique de centrifugation de l'emploi vers les marchés périphériques du travail.

32. On notera également que, dans une étude portant sur la période 1993-1998, Beaucage et Najem (2001) observent « un renouvellement annuel moyen des trois quarts du stock [*sic*] de travailleuses autonomes contre la moitié de celui des travailleurs autonomes », ce qui témoigne d'une plus grande insécurité d'emploi.

33. Notons que certaines discriminations directes demeurent, notamment en ce qui concerne les critères différenciés d'accès à l'assurance-emploi.

34. Article 15, paragraphe 1.

4. SYNDICALISME ET ORGANISATION COLLECTIVE DES TRAVAILLEURS ATYPIQUES : UN APERÇU DE LA LITTÉRATURE

Au Québec comme ailleurs, la transformation du travail marquée par l'essor du travail atypique pose un certain nombre de défis pour le syndicalisme, qui doit actualiser la théorie syndicale largement construite autour de l'idée d'une classe ouvrière homogène employée dans le salariat classique afin d'être en mesure de défendre *aussi* les intérêts des travailleurs atypiques projetés sur des marchés périphériques. Sans revenir en détail sur l'ensemble des cinq courants « classiques » définis par Perlman (1958) – les conceptions morale (Ryan, 1906) et psychologique (Veblen, 1904; Hoxie, 1914) du syndicalisme, les organisations syndicales théorisées comme des institutions d'affaires (Perlman, 1928), le syndicalisme vu comme un agent de bien-être (*welfare unionism*) (Webb et Webb, 1897) et le syndicalisme théorisé comme un agent de la révolution (*revolutionary unionism*) (De Leon, 1903) –, force est de constater que ces réflexions se sont forgées autour des travailleurs de l'industrie (occupés dans ce que l'on appelle aujourd'hui le salariat classique) et qu'elles sous-entendent généralement une fraternité propre à l'ensemble de la classe ouvrière, implicitement considérée comme homogène³⁵. Cette tendance qu'a eue la théorisation du syndicalisme à ne pas prendre suffisamment en compte les différences entre les divers collectifs de travailleurs, à refuser de penser les travailleurs et les travailleuses comme un sujet pluriel, est également un élément qui se dégage de la revue des apports théoriques au cours de l'après-guerre. L'approche dite « pluraliste³⁶ » développée par l'École des relations industrielles (Dunlop, 1948; Flanders, 1970) – la plus influente

35. On notera toutefois que l'approche moraliste s'intéresse particulièrement au sort des salariés dans les situations les plus précaires et qu'elle met aussi l'accent sur la nécessité de mettre sur pied des mécanismes d'assurance collective (mutuelles, coopératives), des formes d'organisation collective qui apparaissent aujourd'hui susceptibles de répondre aux besoins de certaines catégories de travailleurs atypiques. Quant aux travaux de Hoxie (1914), ils se distinguent par leur façon de conceptualiser le syndicalisme comme une entité mouvante, complexe et s'adaptant aux particularités des travailleurs. Pour Hoxie, il n'existe pas *un* mouvement syndical, mais plutôt une grande variété de syndicats qui se différencient par une diversité de caractéristiques. On notera enfin les apports suivants des théoriciens du syndicalisme révolutionnaire : l'importance accordée à la mobilisation et à l'organisation, ainsi qu'à la démocratie syndicale et à l'autogestion. Mais aussi, et peut-être surtout, en mettant en pratique un syndicalisme d'ouverture laissant une place non négligeable aux femmes et aux immigrants, celui-ci visait d'entrée de jeu à intégrer l'ensemble des travailleurs.

36. On distingue généralement l'approche « pluraliste » de la perspective « unitariste », développée dans la foulée des travaux de Simons (1944) et qui conteste l'à-propos de l'organisation des travailleurs dans des syndicats. Contrairement à l'approche « pluraliste », la perspective « unitariste » nie les différences fondamentales d'intérêts entre le travail et le capital.

dans l'après-guerre – aura tendance à considérer les travailleurs en bloc et à se concentrer sur les organisations syndicales *déjà* formées, souvent au cœur du processus de production, au sein des grandes entreprises industrielles. Son avatar le plus récent, l'« approche stratégique », proposée notamment par Kochan, Katz et McKenzie (1986), s'intéressera parfois à l'emploi atypique, mais, les rares fois où il le fera, il privilégiera aussi l'étude des jeux stratégiques dans le cadre des négociations patronales-syndicales et considérera que la stratégie syndicale à privilégier serait l'adoption de mesures proactives à travers la cogestion. Selon cette approche, le syndicalisme est avant tout un agent de régulation et non un véhicule d'organisation collective et de changement social. Quant à l'approche posant le syndicalisme comme un mouvement social, son porte-étendard Alain Touraine (1955, 1966) – bien qu'il évite d'attribuer *de facto* une unité d'ensemble à la classe ouvrière – développe son concept de « conscience ouvrière » autour de l'usine. Il conclut à la désagrégation du mouvement (Touraine, Wieviorka et Dubet, 1984) au début des années 1970, dès lors qu'il observe l'hétérogénéisation de la classe ouvrière³⁷.

La critique adressée jusqu'ici aux théories du syndicalisme ne peut pas être étendue à la sociologie du travail latino-américaine, qui s'est intéressée au travail en marge du salariat classique dès qu'elle s'est émancipée des traditions de recherche des pays du centre³⁸. Celle-ci a rapidement cherché à étudier le travail là où le discours dominant postule qu'il n'existe plus, en intégrant à l'analyse le travail « flou, occasionnel, crépusculaire » (De la Garza, 2000, p. 19). Dès les années 1970, cette sociologie « de l'hétérogénéité du travail » a mis en évidence que des lignes de segmentation traversent de part en part les différentes situations de travail. En insistant sur la complexité des situations de travail, elle s'est ainsi inscrite en faux contre les interprétations mettant en avant une tendance à l'uniformisation du marché du travail (et des situations de travail). Qui plus est, les sociologues latino-américains du travail ont rapidement accordé une importance particulière à la fragmentation des collectifs de travailleurs

37. En ce qui a trait plus globalement à la sociologie du travail qui se développera en France après la guerre (voir Crozier, 1962), on constate dans l'ensemble que le syndicalisme y est perçu comme un instrument au service d'une classe de travailleurs en particulier, celle des ouvriers, et que très peu de considérations portent sur les travailleurs en marge de l'organisation syndicale, et encore moins sur les travailleurs qui ne sont pas employés dans la forme canonique que devient alors le salariat d'usines.

38. Les raisons en sont multiples. L'importance de ce que l'on appelle le secteur informel a toujours été considérable en Amérique latine. Plus encore, la « maquiladorisation » des économies tout comme la tertiarisation tronquée (Garcia, 1988) ont depuis longtemps mis en évidence l'hétérogénéisation croissante des situations de travail à l'intérieur même de l'emploi salarié. Sur l'apport de la sociologie latino-américaine du travail, voir Noisieux, 2012c.

en incluant d'entrée de jeu les perspectives de genre et d'ethnicité (Abramo, 1999). Cette façon de percevoir le marché du travail et la classe ouvrière aura une incidence sur la manière d'aborder le syndicalisme. À partir de la crise de la dette de 1982, une nouvelle génération de chercheurs, qui ne croyaient plus à « l'histoire romantique du mouvement ouvrier », a cessé de regarder vers le passé et a apporté un souffle nouveau à la discipline en privilégiant une approche micro qui se situe à l'échelle de l'entreprise et qui pose la flexibilité des relations de travail comme le problème central à étudier (De la Garza et Pries, 2001). De nombreux auteurs chercheront à comprendre les stratégies des entreprises et des syndicats face au processus de modernisation (Abramo, 1999). Leurs travaux ont ainsi cherché à analyser les liens entre la restructuration productive, la segmentation des marchés du travail et les réponses syndicales (Bensusan Areous, 2003, p. 393). Une nouvelle génération de chercheurs latino-américains a donc consacré un effort intellectuel important à rendre visibles les multiples et hétérogènes réalités du travail qui se redéfinissent dans le contexte de la restructuration productive et à tenter de récupérer les possibilités de constitution de sujets collectifs, bref, à définir les nouveaux acteurs collectifs qui surgissent de ces processus, de manière à réfléchir sur leurs éventuelles capacités de mobilisation, d'intervention et de négociation (Abramo, 1999). Ce faisant, ces chercheurs se sont aussi positionnés contre un nouveau modèle de travail post-salarial basé sur l'individualisation des relations de travail qui considère les régulations sociales – et le mouvement syndical – comme un obstacle archaïque en rupture avec la nouvelle donne et qui tend à légitimer les idées du néolibéralisme en occultant les tendances et les situations de travail réellement existantes (Kovacs, 2002)³⁹.

Bien que la filiation soit rarement explicite, les travaux récents autour de la question du renouvellement du syndicalisme au Québec et au Canada font la part belle aux enjeux soulevés, depuis près de trente ans, dans les travaux novateurs de la sociologie latino-américaine du travail. De ces travaux récents, il se dégage d'abord qu'il fait aujourd'hui sens commun que le compromis keynésien d'après-guerre est sérieusement ébranlé, sinon définitivement enterré, et que l'exigence croissante de flexibilité qui s'ensuit érode autant qu'elle met en doute la capacité représentative des

39. Comme le soulignent De la Garza et Pries (2001, p. 26), si d'une part on assiste, dans un contexte d'une plus grande hétérogénéité structurelle de la classe travaillante, à la disparition de la centralité du mouvement ouvrier dans sa conception traditionnelle, d'autre part les recherches dans le champ du travail s'attachent à étendre l'analyse du syndicalisme aux secteurs des non-salariés, des travailleurs indépendants, des paysans, des services personnels ainsi qu'aux secteurs salariés non traditionnellement inclus dans une conception étroite de la classe ouvrière. Pour ces auteurs, le succès de la reconstruction des théories sur le syndicalisme dépend de la capacité des travailleurs et des chercheurs à assumer pleinement les nouvelles possibilités découlant de cet élargissement du concept de classe ouvrière.

organisations syndicales, qui peuvent de moins en moins s'appuyer sur les méthodes du passé. Le saut qualitatif que constitue le passage à l'après-fordisme impose une véritable rupture dans la façon de penser le syndicalisme aujourd'hui. Comme le soulignent Haiven, Le Queux, Lévesque et Murray (2005, p. 37), « [c]'est prenant acte d'un tel contexte qu'il s'agit de réfléchir sur la façon dont les syndicats arrivent ou non à relever les défis posés par les restructurations en cours et, ce faisant, parviennent à pérenniser ou bien encore à renouveler la représentation et l'action collective ». Rupture il y a et les conséquences pour les travailleurs – exigences croissantes de flexibilité, multiplication des statuts d'emploi, fragmentation des collectifs de travail, concessions salariales, atteintes aux avantages sociaux et à la sécurité d'emploi, menace de privatisation des services et donc de « centrifugation » des emplois publics – sont lourdes et patentes (Dupuis, 2004; Kumar et Schenk, 2004). Gagnon (1998) relève d'ailleurs que la montée de l'atypie contribue à remettre en cause le rôle du syndicalisme et à altérer le sens même de l'action syndicale.

Dans ce nouveau cadre, comme le souligne notamment Hyman (1998), la tâche principale que doit affronter le syndicalisme en ce début du XXI^e siècle est de chercher à faire converger les besoins et les aspirations plurielles de cette classe travaillante éclatée, segmentée, voire divisée par la force. Pour plusieurs, le plus urgent est la nécessité d'améliorer l'offre syndicale en faisant des travailleurs atypiques la cible à privilégier. Sherman et Voss (2000) n'hésitent pas à écrire que « *get organized or die* » doit devenir le leitmotiv de l'action syndicale. Kumar et Schenk (2004, p. 4) insistent sur la nécessité de syndiquer les non-syndiqués (« *organizing the unorganized* ») et sur l'importance de construire une culture organisationnelle qui véhicule un engagement auprès des travailleurs atypiques suscitant la participation des syndiqués de la base (« *rank-and-files* »). D'autres proposent aussi de se recentrer sur le « *organizing model* » tout en invitant les syndicats à « *broaden their constituency, draw new or previously neglected categories into membership and extend organisation "downwards" to low wage workers in secondary labour markets* » (Heery et al., 2000, p. 2). De manière similaire, Dupuis (2004) souligne que le renouveau syndical repose sur l'élargissement des efforts d'organisation au-delà des groupes traditionnels et souligne la nécessité de concevoir des techniques de protestation et un répertoire d'actions adaptés au travail atypique. Haiven (2003, p. 68) signale l'importance d'investir la *non-union zone* et propose d'étudier les nouvelles approches permettant de syndiquer ce type de travailleurs⁴⁰. Rose et Chaison (2001, p. 34-35) appellent à un « *broadening of the scope*

40. Cet auteur évalue notamment les travailleurs à contrat, les travailleurs précaires dans les ateliers de misère (*sweatshops*) et les travailleurs à temps partiel dans le secteur du commerce de détail comme des catégories à privilégier.

and depth of membership recruitment » et invitent à réfléchir sur des manières d'organiser les travailleurs « *outside of labour board procedures* ». Enfin, Yates (2004, p. 14) signale la nécessité de réfléchir sur des façons de vaincre le « *fear and loathing of organizing* » et d'investir davantage auprès de certaines catégories de travailleurs (jeunes, femmes, immigrants) afin de développer des stratégies d'action permettant de mieux répondre aux besoins des travailleurs atypiques⁴¹. Wilton et Cranford (2002) suggèrent quant à eux de documenter les initiatives visant à créer des liens avec des organismes communautaires défendant les travailleurs atypiques, avec des groupes de défense des travailleurs précaires et des sans-emploi ou des sans-schémises, voire avec des associations parallèles. Ces considérations pointent un autre défi important : le syndicalisme aujourd'hui doit aussi affronter le défi de la concurrence (Dupuis, 2004), tant dans la société en général – les syndicats étant menacés d'être supplantés par de nouveaux groupes d'intérêts – que dans l'entreprise, où les nouvelles techniques de gestion participent d'un effort délibéré de l'employeur de contourner l'intégration à un collectif de luttes, faisant en sorte que le syndicat n'ait plus le monopole sur l'expression des griefs et des revendications des travailleurs (Haiven, 2003). La concurrence accrue devrait inciter les dirigeants syndicaux à faire montre de plus d'ouverture, à engager le dialogue et à entreprendre une réflexion devenue nécessaire sur leur conception de la démocratie et de la notion d'égalité (Brunelle, 2002). Cela est d'autant plus nécessaire que les jeunes, les femmes et les travailleurs atypiques en général⁴², qui ont parfois fondé leurs propres associations en réaction à la façon dont le syndicat exerce son monopole de représentation, sont particulièrement exigeants à cet égard et appellent à une remise en cause notable des pratiques syndicales homogènes traditionnelles.

5. SYNDICALISME ET TRAVAIL ATYPIQUE AU QUÉBEC : UN BREF REGARD SUR LES PRATIQUES

La syndicalisation des travailleurs à temps partiel et des travailleurs temporaires est ardue, parce que les emplois qu'ils occupent sont limités dans le temps, parce que le taux de roulement y est souvent élevé, parce que l'intégration au sein du collectif de travail est généralement déficiente,

41. Elle constate par ailleurs qu'une des conditions de succès des campagnes de syndicalisation est l'alignement des caractéristiques sociodémographiques des organisateurs sur celles des milieux à syndiquer, et propose de créer des « *diverse organizing departments* » (Yates, 2000, p. 666).

42. Les travailleurs issus des groupes en expansion « se définissent davantage par leur appartenance à des groupes professionnels et par les liens qu'ils ont avec leur entreprise avec laquelle ils partagent des projets et des intérêts communs que par leur appartenance à la classe ouvrière » (Heckscher, 1988 ; cité dans Dupuis, 2004, p. 4).

parce que les coûts des campagnes de syndicalisation pour les rejoindre sont élevés (s'y ajoutent des frais liés à la nécessité de mener des batailles juridiques), etc. Dans le cas des travailleurs temporaires, l'absence de perspectives à long terme a, au surplus, un effet démobilisant, les gains éventuellement rendus possibles par l'activité syndicale se situant au-delà de leur horizon d'implication dans l'entreprise. De plus, notamment dans les cas où le travail des temporaires se fait dans un environnement où l'on retrouve des travailleurs permanents et syndiqués accomplissant des fonctions similaires, les premiers sont parfois perçus par les seconds comme des travailleurs à rabais, voire des « briseurs de grève » qui amenuisent leur capacité de négociation auprès de l'employeur. Cet affrontement rend d'autant plus difficile leur intégration au sein du collectif de travail, sans compter que des clauses de disparité de traitement ont parfois institutionnalisé la rupture entre temporaires et permanents. Quant à l'organisation des travailleurs autonomes ou dits « autonomes », elle est particulièrement difficile puisque le Code du travail restreint en principe la syndicalisation aux travailleurs ayant un statut de salarié.

Malgré le fait que chacune des grandes centrales québécoises ait clairement énoncé que l'organisation des travailleurs atypiques était une priorité (Noiseux, 2008), force est de constater que le bilan est mitigé. Même si l'on doit reconnaître des efforts importants au cours des dernières années – pensons aux campagnes de syndicalisation chez Walmart et chez Couche-Tard –, rappelons qu'alors que la proportion de travailleurs à temps plein syndiqués s'est légèrement accrue, passant de 37,3 % à 38,3 % entre 1998 et 2009, celle des travailleurs à temps partiel a stagné (27,3 %). La situation actuelle se compare tout de même avantageusement à celle qui prévalait au début des années 1980, alors que seulement 22 % des travailleurs à temps partiel québécois étaient syndiqués. Plus encore, il est encourageant de constater qu'au cours de cette période les organisations ont réussi à faire des progrès dans le secteur du commerce, réputé pour embaucher bon nombre de travailleurs à temps partiel. Des employés de plusieurs librairies (librairies Garneau, Renaud-Bray, Indigo) se sont syndiqués. Plusieurs accréditations syndicales ont été obtenues dans des mégacommerces de détail (Réno-Dépôt, Brick, Walmart). Des progrès ont aussi été enregistrés dans le secteur de l'alimentation (Métro, Métro-Richelieu, Provigo, Maxi, Couche-Tard) et de la pharmacie (Pharmaprix).

Entre 1998 et 2009, le nombre de travailleurs temporaires syndiqués a quant à lui augmenté significativement (+35,4 %) et de manière plus importante que celui des syndiqués permanents (+17,86 %). Les travailleurs temporaires sont donc aujourd'hui aussi susceptibles d'être syndiqués que les travailleurs permanents. À ce propos, il faut souligner le succès de la campagne de syndicalisation auprès des employés-étudiants des universités québécoises, qui a permis de regrouper plus de 7 300 travailleurs

temporaires à temps partiel au cours des dernières années, ainsi que la campagne menée avec succès afin de syndiquer les travailleurs agricoles migrants dans certaines fermes maraîchères du Québec. Dans l'ensemble, il est toutefois bien difficile d'interpréter ce que signifie l'augmentation du taux de syndicalisation des travailleurs précaires. On peut penser, d'une part, que les organisations syndicales ont fait un effort important afin de regrouper les travailleurs temporaires. D'autre part, cela pourrait aussi vouloir dire que les milieux syndiqués sont de plus en plus susceptibles de maintenir les conditions de travail des travailleurs permanents en favorisant la prolifération des emplois temporaires, ou de voir les employeurs recourir au travail temporaire afin de remplacer des travailleurs permanents et ainsi contourner les obligations des conventions collectives. Au final, la progression de la part des travailleurs temporaires dans l'effectif syndical permet tout de même d'espérer un accroissement de leur influence au sein des organisations syndicales, ce qui, ultimement, devrait se traduire par une meilleure reconnaissance de leurs besoins différenciés lors des négociations collectives.

Même si, en principe, les travailleurs autonomes ne peuvent être syndiqués parce qu'ils ne sont pas des « salariés » au sens du Code du travail, les actions syndicales concernant l'organisation collective de ces travailleurs sont nombreuses. Au-delà du secteur du spectacle qui fait figure d'exception à cause de la Loi sur le statut de l'artiste, les initiatives d'organisation collective de travailleurs autonomes liées de près ou de loin à des centrales syndicales sont nombreuses, même si l'absence d'une loi-cadre réduit sensiblement le rapport de force de ces regroupements de travailleurs autonomes ou dits « autonomes ». À titre d'exemple, l'Association des journalistes indépendants du Québec (AJIQ) regroupe une centaine de journalistes qui travaillent à forfait pour une entreprise de presse au Québec. On peut aussi évoquer les nombreux regroupements de travailleurs autonomes « parrainés » par le mouvement syndical dans le secteur du transport et les collaborations avec quatre regroupements de travailleurs autonomes ou dits « autonomes » dans le domaine des services sociaux. Des liens existent aussi entre des organisations syndicales et des regroupements de travailleurs autonomes dans le domaine des médecines douces. Dans la foulée de l'annonce de leur récente fusion, les Travailleurs unis de l'alimentation et du commerce (TUAC) et le Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier (SCEP) ont également annoncé la mise sur pied d'un regroupement ouvert qui aurait pour objectif de rassembler un large éventail de travailleurs autonomes, peu importe leur secteur d'activité, sur une base individuelle.

De manière plus générale, les organisations syndicales ont enregistré, depuis une dizaine d'années, de nets progrès autant auprès des jeunes que des femmes, qui sont bien souvent confinés dans le travail atypique.

Entre 1998 et 2009, le nombre de jeunes syndiqués s'est accru à un rythme de beaucoup supérieur (+71 %) à la croissance de l'emploi chez les 15-24 ans (+20,73 %), et la proportion de femmes syndiquées est aujourd'hui presque égale à la proportion d'hommes syndiqués.

Notre « travail de traduction » visant à rendre mutuellement intelligibles les pratiques, stratégies et revendications portées par des travailleurs atypiques (et les organisations syndicales) sur les marchés périphériques du travail au Québec, et colligé à partir de huit études de cas⁴³, a par ailleurs permis d'arriver à cinq constats à l'égard de l'adaptation du syndicalisme à la nouvelle donne (Noiseux, 2008)⁴⁴. *Premier* constat, il ressort de l'ensemble des cas étudiés que les travailleurs atypiques, pour reprendre les mots de Jacques Ion, « revendiquent non plus seulement des droits, mais le respect et la dignité » (Ion, 2006, p. 41). Dans ce contexte, le milieu syndical est amené à construire un militantisme d'un nouveau genre et capable d'« affirmer[r] la voix singulière de ceux qui ont longtemps été exclus de l'espace public » (Ion, 2006, p. 41), celle des travailleurs atypiques dans des emplois sur les marchés périphériques du travail, laissés en plan par l'État, mais aussi par les organisations syndicales elles-mêmes. On a pu observer à plusieurs reprises que la reconnaissance des organisations syndicales mises sur pied par des travailleurs atypiques ne fut bien souvent obtenue qu'à la suite de longues batailles juridiques. Dans d'autres cas, la lutte pour la reconnaissance des travailleurs atypiques s'est déployée au sein même de l'organisation syndicale. Ainsi, le *second* constat que nous tirons de nos observations est étroitement lié au premier : l'enjeu central qui traverse l'ensemble des cas étudiés porte avant tout sur la reconnaissance des pratiques d'organisation collective des travailleurs atypiques. Dans l'après-fordisme, les organisations syndicales sont condamnées à innover afin de répondre à ce défi qui implique tout autant la modification des pratiques internes – notamment en intégrant davantage les travailleurs atypiques dans les diverses instances

43. Dans ma thèse de doctorat (Noiseux, 2008), j'ai réalisé huit études de cas portant sur les efforts d'organisation menés auprès des travailleurs atypiques par des organisations syndicales au Québec : 1) le personnel de magasins et de bureaux de la Société des alcools du Québec ; 2) les travailleurs des succursales de Walmart ; 3) les chargés de cours dans les universités ; 4) les étudiants-employés dans ces mêmes établissements ; 5) les camionneurs « indépendants » ; 6) les travailleurs migrants saisonniers dans les fermes maraîchères ; 7) les syndiqués de Vidéotron ; 8) les travailleurs du multimédia.

44. Ce « travail de traduction » demeure un travail continu (*work-in-progress*) et constitue plutôt l'horizon de notre projet scientifique. Il s'appuie sur la démarche que propose Boaventura de Sousa Santos (2003) autour de la sociologie des absences, la sociologie des émergences et ce qu'il appelle le « travail de traduction des savoirs et des pratiques ».

syndicales – que l’usage d’«imagination juridique» de façon à être en mesure de défendre ces collectifs de travailleurs. Bien qu’il s’agisse là de tâches ardues, nous avons pu constater qu’il est possible d’y parvenir. En un sens, la mise en place et la reconnaissance de collectifs de travailleurs atypiques participent, paradoxalement, de la tendance à la fragmentation et à la rehiérarchisation propres à la dynamique de centrifugation de l’emploi vers les marchés périphériques. Cela témoigne en quelque sorte d’une institutionnalisation de la précarité et tend à faire surgir des tensions entre les différentes catégories de travailleurs. Pour résoudre ce paradoxe, et c’est là notre *troisième* constat, le nouveau syndicalisme, comme le souligne Murray, doit chercher à «réduire les différences de statut entre les travailleurs les plus stables et les travailleurs précaires». Pour cela, «l’action privilégiée [...] doit nécessairement déborder le cadre de l’entreprise unique pour rejoindre un marché du travail plus large et très souvent l’arène politique pour chercher à généraliser par voie législative certaines conditions minimales du travail». Particulièrement, parce que «ce modèle risque constamment d’internaliser les conflits existant sur le marché du travail, surtout entre les salariés et les statuts plus ou moins stables», le syndicalisme «doit [être capable de] gérer et [de] résoudre ces conflits à l’interne» (Murray, 1989, p. 208). Là encore, on a pu constater qu’il est possible d’y parvenir.

En outre, et surtout, pour être en mesure de défendre *aussi* les travailleurs atypiques par la négociation collective, il faut d’abord les intégrer au mouvement syndical. Ainsi, comme de nombreux auteurs l’ont souligné, plus que jamais le syndicalisme doit vaincre le «*fear and loathing of organizing*» (Yates, 2004, p. 14) et investir la «*non-union zone*» (Haiven, 2003, p. 73), de façon à rejoindre ceux qui se retrouvent «*at the rough end of the labour market*» (Heery et Adler, 2004; cités dans Dupuis, 2004, p. 19). Bref, sans nier l’importance des *bread-and-butter issues* liées à la négociation syndicale, les différentes luttes étudiées conduisent à un *quatrième* constat, qui nous apparaît primordial, celui de l’importance prépondérante des enjeux liés à l’organisation collective des travailleurs atypiques et du rôle que peut – encore – jouer le syndicalisme à cet égard. Cela dit, et cela nous conduit à un *cinquième* constat, les différents cas étudiés illustrent que la capacité des organisations syndicales à sortir des sentiers battus afin de rejoindre de nouveaux groupes de travailleurs repose sur l’adaptation de leurs valeurs et de leurs pratiques aux besoins différenciés des travailleurs atypiques – notamment les jeunes et les femmes – sur les marchés périphériques du travail. Le succès des efforts d’organisation auprès des travailleurs agricoles migrants, auprès de certains groupes de travailleurs autonomes ou dits «autonomes», pour ne nommer que ceux-là, témoigne d’un réel désir d’organisation collective des travailleurs atypiques lorsque des structures appropriées (et adaptées aux valeurs et

besoins différenciés des travailleurs atypiques) sont mises en place⁴⁵. En somme, et cela renvoie aux travaux de Hoxie (1914), il ressort des cas étudiés que, pour être en mesure de prendre en compte la diversité des intérêts des travailleurs et travailleuses, la pensée et la pratique syndicales doivent aujourd'hui être plus souples, plus fluides, à l'image du système capitaliste dans lequel elles sont forcément ancrées.

Cela étant dit, il faut insister sur le fait que les organisations syndicales doivent aussi engager une réflexion concernant leurs stratégies de négociation collective afin de s'assurer que la syndicalisation des travailleurs atypiques se traduira par une véritable amélioration de leurs conditions de travail. À cet égard, force est de constater certaines lacunes, notamment en ce qui concerne l'enjeu lié à l'élimination des clauses de disparité de traitement en fonction du statut d'emploi. Comme le souligne Jean Bernier (2007, p. 14), «les objets de disparité entre salariés traditionnels et atypiques sont nombreux et touchent de multiples aspects des conditions à telle enseigne qu'il n'est pas exagéré d'affirmer que les salariés ayant un emploi atypique sont en quelque sorte les parents pauvres du régime québécois de la négociation collective⁴⁶». Cet enjeu est primordial parce que la persistance de ces clauses a des répercussions considérables sur la capacité du syndicalisme à affirmer sa raison d'être auprès des travailleurs atypiques. À ce sujet, le rôle passif de l'État québécois doit aussi être mis en relief, car celui-ci persiste dans son refus d'ajuster les lois du travail et les régimes de protections sociales aux besoins différenciés des travailleurs atypiques en incluant dans le Code du travail le principe d'égalité de traitement peu importe le statut d'emploi. Mais, en attendant, il apparaît clair que ce constat doit interpellier les organisations syndicales. Il en va de leur raison d'être auprès des nouvelles générations de travailleurs et de travailleuses contraints à travailler sur les marchés périphériques du travail. Ainsi, à défaut de renouveler ses pratiques en s'interdisant notamment d'institutionnaliser, dans les conventions collectives, des clauses de disparité de traitement négligeant les travailleurs atypiques – ou, à tout de moins, en les minimisant à un niveau tolérable –,

45. La diffusion rapide des luttes mise en évidence dans certaines des études de cas est d'ailleurs un autre indicateur du désir latent d'action collective de certains groupes de travailleurs atypiques. On notera par ailleurs qu'il ressort de nos études de cas que, parce qu'ils combinent parfois plusieurs statuts – nous pensons notamment aux employés-étudiants des universités qui sont à la fois des travailleurs et des étudiants –, les collectifs de travailleurs atypiques se trouvent dans une position favorable pour devenir des agents de la communicabilité des luttes dans l'après-fordisme.

46. Plus des trois quarts (77 %) des conventions collectives contiennent des dispositions différenciées restreignant l'accès des travailleurs atypiques aux avantages sociaux; 49 % d'entre elles comportent des disparités salariales, etc. Voir Bernier, 2007.

c'est sa pertinence que le syndicalisme risque de voir s'effriter davantage auprès du tiers, voire plus, de la population active. Dans un tel cas, les progrès que l'on a définis ci-dessus ne seront que de simples sursauts d'un syndicalisme en déclin.

RÉFÉRENCES

- ABRAMO, L. (1999). «Desafíos atuais da sociologia do trabalho na América Latina: algumas hipóteses para a discussão», communication présentée dans le cadre du séminaire international *Los retos teóricos de los estudios del trabajo hacia el siglo XXI*, Mexico et Aguascalientes, CLACSO et Université autonome de Aguascalientes.
- AKYEAMPONG, E.B. (1999). «Le point sur la syndicalisation», *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 11, n° 3, automne, p. 51-71.
- AKYEAMPONG, E.B. (2002). «La syndicalisation et les avantages sociaux», *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 14, n° 3, p. 5-10.
- AKYEAMPONG, E.B. (2004). «Le mouvement syndical en transition», *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 5, n° 8, p. 1-26.
- AKYEAMPONG, E.B. (2006). «La syndicalisation», *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 7, n° 8, Ottawa, Statistique Canada, p. 19-44.
- AKYEAMPONG, E.B. et D. SUSSMAN (2003). «Régimes de santé des travailleurs indépendants», *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 4, n° 5, p. 15-21.
- ANTUNES, R. (1996). *¿Adiós al trabajo? Ensayo sobre las metamorfosis y el rol central del mundo del trabajo*, Valencia, Piedra azul.
- BARNETT, G.E. (1926). *Chapters on Machinery and Labor*, Cambridge, Harvard University Press.
- BEAUCAGE, A. et E. NAJEM (2001). *De l'importance des entrées et des sorties du travail autonome au Canada de 1993 à 1998*, document de recherche 2001-3, Québec, Université du Québec à Hull, Département des relations industrielles.
- BEAUD, M. et G. DOSTALER (1996 [1993]). *La Pensée économique depuis Keynes*, Paris, Éditions du Seuil, coll. «Points».
- BECK, U. (2000). *Un nuevo mundo feliz. La precariedad del trabajo en la era de la globalización*, Barcelon, Paidós.
- BENSUSAN AREOUS, G. (2003). «Sindicalismo y sistema de relaciones industriales», dans De la Garza, E. (dir.), *Tratado latinoamericano de sociología del trabajo*, Mexico, Collège de Mexico, Faculté latino-américaine de sciences sociales, UAM, Fondo de Cultura Económica, p. 392-421.
- BERNIER, J. (2007). «Les conventions collectives et les emplois atypiques», *Regard sur le marché du travail*, vol. 4, n° 1, Québec, ministère du Travail, p. 2-17.
- BERNIER, J., G. VALLÉE et C. JOBIN (2003). *Les besoins de protection sociale des personnes en situation de travail non traditionnelle*, Québec, ministère du Travail.
- BEVERIDGE, W. (1942). *Social Insurance and Allied Services (The Beveridge Report)*, New York, Agathon Press.
- BEVERIDGE, W. (1944). *Full Employment in a Free Society*, Londres, G. Allen & Unwin.
- BLONDIN, S. et G. LEMIEUX (2001). *Emploi atypique et précarité chez les jeunes: une main-d'œuvre à bas prix, compétente et jetable*, Québec, Conseil permanent de la jeunesse – CPJ.

- BRUNELLE, C. (2002). «L'émergence des associations parallèles dans les rapports collectifs de travail», *Relations industrielles*, vol. 57, n° 2, p. 136-167.
- BRUNELLE, D. (2003). *Dérive globale*, Montréal, Boréal.
- CASTELLS, M. (1999 [1996]). *La era de la información: economía, sociedad y cultura. La sociedad red*, Mexico, Edición Siglo XXI.
- CLOUTIER, L. (2006). «Qualité de l'emploi syndiqué et non syndiqué au Québec: évolution 1997-2004», *Flash-info Travail et rémunération*, vol. 7, n° 1, Québec, Institut de la statistique du Québec, p. 8-11.
- CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE – CPJ (1993). *Dites à tout le monde qu'on existe. Avis: résumé*, Québec, CPJ.
- CROZIER, M. (1962). «Sociologie du syndicalisme», dans G. Friedmann et P. Naville, *Traité de sociologie du travail*, vol. 2, Paris, Armand Colin, p. 170.
- D'AMOURS, M. (2003). «Le travail indépendant: une hétérogénéité construite socialement», *Cahiers du CRISES*, vol. 3, n° 7, Montréal, CRISES, coll. «Thèses et mémoires».
- DARDOT, P. et C. LAVAL (2009). *La nouvelle raison du monde. Essai sur la société néolibérale*, Paris, La Découverte.
- DE LA GARZA, E. (dir.) (2000). *Tratado latinoamericano de sociología del trabajo*, Mexico, Mexico, Collège de Mexico, Faculté latino-américaine de sciences sociales, UAM, Fondo de Cultura Económica.
- DE LA GARZA, E. et L. PRIES (2001). «Trabajo y trabajadores en el cambio social en América Latina», *Revista entre Polis y Mercado*, Mexico, UAM-I, p. 1-35, <<http://docencia.izt.uam.mx/egt/publicaciones/articulos/trabajotrabajadores.pdf>>, consulté le 9 octobre 2013.
- DE LEON, D. (1903). «Syndicalism», *Daily People*, dans Daniel De Leon Internet Archive, <<http://www.marxists.org/archive/deleon/works/1909/3.htm>>, consulté le 9 octobre 2013.
- DESROCHERS, L. (2000). *Travailler autrement: pour le meilleur et pour le pire? Les femmes et le travail atypique*, Québec, Conseil du statut de la femme.
- DUNLOP, J.T. (1948). *Insights into Labour Issue*, Londres, MacMillan.
- DUPUIS, M.-J. (2004). *Renouveau syndical: proposition de redéfinition du projet syndical pour une plus grande légitimité des syndicats en tant que représentants de tous les travailleurs*, Montréal, CRIMT.
- DURAND, J.-P. (2004). *La chaîne invisible. Travailler aujourd'hui: flux tendu et servitude volontaire*, Paris, Seuil.
- ELY, R. (1886). *The Labor Movement in America*, New York, Thomas Y. Crowell.
- FLANDERS, A. (1970). *Management and Unions: The Theory and Reform of Industrial Relations*, Londres, Faber et Faber.
- FOURASTIÉ, J. (1979). *Les trente glorieuses ou la révolution invisible, 1946 à 1975*, Paris, Fayard.
- GAGNON M.-J. (1998). «La "modernisation" du syndicalisme québécois ou la mise à l'épreuve d'une logique représentative», *Sociologie et sociétés*, vol. XXX, n° 2, p. 213-230.
- GALARNEAU, D. (2005). «L'écart salarial entre les employés temporaires et permanents», *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 17, n° 1, p. 5-20.
- GALARNEAU, D., R. MORISSETTE et J. USALCAS (2013). «La situation des jeunes a-t-elle changé au Canada?», *Regards sur la société canadienne*, Ottawa, Statistique Canada, p. 1-12.

- GARCIA, B. (1988). *Desarrollo económico y absorción de fuerza de trabajo en México 1950-1980*, Mexico, Collège de Mexico.
- HAIVEN, L. (2003). «The union and the non-union zone: A framework for the challenge to unions to organize», *Just Labour*, vol. 3, p. 63-74.
- HAIVEN, L., S. LE QUEUX, C. LÉVESQUE et G. MURRAY (2005). «Le renouveau syndical et la restructuration du travail», *Just Labour*, vol. 6, p. 37-42.
- HEERY, E. et L. ADLER (2004). «Organizing the unorganized, varieties of unionism», dans J. Kelly et C.M. Frege, *Strategies for Union Revitalization in a Globalizing Economy*, Oxford, Oxford University Press, p. 31-69.
- HEERY, E., M. SIMMS, D. SIMPSON, R. DELBRIDGE et J. SALMON (2000). «Organizing unionism comes to the UK», *Employee Relations*, vol. 2, n° 1, MCB UP, p. 38-57.
- HOXIE, R.F. (1914). «Trade unionism in the United States: General character and types», *Journal of Political Economy*, vol. 22, n° 3, p. 201-217.
- HYMAN, R. (1998). «La recherche comparative sur le syndicalisme: état des lieux», *Sociologie et société*, n° 2, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 11-30.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC – ISQ (2005a). «Conditions de travail et rémunération», *Données sociales du Québec (DSQ). Édition 2005* (chapitre rédigé par Suzanne Asselin), Québec, ISQ, p. 105-126.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC – ISQ (2005b). *Annuaire québécois des statistiques du travail. Portrait historique des principaux indicateurs du marché du travail*, 2^e éd. rév. sous la dir. de Luc Cloutier et Anne-Marie Fadel, vol. 1, n° 1, <<http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/remuneration/pdf2005/2eAnnuaire1no1.pdf>>, consulté le 9 octobre 2013.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC – ISQ (2007). *Réalité des jeunes sur le marché du travail en 2005*, Québec, ISQ.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC – ISQ (2008). *Annuaire québécois des statistiques sur le travail (AQST). Portrait des principaux indicateurs du marché du travail*, vol. 4, n° 2, Québec, ISQ.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC – ISQ (2009). *Annuaire québécois des statistiques sur le travail (AQST). Portrait des principaux indicateurs du marché du travail, 2000-2008*, vol. 5, n° 1, Québec, ISQ.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC – ISQ (2010). *Annuaire québécois des statistiques sur le travail (AQST): Portrait des principaux indicateurs du marché du travail, 2000-2009*, vol. 6, n° 1, Québec, ISQ.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC – ISQ (2011). *Taux de présence de l'emploi atypique chez les travailleurs, résultats selon diverses caractéristiques de la main-d'œuvre et de l'emploi, moyennes annuelles, 2008-2011*, Québec, ISQ.
- ION, J. (2006). «La dignité, nouvel enjeu de mobilisation», *Sciences humaines*, n° 172, p. 41-43.
- KOCHAN, T.A., H.C. KATZ et R.B. MCKENZIE (1986). *The Transformation of American Industrial Relations*, New York, Basic Books.
- KOVACS, I. (2002). «Como hacer visible el trabajo que el discurso dominante oculta», *Sociología del trabajo*, n° 45, Madrid, España Editores, p. 25-52.
- KUMAR, P. et C. SCHENK (2004). «Institutional and conceptual perspectives on union renewal», présentation dans le cadre du *CRIMT Colloquium on Union Renewal*, Montréal, 18-20 novembre.

- LABROSSE, A. (2009). *La présence syndicale au Québec en 2007*, <http://www.travail.gouv.qc.ca/fileadmin/fichiers/Documents/presence_syndicale/pres_synd2007.pdf>, consulté le 9 octobre 2013.
- LABROSSE, A. (2013). « La présence syndicale au Québec en 2011 », *Regards sur le travail*, vol. 9, n° 2, p. 1-8.
- MARSHALL, K. (2002). « Durée du cumul d'emploi », *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 14, n° 2, p. 5-12.
- MARSHALL, K. (2003). « Les avantages de l'emploi », *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 4, n° 3, p. 5-14.
- MATTE, D., D. BALDINO et R. COURCHESNE (1998). « L'évolution de l'emploi atypique au Québec », *Le marché du travail*, vol. 19, n° 5, Québec, gouvernement du Québec, p. 1-88.
- MURRAY, G. (1989). « Stratégies syndicales face à la précarité », dans G. Laflamme et al. (dir.), *La flexibilité des marchés du travail au Canada et aux États-Unis*, Genève, Organisation internationale du travail, coll. « Série de recherche », p. 191-208.
- NOISEUX, Y. (2006). *La déréglementation dans le transport routier au Québec: précarisation du travail et luttes des camionneurs indépendants*, Montréal, Observatoire des Amériques.
- NOISEUX, Y. (2008). *État, syndicalisme et travail atypique au Québec: une sociologie des absences et des émergences*, thèse de doctorat en sociologie, Montréal, Université du Québec à Montréal.
- NOISEUX, Y. (2011). « Le travail atypique au Québec: les femmes au cœur de la dynamique de centrifugation de l'emploi », *Revue Labour/Le Travail*, n° 67, Edmonton, Université d'Athabasca, p. 95-120.
- NOISEUX, Y. (2012a). « Mondialisation, travail atypique et précarisation: le travail migrant temporaire au Québec », *Recherches sociographiques*, vol. 53, n° 2, mai-août, p. 389-414.
- NOISEUX, Y. (2012b). « Syndicalisme et organisation des travailleurs atypiques », *Nouveaux cahiers du socialisme*, n° 7, hiver, p. 149-164.
- NOISEUX, Y. (2012c). « Théories syndicales et travail atypique: historique et piste de réflexion sur une mise à jour s'appuyant sur la sociologie latino-américaine du travail », *Revue Labour, Capital and Society/Travail, Capital et Société*, p. 181-202, <http://www.lcs-tcs.com/PDFs/44_1/Noiseux.pdf>, consulté le 9 octobre 2013.
- NOISEUX, Y. (2012d). « Le travail atypique au Québec: les jeunes au cœur de la dynamique de centrifugation de l'emploi », *Revue REMEST*, vol. 7, n° 1, p. 28-54.
- PERLMAN, M. (1958). *Labor Union Theories in America*, Westport, Greenwood Press.
- PERLMAN, S. (1928). *A Theory of the Labor Movement*, New York, The Macmillan Press.
- PÉRUSSE, D. (1997). « Disparité régionale et emplois non permanents », *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 9, n° 4, p. 43-49.
- PILLON, T. et F. VATIN (2004). *Traité de sociologie du travail*, Toulouse, Octares.
- PIOTET, F. (2003). « La sociologie du travail de puis Georges Friedmann », *L'année sociologique*, vol. 53, n° 2, p. 305-320.
- ROSANVALLON, P. (1984). *La crise de l'État-providence*, Paris, Seuil.
- ROSE, J.B. et G.N. CHAISON (2001). « Unionism in Canada and in the United States in the 21st Century: The Prospects for Revival », *Relations industrielles/Industrial Relations*, vol. 56, n° 1, p. 34-65.

- ROSE, R. (2013). « Les femmes et la réforme de l'assurance-emploi », communication dans le cadre du colloque *Économie autrement*, Montréal, 3 mai.
- RYAN, J. (1906). *A Living Wage: Its Ethical and Economic Aspects*, New York, Macmillan.
- SHERMAN, R. et K. VOSS (2000). « Organize or die: Labor's new tactics and immigrant workers », dans R. McMillan, *Organizing Immigrants: The Challenge for Unions in Contemporary California*, Ithaca (NY), ILR Press, p. 81-106.
- SIMONS, H. (1944). « Some reflections on syndicalism », *The Journal of Political Economy*, vol. LII, n° 1, p. 1-26.
- SOUSA SANTOS, B. DE (2003). « Para uma sociologia das ausências e uma sociologia das emergências », dans de Sousa Santos, B. (dir.), *Conhecimento prudente para uma vida decente: « Um discurso sobre as ciências revisitado »*, Porto, Afrontamento, p. 735-768.
- SOUSA SANTOS, B. DE (2004). « A critique of lazy reason: Against the waste of experience », dans I. Wallerstein (dir.), *The Modern World-System in the Longue Durée*, Boulder, Paradigm Publishers, p. 1-62.
- STATISTIQUE CANADA (2003). « Compilation spéciale du CTC basé sur l'EPA et les données de l'assurance-emploi », *La protection de l'assurance-chômage à la baisse pour les sans-emploi du Canada*, Ottawa, Statistique Canada, p. 11.
- TOURAINÉ, A. (1955). *L'évolution du travail ouvrier aux Usines Renault*, Paris, Éditions du CNRS.
- TOURAINÉ, A. (1966). *La conscience ouvrière*, Paris, Seuil.
- TOURAINÉ, A., M. WIEVIORKA et F. DUBET (1984). *Le mouvement ouvrier*, Paris, Fayard.
- UPPAL, S. (2011). « La syndicalisation, 2011 », *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 23, n° 4, n° 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, p. 20-29.
- VALLÉE, G. (1999). « Pluralité des statuts de travail et protection des droits de la personne. Quel rôle pour le droit du travail? », *Relations industrielles*, vol. 54, n° 2, p. 277-312.
- VEBLEN, T. (1904). *The Theory of Business Enterprise*, New York, Charles Scribner's Sons.
- WEBB, S. et B. WEBB (1897). *Industrial Democracy*, New York, Longmans, Green and Company.
- WILTON, R.D. et C. CRANFORD (2002). « Toward an understanding of the spatiality of social movements: Labor organizing at a private university in Los Angeles », *Social Problems*, vol. 49, n° 3, p. 374-394.
- YATES, C. (2000). « Staying the decline in union membership: Union organizing in Ontario, 1985-1999 », *Relations industrielles / Industrial Relations*, vol. 55, n° 4, p. 640-675.
- YATES, C. (2004). « Forum. Reorganizing unions, rebuilding the labor movement by organizing the unorganized: Strategic considerations », *Studies in Political Economy*, n° 7, p. 171-179.



INITIATIVES CITOYENNES ET POLITIQUES PUBLIQUES

LES FLUX DES TRAVAILLEURS MIGRANTS TEMPORAIRES ET LE RÔLE AMBIVALENT DE L'ÉTAT

CONSÉQUENCES SUR LA PRÉCARISATION DU TRAVAIL ET LA SYNDICALISATION

Sid Ahmed Soussi

Les flux migratoires ont de tout temps affecté le monde du travail. Cependant, depuis quelques années, un phénomène remarquable tend à réorienter les principes fondamentaux à la base des politiques publiques contemporaines en matière d'immigration : l'expansion des programmes de travailleurs migrants temporaires. Qu'en est-il des conséquences sociales de ces programmes et de leurs conséquences locales sur la structure de l'emploi et sa régulation ? Quels sont les effets de leur conjugaison avec les nouvelles figures de la division internationale du travail résultant des stratégies de gestion transnationales des entreprises ?

Au-delà des zones de non-droit dans lesquelles ils placent les travailleurs migrants temporaires (Choudry *et al.*, 2009), ces programmes contribuent structurellement à la précarisation de l'emploi et à la dévalorisation sociale du travail, tant ils s'intègrent aux stratégies de gestion transnationale des entreprises (Brem, 2006).

Au Québec, comme dans le reste du Canada, ce phénomène va croissant. Cette main-d'œuvre immigrante temporaire est présente dans les secteurs agricoles – entreprises agro-industrielles –, dans le travail domestique, mais aussi, et de plus en plus, dans les secteurs de la

construction, de l'exploitation minière et de la restauration, où elle est systématiquement qualifiée de « peu spécialisée », en raison de la désignation *ad hoc* que lui attribue l'un de ces programmes (le Programme des travailleurs étrangers temporaires peu spécialisés [PTET-PS]). Elle vient essentiellement des Philippines pour les aides familiales et domestiques, du Guatemala et du Mexique pour ce qui concerne à la fois les travailleurs saisonniers agricoles et les employés du secteur de la restauration et des services.

Nous dresserons ici un rapide tour d'horizon des programmes canadiens de migration temporaire encadrant ce phénomène pour, ensuite, repérer certaines de leurs principales conséquences, tant sur les plans des collectifs de travailleurs et de leurs conditions de travail et de séjour que sur celui du monde du travail au Québec.

1. LES PROGRAMMES D'IMMIGRATION TEMPORAIRE CANADIENS ET LEUR FONCTION

Trois programmes régissent aujourd'hui les flux de main-d'œuvre temporaire peu spécialisée (figure 6.1).

1. Le *Programme des aides familiales résidentes (PAFR)*. Datant des années 1950, ses principales dispositions remontent, sous leur forme actuelle, à 1992. Il draine une main-d'œuvre étrangère destinée principalement au travail domestique : soins pour enfants, personnes âgées, handicapés ; mais ce sont surtout des tâches d'entretien ménager qui occupent ce personnel. Cette main-d'œuvre est quasi exclusivement composée de femmes originaires des Philippines. La particularité du PAFR est d'être le seul programme à permettre l'accès à la résidence permanente à certaines conditions, très restrictives, de durée de séjour et de volume horaire d'activité notamment. Il est actuellement en pleine croissance : en 2009, 9 816 nouvelles aides familiales, sur un total de 38 608 travailleuses, ont été accueillies au Canada, soit trois fois plus qu'en 2000 (Citoyenneté et Immigration Canada, 2010).
2. Le *Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS)* résulte d'un protocole signé entre le Canada et la Jamaïque en 1966. Visant initialement à combler une pénurie chronique de main-d'œuvre dans le secteur agricole ontarien, il a été rapidement élargi à l'ensemble du Canada et en particulier au Québec. D'autres accords d'État furent ensuite signés avec des pays d'Amérique latine, dont le Mexique, devenu la principale source de main-d'œuvre dans le cadre de ce programme. En 2009, 55 % des 23 372 travailleurs du PTAS étaient originaires du Mexique et 28 % de la Jamaïque. Faut-il

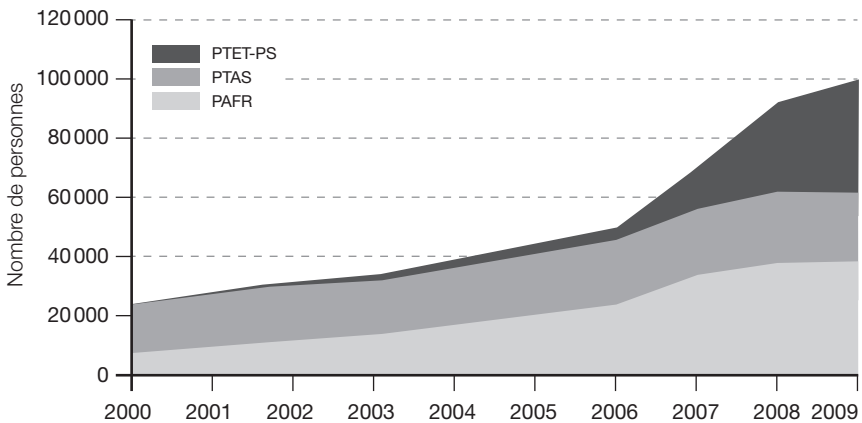
rappeler que l'Ontario tient le haut du pavé avec 85 % de cette main-d'œuvre essentiellement affectée à des entreprises agro-industrielles? Au Québec, 3 754 travailleurs y ont été recensés en 2009 (TUAC et ATA Canada, 2009).

3. Le *Programme des travailleurs étrangers et temporaires peu spécialisés* (PTET-PS), mis en place en janvier 1973, ciblait d'abord – sous sa première mouture, dite «PTET» – une main-d'œuvre hautement qualifiée (universitaires, ingénieurs, cadres). Bien qu'il continue d'être utilisé régulièrement, notamment par les universités, ce programme a vu ses prérogatives élargies, en 2002, à des emplois dits «peu spécialisés» (restauration, entretiens technique et ménager, travail agricole). Le PTET-PS, projet pilote en 2002, a connu depuis une fulgurante expansion, au point d'entrer en concurrence avec le PTAS, considéré comme étant plus avantageux à certains égards. C'est ainsi que ces deux programmes rivalisent actuellement de dispositions en matière de flexibilité à l'adresse non seulement des entreprises du secteur agro-industriel, mais aussi de celles des autres secteurs : construction, restauration, hôtellerie et autres services.

Autant au fédéral qu'au provincial, c'est pour combler les besoins chroniques du marché de l'emploi en matière de main-d'œuvre que l'État a recours à ces programmes. Les deux ministères fédéraux qui les supervisent

FIGURE 6.1.

Main-d'œuvre migrante temporaire présente au Canada au 1^{er} décembre par programme – 2000-2009



Source : Citoyenneté et Immigration Canada (2010).

sont Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) et Citoyenneté et Immigration Canada (CIC), officiellement pour s'assurer que le recours à cette main-d'œuvre se fait dans le respect des législations sur le travail et sur l'immigration. C'est d'abord le RHDCC qui répond favorablement aux demandes formulées par les employeurs en la matière, même si c'est le CIC qui, finalement, délivre les permis d'emploi nécessaires. Au Québec, c'est le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) qui accorde les autorisations de séjour préalables.

Dans l'ensemble des trois dispositifs, il apparaît clairement que la gestion des flux migratoires de la main-d'œuvre temporaire fait l'objet d'une étroite collaboration, sinon d'une véritable coordination, entre les entreprises des différents secteurs et l'État, à travers certains de ses organes *ad hoc*.

1.1. Les sous-statuts des travailleurs étrangers temporaires

Les statuts permettant l'entrée de travailleurs étrangers temporaires (TET) au Canada sont multiples (plus de seize grandes catégories subdivisées). Les programmes comprennent deux grands groupes. Le premier inclut ceux qui nécessitent un avis sur le marché du travail (AMT) émis par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) (40 % à 50 % des entrées annuelles). Le second groupe comprend les TET qui entrent à travers des «arrangements internationaux», c'est-à-dire des accords commerciaux (ALENA, AGCS, etc.), et les travailleurs de type «intérêt canadien» (35 % à 45 % des entrées annuelles).

Des données récentes¹ de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ, 2012) indiquent que le nombre des TET a connu une croissance nette des entrées et des «effectifs au 1^{er} décembre» (indicateurs StatCan) à partir de 2003-2004. Entre 2005 et 2008, la hausse a été particulièrement forte; elle a touché tous les programmes, mais plus particulièrement le PTET-PS, instauré en 2002. Avec la crise de 2008, les entrées et les effectifs ont diminué, sans pour autant tomber sous les niveaux de 2007-2008. Au Québec, on note une augmentation du nombre de TET (entrées et effectifs) à partir de 2006-2007. La croissance se poursuit même après 2008. En Ontario, mêmes tendances, mais la croissance des entrées et effectifs des TET a commencé en 2003. En dix ans, le nombre de travailleurs étrangers temporaires a augmenté de 65 % au Québec, alors que «le nombre de résidents temporaires au Québec a connu une croissance d'un peu plus de 50 % entre 2000 et 2010. Les travailleurs étrangers sont les plus nombreux à entrer au Québec comme résidents temporaires» (ISQ, 2012).

1. Voir également le site de l'ISQ, <<http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/conditions/bull-socio.htm>>, consulté le 16 octobre 2013.

1.2. Des dispositions nouvelles sur la grille salariale

Tout récemment encore, une nouvelle mesure portée par une directive administrative de RHDCC en date du 25 avril 2012 (Depatie-Pelletier, 2012) stipule que l'échelle salariale des emplois « spécialisés » occupés par les travailleurs étrangers temporaires au Canada peut désormais faire l'objet d'un découplage allant jusqu'à 15 % en deçà de celle des emplois de même catégorie occupés par des travailleurs locaux². Notons que les prérogatives juridiques du Québec lui permettent de ne pas faire sienne cette mesure qui, compte tenu de son caractère récent, n'a pas été intégrée aux dispositifs réglementaires du MICC. Faut-il noter que les conséquences imparables d'une telle mesure ne se feront guère attendre quant à la tendance qu'ils vont générer en matière de baisse salariale généralisée dans l'ensemble des secteurs d'activité affectés?

2. LES FLUX DE TRAVAIL TEMPORAIRE : UN ÉTAT DES LIEUX

Les travailleurs migrants temporaires occupent des secteurs d'emplois faiblement rémunérés, socialement peu valorisés et dans le cadre de relations du travail précaires, parce que transitoires en raison du statut et du lien de dépendance et de subordination juridique envers des employeurs définis nominativement dans le cadre de ces programmes. Certaines distinctions s'imposent cependant. Alors que dans un premier temps ces programmes étaient circonscrits à des groupes de travailleurs et à des secteurs d'activité précis – travailleurs saisonniers agricoles, aides familiales et employés domestiques –, le recours aux programmes de travailleurs dits « peu spécialisés » a permis le développement, ces dernières années, d'un flux migratoire du travail temporaire qualitativement différent. Ce flux draine des techniciens en électronique, des monteuses de lignes, des opérateurs et des techniciens en électricité et dans les télécommunications (installation d'antennes et autres matériels relatifs aux réseaux de télédiffusion, notamment). Il s'agit là d'une transformation progressive, mais profonde et *a priori* irréversible, de certains secteurs d'activité dont les besoins étaient jusque-là comblés par une main-d'œuvre locale issue de

2. Directive mise en ligne le 25 avril 2012 par RHDCC: *Programme des travailleurs étrangers temporaires – Fiche d'information sur l'avis sur le marché du travail accéléré*. Cette directive contient la remarque suivante:

Un salaire de 15 % en deçà du taux salarial affiché sera accepté, à condition qu'il soit équivalent à celui versé aux employés canadiens ou résidents permanents occupant la même profession. L'employeur qui choisit de verser au TET un salaire qui est en deçà du taux salarial affiché pourrait faire l'objet d'un examen de conformité. RHDCC/Service Canada émettra un AMT-A négatif si le salaire offert au TET est plus de 15 % en deçà de celui affiché.

structures de formation professionnelle tout aussi locales³ et dont les conditions de travail et de rémunération répondaient aux exigences économiques, financières et juridiques de référence au Québec.

Faut-il souligner que les conditions de travail affectant cette main-d'œuvre ont souvent été qualifiées de difficiles par plusieurs travaux de recherche récents produits par des acteurs institutionnels, mais aussi par des observateurs-chercheurs (Brem, 2006; Oxman-Martinez, 2006)? Il est fréquent que les journées des travailleurs saisonniers dépassent les 15 heures, alors que des aides familiales résidentes sont quasi systématiquement occupées par des tâches ménagères et domestiques, sans balises temporelles des volumes horaires de travail (Langevin et Belleau, 2000).

En ce qui concerne la rémunération, la plupart des observateurs et des intervenants s'accordent pour souligner l'équivalence au salaire minimum que reçoivent ces travailleurs, y compris les travailleurs dits « peu spécialisés ». Même si ces rémunérations imposent à la plupart de ces employés de cotiser au régime fédéral d'assurance-emploi, au Régime de rentes du Québec et au régime québécois de l'assurance parentale, la possibilité pour eux d'en bénéficier est quasi nulle.

Sur le plan de la santé et de la sécurité du travail (SST), et pour l'ensemble des travailleurs des trois programmes, les dispositions juridiques en matière de formation en SST (manipulation d'outils, de produits dangereux comme des produits chimiques ou des pesticides et autres substances à risque) sont si peu contraignantes que peu d'employeurs y ont recours. Cela, tant dans le cas des travailleurs saisonniers que dans celui des aides domestiques.

En matière de protection sociale, des études de plus en plus nombreuses montrent la vulnérabilité dans laquelle sont plongés les travailleurs migrants temporaires (Walia, 2010; TUAC et ATA Canada, 2009). Il y a naturellement la Loi sur les normes du travail et la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles qui couvrent leurs activités, mais les dispositions de ces lois sont rarement applicables, pour plusieurs raisons, aux environnements et aux milieux du travail de ces employés ainsi qu'aux conditions de subordination qui les lient à leurs employeurs. Beaucoup de travailleurs saisonniers ne peuvent quitter physiquement leur lieu de travail. C'est très souvent le cas des travailleurs agricoles et des aides familiales résidentes qui, pour nombre d'entre eux et d'entre elles, peuvent subir la confiscation de leurs documents d'identité par les employeurs nominatifs grâce auxquels leurs permis de séjour et de travail ont pu être obtenus (Oxman-Martinez, 2006). C'est principalement ce lien de dépendance envers l'employeur qui ressort de la plupart des travaux

3. Notamment dans le cadre des formations professionnelles secondaires et collégiales (DEP et DEC).

de recherche et des bilans des intervenants (organisations de défense des migrants, organisation non gouvernementale, syndicats, etc.). Au-delà de ce lien est également souligné l'isolement social de ces travailleurs (Langevin et Belleau, 2000).

3. LES DIMENSIONS INTERNATIONALES DU « MODÈLE CANADIEN »

Pour plusieurs observateurs, dont Preibisch (2010) et les auteurs des autres travaux cités plus haut, un constat commun se dégage : le recours accru de la part des pays du Nord à la gestion des flux du travail migrant temporaire (FTMT) par la mise en place de programmes *ad hoc*. Plusieurs de ces programmes avaient été établis à l'origine dans le domaine de l'agriculture, comme c'est le cas au Canada. Plusieurs autres observations émergent de ces travaux.

D'abord, les programmes canadiens accordent une plus grande flexibilité aux employeurs en matière de gestion de la main-d'œuvre dans les secteurs touchés (Preibisch, 2010).

Sur un plan comparatif, le PTAS est considéré, à l'international, comme un modèle à cause de sa longue durée (depuis 1966), du haut taux de retour et de son caractère intergouvernemental administrativement bien maîtrisé. Le nouveau programme (PTET-PS) n'a cependant pas adopté ce modèle, de sorte qu'il y a deux types de programmes pour la maîtrise des flux du travail migrant temporaire (FTMT) dans le secteur agro-industriel. La logique de ces deux programmes vise à inciter cette main-d'œuvre à accepter les conditions de travail et de rémunération de l'industrie agroalimentaire, et à être moins tentée de les contester à cause du statut temporaire/vulnérabilité et de la différence de droits (*political-legal coercion*) (Preibisch, 2010, p. 413). Cependant, dans leur ensemble, ces programmes apparaissent comme des « *pick-your-own labor* » parce qu'ils proposent des mécanismes de contrôle et de recrutement de la main-d'œuvre basés sur le sexe et la nationalité des employés (*ibid.*, p. 416) : d'où leur caractère intersectionnel en matière de *workplace segmentation* (race, ethnicité, genre, citoyenneté).

De surcroît, ces programmes mettent en place un système de compétition entre les États exportateurs de main-d'œuvre et la pratique des employeurs de *country-surfing*. C'est en particulier le cas du nouveau programme PTET-PS (*ibid.*, p. 418-419), dont la dynamique administrative et sécuritaire va de pair avec la fragilisation du pouvoir de négociation des États exportateurs, à l'exemple du recours accru à des travailleurs du Guatemala en agriculture. Il s'agit d'une « *liberalization of the source countries* » (*ibid.*, p. 419) qui offre aux employeurs une flexibilité plus grande avec le PTET-PS.

La mise en place du PTET-PS et son expansion paraissent justifiées par deux arguments. Il y a d'abord la volonté officielle de se conformer aux règles commerciales multilatérales (Organisation mondiale du commerce, clause de la nation la plus favorisée, etc.). Les travaux consultés montrent tous que cet argument est inconsistent. La seconde justification pour le choix du modèle plus flexible du PTET-PS est la lourdeur administrative du PTAS. Preibisch démontre que les problèmes liés à une exploitation accrue des TET vont de pair avec le recours à un programme plus flexible et moins encadré, comme le PTET-PS. De plus, l'émergence de recruteurs privés propre au PTET-PS est directement liée à l'augmentation du nombre de travailleurs informels et aux violations par ces recruteurs (*ibid.*, p. 426).

Encadré 6.1. – Les flux migratoires du travail temporaire et les normes internationales : les obstacles à l'action collective et syndicale

Les normes internationales applicables aux FTMT renvoient essentiellement aux principales conventions internationales (Organisation des Nations Unies – ONU et Organisation internationale du travail – OIT). Il y a d'abord 1) la Convention sur les travailleurs migrants (C97), adoptée en 1949 par l'OIT et à laquelle s'est ajoutée en 1975 une convention complémentaire (C143) dite « Convention sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires) ». Ensuite, 2) la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, adoptée par l'ONU en 1990 et entrée en vigueur en 2003. Et, enfin, 3) la toute nouvelle Convention concernant le travail décent pour les travailleuses et les travailleurs domestiques (C189), adoptée par l'OIT en 2011.

Jusqu'ici, le Canada n'a pas ratifié ces conventions. Deux arguments sont invoqués : d'abord, que la gestion des flux migratoires ainsi que les modes d'encadrement juridique des droits accordés aux travailleuses et travailleurs migrants relèvent des prérogatives de souveraineté nationale des États. Ensuite, que les droits fondamentaux sont déjà garantis au Canada pour toutes les personnes, quel que soit leur statut (Piché, Pelletier et Epale, 2006).

4. LES AGENCES PRIVÉES DE RECRUTEMENT ET L'ASSUJETTISSEMENT À UN EMPLOYEUR UNIQUE : UN ACCÈS PROBLÉMATIQUE AUX DROITS SOCIAUX

Depuis la mise en œuvre de ces trois programmes, en particulier celui des travailleurs « peu spécialisés », le PTET-PS, les agences privées de recrutement se sont multipliées dans le créneau du recrutement de cette main-d'œuvre.

Le rôle de ces agences s'est élargi pour couvrir des responsabilités qui, auparavant, revenaient aux institutions publiques, autant dans le recrutement que dans le suivi et dans l'encadrement des conditions de travail et de rémunération des travailleurs migrants temporaires. Au Québec, ce rôle est clairement dévolu à l'organisme FERME, acronyme évocateur désignant la Fondation des entreprises en recrutement de main-d'œuvre agricole étrangère⁴. Nombre d'agences privées s'activent également dans le cadre du programme des aides familiales résidentes, exigeant pour le processus de recrutement des frais considérés comme exorbitants par des travailleuses souvent désillusionnées par leurs conditions de rémunération à leur arrivée au Canada, obligées qu'elles sont de rembourser la dette contractée auprès de ces agences (OIT, 2010).

Ces constats montrent clairement les limites auxquelles se heurtent les travailleurs migrants temporaires quant à leur capacité à faire valoir leurs droits dans les milieux du travail et dans l'espace public. Faut-il souligner, enfin, l'ignorance dans laquelle se trouvent la plupart d'entre eux des normes de droit et des recours dont ils peuvent bénéficier dans leurs espaces de travail? Beaucoup maîtrisent peu ou mal la langue majoritaire, et une bonne partie est peu alphabétisée. À cela s'ajoutent des obstacles liés aux difficultés de déplacement en dehors de leur milieu de travail, et à la méconnaissance, sinon l'ignorance, des dispositifs administratifs, juridiques et institutionnels auxquels ils peuvent avoir recours en matière de droit du travail et de protection sociale. Ces recours sont, de surcroît, rendus plus complexes par l'intermédiation incontournable exercée par les agences de recrutement privées: si l'on prend en compte les difficultés que doivent gérer les travailleurs québécois en matière de relations du travail, on imagine aisément celles que doivent affronter les travailleurs migrants temporaires, alors même que les dispositions juridiques qui les encadrent ne leur permettent que difficilement de bénéficier des droits sociaux accessibles à la main-d'œuvre locale (Walia, 2010).

Les dispositifs de ces trois programmes placent donc les travailleurs migrants temporaires dans un contexte de vulnérabilité et de précarité structurelles avéré. Le contrat de travail dans le cadre de ces programmes est nominatif et crée un lien d'assujettissement à un employeur unique. Prendre l'initiative de rompre un lien d'emploi revient pour ces travailleurs à plonger, *de facto*, dans l'illégalité et donc à se mettre en situation de rapatriement forcé, par ailleurs aux propres frais du contrevenant (Oxman-Martinez, 2006).

4. Sa désignation en anglais, par RHDCC, est tout aussi évocatrice: FARMS.

5. UNE POLITIQUE DE PRÉCARISATION INSTITUTIONNALISÉE DES STATUTS D'IMMIGRATION ?

De nombreux travaux convergent vers le constat de l'institutionnalisation de la précarité des statuts juridiques des immigrants comme principale politique de maîtrise des FTMT⁵ (Goldring, Berinstein et Bernhard, 2007, p. 7-12). La recherche de Goldring et de ses collaborateurs (2007) ne porte pas uniquement sur les TET. Elle a aussi pour objectif de présenter une réflexion théorique plus large sur la manière de désigner les différents statuts des immigrants et de déterminer les processus producteurs d'une variété de statuts précaires, voire le défaut de statut légal. Pour les auteurs, la terminologie *precarious legal status* est plus appropriée sur le plan théorique et conceptuel que les approches traditionnelles binaires ou dichotomiques pour décrire les différents statuts des immigrants canadiens. Cela, parce que ces approches 1) ne reflètent pas la variété de catégories de statuts légaux («*constellation of categories of legal status*»); 2) ne permettent pas de prendre en compte le rôle des variables intersectionnelles (race, genre, etc.); et 3) n'offrent pas la flexibilité nécessaire pour adapter les catégorisations aux transformations des pratiques et des politiques dans le temps et de manière dynamique, la production des statuts étant un processus (*process*) continu.

Ce processus de «production de statut précaire» prend d'abord sa source dans la consécration par la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (2002) de la variété de statuts d'entrée autorisée pour les immigrants permanents et temporaires: cette loi change les règles en matière d'asile en les rendant plus restrictives, mais maintient l'importance des critères économiques (orientation vers le marché du travail) déjà présente dans la Loi sur l'immigration (1976), qui la précédait. En matière d'immigration permanente, les priorités économiques et associées au marché du travail sont centrales.

6. PRÉCARISATION DE L'EMPLOI ET DÉLITEMENT DU RAPPORT SALARIAL

Au-delà de ces constats se pose la question des conséquences de ce phénomène des flux de migration temporaire de la main-d'œuvre sur plusieurs aspects caractéristiques du monde du travail au Canada, et au Québec plus particulièrement.

5. «We argue that binary conceptions of legal status do not reflect the Canadian policy context, and propose the use of "precarious status" to capture the various forms of irregular status and illegality» (Goldring et al., 2007).

Il y a d'abord les effets sur la régulation de l'emploi local dans les secteurs directement affectés par ces flux, à l'exemple de celui de l'hôtellerie, de la restauration, ainsi que, et de plus en plus, celui de la construction. Dans l'hôtellerie et la restauration, des espaces déjà difficilement accessibles à l'action syndicale et où la désagrégation des rapports collectifs du travail est entamée depuis longtemps, ces flux d'immigration temporaire du travail, loin de constituer une réponse à la pénurie de main-d'œuvre invoquée par les pouvoirs publics, renforcent davantage, sinon rendent irréversible, le processus d'individualisation du rapport salarial à l'œuvre dans ces secteurs depuis ces quinze dernières années (Castel, 2009 ; Soussi, 2011). La conséquence directe de ce phénomène est l'accélération du délitement progressif du rapport salarial, notamment en fait de relations d'emploi, de modes d'organisation du travail et de conditions de rémunération, dans des secteurs où ces paramètres font l'objet, depuis le début des Trente Glorieuses, d'une régulation institutionnelle respectant les principes de base du système de relations industrielles construit au Canada, dans la foulée du *Wagner Act* et qui garantissait jusque-là un certain équilibre dans les relations du travail (Soussi, 2010a), en particulier dans le secteur des services à la clientèle (distribution et autres services à la clientèle).

L'exemple de la construction, un secteur jusque-là encadré par un mode de régulation institutionnelle du travail plus spécifique⁶, n'échappe pas non plus à cette tendance et à ce délitement du rapport salarial par rapport aux balises institutionnelles du modèle de relations du travail du Québec. Ce secteur est de plus en plus ciblé par le programme des travailleurs temporaires dits « peu spécialisés ». Bien qu'il demeure encore difficile d'obtenir des statistiques précises à cet effet, de nombreux constats convergent vers la multiplication du recours à la main-d'œuvre temporaire dans des emplois jusque-là « couverts » par des ressources et des qualifications locales. C'est le cas des monteurs d'antennes dans les secteurs de la télédiffusion et des télécommunications par exemple, de maintenance et de réparation technique dans certains secteurs du bâtiment, ou encore de la maintenance informatique dans diverses entreprises locales.

Ces flux de migration temporaire du travail frappent de plein fouet les espaces du travail comprenant des collectifs syndiqués. On ne peut que prendre acte des efforts vigoureux déployés par plusieurs organismes⁷

6. Il s'agit de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction. Cette loi a été révisée en 2011, notamment à la suite du débat sur le placement syndical 1986, c. 89, a. 1).

7. Des organismes comme le Centre international de solidarité ouvrière (CISO), le Front de défense des non-syndiqués ou l'Association des aides familiales du Québec, notamment.

de défense des droits des travailleurs migrants ainsi que des organisations syndicales québécoises et canadiennes concernant ce phénomène. À l'exemple, notamment, de la fédération syndicale des Travailleurs unis de l'alimentation et du commerce (TUAC) qui a investi des ressources matérielles et financières substantielles pour soutenir les tentatives de syndicalisation des travailleurs saisonniers dans plusieurs provinces du Canada. C'est ainsi qu'au Manitoba on voit apparaître en novembre 2008 la première convention collective signée par des travailleurs agricoles saisonniers. En Ontario, là où les syndicats agricoles ont été longtemps interdits, ces efforts ont permis, à la suite de plusieurs recours juridiques, de faire déclarer par la Cour d'appel de l'Ontario que l'interdiction législative des syndicats agricoles est une violation du droit à la négociation collective garanti par la Charte canadienne des droits et libertés. Mais ce n'est là qu'un répit puisque la Cour suprême statuera par la suite⁸, en avril 2011, dans une direction opposée, donnant raison à la province de l'Ontario de refuser aux travailleurs agricoles le droit à la négociation collective⁹. Et que dire des efforts comparables déployés par les TUAC au Québec, où la Commission des relations du travail (CRT) a rendu un jugement favorable à une demande d'accréditation syndicale¹⁰ d'un groupe de travailleurs agricoles saisonniers et a ouvert ainsi une brèche¹¹.

8. Jugement de la Cour suprême du Canada: *Ontario (Procureur général) c. Fraser*, 2011 CSC 20. DATE: 20110429.

9. «La Cour suprême du Canada a abandonné les travailleurs agricoles de l'Ontario dans leur lutte visant la dignité et le respect. Il ne fait aucun doute que le lobby des entreprises agricoles industrielles et le gouvernement McGuinty (ontarien) se réjouiront du fait que l'injustice envers les travailleurs agricoles puisse se poursuivre pour l'instant... Mais pour certains travailleurs qui se trouvent parmi les plus vulnérables et les plus exploités en Ontario, c'est un jour triste et désastreux», a déclaré Wayne Hanley, président national des TUAC-Canada (<http://www.tuac.ca/index.php?option=com_content&view=article&id=2340&Itemid=316&lang=fr>, consulté le 16 octobre 2013).

10. En avril 2010, la CRT ouvre la porte à la syndicalisation des milliers de travailleurs étrangers embauchés pendant la saison des récoltes dans les fermes québécoises. La CRT accorde le droit de se syndiquer à six travailleurs mexicains employés par la ferme L'Écuyer & Locas de la région de Mirabel, dans les Laurentides (*Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce, Section locale 501 c. L'Écuyer & Locas*, 2010QCCRT0191).

11. Décision contestée par l'employeur (*C.S., 2010-06-10 L'Écuyer c. Côté*) et par le Procureur général (*C.S., 2011-11-23 Québec (Procureur général) c. Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce, section locale 501*), mais les deux requêtes en révision judiciaire sont dites «continué *sine die*».

7. FLUX MIGRATOIRES ET DIVISION INTERNATIONALE DU TRAVAIL : L'AMBIGÜITÉ DU RÔLE DE L'ÉTAT

Faut-il noter que ce phénomène des flux migratoires temporaires du travail n'est pas l'apanage du Canada ? Ces flux se déploient également aux États-Unis, dans plusieurs pays d'Europe (Schwenken, 2005) et, paradoxalement, dans certains pays dits « émergents »¹².

Comme le font remarquer certains chercheurs (Noin *et al.*, 1999; Walia, 2010), une des contradictions les plus apparentes, dans le phénomène de la mondialisation, est celle entre, d'une part, l'adoption de politiques facilitant la libre circulation des marchandises et, d'autre part, les mesures de restriction de plus en plus importantes affectant la libre circulation des personnes. Pour eux, c'est l'État qui, aujourd'hui, cristalliserait la contradiction du processus de mondialisation en libérant la circulation des marchandises mais en régulant celle des personnes. Concernant la circulation de la force de travail, cela passe par la mise en œuvre d'une série de programmes gérant les flux de migration temporaire de la main-d'œuvre.

Ce constat appelle deux remarques. La parade potentielle contre ce phénomène et les résistances permettant d'en réduire les effets sociaux et économiques négatifs ne peuvent être renvoyées aux seules organisations syndicales. Cela, pour deux raisons. La première est liée aux difficultés, soulignées plus haut, auxquelles se heurte l'action syndicale locale, déjà fragilisée par la désagrégation des rapports collectifs du travail, et, surtout, par son incapacité d'agir à l'échelle transnationale, comme le font les stratégies des entreprises. La deuxième renvoie au fait qu'à cette échelle, précisément, l'action syndicale internationale n'a que très peu de normes sur lesquelles elle peut baser son action (Soussi, 2010c). Trois conventions de l'OIT peuvent constituer des recours potentiels : la Convention sur les travailleurs migrants (C-97), datant de 1949 ; la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille adoptée par l'ONU en 1990, entrée en vigueur en 2003 ; et la toute nouvelle convention concernant le travail décent pour les travailleuses et les travailleurs domestiques (C-189) adoptée par l'OIT en 2011. Rappelons que le Canada n'a encore ratifié aucune de ces conventions (Piché *et al.*, 2006).

Pour conclure, l'expansion rapide et l'élargissement des programmes de travail temporaire, au Canada et au Québec, ne posent pas seulement un problème de reconnaissance des droits sociaux les plus élémentaires et d'assujettissement à certaines formes de discrimination (Choudry *et al.*, 2009 ;

12. Curieusement, les dispositions de ces programmes reprennent, parfois très précisément, celles en vigueur dans certains pays du Moyen-Orient, friands de main-d'œuvre étrangère, comme l'Arabie saoudite, le Koweït ou le Qatar, entre autres.

Kelly, 2007). Cette tendance contribue, de façon structurelle et irréversible, aux processus, déjà bien entamés, de précarisation du travail et de l'emploi et qui apparaissent aujourd'hui comme des figures emblématiques de la division internationale du travail (Soussi, 2010b). Cela, dans la mesure où la logistique de ces flux participe manifestement des stratégies de gestion à long terme mises en œuvre par les entreprises, en grande partie, par ailleurs, avec le concours précieux de l'État.

Remarquons, enfin, qu'en matière de politiques publiques les efforts déployés par l'État, au Canada, dans le cadre de l'expansion de ces programmes, constituent un fait nouveau, sinon un précédent historique. Comment comprendre ces politiques sans leur mise en congruence, avérée et manifestement volontaire, avec la logique de la mondialisation économique actuellement à l'œuvre, dans la mesure où, pour la première fois, une politique d'immigration est clairement tournée vers le renforcement des stratégies de gestion des entreprises et des employeurs du secteur privé? Cette politique, qui draine, littéralement, une main-d'œuvre caractérisée par des coûts extrêmement bas, révèle déjà clairement ses conséquences sur la tendance globalement à la baisse de la rémunération du travail, au Canada ainsi que dans plusieurs pays ayant adopté ce même type de mesures.

RÉFÉRENCES

- BREM, M. (2006). *Les travailleurs migrants au Canada : une revue du programme des travailleurs saisonniers agricoles du Canada*, Ottawa, Institut Nord-Sud, <<http://www.nsi-ins.ca>>, consulté le 20 janvier 2012.
- CASTEL, R. (2009). *La montée des incertitudes : travail, protections, statut de l'individu*, Paris, Seuil.
- CHOUDRY, A., J. HANLEY, S. JORDAN, E. SHRAGGE et M. STIEGMAN (2009). *Fight Back : Workplace Justice for Immigrants*, Halifax, Fernwood Publishing.
- CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION CANADA (2010). *Rapports annuels au Parlement sur l'immigration, 2007 et 2009*, Ottawa, gouvernement du Canada, <<http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/publications/rapport-annuel2008/section1.asp>>, consulté le 9 octobre 2013.
- DEPATIE-PELLETIER, E. (2012). « Validation fédérale de la discrimination salariale de travailleurs migrants. Les violations systémiques de droits fondamentaux comme stratégie économique », *CÉRIUM/REDTAC*, <<http://migrantworkersrights.net/en/ressources/validation-federale-de-la-discrimination-salariale>>, consulté le 14 juin 2012.
- GOLDRING, L., C. BERINSTEIN, J. BERNHARD (2007). « Institutionalizing precarious immigration status in Canada », *CERIS Working Paper*, n° 61, <<http://digitalcommons.ryerson.ca/cgi/viewcontent.cgi?article=1001&context=ece>>, consulté le 9 octobre 2013.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC – ISQ (2012). *Le nombre de résidents temporaires au Québec a connu une croissance d'un peu plus de 50 % entre 2000 et 2010*, communiqué de presse, <<http://www.stat.gouv.qc.ca/salle-presse/communiqu/2012/fevrier/fev1207.htm>>, consulté le 9 octobre 2013.

- KELLY, P. (2007). «Filipino migration, transnationalism and class identity», *ARI Working Paper*, n° 90, <http://www.ari.nus.edu.sg/docs/wps/wps07_090.pdf>, consulté le 9 octobre 2013.
- LANGVIN, L. et M.-C. BELLEAU (2000). *Trafficking in Women in Canada: A Critical Analysis of the Legal Framework Governing Immigrant Domestic Workers and Mail-Order Brides*, Ottawa, Status of Women Canada.
- NOIN, D., M. GUILLON, B.S.A. YEOH, S. HUANG et R.T. JACKSON (1999). «Les migrations internationales des domestiques philippines. Contextes et expériences aux Philippines et à Singapour», *Revue européenne de migrations internationales*, vol. 15, n° 2, p. 37-67, <http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/remi_0765-0752_1999_num_15_2_1678>, consulté le 9 octobre 2013.
- ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL – OIT (2010). *International Labour Migration: A Rights-Based Approach*, Genève, International Labour Office, <http://www.ilo.org/global/topics/labour-migration/WCMS_160049/lang--fr/index.htm>, consulté le 14 janvier 2012.
- OXMAN-MARTINEZ, J. (2006). «Another look at the live-in-caregivers program: An analysis of an action research survey conducted by PINAY, the Quebec Filipino Women's Association with the Centre for Applied Family Studies», *Immigration et métropoles*, publication IM, n° 24, <http://im.metropolis.net/research-policy/research_content/doc/oxman-marinez%20LCP.pdf>, consulté le 9 octobre 2013.
- PICHÉ, V., E. PELLETIER et D. EPALE (2006). *Identification des obstacles à la ratification de la Convention de l'O.N.U. sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille: le cas du Canada*, Paris, UNESCO, Section des migrations internationales et des politiques multiculturelles.
- PREIBISCH, K. (2010). «Pick-your-own labor: Migrant workers and flexibility in Canadian agriculture», *International Migration Review*, vol. 44, n° 2, p. 404-441.
- SCHWENKEN, H. (2005). «The challenges of framing women migrants' rights in the European Union», *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 21, n° 1, p. 177-194, <<http://remi.revues.org/2357>>, consulté le 12 janvier 2012.
- SOUSSI, S.A. (2010a). «Conflictualité sociale, syndicalisme et diversité ethnoculturelle», *Conjonctures*, n°s 48-49, été-automne, p. 49-82.
- SOUSSI, S.A. (2010b). «Les dilemmes de l'action syndicale internationale: vers un droit international privé du travail?», *Vie économique*, vol. 2, n° 3, <www.eve.coop/?r=10>, consulté le 9 octobre 2013.
- SOUSSI, S.A. (2010c). «L'action syndicale internationale et son ambivalence face à la dérégulation du travail: vers un droit international privé?», *Cahiers du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES)*, n° ET1009, coll. «Études théoriques».
- SOUSSI, S.A. (2011). «Travail et identités sous pression», *À Babord*, n° 37, décembre 2010-janvier 2011, p. 22-23, <<http://www.ababord.org/spip.php?rubrique113>>, consulté le 9 octobre 2013.
- TRAVAILLEURS UNIS DE L'ALIMENTATION ET DU COMMERCE – TUAC-CANADA et ALLIANCE DES TRAVAILLEURS AGRICOLES DU CANADA – ATA CANADA (2009). *La situation des travailleurs agricoles migrants au Canada 2008-2009*, Rexdale (ON), TUAC-Canada et Alliance des travailleurs agricoles du Canada, <<http://www.ufcw.ca/>>, consulté le 9 octobre 2013.
- WALIA, H. (2010). «Transient servitude: migrant labour in Canada and the apartheid of citizenship», *Race and Class*, vol. 52, n° 1, p. 71-84, <<http://rac.sagepub.com/content/52/1/71.abstract>>, consulté le 9 octobre 2013.

L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE AU BRÉSIL ET AU QUÉBEC LA PLACE ET LE RÔLE DES TRAVAILLEURS INFORMELS, À BAS SALAIRES OU ATYPIQUES, ET LE POSITIONNEMENT DES SYNDICATS¹

Carole Yerochewski

Les travailleurs informels², à bas salaires et précaires ne sont pas nécessairement tous pauvres au sens des définitions en vigueur, quoiqu'ils constituent le gros des troupes ne pouvant vivre dignement de leur revenu. Mais ils sont pour la plupart des travailleurs appauvris dans leur capacité à agir individuellement et collectivement (au sens de Sen, 2000, et de Sewell, 1992), parce qu'ils sont au cœur des rerégulations des marchés du travail (Peck et Theodore, 2010). Et parce qu'ils sont peu, ou pas, représentés collectivement.

-
1. L'auteure remercie le Centre de recherche interuniversitaire sur la mondialisation et le travail (CRIMT) et Mona-Josée Gagnon, sociologue, qui ont cofinancé ses bourses d'études et son étude de terrain au Brésil.
 2. D'après les recommandations du Bureau international du travail (BIT), les emplois informels sont les emplois qui ne sont pas soumis «à la législation nationale du travail, à l'impôt sur le revenu, à la protection sociale ou au droit à certains avantages liés à l'emploi» (par exemple, préavis en cas de licenciement, indemnité de départ, congés annuels ou de maladie rémunérés, etc.) (OCDE, 2007).

Cette situation a évolué au cours des trente dernières années et l'on a assisté au déploiement de multiples luttes des travailleurs qui sont au cœur de ce que Castel a appelé « les métamorphoses de la question sociale » (1995). Cependant, à quelques exceptions près, comme celle de la campagne Justice for Janitors appuyée par des syndicats, ces luttes sont le plus souvent entreprises ou soutenues par des organismes communautaires ou des mouvements de foi, locaux, nationaux et transnationaux (Webster *et al.*, 2008; Lindell, 2010a; McBride et Greenwood, 2009; Fine, 2011).

Trait marquant de ces mobilisations, la plupart reprennent des revendications d'abord promues par les mouvements sociaux de femmes, en faveur des droits des citoyens ou pour la protection de l'environnement. Cette diversification des aspirations va de pair avec la montée ou remontée des revendications d'autonomie ou de contrôle sur le travail, qui a toujours marqué l'histoire des mouvements de travailleurs (Hyman, 1975). En témoignent les revendications portant sur la démocratisation des choix de développement et des relations de travail, à travers notamment la création de coopératives sociales ou de groupes pratiquant l'autogestion, et qui non seulement œuvrent ainsi à satisfaire des besoins sociaux, mais favorisent l'engagement collectif des personnes défavorisées ou pauvres (Gough *et al.*, 2006).

Ce n'est sans doute pas un hasard si ces aspirations s'expriment alors que les travailleurs informels, à bas salaires et précaires sont plus souvent des femmes, des immigrants ou des membres des minorités visibles et des jeunes, soit les groupes de population qui se retrouvent dans des situations de multidominations sur le marché du travail (Peck et Theodore, 2010). Des travaux au Nord comme au Sud soulignent d'ailleurs l'émergence de nouvelles identités collectives parmi ces travailleurs atypiques ou informels (Lindell, 2010a, 2010b; D'Amours, 2010). Cet enjeu reste cependant sous-théorisé par la littérature sur le renouveau syndical. Une partie des auteurs considèrent ainsi la présence des organismes communautaires et des mouvements de foi dans le champ des relations de travail comme une réponse à des contraintes pratiques – telles la concentration de ces travailleurs dans les petites entreprises et la fragmentation de la relation d'emploi – qui rendraient difficile leur organisation par les syndicats à partir des lieux de production (Heery, 2009; Webster *et al.*, 2008).

L'objet de ce texte est de s'interroger sur l'émergence de nouvelles identités collectives et de nouvelles aspirations, y compris chez ces travailleurs au cœur des métamorphoses de la question sociale, ainsi que les réponses apportées par les syndicats : ceux-ci s'en tiennent le plus souvent à vouloir les organiser dans le cadre des relations et institutions issues de la période dite « fordiste », comme si cette démarche suffisait à donner une « voix » collective à ces travailleurs.

Pour traiter ces questions, je m'appuie sur les résultats préliminaires d'une comparaison entre les mouvements d'économie solidaire au Brésil et au Québec. Ces résultats indiquent que les travailleurs informels ou atypiques et à bas salaires n'ont pas la même place ni le même rôle dans le développement de l'économie solidaire au Brésil et au Québec, même s'ils portent des aspirations communes; en revanche, dans les deux situations, les syndicats élaborent des stratégies analogues de syndicalisation à leur égard.

Pour exposer ces résultats et les analyser, ce chapitre est organisé de la façon suivante: la première partie présente le cadre d'analyse et la méthodologie suivie. La deuxième sert à justifier le choix du cas de l'économie solidaire en présentant ses qualités théoriques du point de vue du questionnement sur l'émergence et l'évolution de (nouvelles) identités collectives de travailleurs. Ce sont ces qualités qui rendent comparables les mouvements de l'économie solidaire au Brésil et au Québec. J'introduirai ainsi les principaux traits de ces deux mouvements matérialisés respectivement par le Forum brésilien de l'économie solidaire (FBES) et par le Chantier de l'économie sociale (ou ci-après le Chantier) au Québec. Après cette mise en contexte, les premiers résultats de la comparaison seront présentés et analysés, d'une part pour examiner dans quelle mesure ils sont généralisables au Nord et au Sud et, d'autre part, pour proposer des pistes de recherche permettant de les approfondir.

1. CADRE DE L'ÉTUDE ET PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

Les questionnements sur les mobilisations des travailleurs au cœur de la question sociale et sur la diversification des aspirations portées témoignent de la nécessité de modifier nos cadres d'analyse. Il s'agit de prendre au sérieux les identités collectives afin d'examiner le sens que les acteurs sociaux donnent à leur action, contre quelles dominations ils se mobilisent et quelles sont leurs aspirations. Ceci suppose de se situer en rupture avec le modèle du processus politique, de la mobilisation des ressources et du cadrage (McAdam, Tarrow et Tilly, 2001), qui continue à se demander comment – au lieu de se demander pourquoi – les mouvements sociaux émergent et à adopter une conception pluri-institutionnelle de la société et de la façon dont sont organisés les multiples rapports de pouvoir et de domination (Armstrong et Bernstein, 2008). Les identités collectives sont alors l'expression de la remise en cause de rapports de domination qui pouvaient jusqu'alors paraître légitimes.

Ainsi, la prééminence des travailleurs masculins dans les emplois standards ou formels ont longtemps été naturalisés par les arrangements institutionnels existants, du fait notamment que l'on s'accordait sur la

poursuite d'un bien commun, l'emploi industriel à temps plein, symbolisant la société salariale dite «fordiste», qui s'est développée tant au Nord que dans les régions industrialisées du Sud (Ramalho et Santana, 2003; Barchiesi, 2010). Ce modèle de développement a sorti une partie du travail salarié (plus ou moins grande selon les pays) de la damnation d'avoir à vivre «au jour la journée» (Castel, 1995) pour en faire un statut social de référence (Dufour et Hege, 2005). Mais ce projet de société salariale fordiste endossé par tous les syndicalismes a fait long feu, à cause non seulement des réorganisations du capital et des politiques néolibérales, mais aussi de sa contestation par différentes catégories de travailleurs (Pizzorno, 1978; Dufour et Hege, 2005; Silver, 2003).

Pour saisir quelles dominations sont remises en cause et quelles aspirations sont mises en avant dans les nouveaux mouvements de travailleurs, la conceptualisation de l'identité collective est adaptée de Melucci (1989, 1996) et de l'approche cognitive des politiques publiques (Jobert, 1992; Jenson, 1998; Muller, 2005). L'identité collective est donc la vue commune – produite par des interactions entre des individus et des groupes – sur les orientations, la lecture des possibilités et des contraintes, et le champ dans lequel elles prennent place (Melucci, 1989, 1996). Cette définition n'implique pas que tous les acteurs partagent une même identité. Au contraire, elle fait ressortir que les mouvements sociaux ne sont jamais un «donné unifié» (Melucci, 1989). Elle ouvre ainsi la possibilité de prendre en compte les associations ou oppositions discursives portées par les différents acteurs impliqués et de les mettre en relation avec leurs pratiques non discursives (Gagnon, 1991).

Une soixantaine d'entretiens semi-directifs ont été effectués au Brésil entre mars et juin 2008, auprès de responsables d'organismes communautaires, syndicaux, de coopératives et de structures de représentation des coopératives et groupes solidaires, ainsi qu'auprès du FBES. Ils portaient notamment sur les conceptions ou visions de l'économie solidaire, et sur les stratégies que les interlocuteurs associaient, sur leurs proximités ou oppositions avec d'autres groupes ou pratiques, sur le rôle du FBES dans la région de Porto Alegre. Des observations directes ont en outre été menées lors de la 4^e Plénière nationale de l'économie solidaire (à Brasilia, en 2008) et à l'occasion de réunions locales du FBES. Ces données ont servi à alimenter une thèse de doctorat sur la façon dont peut se reconstruire une représentation des travailleurs et le rôle que les syndicats jouent à ce titre. Pour la comparaison avec le Québec, un préterrain avait été effectué en 2007-2008 et quelques données, en 2012, ont été actualisées³.

3. Je remercie notamment Berthe Lacharité et Vincent van Schendel pour les commentaires et les précisions apportés. Bien sûr, les choix et les erreurs sont ma seule responsabilité.

2. LES QUALITÉS THÉORIQUES DU CAS DE L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE

2.1. Une réactualisation des mouvements d'émancipation des travailleurs du XIX^e siècle, avec de nouveaux contenus

Comme on s'accorde à le reconnaître, les initiatives de l'économie solidaire, comme l'entrepreneuriat collectif, les multiples (et souvent petites) initiatives collectives de survie par la création de travail et de revenu, ou la récupération d'entreprises en faillite par les travailleurs, avec l'appui, souvent, des syndicats, constituent d'abord des réponses à la crise de l'emploi et à la recrudescence du travail informel ou atypique (Lima, 2007 ; Leite, 2009). Ce sont des outils de lutte contre l'exclusion, économique et sociale.

Cependant, nombre d'auteurs soulignent aussi que, tout en reprenant les expériences de coopératives et d'autogestion menées par les mouvements de travailleurs à la fin du XIX^e siècle, ces initiatives portent de nouveaux contenus, qui sont en lien avec la crise de la société salariale (Laville, 2005 ; Lévesque et Mendell, 2005). Elles visent l'amélioration des conditions de travail et de vie, la protection de l'environnement, la démocratisation des relations de travail et des choix économiques, la transformation des espaces politiques en espaces participatifs et délibératifs (Lévesque et Mendell, 1999 ; Gaiger, 2004 ; Eme et Laville, 1994 ; Sarria Icaza, 2008). Ces initiatives se traduisent aussi par la création de coopératives d'habitation, de services collectifs de santé et de formes de protection sociale par l'entremise de mutualisations diverses⁴, de finances solidaires, etc. Et elles mobilisent des populations variées, dont les communautés traditionnelles (par exemple, les Quilombas au Brésil), qui agissent pour la préservation de leurs modes de vie et la réintroduction de formes d'exploitation soutenables des ressources, tout en intégrant les revendications égalitaires de genre ou entre ethnies⁵. Si de nombreuses initiatives de l'économie solidaire s'appuient sur des liens de proximité, familiaux ou de voisinage pour se développer, ce n'est donc pas pour reproduire les rapports traditionnels de domination (Laville, 2005).

4. Les mobilisations, appuyées par les syndicats, réclament aussi des lois pour soutenir la création de protection sociale pour les travailleurs informels. En Thaïlande, la campagne menée par Homenet, un réseau de travailleuses à domicile dans les pays d'Asie du Sud-Est, a obtenu une loi sur l'assurance sociale des travailleurs à domicile (<http://www.homenetseasia.org/resources_perspective.html>, consulté le 10 mars 2013).

5. Communication d'Ana Dubeux à Montréal, 2009.

2.2. Une autodéfinition commune...

Les acteurs qui sont parties prenantes de ces mobilisations se reconnaissent en effet dans des références et des définitions communes concernant les objectifs de leur action⁶. Dans tous les cas, il s'agit de poursuivre la satisfaction des besoins sociaux et non la logique du profit, le développement des personnes, des communautés et des territoires, et ce, en intervenant non plus seulement sur la façon dont la richesse est répartie, mais également en amont, sur les choix de production, car cela interfère avec le type de richesses produites et leur possible répartition (voir la question environnementale).

Parmi les principes qui animent les participants, il faut souligner la recherche d'une nouvelle citoyenneté sociale et économique reposant sur l'établissement de processus démocratiques de décision, de même que la volonté corollaire de coconstruire la réponse aux besoins sociaux en faisant participer les usagers.

Enfin, si ces initiatives s'appuient sur des statuts divers (coopérative, organisation sans but lucratif, mutuelle et même entreprise), elles sont toutes « supposées être autonomes par rapport à l'État et au secteur privé » (Lévesque et Mendell, 2005), car c'est cette autonomie qui est garante du contrôle des choix collectifs par les personnes et communautés impliquées dans l'économie solidaire. « Dans cette visée, le fonctionnement démocratique et l'autonomie de gestion sont tout aussi déterminants, voire plus [que le caractère non lucratif] » (Lévesque et Mendell, 2005).

2.3. ... faisant ressortir l'existence d'un mouvement social en lien avec une autre mondialisation

Alors que ce sont des initiatives très diverses qui se regroupent derrière la bannière de l'économie solidaire, cette autodéfinition commune fait ressortir l'existence d'un mouvement social, qui se retrouve collectivement dans les mouvements pour une autre mondialisation. Ainsi, pour Homenet, réseau asiatique d'entraide organisant des femmes travailleuses à domicile, l'économie solidaire partage avec les Forums sociaux mondiaux « le désir de synthétiser les expériences, valeurs et visions des mouvements sociaux progressistes, tout en respectant leur diversité ». Et ils cherchent tous

6. Pour une présentation synthétique des débats théoriques sur les définitions de l'économie sociale et solidaire, voir Lévesque et Mendell, 1999 et 2005. Je me réfère dans cette partie à la façon dont les participants se définissent collectivement et aux controverses qui les accompagnent, en lien avec mon cadre d'analyse.

deux «des réponses plurielles à la globalisation néolibérale, à travers l'apprentissage participatif et la réflexion sur [nos] organisations et [nos] buts» (Pineda-Ofreneo, 2008; traduction libre)⁷.

On peut souligner à ce titre que la création du Forum brésilien de l'économie solidaire (FBES) s'est réalisée dans la foulée d'une (massive) réunion tenue en 2001, lors du premier Forum social mondial, à Porto Alegre. Le FBES entretient par ailleurs des relations étroites avec le Chantier de l'économie sociale au Québec, et tous deux sont membres de regroupements internationaux qui relient les différents mouvements d'économie solidaire dans le monde⁸.

2.4. Un lieu d'implication des syndicats

Enfin, comme je l'ai déjà évoqué, les mouvements d'économie solidaire voient le plus souvent les syndicats les appuyer, eux qui participent parfois directement à la mise en œuvre de ces initiatives, comme c'est le cas au Brésil et au Québec.

Ainsi, la Centrale unique des travailleurs (CUT), principale confédération syndicale au Brésil, a créé en 1999 l'Agence de développement solidaire, organe qui lui est rattaché, afin de favoriser la structuration des initiatives d'économie solidaire. Son plus grand syndicat, le syndicat des métallos de l'une des régions les plus industrialisées du Brésil (en bordure de São Paulo, et d'où vient le président Luiz Inácio Lula da Silva), a aussi amorcé la même année la création d'une structure autonome de représentation des coopératives (Unisol), qui a été étendue en 2004 à tout le Brésil à la demande des militants syndicalistes impliqués et aussi de coopératives et groupes solidaires membres, par ailleurs, du FBES pour la plupart.

Au Québec, les deux principales confédérations syndicales, la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) et la Confédération des syndicats nationaux (CSN), sont engagées dans le Chantier de l'économie sociale et ont pris diverses initiatives dans ce domaine depuis les années 1980, en créant en particulier des fonds d'investissement dans les petites et moyennes entreprises (PME) et l'économie sociale et solidaire. Elles soutiennent aussi la syndicalisation des travailleurs dans ce secteur souvent de bas salaires.

7. <http://www.homenetseasia.org/resources_perspective.html>, consulté le 10 mars 2013.

8. Notamment le Réseau intercontinental de promotion de l'économie sociale et solidaire (RIPESS), dont le conseil d'administration réunit des représentants du Canada, du Mali, du Maroc, du Luxembourg, des Philippines, de Malaisie, d'Australie, du Chili, des États-Unis. Le RIPESS compte plus de 70 membres répartis sur tous les continents et dans plusieurs pays.

L'économie solidaire au Brésil et au Québec constitue donc un terrain propice pour observer si et pourquoi de nouvelles identités collectives de travailleurs émergent en dehors des institutions traditionnelles de représentation, et comment les syndicats se positionnent.

3. LES RÉSULTATS

Dans les deux pays qui servent à la comparaison, le mouvement de l'économie solidaire occupe un réel espace. Si l'on considère au Brésil les entrepreneurs collectifs de l'économie solidaire (EES)⁹, qui produisent des biens et services, l'état des lieux effectué pour le Secrétariat national de l'économie solidaire avait recensé, en 2007, 22 000 EES, associant (puisqu'il s'agit de structures autogérées) 1,7 million de travailleurs-coopérateurs qui décident collectivement de la gestion et se répartissent les surplus¹⁰.

Au Québec, si l'on inclut les différentes activités rassemblées sous la bannière du Chantier de l'économie sociale¹¹, on compte 7 000 entreprises collectives (coopératives et organisations sans but lucratif intervenant dans l'économie solidaire et sociale) et 125 000 emplois¹² – un chiffre à comparer avec celui du secteur de l'industrie de la construction, qui comptait en 2006 près de 133 500 travailleurs.

Mais l'économie solidaire au Brésil et celle au Québec se différencient par la place et le rôle occupés par les travailleurs, ainsi que par la façon dont sont structurés le FBES et le Chantier.

3.1. Au Brésil, un nouveau mouvement social de travailleurs

Au Brésil, les initiatives exemplaires, celles qui constituent des grandes réussites (ou des *success stories*), sont des réalisations qui se singularisent par la réalité de leurs pratiques autogestionnaires et participatives impliquant les travailleurs au cœur de la question sociale.

9. Traduction personnelle de *empreendimentos de economia solidaria*.

10. Selon Mundo Educação, la population active totale du Brésil est de 79 millions, soit 46,7% de la population en âge de travailler (<<http://dados.gov.br/dataset/populacao-economicamente-ativa-por-sexo>>, consulté le 10 mars 2013). En 2007, les travailleurs informels, salariés ou à leur compte, représentaient encore plus de 40% de la population ayant un emploi dans les centres métropolitains (où la population occupée totale était d'environ 20 millions).

11. Au Québec, le Chantier de l'économie sociale rassemble aussi des organisations historiques de l'économie sociale, comme l'institution bancaire Desjardins (par l'entremise notamment de la Caisse d'économie solidaire). Ce n'est pas nécessairement le cas dans d'autres pays; c'est pourquoi j'ai préféré conserver le terme *économie solidaire* pour ce texte (quoiqu'au Québec on parle d'*économie sociale et solidaire*).

12. <<http://www.chantier.qc.ca>>, consulté le 16 octobre 2013.

Ainsi, le projet Esperança-Cooesperança, autour de la ville de Santa Maria (dans l'État du Rio Grande do Sul), réunit des coopératives et groupes solidaires d'agriculteurs familiaux et des *catadores* (collecteurs et recycleurs de matériaux récupérés dans la rue)¹³, qui ont organisé un développement local soutenable et ont réussi à croître en maintenant des rapports démocratiques (Sarria Icaza et Freitas, 2006). Ce lieu de mobilisation de l'économie solidaire populaire est devenu le point de rencontres annuelles des coopératives du Mercosul et une étape dans la préparation des Forums sociaux mondiaux qui se tiennent au Brésil.

Autre exemple, reliant cette fois le Nord au Sud du Brésil: Justa Trama est une chaîne de valeur dans le coton, soit le regroupement de coopératives qui assurent la production écologique du coton, sa transformation en fils puis en tissus, la fabrication de vêtements et leur commercialisation à des justes prix, dans le souci de permettre à des travailleurs à faibles revenus de pouvoir quand même accéder à ce bien¹⁴. Les associés sont d'anciens travailleurs informels ou des chômeurs ainsi que des agriculteurs familiaux, issus notamment des communautés traditionnelles. L'initiative fait consensus et son développement s'est appuyé sur le FBES, les rencontres des Forums sociaux mondiaux, le soutien de la CUT – par l'entremise de l'agence de développement solidaire – ainsi que celui d'Unisol.

Parce que les travailleurs sont aussi ceux qui créent les coopératives et groupes solidaires, et parce qu'ils s'impliquent collectivement dans les diverses initiatives, en partenariat souvent avec d'autres mouvements sociaux ou communautaires, on peut parler au Brésil d'un nouveau mouvement de travailleurs.

Cela ne veut pas dire que la masse des travailleurs-coopérateurs ou travailleurs associés se retrouve dans les discours idéologiques des organisations communautaires ou syndicales, sur l'autogestion comme nouvelle forme de socialisme. La majorité explique avoir rejoint l'économie solidaire pour trouver un emploi et un revenu (voir l'état des lieux remis au Senaes).

Ils sont nombreux cependant – quand l'activité connaît des pratiques réelles d'autogestion – à donner du sens à leur travail en le reliant au développement de la communauté dans laquelle ils vivent, à se préoccuper de préserver l'environnement et à adopter un langage de bien

13. C'est d'ailleurs à travers le développement de l'économie solidaire, et avec l'appui de Caritas, un réseau d'Église qui, au Brésil, a modifié sa façon d'intervenir auprès des pauvres à partir des années 1980, que les *catadores*, les « moins que rien » au Brésil (et ailleurs), ont créé une organisation nationale pour les représenter (le Mouvement national des *catadores* et recycleurs) et ont obtenu du gouvernement de Lula l'adoption de politiques publiques de soutien appropriées.

14. Justa Trama est aussi une marque déposée.

commun (Sarria Icaza, 2008) qui leur permet de se retrouver comme sujets (Leite, 2009; Gaiger, 2004; Guimaraes, Korosue et Correa, 2006). Cela, parce qu'ils arrivent ainsi à articuler leur engagement au travail avec celui de citoyen ou de citoyenne : les formes de division traditionnelle du travail (entre concepteurs et exécutants, intellectuels et manuels) sont remises en cause de manière à assurer une gestion collective de l'activité, à concilier activité de travail et vie dans la communauté et la famille, et à contrôler des choix de production. Les femmes sont très souvent actives dans ces processus, en participant aux forums locaux du FBES, aux actions de développement local, ou aux foires (marchés locaux) et rencontres de l'économie solidaire, qui sont des lieux d'élaboration de projets et aussi de rencontre avec les usagers, où l'on montre ses produits et où l'on discute de besoins collectifs à satisfaire.

C'est pourquoi on peut dire, en se référant aux idéaux-types présentés auparavant (comme Justa Trama et le projet Esperança-Cooesperança), que les travailleurs de l'économie solidaire construisent des identités collectives différentes de celles prévalant dans les sociétés salariales fordistes, où l'on peut qualifier le rapport au travail d'hétéronome.

Dernier aspect à souligner dans la perspective d'une comparaison avec le Québec, le fait que la participation des travailleurs coopérateurs au mouvement de l'économie solidaire est prévue et organisée à travers le FBES : le processus de délégation et de constitution des coordinations exécutives locales et nationales réserve en effet deux tiers des représentations aux EES, ce qui veut dire que les coopératives et associations solidaires ne sont pas représentées seulement à travers leurs organisations nationales (telle Unisol, mentionnée précédemment). Tous les EES peuvent participer directement aux forums locaux, envoyer quelqu'un de la coopérative et se faire élire pour la plénière nationale ou la coordination exécutive du FBES. Cette forme de représentation, prévue lors de la création du FBES, a été amplifiée après la tenue de la première rencontre nationale des entrepreneurs collectifs de l'économie solidaire en 2004. Un événement marquant : 2 400 membres représentants des EES s'étaient déplacés. C'est ce qui a achevé de révéler la réalité de ce mouvement de travailleurs.

3.2. Au Québec, une coalition d'organisations et de divers mouvements, mais des organisations du travail qui restent hétéronomes

Le développement de l'économie solidaire au Québec est le fruit d'une coalition entre les mouvements de femmes, le mouvement communautaire, le mouvement syndical, rural et écologique (Lévesque et Mendell, 1999). La mobilisation s'est notamment inscrite dans celle de la Marche du pain et des roses organisée par la Fédération des femmes en 1995 pour

réclamer des infrastructures de services de proximité de qualité. Mais il ne s'agit pas d'un mouvement de travailleurs. L'histoire des centres de la petite enfance (CPE) au Québec est emblématique de cette situation.

Créés à l'initiative de parents qui se préoccupaient et de l'égalité entre hommes et femmes et de la qualité des accueils collectifs de la petite enfance, ces centres ont reçu un appui important des syndicats pour arracher les financements publics (dans la seconde moitié des années 1990) permettant à la fois d'offrir ce service de façon universelle (les garderies à 5 dollars) et de proposer aux travailleurs de ces centres des conditions de rémunération et de travail meilleures que dans d'autres secteurs de l'économie solidaire au Québec.

Au premier abord, les syndicats québécois s'étaient cependant montrés plutôt opposés à la reconnaissance des centres de la petite enfance, pensant qu'ils allaient surtout favoriser le développement de petits boulots. Les syndicats voulaient des emplois publics. Mais les parents et le mouvement des femmes n'en voulaient pas, car ils souhaitaient garder un rôle dans l'organisation de ces services. Devant le soutien apporté aux parents par les travailleuses de ces garderies, qui se sentaient impliquées dans cette aventure (Bellemare *et al.*, 2004), les syndicats ont finalement admis que l'on pouvait avoir des associations avec les parents d'enfants pour gérer ces garderies. L'institution de la négociation collective a été repensée en conséquence pour l'ensemble de l'économie solidaire et sociale québécoise.

Cependant, ce processus est allé de pair avec une institutionnalisation traditionnelle de l'organisation du travail. Alors que les ancêtres de ces CPE, les garderies populaires, étaient cogérées par les parents et les travailleuses et les travailleurs, l'insertion dans une négociation collective s'est accompagnée d'une perte démocratique: les travailleuses ne participent plus directement à la gestion et on a reproduit une division hiérarchique du travail. On peut noter que la première vague de syndicalisation dans les garderies populaires, au début des années 1980, avait déjà entraîné de vifs débats avec les syndicats, car les travailleuses souhaitaient préserver leur implication collective dans l'organisation des garderies (Hamel, 1991).

Aujourd'hui, si les parents participent à la gestion des CPE, il n'y a plus de cogestion avec les travailleuses. Contrairement à ce qui se produit dans l'économie solidaire brésilienne, les travailleurs des CPE ne décident pas en assemblée générale comment mener l'activité ou la gérer. Ni là ni dans d'autres coopératives ou associations à but non lucratif qui interviennent dans le recyclage des déchets, l'aide à domicile, les arts, l'animation culturelle, etc. Or, l'exemple des CPE montre que les préoccupations et aspirations des travailleuses ne portaient pas seulement sur les conditions de travail et de rémunération, mais aussi sur les façons de travailler. Elles, le plus souvent, souhaitaient aussi être impliquées dans la définition des besoins et des réponses à apporter.

C'est pourquoi on peut dire que le gain démocratique dans l'économie solidaire québécoise vient de ce que l'usager – ou la communauté locale par différents regroupements – participe à la construction de l'offre. L'économie solidaire répond ainsi à des besoins sociaux collectifs et porte nombre d'aspirations, mais ne constitue pas un mouvement de travailleurs. Ceux-ci ne font pas partie de ceux qui entreprennent collectivement. Quand on les interroge, ils se disent en général satisfaits de leur travail, étant donné son utilité sociale, la diversité des tâches et l'autonomie dont ils disposent¹⁵. Mais ils ne sont pas des militants de l'économie solidaire, comme le sont en revanche ceux qui dirigent ces coopératives et organisations à but non lucratif. Et les rapports entre les uns et les autres, la façon dont est organisé le travail, restent dominés par le modèle classique de l'entrepreneur qui conçoit l'activité et du travailleur qui l'exécute. Si nouvelles identités collectives de travailleurs il y a, elles s'expriment par l'intermédiaire d'associations diverses, notamment de travailleurs indépendants, qui ne font pas partie de l'économie solidaire alors qu'elles organisent le même type de travailleurs¹⁶.

Dernière différence marquante avec le Brésil : au Québec, les coopératives et associations sont représentées au conseil d'administration du Chantier de l'économie sociale, mais par l'entremise de leur organisation nationale. Le Chantier n'est pas, contrairement au FBES, un espace où les entreprises collectives de l'économie solidaire et les travailleurs peuvent participer directement à la gouvernance du mouvement. On tient pour acquis que les regroupements d'entreprises collectives et les syndicats se représentent effectivement les uns et les autres, ce qui met en question la notion d'espaces publics de proximité (et les types de biens communs) que les organisations d'économie sociale québécoises sont susceptibles de produire.

3.3. Des syndicats soucieux des conditions de travail, non de l'organisation du travail

Les centrales syndicales soutiennent l'économie sociale et solidaire, notamment parce qu'elle permet de lutter contre le chômage et les diverses formes de discrimination et qu'elle contribue à lutter contre la marginalisation

15. Groupe de travail national de l'économie solidaire sur les conditions de travail, 2007, <<http://www.revueds.ca/groupe-de-travail-national-de-leconomie-solidaire-sur-les-conditions-de-travail.aspx>>, consulté le 20 octobre 2012.

16. C'est le cas notamment de l'Association des éducatrices en milieu familial du Québec, qui revendiquent le statut de travailleur indépendant considérant la façon dont sont organisés les centres de la petite enfance. Pour une présentation synthétique de ces « logiques d'action collective d'associations regroupant des travailleurs indépendants », voir D'Amours, 2010.

et l'isolement des travailleuses et travailleurs de l'économie informelle. On peut trouver des nuances entre les centrales syndicales québécoises (FTQ et CSN) et la CUT au Brésil. Mes données de terrain montrent que dans la vision de la CUT, l'économie solidaire doit être non seulement viable économiquement, mais aussi compétitive, ce qui est une acceptation des règles du marché capitaliste que l'économie solidaire combat¹⁷.

Cependant, les centrales syndicales se retrouvent pour mettre de l'avant des préoccupations héritées de la période dite «fordiste», qui consistent à s'occuper des conditions de travail (et du partage des gains de productivité), mais pas de la façon dont le travail est organisé.

S'occuper des conditions de travail paraît légitime quand on constate qu'au Québec plusieurs secteurs de l'économie solidaire sont régulés essentiellement par les normes minimales du travail; et cela semble d'autant plus légitime au Brésil que les conditions de travail ne sont pas encadrées comme dans le secteur «formel» de l'économie; 18 % des groupes solidaires ne sont en mesure de fournir que l'équivalent d'un demi-salaire minimum aux associés.

Cependant, il faut se resituer dans le contexte extrêmement inégalitaire du Brésil pour comprendre pourquoi l'état des lieux effectué en 2007 souligne que l'économie solidaire apporte globalement une amélioration des conditions de travail et de vie par rapport aux situations de pauvreté, d'autoproduction et de travail informel (salaré ou à son compte) qui constituent encore la majorité des situations sur le marché du travail¹⁸.

Ces conditions de travail justifient aux yeux des syndicats leur souci de les améliorer et de veiller à ce que «les gouvernements n'utilisent pas l'économie sociale et solidaire pour saper les services publics qui relèvent de leur responsabilité», comme le soulignait un communiqué adopté par les syndicalistes des différents pays présents au Forum international de l'économie sociale et solidaire (FIESS) à Montréal en 2011. La façon de formuler est très marquée par le Nord, où les services publics sont plus développés. La préoccupation des syndicats en Amérique latine, en Afrique et en Asie serait plutôt de ne pas voir se réduire encore les emplois dits «formels» (ceux qui bénéficient d'un droit du travail et de protections sociales collectives). C'est pourquoi la CUT au Brésil refuse de soutenir

17. Pour le cas de syndicats de la CUT qui se démarquent de cette orientation majoritaire, voir Yerochewski, 2010.

18. Le taux de (très grande) pauvreté mesuré par le seuil des paniers alimentaires de base est de 21 % en 2009; 40 % de la population économiquement active gagne au plus un salaire minimum, salaire minimum qui est, selon le Département inter-syndical de statistiques et d'études socioéconomiques (DIEESE) – l'institut travaillant auprès des syndicats brésiliens –, environ quatre fois inférieur à ce qui serait nécessaire aux besoins d'une famille de deux adultes et deux enfants.

des petites initiatives dans l'économie solidaire qui ne sont pas considérées comme compétitives quand elles ne peuvent fournir les mêmes droits formels aux coopérateurs.

Cependant, il est important de souligner que ces petites initiatives ont souvent été les points de départ de quelques-unes des grandes réussites de l'économie solidaire brésilienne (comme à Santa Maria). Le critère de l'accès aux droits formels n'est pas suffisant pour qualifier leur dynamique et rendre compte des besoins et aspirations qui animent les travailleurs qui s'y regroupent. Preuve en est, à l'inverse, le fait que dans les coopératives animées par les syndicalistes de la CUT (en général des entreprises en faillite récupérées), les travailleurs-coopérateurs peu qualifiés sont souvent en retrait de l'action collective, même quand ils reçoivent plus que ce que leur ancien statut de travailleur formel leur aurait apporté (comme cela peut se produire dans les coopératives compétitives, où les revenus sont répartis de façon moins inégalitaire que dans les entreprises classiques).

La principale raison de cette situation mise en évidence dans les divers travaux portant sur ces entreprises récupérées est qu'elles continuent de poursuivre des objectifs de compétitivité et reproduisent la division traditionnelle du travail entre concepteurs et exécutants, si bien que les travailleurs peu qualifiés se sentent de ce fait dévalorisés. Ils ne se considèrent pas plus comme « propriétaires » de leur travail et ne se projettent pas dans ces pratiques formelles de l'autogestion, où ceux qui s'expriment aux assemblées générales sont les militants syndicaux ou les travailleurs qualifiés qui sont restés et occupent bien souvent les postes de direction (Lima, 2007 ; Rosenfield, 2007).

La CUT, comme ses homologues québécoises, veut syndiquer les coopérateurs pour défendre leurs droits. Mais on peut constater qu'il existe un décalage comparable au Brésil et au Québec pour les travailleurs de l'économie solidaire du bas de l'échelle : ils sont organisés par les syndicats selon des conditions de travail pourtant meilleures que dans d'autres pans de l'économie solidaire, voire meilleures que dans le secteur formel, mais ils ne s'y « retrouvent » pas. Bien sûr, cela ne signifie pas qu'il ne puisse y avoir à la fois de bonnes conditions de travail et de rémunération et un engagement des travailleurs-coopérateurs. Les coopératives de la chaîne de valeur Justa Trama sont des exemples mariant ces aspects avec des pratiques réelles d'autogestion, où les objectifs sont collectivement discutés, en lien avec les besoins des communautés locales, et où les façons d'organiser le travail font partie des débats.

4. DISCUSSION

Il semble, selon les travaux portant sur l'économie sociale et solidaire, guère prolifiques sur les formes d'auto-organisation des travailleurs, et surtout selon ceux portant sur l'organisation des travailleurs informels dans les pays du Sud (voir en particulier Lindell, 2010a, 2010b), que ces résultats soient généralisables, tant sur le plan des formes de participation des travailleurs que des pratiques syndicales à leur égard.

Ainsi, on retrouve plus souvent au Sud des mouvements ou des initiatives collectives de travailleurs derrière la mobilisation en faveur de l'économie sociale et solidaire; celle-ci apparaît comme un moyen pour les travailleurs informels de s'organiser, d'obtenir une reconnaissance en tant qu'acteurs collectifs et de s'insérer dans des réseaux de solidarité. Tandis qu'au Nord l'économie solidaire reproduit le plus souvent une coupure entre ceux qui travaillent, en général comme salariés, et ceux qui entreprennent collectivement, au nom de multiples objectifs sociaux, dont celui de la lutte contre l'exclusion.

Il faut se garder cependant de procéder à des interprétations hâtives, en imaginant que l'on retrouve plus souvent des travailleurs dans les initiatives d'économie solidaire au Sud parce que ce sont des initiatives de survie, alors que la lutte contre l'exclusion est balisée au Nord par les États-providence et débouchent sur la création en partie subventionnée d'entreprises d'insertion (au Québec, en Suisse, en France, en Belgique, notamment) où l'on se préoccupe de réinsérer les exclus, ceux que l'on perçoit au cœur des métamorphoses de la question sociale.

Deux éléments peuvent retenir l'attention. D'une part, l'important développement des mobilisations de travailleurs informels au Sud et la grande diversité de leurs initiatives et identités collectives (Lindell, 2010a, 2010b), qui montrent que le fait de se revendiquer partie prenante de l'économie solidaire n'est pas une réponse déterminée par le contexte, mais correspond bien à un choix, en matière d'alliances et de construction de solidarités. D'autre part, le fait que les mouvements d'économie solidaire en Amérique latine, et au Brésil en particulier, l'un des berceaux du renouveau de cette thématique, ont été l'initiative d'organisations communautaires et de mouvements de foi qui s'inscrivent dans des approches philosophiques (ou religieuses, comme la théologie de la libération) et des pratiques innovantes en fait de citoyenneté et d'éducation populaire. Ces acteurs ont joué un rôle important dans le développement d'une économie solidaire populaire en tant qu'agents médiateurs (Gaiger, 2005): s'ils peuvent parfois jouer un rôle ambivalent, en maintenant (pour de multiples raisons) des groupes solidaires dans leur dépendance, ils (en tant qu'acteurs collectifs) tendent à assurer une « interface »

empêchant «la pure et simple subordination des demandes populaires aux catégories de pensée et à la logique d'action des interlocuteurs externes» (Gaiger, 2005, p. 326).

Il serait sans doute pertinent, comme piste de recherche, d'examiner plus attentivement quelles sont les organisations communautaires qui se sont historiquement impliquées au Nord (et au Sud) dans le développement d'une économie solidaire et comment elles ont négocié les solidarités et les soutiens institutionnels. Il est marquant de constater à ce titre qu'il y a eu une sorte de schisme au Québec au sein du mouvement communautaire: la partie appelée ou autobaptisée mouvement communautaire autonome – susceptible sans doute de relayer à grande échelle les enjeux de démocratisation du travail et les pratiques de participation citoyenne des «exclus» – ne s'est pas impliquée dans l'économie solidaire et l'a même critiquée au départ, craignant – crainte qui a traversé toutes les mobilisations des sociétés civiles se heurtant dans les années 1980 et 1990 à la montée de l'exclusion – de gérer l'exclusion pour l'État ou, en tout cas, de participer à la marchandisation de la vie quotidienne, comme le retrace le court extrait suivant:

Le mouvement des femmes [au Québec] a proposé [dans la seconde moitié des années 1990] une définition large de l'économie sociale de manière à inclure l'action communautaire, soit les initiatives allant dans le sens de la réduction de la pauvreté, la lutte contre l'exclusion et le chômage, de même que les initiatives visant la conscientisation sociale et la construction de la solidarité [...]. À peu près à la même époque, le mouvement communautaire a demandé que l'action communautaire autonome soit clairement distinguée de l'économie sociale de manière à conserver les fonds que l'État consacrait à l'éducation populaire et au soutien à la revendication de droits sociaux (Québec, 2001). Plus fondamentalement, les intervenants en action communautaire craignaient d'être contraints à s'investir dans des activités à forte teneur entrepreneuriale et de contribuer ainsi à la marchandisation de la vie quotidienne (ce à quoi ils s'opposent) (Lévesque et Mendell, 2005, p. 5).

Or, c'est surtout dans l'action communautaire autonome que diverses pratiques de gestion participative associant usagers et travailleuses et travailleurs ont été développées. Par ailleurs, il va en quelque sorte de soi, notamment dans l'économie sociale et solidaire au Québec où l'on a souhaité la participation des syndicats, de considérer que c'est le rôle de ces derniers d'amener cette réflexion sur les conditions de travail et la participation des travailleurs. Mais les centrales syndicales québécoises comme les autres syndicats des pays industrialisés accordent peu d'attention à cet enjeu de l'organisation du travail. Ils s'en préoccupent parfois pour les professions qualifiées ou les cols blancs, mais continuent à relativiser la question de la construction d'un rapport au travail pour tous ceux qui sont au bas de l'échelle ou sont des travailleurs précaires. Or, cela constitue un enjeu important, y compris pour ces travailleurs, du moins si l'on ne veut pas qu'ils n'aient d'autres choix que de suivre le mouvement

ou de résister (et de s'autoexclure) des projets conçus par d'autres et qui ne leur attribuent guère une place valorisante, comme le montre l'exemple des entreprises récupérées au Brésil. D'ailleurs, quand on compare ce qui se passe au Brésil avec les travailleurs informels mobilisés dans l'économie solidaire, souvent des femmes, avec ce qui se passe au Québec, et dans d'autres provinces du Canada, avec les travailleurs indépendants, et en particulier avec les femmes assurant un travail de soin, on s'aperçoit que ces travailleurs souvent précaires cherchent à obtenir certaines garanties et une mutualisation des risques, mais pas nécessairement au prix de s'identifier à des salariés dépossédés de toute réflexion ou autonomie sur leur travail – quand bien même cette autonomie peut être relativement factice dans certaines conditions (D'Amours, 2010; Yates, 2010).

Au Sud comme au Nord, l'institutionnalisation du syndicalisme s'est effectuée à partir du même paradigme sociétal : celui de la société salariale fordiste, où l'on abandonne (plus ou moins selon les histoires particulières des pays) le contrôle de l'organisation du travail au patron en échange de la participation aux gains de productivité et, normalement, d'une sécurité d'emploi.

Ce paradigme conditionne encore les stratégies syndicales, y compris au Sud où les syndicats apportent sans doute plus systématiquement leur appui à l'économie solidaire, car c'est le lieu où se retrouvent leurs anciens membres qui ont perdu leur emploi à la suite des faillites massives et de l'informalisation de pans de l'économie provoquées par les crises et les réformes structurelles demandées par le Fonds monétaire international (FMI). Cependant, au Sud comme au Nord, les pratiques syndicales, qu'elles consistent à conclure des alliances avec les organisations de travailleurs informels ou de travailleurs précaires et à bas salaires ou à les syndiquer directement, sont source de tensions avec les organisations ou en leur sein (Lindell, 2010a; Webster *et al.*, 2008; Fine, 2011), parce que les syndicats maintiennent ce qu'on peut appeler des stratégies dépendantes du sentier parcouru (Chun, 2009) et cherchent le plus souvent à réinsérer dans les négociations collectives traditionnelles ces luttes de travailleurs, alors que leurs revendications et aspirations débordent de ce cadre institutionnalisé.

Il y aurait sans doute lieu d'explorer dans quelles conditions des syndicats se détachent de ces pratiques majoritaires pour prendre en compte les nouvelles aspirations portées, y compris par les travailleurs pauvres, à bas salaires ou informels, et pour contribuer à la construction de nouvelles modalités de représentation collective de travailleurs. Il y aurait sans doute lieu de s'interroger à ce titre sur la façon dont sont construits les espaces de participation et de délibération des mouvements d'économie solidaire, et sur la façon dont interagissent les différents protagonistes au sein des structures (quels que soient leurs divers statuts), comme l'indiquent mes résultats de thèse.

Enfin – et ce sujet constitue sans doute un objet susceptible de concrétiser des solidarités entre les travailleurs informels, atypiques ou à bas salaires, et les autres –, il y aurait lieu d'examiner quels types de politiques publiques sont susceptibles de favoriser non seulement l'essor d'une économie sociale et solidaire, mais aussi l'essor de la participation citoyenne et démocratique des travailleurs dans un cadre plus sécuritaire. Car, malgré le caractère de *success stories* de certaines de ces initiatives, elles ne permettent pas toujours de sortir les travailleurs de la pauvreté. Aussi, au Sud comme au Nord, avec l'appui souvent des syndicats, on revendique et on crée des mutuelles de santé et de crédit, même des pensions de retraite¹⁹; on veille à assurer des formations (à la gestion, à la commercialisation, etc.), à obtenir des taux d'intérêt incitatifs pour développer les activités, etc.

Il y aurait sans doute matière à relier ces préoccupations à celles qui animent les réflexions sur les réformes des politiques d'emploi dans les pays du Nord, en particulier celles qui se proposent d'assurer une sécurité des trajectoires professionnelles ou des transitions entre les différentes positions d'activité (Gazier et Auer, 2006), soit entre emploi, formation, congé parental, bénévolat. Ces réflexions, qui cherchent une sortie par le haut de la société salariale fordiste, pourraient intégrer le soutien au développement d'une économie solidaire et justifier ainsi une façon beaucoup plus pertinente d'activer les dépenses sociales en accordant des financements (sous forme de subventions ou de prêts à taux préférentiels) aux entreprises sociales qui appliquent des critères de fonctionnement collectivement établis par les acteurs de l'économie sociale et solidaire, et reconnus par les syndicats et l'État, comme le défend la Chambre genevoise de l'économie sociale et solidaire suisse (en référence aux propositions de l'économiste Alain Lipietz)²⁰. On peut imaginer fonder là aussi des solidarités entre travailleurs des entreprises classiques et ceux de l'économie solidaire sur la pertinence des financements ou réductions d'impôts accordés aux différentes entreprises (classiques ou sociales). On disposerait en outre de leviers pour favoriser la participation des travailleurs et leur reconnaissance en tant que citoyens de l'économie solidaire, ce qui contribuerait aussi à lutter contre l'appauvrissement de leur capacité à agir individuellement et collectivement.

19. Voir dans cet ouvrage le chapitre de Berthe Lacharité sur la création du régime de retraite des groupes communautaires et de femmes.

20. Voir à ce sujet une synthèse du rapport Lipietz portant sur la proposition d'une loi-cadre pour l'économie sociale et solidaire en France (<<http://lipietz.net/spip.php?article314>>, consulté le 1^{er} avril 2013) et l'enquête menée par la Chambre genevoise de l'économie sociale et solidaire suisse, qui soutient que l'autonomie des travailleurs et leur participation aux décisions favorisent la création d'emplois exemplaires dans l'économie sociale et solidaire (<http://www.apres-ge.ch/sites/test.intranetgestion.com/files/Etude_statistique_APRES-GE.pdf>, consulté le 1^{er} avril 2013).

RÉFÉRENCES

- ARMSTRONG, E.A. et M. BERNSTEIN (2008). «Culture power, and institutions: A multi-institutional politics approach to social movements», *Sociological Theory*, vol. 1, n° 26, p. 74-99.
- BARCHIESI, F. (2010). «Informality and casualization as challenges to South Africa's industrial unionism: Manufacturing workers in the east rand/Ekurhuleni region in the 1990s», *African Studies Quarterly*, vol. 11, n°s 2-3, p. 67-85.
- BELLEMARE, G., A.-R. GRAVEL, L. BRIAND et A. VALLÉE (2004). «Le syndicalisme de transformation sociale (Social movement unionism). Voie de renouvellement des théories du syndicalisme? Le cas des services de garde», *Cahiers du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES)*, n° ET0419, coll. «Études théoriques».
- CASTEL, R. (1995). *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard.
- CHUN, J.J. (2009). *Organizing at the Margins. The Symbolic Politics of Labor in South Korea and the United States*, Ithaca (NY), Cornell University Press.
- D'AMOURS, M. (2010). «Les logiques d'action collective d'associations regroupant des travailleurs indépendants», *Relations industrielles*, vol. 65, n° 2, p. 257-280.
- DUFOUR, C. et A. HEGE (2005). «Emplois précaires, emploi normal et syndicalisme», *Chronique internationale de l'Ires*, n° 97, p. 5-22.
- EME, B. et J.-L. LAVILLE (dir.) (1994). *Cohésion sociale et emploi*, Paris, Desclée de Brouwer.
- FINE, J. (2011). «News forms to settle old scores: Updating the worker center story in the United States», *Relations industrielles*, vol. 66, n° 4, p. 604-630.
- GAGNON, M.-J. (1991). «Le syndicalisme: du mode d'appréhension à l'objet sociologique», *Sociologies et sociétés*, vol. XXIII, n° 2, p. 79-95.
- GAIGER, L.I. (2004). «As emancipacoes no presente e no futuro», dans L.I. Gaiger (dir.), *Sentidos e experiencias da economia solidaria no Brasil*, Porto Alegre, Université fédérale de Rio Grande do Sul, p. 371-402.
- GAIGER, L.I. (2005). «Économie solidaire et espace public. Quelques remarques à propos du rôle des agents médiateurs», dans J.-L. Laville, J.-P. Magnen, G.C. de França Filho et A. Medeiros (dir.), *Action publique et économie solidaire*, Ramonville Saint-Agne (FR), Érès, p. 321-334.
- GAZIER, B. et P. AUER (2006). *L'introuvable sécurité d'emploi*, Paris, Flammarion.
- GOUGH, J. et A. EISENSCHITZ, avec la collaboration de A. McCULLOCH (2006). *Spaces of Social Exclusion*, New York, Routledge.
- GUIMARAES, V.N., A. KOROSUE et F.Z.M. CORREA (2006). «Empreendimentos auto-geridos em Santa Catarina: uma alternativa democratica a producao», dans Piccinini, V. et al. (dir.), *O mosaico do trabalho na sociedade contemporanea*, Porto Alegre, Editora da UFRGS, p. 293-324.
- GUSFIELD, J. (1981). *The Culture of Public Problems: Drinking Driving and the Symbolic Order*, Chicago (IL), University of Chicago Press.
- HAMEL, P. (1991). *Action collective et démocratie locale. Les mouvements urbains montréalais*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.
- HEERY, E. (2009). «The representation gap and the future of worker representation», *Industrial Relations Journal*, vol. 40, n° 4, p. 324-336.
- HYMAN, R. (1975). *Industrial Relations. A Marxist Introduction*, Londres, Macmillan.

- JENSON, J. (1998). «Les réformes des services de garde pour jeunes enfants en France et au Québec: une analyse historico-institutionnaliste», *Politique et sociétés*, vol. 17, n°s 1-2, p. 183-216.
- JOBERT, B. (1992). «Représentations sociales, controverses et débats dans la conduite des politiques publiques», *Revue française de science politique*, vol. 42, n° 2, p. 219-234.
- LAVILLE, J.-L. (2005). «Action publique et économie: un cadre d'analyse», dans J.-L. Laville, J.-P. Magnen, G.C. de França Filho et A. Medeiros (dir.), *Action publique et économie solidaire. Une perspective internationale*, Ramonville Saint-Agne, Éditions Érès, p. 19-46.
- LEITE, M. DE P. (2009). «A economia solidária e o trabalho associativo: teorias e realidades», *Revista brasileira de ciencias sociais*, vol. 24, n° 69, p. 31-51.
- LÉVESQUE, B. (2003). «Mondialisation, démocratie plurielle, économie sociale et solidaire», *Économie et Solidarités*, hors série, p. 103-121.
- LÉVESQUE, B. et M. MENDELL (1999). «L'économie sociale au Québec: éléments théoriques et empiriques pour le débat et la recherche», *Lien social et Politiques*, vol. 41, p. 105-118.
- LÉVESQUE, B. et M. MENDELL (2005). «L'économie sociale: diversité des définitions et des constructions théoriques», *Interventions économiques*, n° 32, <<http://interventionseconomiques.revues.org/852>>, consulté le 24 février 2013.
- LIMA, J.C. (2007). «Trabalho flexível e autogestão: estudo comparativo entre cooperativas de terceirização industrial», *Ligações perigosas. Trabalho flexível e trabalho associado*, São Paulo, Annablume, p. 127-170.
- LINDELL, I. (2010a). *Africa's Informal Workers. Collective Agency, Alliances and Transnational Organizing in Urban Africa*, Londres et New York, Zed Books.
- LINDELL, I. (2010b). «Informality and collective organizing: Identities, alliances and transnational activism», *Third World Quarterly*, vol. 31, n° 2, p. 207-222.
- McADAM, D., S. TARROW et C. TILLY (2001). *Dynamics of Contention*, Cambridge, Cambridge University Press.
- McBRIDE, J. et I. GREENWOOD (2009). *Community Unionism: A Comparative Analysis of Concepts and Contexts*, Basingstoke, Palgrave Macmillan.
- MELUCCI, A. (1989). *Nomads of the Present*, Philadelphie, Temple University Press.
- MELUCCI, A. (1996). *Challenging Codes. Collective Action in the Information Age*, Cambridge, Cambridge University Press.
- MULLER, P. (2005). «Esquisse d'une théorie du changement dans l'action publique: structures, acteurs et cadres cognitifs», *Revue française de science politique*, vol. 55, n° 1, p. 155-187.
- ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES – OCDE (2007). «L'emploi informel», dans *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2007*, Paris, OCDE, p. 35.
- PECK, J. et N. THEODORE (2010). «Labor markets from the bottom up», dans S. McGrath-Champ, A. Herod et A. Rainnie, *Handbook of Employment and Society: Working Space*, Cheltenham, Edward Elgar, p. 87-105.
- PINEDA-OFRENEO, R. (2008). «Towards fair trade and sustainable livelihood for women informal workers in a globalizing ASEAN», communication présentée dans le cadre du second Asia Pacific Congress of Cooperatives intitulé *Building a Solidarity Economy – Revisioning Globalization from the Perspective of Cooperatives, Trade Unions, and People's Economies*, Université de la Philippines School of Labor and Industrial Relations, 15-16 mai.

- PIZZORNO, A. (1978). «Political exchange and collective identity in industrial conflict», dans C. Crouch et A. Pizzorno (dir.), *The Resurgence of Class Conflict in Western Europe since 1968*, vol. 2, Londres, The Macmillan Press, p. 277-298.
- RAMALHO, J.R. et M.A. SANTANA (2003). «Trabalhadores, sindicatos e a nova questao social», dans M.A. Santana et J.R. Ramalho (dir.), *Além da fabrica. Trabalhadores, sindicatos e a nova questao social*, São Paulo, Boitempo Editorial, p. 11-43.
- ROSENFELD, C.L. (2007). «A autogestao e a nova questao social: repensando a relação individuo-sociedade», *Ligações perigosas. Trabalho Flexível e trabalho associado*, São Paulo, Annablume, p. 93-126.
- SARRIA ICAZA, A.M. (2008). *Economia solidaria, accion colectiva e espacio publico en el sur de Brasil*, thèse de doctorat, Louvain, Université catholique de Louvain, Faculté des sciences économiques et sociales.
- SARRIA ICAZA, A.M. et M.R. DE FREITAS (dir.) (2006). *O projeto Esperança/Cooperança e a construção da economia solidaria no Brasil. Relato de uma experiência*, Porto Alegre, Caritas Brasileira.
- SCHURMAN, S.J. et A.E. EATON (dir.) (2012). *Trade Union Organizing in the Informal Economy: A Review of the Literature on Organizing in Africa, Asia, Latin America, North America and Western, Central and Eastern Europe*, rapport pour le Solidarity Center Principal, <<http://smlr.rutgers.edu/news-events/review-of-trade-union-organizing-in-informal-economy>>, consulté le 1^{er} avril 2013.
- SEN, A. (2000). *Repenser l'inégalité*, Paris, Seuil.
- SEWELL, W.H. (1992). «A theory of structure: Duality, agency and transformation», *The American Journal of Sociology*, vol. 98, n° 1, p. 1-29.
- SILVER, B.J. (2003). *Forces of Labor. Workers Movements and Globalization Since 1870*, New York, Cambridge University Press.
- SUPIOT, A. (2010). *L'esprit de Philadelphie. La justice sociale face au marché total*, Paris, Seuil.
- WEBSTER, E. et al. (2008). «Closing the representation gap in micro and small enterprises», *Global Labour*, document de recherche n° 3, <<http://www.global-labour-university.org>>, consulté le 2 mars 2012.
- YATES, C. (2010). «Comprendre le travail de soins, syndiquer les femmes: comment le cadrage d'un problème modèle une stratégie syndicale», *La Revue de l'IRES*, n° 65, p. 133-152, <<http://www.ires-fr.org/images/files/Revues/Revue65/r65-7.pdf>>, consulté le 15 novembre 2013.
- YEROCHEWSKI, C. (2010). «Comment syndicats et outsiders arrivent à se mobiliser conjointement: le cas de l'économie solidaire au Brésil», *La Revue de l'Ires*, vol. 67, n° 4, p. 5-34.

CHAPITRE

8

L'INSERTION ET LE MAINTIEN EN EMPLOI DES PERSONNES ÉLOIGNÉES DU MARCHÉ DU TRAVAIL L'EXPÉRIENCE DES EMPLOIS DE SOLIDARITÉ À TROIS-RIVIÈRES (QUÉBEC)

Lise St-Germain

Ce chapitre fait état d'une expérience d'insertion et de maintien en emploi de personnes éloignées du marché du travail dans le cadre d'une initiative intitulée Emplois de solidarité¹ mise en œuvre à Trois-Rivières, au Québec, menée depuis 2005 et pilotée, en collaboration avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec, par un organisme communautaire² œuvrant dans le domaine de la lutte contre la pauvreté dans une multitude de secteurs d'activité : alphabétisation et éducation populaire, soutien aux familles et lutte au décrochage scolaire, économie sociale, employabilité et formation à l'emploi, développement local.

L'initiative Emplois de solidarité cible la problématique complexe de l'insertion en emploi des populations dites « inemployables ». Des cohortes successives de quelques dizaines de personnes faisant partie de cette population arrivent à se maintenir majoritairement en emploi avec un statut de salarié et dans de vrais emplois, alors que tous les critères

1. Ce projet a fait l'objet d'une évaluation systématique et d'un rapport intitulé *Le projet Emplois de solidarité, septembre 2009*, sur lequel s'appuie largement ce chapitre.

2. Centre d'organisation mauricien de services et d'éducation populaire (COMSEP).

d'employabilité actuels les classent dans la catégorie des non-employables. Que se passe-t-il? Quels sont les facteurs et composantes qui font en sorte que ces personnes ayant des trajectoires d'assistance publique de longue durée arrivent à se maintenir en emploi sur une période relativement longue? Quels sont les effets de cette entrée dans l'emploi dans leur trajectoire identitaire? En quoi l'approche d'accompagnement influe-t-elle sur le processus d'intégration et de maintien en emploi? En quoi les chefs d'entreprise qui ont accepté le défi de l'insertion contribuent-ils au processus d'intégration et de maintien en emploi? En quoi ce projet met-il en question le modèle dominant des politiques d'insertion? Telles sont les questions que ce chapitre entend aborder brièvement.

L'exploration de cette initiative doit être située dans le cadre des réflexions et des enjeux actuels de la société québécoise entourant, d'une part, les questions d'insertion sociale et économique, de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, et de citoyenneté, mais aussi, d'autre part, les défis qui se posent actuellement à la société québécoise face aux transformations et aux besoins du marché du travail et, enfin, les rôles et responsabilités des différents acteurs dans la mise en œuvre de solutions innovantes.

1. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE : UN ENVIRONNEMENT LOCAL ET UNE CONJONCTURE POLITIQUE NATIONALE SPÉCIFIQUES

Les débats sur la pauvreté et sur la lutte contre la pauvreté sont très présents dans le discours social et politique au Québec depuis la Marche des femmes (1995), l'organisation du Sommet socioéconomique national (1996), la formation du Collectif pour une loi contre la pauvreté (1998) et l'adoption à l'unanimité par l'Assemblée nationale de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (projet de loi 112, 2002). L'Institut de la statistique du Québec met à jour régulièrement un *Inventaire des indicateurs de pauvreté et d'exclusion sociale* et publie un *Recueil statistique sur la pauvreté et les inégalités socioéconomiques au Québec*, outils essentiels visant à couvrir les multiples aspects de la pauvreté.

La Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale définit la pauvreté, dans son article 2, comme «la condition dans laquelle se trouve un être humain qui est privé de manière durable des ressources, des moyens, des choix et du pouvoir nécessaires pour acquérir et maintenir son autonomie économique et favoriser son inclusion active dans la société québécoise» (Québec, 2002). La pauvreté est donc une notion complexe et multidimensionnelle ayant des «effets négatifs sur la croissance économique», entraînant «des coûts dus à la non-utilisation des ressources humaines», «des répercussions négatives sur la cohésion

sociale» et, enfin, des «retombées sur la participation à la vie démocratique et sur l'égalité des chances à travers ses répercussions sur la petite enfance» (Québec, 2002).

Cette conceptualisation en fonction des coûts sociaux est conforme à la position que la majorité des organismes de la société civile a adoptée depuis les années 1990, insistant sur les effets négatifs de la pauvreté sur la santé des individus, sur leur accessibilité à l'éducation, sur leur niveau de participation sociale et, enfin, sur la cohésion sociale en général. La pauvreté affaiblit les liens sociaux, elle est génératrice de préjugés et de stigmates qui isolent les gens ou les amènent à s'isoler. Elle entrave leur intégration sociale autant qu'elle hypothèque leur capacité à exercer pleinement leurs droits de citoyenneté. C'est enfin dans ce contexte socio-politique que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion implique une responsabilité collective et, par le fait même, devient un champ où intervient une multiplicité d'acteurs individuels, institutionnels et communautaires.

L'expérience des Emplois de solidarité se déroule à Trois-Rivières, une ville moyenne du Québec de 133 000 habitants. Après avoir connu un niveau très élevé de développement industriel, Trois-Rivières a vécu dans les années 1990 une crise profonde de chômage qui a détruit des dizaines de milliers d'emplois manufacturiers généralement stables, syndiqués et bien rémunérés. Florissante jusqu'aux années 1980 grâce à l'industrie du papier et du bois, la ville a connu une chute économique brutale qui lui a valu, en 1998, le titre de « capitale nationale du chômage ». Cette situation, vécue comme un véritable choc, a provoqué un mouvement de relance économique. La mobilisation s'est organisée sur une base régionale et locale, et a donné lieu à des concertations sur l'emploi impliquant, entre autres, des politiques de soutien au développement économique, de relance des activités industrielles, de définition de secteurs prometteurs, d'implantation de dizaines d'entreprises d'économie sociale, de mise sur pied de différents types d'actions de formation, de réinsertion en emploi et de développement local, soutenues par les trois paliers de gouvernement (fédéral, provincial, municipal). Le « tiers-secteur » a contribué à ces stratégies de développement socioéconomique entre autres par la mise en place d'une stratégie en développement économique communautaire, en économie sociale et en revitalisation intégrée, de même que par une appropriation des enjeux du développement local.

Dans le programme Emplois de solidarité, les fonctionnaires des services régionaux d'Emploi-Québec (palier provincial) participent à différentes tables de concertation, à des instances de coordination et de partenariat tant avec les entreprises qu'avec les acteurs communautaires. Ces fonctionnaires sont mobilisés par un sentiment d'urgence, mais aussi de solidarité et d'engagement sur la base d'une conscience d'appartenance

commune à Trois-Rivières, mais aussi par le fait que chacun connaît une personne en situation difficile dans son entourage immédiat. De cette convergence émane également un respect mutuel pour des pratiques différentes, mais poursuivant l'objectif de défendre raisonnablement et équitablement les intérêts d'une communauté dont certains groupes sont en difficulté. Les rapports entre acteurs sont à l'évidence fondés sur des liens de confiance, sur des réputations positives, plus que sur des relations bureaucratiques. Chacun entend participer au processus de revitalisation de Trois-Rivières et se situer, à ce titre, à l'interface entre la politique étatique de soutien du revenu, les mesures publiques destinées à faciliter la transition vers l'emploi pour des individus difficilement employables et les initiatives des organismes travaillant en fonction de l'objectif de faciliter une réinsertion aussi bien sociale qu'économique. L'évidence du terrain oblige donc à sortir des paradigmes binaires opposant l'économique au social, l'État à la société, le marché à la responsabilité solidaire.

Les domaines de réinsertion en emploi se veulent multiples. Certaines personnes sont réinsérées dans des secteurs de l'économie marchande. D'autres sont replacées dans des secteurs protégés, et d'autres encore se retrouvent dans des emplois de l'économie sociale, tels l'aide à domicile, le recyclage, la restauration, les arts, la carrosserie, etc.

Les stratégies d'arrimage entre la main-d'œuvre et le marché du travail local se déploient sous différentes formes d'ententes et de partenariats entre Emploi-Québec et les ressources externes communautaires en main-d'œuvre. C'est dans ce contexte que le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale a signé, en août 2005, une entente avec l'organisme COMSEP, afin d'expérimenter une nouvelle approche d'insertion socio-professionnelle et de maintien en emploi avec les personnes très éloignées du marché du travail. L'intention était alors de permettre à chacun, peu importe sa condition ou son écart par rapport au marché du travail, d'exercer son droit d'accéder au travail et de bénéficier ultimement de la reconnaissance sociale, dont l'emploi salarié demeure un vecteur d'intégration sociale puissant. L'expérience se poursuit actuellement à Trois-Rivières, ainsi que dans la région de la Capitale-Nationale, sur le territoire de la ville de Lévis³.

3. Emplois de solidarité fait l'objet d'un deuxième projet pilote qui, à la suite d'une évaluation par la Direction des politiques du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), conviendra ou non d'un déploiement à l'échelle du Québec. Cette seconde expérience permet d'expérimenter une nouvelle cohorte à Trois-Rivières, puis une seconde dans la région de la Capitale-Nationale (territoire de la ville de Lévis). L'expérimentation dans un autre territoire permettra de documenter les facteurs de l'environnement socioterritorial qui influent sur la mise en œuvre et les conditions de réussite du projet, ainsi que l'expérimentation de divers paramètres du modèle d'intervention.

2. LA QUESTION DE L'INTÉGRATION EN EMPLOI COMME STRATÉGIE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Emplois de solidarité est une expérience qui offre à chacun des participants une approche d'intégration en emploi, jumelant une formation préparatoire à l'emploi et une *réelle expérience de travail salarié en entreprise*. L'«emploi de solidarité» consiste en une *subvention salariale à long terme* donnée à l'entreprise (privée, d'économie sociale ou à but non lucratif) qui choisit volontairement d'intégrer une personne dont l'employabilité est limitée⁴. Cette subvention compense l'écart de productivité de personnes qui, rappelons-le, ont un faible profil d'employabilité⁵. La personne embauchée dans le cadre d'un tel programme détient un *statut de travailleuse ou travailleur salarié*, selon le poste qu'elle occupe, et elle est rémunérée au *taux salarial des entreprises*. À ce titre, la personne qui occupe un poste d'«emploi de solidarité» bénéficie des mêmes conditions et avantages que les autres employés de l'entreprise» (MESS, 2005). Les personnes sont placées dans les entreprises en considérant leurs aspirations et intérêts, leurs expériences passées, leurs limites. La recherche d'entreprises collaboratrices est ciblée selon les secteurs d'activités visés par les personnes, la dynamique locale du marché du travail et les besoins de ce marché. L'entreprise bénéficie en outre d'une *allocation lui permettant de désigner un compagnon* jumelé à la personne en processus intégration. Enfin, un

4. Des études, réalisées en 1999 par le ministère de la Solidarité sociale et visant à mieux cerner les caractéristiques de la clientèle apte au travail et le potentiel d'intégration à l'emploi, ont relevé trois facteurs qui assurent l'intégration au marché du travail: 1) le potentiel individuel d'insertion professionnelle; 2) le niveau des compétences professionnelles; 3) les perspectives d'emploi, compte tenu de la profession exercée.

5. En novembre 1999, le MSS a composé un indice du potentiel individuel d'insertion des prestataires aptes inscrits à l'assistance-emploi, à partir de cinq caractéristiques: la durée cumulative à l'aide sociale, la durée d'absence sur le marché du travail, l'âge, la scolarité et le statut de monoparentalité. L'indice prend la valeur 0 lorsque le prestataire ne remplit aucune des conditions considérées comme favorisant l'insertion, alors que la valeur 100 renvoie à celui qui les satisfait toutes. Si l'on regroupe les valeurs pour les ramener à trois niveaux d'employabilité, on obtient le portrait suivant: 1) bon potentiel: aucune ou une limite (indice 80 ou 100: 124 000 prestataires au Québec); 2) potentiel moyen: deux ou trois limites (indice 40 ou 60: 235 000 prestataires au Québec); 3) faible potentiel: quatre ou cinq limites (indice 0 ou 20: 84 000 prestataires au Québec). L'étude affirme que les personnes appartenant à la dernière catégorie sont éloignées du marché du travail en raison de contraintes importantes à l'emploi. Les individus associés à cette catégorie ne sont tout simplement pas vus comme étant des candidats à l'embauche par les employeurs pour des considérations d'âge, de faible qualification, de faible productivité, de comportement, etc. Ces prestataires ayant un potentiel zéro d'employabilité sont dans la catégorie de classification aptes sans contraintes à l'emploi, leur handicap étant leur degré d'éloignement du marché du travail.

agent de projet agit comme agent de liaison, d'accompagnement et de médiation entre tous les acteurs impliqués dans le processus : la personne en intégration, l'employeur, le compagnon et les agents du centre local d'emploi. Ce rôle, qui s'inscrit dans une approche de *médiation*, se poursuit pendant toute la durée d'emploi afin de *favoriser le maintien en emploi* des prestataires.

Les participants sont des prestataires aptes, inscrits à l'assistance-emploi et qui partagent au moins quatre des cinq caractéristiques jugées déterminantes et limitatives pour l'intégration à l'emploi, puisque c'est le cumul des caractéristiques qui marque le niveau d'employabilité selon des paramètres établis par Emploi-Québec (MESS, 2005) :

- une durée cumulative à l'aide sociale supérieure ou égale à quatre ans ;
- une absence prolongée du marché du travail ;
- le fait d'avoir 45 ans et plus ;
- une scolarité inconnue ou inférieure à la quatrième année du secondaire ;
- le fait d'être famille monoparentale.

Ces personnes constituent une *population frontrière* (Beauvais, 2004, cité dans St-Germain, 2004) entre les catégories de prestataires « Aptes » et « Inaptés ». Elles ne sont pas classées inaptées au travail, mais leur accès au marché du travail et leur chance d'intégrer un emploi et de s'y maintenir à long terme sont fortement hypothéqués par les facteurs limitatifs de leurs conditions sociales.

En 2009, au moment où la recherche évaluative relative de la première expérience Emplois de solidarité a été effectuée, les résultats révélaient un taux de rétention à l'emploi inattendu : de la cohorte initiale de 26 personnes, 15 étaient toujours en emploi et 8 étaient à la recherche active d'emploi, 9 travaillaient dans des entreprises privées, 3 dans des entreprises d'économie sociale et 3 dans des organismes communautaires. Notons que les personnes en recherche d'emploi avaient perdu leur emploi en cours de projet pour diverses raisons : fermeture d'usine, compression dans les emplois, maladies graves. À la suite de ces événements, elles ont dû reprendre le processus de recherche d'emploi dans le cadre de la même expérimentation. Les emplois étaient pour la majorité dans le secteur des services à la personne et dans celui du commerce de détail : dépanneur, épicerie, charcuterie, entreprise de messagerie, garage, entreprise de location de voiture, animalerie, résidence pour personnes âgées, restaurant.

La plupart des personnes travaillaient dans la même entreprise depuis le début du projet, en moyenne 27 heures par semaine à un taux horaire moyen de 9,28 \$ dans les entreprises privées et de 8,50 \$ dans les entreprises d'économie sociale et organismes communautaires. L'échelle salariale variait de 8,50 \$ à 12 \$ l'heure. Notons que les plus bas salaires correspondaient au taux du salaire minimum en vigueur à cette période.

Des 15 personnes toujours en emploi composant alors cette cohorte, 10 ne recevaient plus aucune prestation d'aide sociale, alors que 5 d'entre elles avaient toujours un lien avec l'aide sociale en raison de l'insuffisance de leur revenu et du nombre d'heures travaillées par choix. Ces dernières travaillaient toutes 21 heures par semaine en raison de contraintes de vie personnelles et familiales (santé physique ou psychologique, prise en charge d'enfants ou de parents ou des deux) ne leur permettant pas de travailler davantage d'heures. Leur revenu total les autorisait à se prévaloir de leur droit de conserver leur carte pour allocations spéciales. *Pour ces personnes*, il s'agissait dès lors d'une sortie de pauvreté relative plutôt que matérielle, car *les effets du travail étaient pour elles d'ordre qualitatif plutôt que financier*: sentiment d'utilité sociale, bien-être personnel, réseau social, accomplissement de soi, identité de travailleur, fierté d'avoir un chèque de paie plutôt qu'une prestation. Ces effets étaient aussi perçus chez les 10 autres personnes, mais, en plus, pour ce groupe, l'emploi et le niveau de salaire correspondaient à une amélioration du revenu.

3. ORIENTATIONS ET PRINCIPES : LES ÉTAPES DU PROCESSUS D'INTÉGRATION, D'INSERTION ET DE MAINTIEN EN EMPLOI

3.1. La phase préparatoire (deux mois)

Une période de huit semaines intensives de préparation et de formation est prévue pour tous les participants et participantes avant l'entrée en entreprise. Cette période permet de préciser le degré d'éloignement des personnes face au marché du travail et de fixer les objectifs personnels d'intégration et d'insertion socioprofessionnelle. Les participants sont informés de leurs droits et de leurs devoirs en milieu de travail. Cette phase est aussi la préparation au choix et à la recherche d'un milieu de travail. Elle combine un processus d'accompagnement et un processus de formation intensif préparatoire à l'emploi. Durant cette période, les personnes ont droit à une allocation de participation de 30 \$ par semaine en supplément de leur prestation d'aide sociale régulière. Cette phase prépare à l'entrée au travail et met en place les conditions d'entrée par une réduction des obstacles organisationnels (transport, gardiennage, santé, etc.). Une exploration des obstacles en lien avec le réseau familial et social de la personne a lieu (prise en charge de parents, d'enfants malades, résistance au changement, violence, etc.). Chaque personne fait l'objet d'une rencontre avec un organisme d'intervention budgétaire pour établir les projections financières dans les scénarios de changements de revenu personnel et familial de manière à prévoir les suppléments possibles et les répercussions dans les cas de situation particulière.

3.2. La phase de recherche d'emploi

Avec le soutien de l'accompagnateur, la personne fait des démarches de recherche d'emploi selon ses champs d'intérêt, ses compétences et son degré d'expérience. L'approche préconise le développement de l'autonomie des personnes, mais aussi une approche prospective face aux employeurs, laquelle est menée conjointement avec l'agente ou l'agent de projet. Cette démarche vise à aller au-delà des offres d'emploi, en se basant plutôt sur les rêves des personnes pour aller solliciter directement les employeurs avec une offre de main-d'œuvre. De plus, les personnes sont invitées à faire des démarches d'emploi pour l'ensemble de leur groupe. Des activités d'exploration et de visites d'entreprises (démarche directe d'emploi en face à face) sont organisées en équipe de 2 à 4 personnes, chacune connaissant les besoins des autres. Cette stratégie maximise le capital de trouvaillies, les énergies, le degré de motivation.

3.3. L'entrée en emploi et les étapes d'intégration

L'entrée en milieu de travail s'effectue à raison de 21 heures par semaine durant les six premiers mois, rémunérées au salaire de l'entreprise. L'entrée à 21 heures est importante, car elle joue sur le *sentiment de sécurité* des personnes et des employeurs. Dans le cas d'un revirement de situation, la personne revient à sa situation initiale sans pénalités ni délais. Pour les entreprises, cela permet une adaptation graduelle. Les 21 heures pendant les six premiers mois se présentent comme un moyen de gestion des risques. Cette durée correspond aussi à ce que les personnes sont habituées de faire quand elles participent à des programmes. Il s'agit d'une gestion par étapes de l'adaptation.

Durant les trois premiers mois (ou plus selon le besoin) suivant l'entrée en milieu de travail, la personne est *jumelée avec une ou un compagnon* de travail dont le mandat est d'accompagner la personne dans *l'apprentissage de ses fonctions*. Le compagnonnage renforce les conditions de réussite de la démarche d'intégration professionnelle. Il s'agit d'une forme de tutorat en entreprise. La personne qui accomplit ce rôle est un point de référence pour celle qui est en intégration. Il s'agit de ne pas laisser la personne seule, livrée à elle-même dans un univers inconnu. Cette procédure permet d'agir sur le sentiment de sécurité et de construire le sentiment d'appartenance à son nouvel environnement. L'entreprise est compensée pour ce mandat par une allocation hebdomadaire.

Pendant les six premiers mois de l'intégration, les personnes participent à une *rencontre hebdomadaire* à COMSEP (organisme communautaire promoteur de l'expérience). C'est une rencontre de groupe pour faire un débriefing de la semaine. Cet espace d'intervention vise à prévenir les risques de décrochage et à gérer les crises. Les bons et les mauvais coups

des uns et des autres alimentent le transfert des acquis entre les pairs. L'agent de projet évalue et projette les visites éventuelles et les suivis auprès de l'employeur. On travaille le sentiment de sécurité et de compétence dans ces rencontres.

Les sixième et douzième mois sont des étapes de passage. Chaque personne peut évoluer dans un scénario horaire différent selon son cheminement et en considérant les besoins de l'entreprise : 21 heures, 28 heures ou 35 heures par semaine. Les suivis téléphoniques et les visites en entreprises sont maintenus. En tout temps, les personnes peuvent faire appel à l'agent de projet pour être accompagnées par rapport à un besoin en lien avec leur travail, leur revenu, des suivis gouvernementaux ou tout autre besoin d'ordre personnel. Toutefois, l'intensité de leur travail est différente selon l'état du cheminement de chaque personne et du milieu de travail. Cette étape peut s'avérer une sortie officielle de l'aide sociale.

3.4. La stratégie de maintien en emploi

Après une année, si la personne demeure en emploi, l'agent de projet maintient les liens avec l'entreprise dans le cadre du suivi de la subvention et pour toutes les demandes provenant de l'entreprise ou des personnes. Des suivis téléphoniques sont effectués aux six mois afin de saisir l'état de la situation et du maintien, ainsi que de prévenir des risques de décrochage ou encore d'accompagner un changement prévisible.

En tout temps, les personnes qui perdent leur emploi sont accompagnées et soutenues dans leur recherche d'un nouvel emploi, même après trois ans. Si la période de recherche s'avère plus longue que prévu, les personnes sont accompagnées dans les procédures liées à l'assurance-emploi.

Le suivi en entreprise doit être souple afin de réduire les irritants pour les gestionnaires d'entreprises et de tenir compte de la réalité et de la dynamique du marché du travail. Ce sont de petites entreprises et les gestionnaires ont peu de ressources à leur disposition. Le processus est le suivant :

- Une première rencontre pour fixer les règles et la signature du protocole ainsi que pour prendre contact avec la personne et introduire le compagnon ;
- Des suivis téléphoniques durant les trois premiers mois et au besoin par la suite ;
- Des rencontres de suivi avec les compagnons pendant toute la période de compagnonnage, autant de fois que les besoins se manifestent. Ces rencontres se font dans l'entreprise. Ces visites permettent une appropriation par l'agent de projet du milieu de travail ;
- Un suivi téléphonique pour évaluer la situation aux sixième et douzième mois, de manière à autoriser ou non le passage à une autre étape du processus ;

- Les rencontres de suivi de gestion de la subvention (par téléphone ou en milieu de travail). Le suivi de gestion de la subvention est une occasion d'intervention informelle pour l'agent de projet. Tout en gérant les aspects administratifs, l'employeur et l'agent sont à même d'utiliser ce temps pour échanger sur le cheminement du processus d'insertion et trouver les solutions au fur et à mesure que des problèmes se présentent. Les périodes de réclamation de la subvention assurent cette régularité du lien entre le milieu de travail et la ressource en emploi.

Les Emplois de solidarité constituent une approche novatrice par rapport aux mesures et services offerts par Emploi-Québec en proposant à une clientèle particulièrement défavorisée sur le plan de l'emploi une démarche graduelle et structurée dont le résultat final est l'occupation d'un emploi. Au terme du processus, la personne devient salariée de l'entreprise et peut ainsi, dans la mesure où ses revenus de travail sont suffisants, s'affranchir de l'aide sociale. Ce qui distingue un emploi de solidarité d'un emploi régulier est, d'une part, la portion du salaire qui est subventionnée et, d'autre part, l'accompagnement et le suivi de l'organisme auprès de la personne et de l'employeur. En somme, comme le nom du projet l'indique, les emplois de solidarité se situent à la frontière entre la solidarité sociale et l'aide à l'emploi (Emploi-Québec, 2011).

4. LES AXES D'INTERVENTION

Emplois de solidarité intervient simultanément sur cinq axes qui permettent d'agencer une stratégie globale d'intervention en vue d'atteindre des dimensions constitutives de la dynamique du marché du travail :

1. la capacité d'influencer les procédures de sélection du marché du travail;
2. le développement de l'employabilité en situation réelle d'emploi;
3. la capacité d'influencer l'environnement de travail (adaptation des emplois);
4. le maintien en emploi par une approche de médiation;
5. l'octroi à l'employeur d'une subvention salariale sur le long terme.

4.1. Les procédures de sélection du marché du travail

Le premier axe, qui constitue aussi un objectif du projet, est l'action sur les procédures de sélection du marché du travail en vue d'ouvrir l'accès à l'emploi aux personnes éloignées du marché du travail. Dubar (1993) souligne combien l'accès à l'emploi salarié est un terrain de concurrence difficile et inégalitaire. L'emploi étant une denrée de plus en plus rare et

sélective, les facteurs subjectifs y jouent un rôle accru. Au cœur de cette concurrence, deux pôles de *construction identitaire* sont en jeu. Le premier fait référence au « bilan des compétences » au regard des procédures d'embauche qui ont tendance à se complexifier et à devenir de véritables obstacles pour les personnes moins qualifiées socialement. « Aujourd'hui, se vendre, se faire apprécier, se mettre en valeur, est devenu aussi important que de travailler » (Dubar, 1993, p. 48). Le second pôle renvoie à la capacité d'une personne à faire valoir ses expériences de travail et à les transposer dans un projet. Ces deux pôles seraient ainsi des outils de transaction, de marchandage que Dubar nomme « pôles de transaction relationnelle et biographique ». Cette négociation des compétences exige, de la part d'un individu qui cherche à se tailler une place sur le marché de l'emploi, « de faire preuve de flexibilité temporelle, de réaménager des perspectives antérieures et de les transférer dans une nouvelle dynamique [...] d'être capable de franchir ces épreuves identitaires » (Dubar, 1993, p. 48).

Passer une entrevue, j'y arrive pas, je viens trempé d'un bout à l'autre, ça m'humilie, j'ai rien à leur dire sur moi. Tu sais, la première entrevue c'est difficile, j'étais convaincu qu'il ne me prendrait pas, cinq-six ans sans travailler, tu sais... mon poids... Christian croyait en moi. Il est venu avec moi. Juste sa présence, sans qu'il dise rien, ça m'a aidé. J'étais rassuré, son regard me donnait les réponses qu'il fallait que je dise... Peut-être qu'aujourd'hui j'aurais moins de difficulté, je ne sais pas, j'aime mieux ne pas y penser (un participant au projet).

Dans ce jeu stratégique, l'intervention vise à contourner l'offre d'emploi par une offre sélectionnée de main-d'œuvre en misant sur d'autres dimensions que la compétence recherchée par l'employeur. Il s'agit d'offrir à un *employeur sélectionné* une occasion de collaborer à un processus d'insertion et de développement de compétences lié aux aspirations d'une *candidate* ou d'un *candidat choisi*. La porte d'entrée au marché de l'emploi n'est pas exclusivement en fonction des besoins du marché ou de l'offre d'emploi, mais davantage en fonction du capital disponible et utilisable chez la personne candidate, c'est-à-dire en fonction des éléments sur lesquels il est possible et crédible de faire valoir les arguments de base pour faire l'entrée dans la procédure de sélection du marché du travail. Cette opération s'effectue en considérant l'ensemble du bassin des entreprises ciblées plutôt que l'offre d'emploi disponible. *Cette approche repose sur une intervention qui combine trois stratégies: la recherche d'emploi, la « vente » du capital humain disponible et utilisable chez une ou un candidat et l'accompagnement dans l'entrée des procédures du marché du travail (placement assisté).* Ces trois stratégies établissent les assises du projet d'insertion qui se déploiera par la suite, une fois l'entrée faite dans l'entreprise.

Mon travail est comme un travail de vente... Il faut donner l'heure juste aux employeurs, ne pas leur raconter n'importe quoi, ils peuvent comprendre si on explique la situation, ils sont assez ouverts finalement, il faut leur expliquer et vendre les gens... dire aux employeurs que moi je travaille avec des gens qui sont

motivés, je leur dis que les gens ne sont pas obligés de participer... ils sont là volontairement... Je leur explique l'histoire de la personne et ses limites, mais aussi je leur dis que les gens seront ponctuels, assidus, qu'ils n'auront pas le goût de partir s'ils sont bien traités. Je leur démontre que ces personnes peuvent être intéressantes pour l'entreprise qui n'a pas à offrir un temps plein ou qui a besoin de faire faire des tâches sur mesure qui n'entrent pas nécessairement dans un poste de travail... J'essaie... je ne pars pas nécessairement des offres d'emploi, je pars de la personne et je trouve un milieu sur mesure pour elle... La personne choisit l'entreprise où elle souhaite travailler, moi je lui fais part des entreprises que je connais, de ce que je sais des entreprises (un agent de projet).

4.2. Le développement de l'employabilité en situation réelle d'emploi

De manière assez généralisée, les programmes d'employabilité s'appuient sur une logique qui demande à l'individu de «se qualifier» relativement aux exigences du marché du travail par la mise en œuvre d'une démarche personnelle visant à combler ses lacunes en matière de connaissances, de comportements et de savoir-faire (connaissance de soi, connaissance du marché du travail, technique de recherche d'emploi, plongée dans la réalité par les stages qui visent à évaluer la compétence). C'est la logique du «paradigme de la compétence» (Lallement, 2007), dans laquelle la personne doit faire la preuve de ses compétences et démontrer son employabilité pour accéder à un emploi. Pour le milieu des entreprises, la compétence professionnelle est une combinaison de connaissances, de savoir-faire, d'expérience et de comportements s'exerçant dans un contexte précis.

Dans une logique de la compétence, les personnes peu scolarisées sont désavantagées. Elles ont en effet des parcours peu «qualifiants», souvent informels, dont les acquis et les compétences sont peu reconnus. Elles ont donc peu «à vendre» dans un curriculum vitæ, qui est devenu le référent premier de la transaction. De plus, leur «savoir» est plus un savoir pratique qu'un savoir technique ou intellectuel, ce qui fait de moins en moins le poids dans une société et une économie qui valorisent de plus en plus le savoir. *«Je n'y croyais plus vraiment. J'en ai fait des programmes mais il n'y avait jamais d'emploi au bout...»* (un participant au projet).

Toutes les personnes qui participent au projet Emplois de solidarité ont de longues feuilles de route de participation à des programmes et à des mesures avant d'atteindre la possibilité d'emploi réel que leur offre ce projet précis: elles ont entre 4 et 18 ans d'histoire à l'aide sociale, pour une moyenne de 11 ans. Elles ont connu entre 5 et 12 programmes différents (la moyenne étant de 9 programmes) avant de commencer le projet. La trajectoire des prestataires est par conséquent marquée par

une étiquette d'assistance dont la responsabilité leur est socialement attribuée, alors que leurs parcours témoignent tout de même d'un effort soutenu de participation.

Dans le cadre du projet Emplois de solidarité, la stratégie de développement de l'employabilité s'inscrit rapidement en situation réelle d'emploi salarié, soutenu par une subvention salariale qui permet d'absorber la carence de compétences à l'entrée en emploi. Le processus et le développement de l'employabilité sont planifiés par étapes de manière graduelle, à long terme, ce qui permet aux personnes d'acquérir une expérience qui est suffisamment longue pour que s'opère un changement et qui fournit aux employeurs assez de temps pour avoir le sentiment d'investir dans le « capital humain ». *« Ça va de mieux en mieux, ils pensent que je suis utile, je fais des choses qu'ils ne pensaient pas que je pourrais faire... je suis devenu un gars de service utile »* (un participant au projet).

Ce n'est pas parce que les personnes sont motivées par une réelle occasion d'emploi que leur intégration est pour autant sans secousses ni épreuves. Le développement de leur employabilité est plutôt perçu par les personnes comme une étape difficile à traverser, une étape qu'elles vivent comme une certaine épreuve identitaire et culturelle dans laquelle il leur faut faire l'apprentissage de l'« éthique du travail », des règles du travail, des normes, des standards de productivité, des codes référentiels qui constituent justement la distance qui sépare l'univers des personnes de celui du marché de l'emploi. Mais, pour la plupart des personnes, ces règles ne sont pas intégrées dans leur univers référentiel, ce qui produit chez elles un sentiment de mise à l'écart, de marginalité ou de différence de statut social qu'elles vivent comme des étapes éprouvantes. Lors de leur processus d'insertion, les personnes sont donc à même de prendre la mesure de cette distance. Le travail d'accompagnement lors de ces étapes constitue l'essentiel du rôle de l'agent.

4.3. L'adaptation des postes de travail

Les descriptions de poste influencent grandement les attentes des chercheurs d'emploi et leurs attitudes une fois en emploi. Elles traduisent aussi les exigences des employeurs envers leurs employés. Ainsi, les représentations des uns et des autres au sujet des pratiques professionnelles sont induites par les procédures de sélection de la main-d'œuvre directement liées à l'offre d'emploi.

Une des spécificités du projet Emplois de solidarité est qu'il permet parfois de remettre en question la nature même des postes de travail offerts aux personnes et de les adapter en fonction d'une meilleure

adéquation, d'une part, entre les compétences de la personne et sa trajectoire expérimentielle et, d'autre part, en fonction des besoins de l'entreprise. Voici ce que dit un employeur :

On avait fait une tâche normale, service à la clientèle, entretien des animaux, caisse, mais c'était difficile, le calcul à la caisse, le langage c'est plus difficile... les clients ne la comprennent pas tout le temps... ils lui faisaient répéter, elle n'utilisait pas les bons mots, elle pensait au début qu'on riait d'elle... Je lui ai fait comprendre que c'est mieux que ce soit moi qui la reprenne que les clients... C'est sûr, elle a acquis des compétences pour compter... mais ça la stresse beaucoup... On ne lui fait pas faire souvent... le moins possible. On a vu qu'elle s'occupe bien des animaux, elle en prend soin, fait un bon entretien des lieux... On a divisé le travail autrement... Elle entre tôt le matin et fait tout l'entretien... elle ouvre.

À la question « *Vous lui laissez la clé de l'entreprise?* », il répond ensuite : « *Oui, elle est responsable pour cela...* » Dans le cadre du projet Emplois de solidarité, cette remise en question s'opère directement en milieu de travail, dans l'exercice de l'emploi, et s'intègre aux étapes de suivi du processus d'insertion et d'intégration qui se fait dans l'entreprise de manière intensive au début, et plus graduellement au fil du temps ou selon les besoins des personnes ou des patrons.

On a réajusté le poste en fonction du gars... Il était nerveux, le monde, les tâches, la nouveauté... on y est allé une affaire à la fois dans son apprentissage... Parfois il peut se dépasser... c'est surprenant... Puis en bout de ligne, ce poste, il convient tout à fait à des besoins que d'autres travailleurs n'auraient pas voulu combler, des tâches qui sont moins acceptées par les autres, les gars en dessous de l'auto, ils sont contents d'avoir quelqu'un qui passe les outils, on gagne du temps en bout de ligne... Je calcule ça comme un investissement finalement (un employeur).

Dans le cadre du projet Emplois de solidarité, une part importante de l'adaptation des postes de travail est liée à la grille horaire et au nombre d'heures travaillées dans une semaine. Les étapes du processus d'insertion jouent un rôle pour agir sur la flexibilité du mouvement horaire des postes de travail. L'entrée progressive en emploi (21 heures les six premiers mois et après selon les besoins des entreprises et les capacités de la personne) permet aux entreprises d'expérimenter des horaires types qui n'auraient pas été expérimentés autrement. Ce type d'horaire permet de répondre à certains besoins des entreprises, voire à créer des postes sur mesure qui n'auraient pas trouvé preneur chez la main-d'œuvre régulière et disponible.

Des fois, certains postes à combler c'est plus difficile, les heures coupées c'est pas preneur... Nos gens sont assez flexibles sur des heures coupées, ça correspond plus à leur rythme... ils ne sont pas habitués de fournir des efforts physiques et mentaux sur de longues périodes, ils sont vite épuisés et à bout de leurs ressources... Les heures coupées, ça répond aussi aux besoins de l'entreprise... Dans aucun moment on a imposé à l'entreprise notre horaire... On explique, on tente de faire comprendre le besoin et de voir avec l'entreprise son besoin et concilier les deux... Les entreprises y trouvent leur compte... c'est une négociation entre les besoins (un agent de projet).

4.4. Les conditions de maintien en emploi : l'approche de médiation

Le projet Emplois de solidarité témoigne d'une bonne capacité de maintien en emploi avec des participants pourtant qualifiés d'inemployables. Or, le maintien en emploi est l'enjeu le plus souvent soulevé comme difficulté rencontrée dans les programmes d'insertion socioprofessionnelle. Les causes les plus souvent nommées pour expliquer l'incapacité des personnes à se maintenir en emploi sont associées aux difficultés relationnelles des personnes, à leur rapport au pouvoir et au fonctionnement lié aux règles hiérarchiques en milieu de travail et, finalement, aux problèmes de comportement des personnes. La compétence technique et pratique professionnelle est, à cet effet, moins à prendre en compte que tous les aspects relationnels, psychosociaux et affectifs qui font obstacle à un potentiel de maintien.

Ces aspects relationnels, psychosociaux et affectifs sont par ailleurs tout à fait concordants avec les trajectoires de vie de la population ciblée par le projet Emplois de solidarité. Cette population aux frontières des catégories administratives (aptés et inaptés) l'est aussi socialement. Les processus de disqualification sociale qui sont intrinsèquement liés aux histoires de vie de ces personnes les amènent aux marges des normes que nous intégrons généralement par les processus de socialisation dans les différentes étapes de vie de la petite enfance, en passant par la scolarisation puis par l'entrée dans la vie adulte, souvent marquée par le premier emploi.

La capacité de maintien en emploi du projet Emplois de solidarité s'explique en partie par ce *rôle de médiation* joué par un agent de projet, qui permet d'articuler et de concilier les univers de chacun dans le cadre du projet : l'entreprise, la personne, la ressource en main-d'œuvre et le gestionnaire de programme d'Emploi-Québec. Ce rôle est essentiel et fait appel à des agents capables de connaître, de comprendre et d'accepter ces divers univers référentiels, de les mettre en communication les uns avec les autres, de les expliquer aux uns et aux autres, dans le respect des uns et des autres.

Tous ces acteurs (les personnes assistées sociales, les agents d'Emploi-Québec, les concepteurs de politiques, les employeurs, les intervenants et conseillers en emploi) ont des logiques d'action très différentes. Chacun fonctionne selon des logiques propres : administratives, de marché, d'aide, de survie... Chacun a sa propre représentation de la réalité, faisant face à des exigences différentes, n'ayant pas la même position sociale, le même poids et rapport de pouvoir dans la société. Toutes ces positions se confrontent dans une action commune et sont en quelque sorte en compétition les unes avec les autres, chacune voulant donner à ses interventions, à ses choix, le meilleur sens pour marquer son existence.

Le rôle de médiation entre les personnes et les autres acteurs (agents, intervenants, employeurs, employés) contribue à trouver des alternatives aux obstacles d'insertion et de maintien en emploi, que ces obstacles relèvent de préjugés, d'une mauvaise interprétation des besoins, d'un défaut de communication, d'un poste mal défini, d'un contexte familial difficile, d'un changement de conjoncture, d'une déficience dans les services, d'une règle administrative trop rigide. La fonction médiatrice exige une capacité d'innover, mais surtout l'audace de repousser toujours plus loin les limites de l'intervention. Elle exige, sur un autre plan, d'établir des passerelles et des relations d'intercompréhension entre les personnes, les groupes (dans ce cas-ci les entreprises) et les institutions (Ulysse et St-Germain, 2009, p. 26).

Le projet Emplois de solidarité embrasse bien ces différents plans, et l'agent de projet est constamment dans ce rôle d'interface entre les règles du marché, l'action publique, l'acte professionnel d'aide à l'insertion et l'agir d'un sujet qui revendique une position sociale par l'emploi (chercheur d'emploi). Il s'agit d'un travail d'interprétation au quotidien, qui se déploie en grande partie *dans la relation*, et un ensemble d'interventions qui se manifestent tant dans *l'espace formel* du processus (suivis téléphoniques, visites d'entreprises, suivis du compagnonnage, ateliers de formation préparatoire à l'emploi, sessions de débriefing en période d'intégration, signature du protocole, etc.) que dans les *moments informels* qui s'insèrent dans les suivis administratifs, surtout en lien avec la gestion de la subvention dont la responsabilité est confiée à l'organisme. Le cumul de tous ces actes d'interprétation permet de modifier le regard des uns sur les autres, de régler les problèmes au fur et à mesure, de dépasser les difficultés les unes après les autres, puis d'instaurer les conditions de maintien à l'emploi.

Je vais rencontrer les personnes à chaque semaine les trois premiers mois, je discute avec le compagnon pour voir comment se passe l'intégration, j'appelle aussi une fois chaque semaine, un petit téléphone, deux minutes. Si ça va mal, je viens... Quand le compagnonnage a été fini, les personnes venaient une fois par semaine à COMSEP, pour discuter de ce qui se passe au travail, c'était déjà entendu dans le protocole... Ils sont venus pendant trois mois après le compagnonnage... Ça permet de régler et de prévenir des claquages de porte... Des fois, ça prend pas grand-chose pour qu'une personne décide de tout lâcher... Je leur dis toujours, avant de claquer la porte, appelle-moi... Quand je vois que ça risque de mal tourner, je viens rencontrer le patron, on discute, des fois des petites choses que les patrons n'avaient pas pensé, des changements de superviseur, des nouvelles tâches qui n'ont pas été assez expliquées... quelqu'un qui dit quelque chose et que la personne a mal pris... Comme c'est COMSEP qui fait le suivi de la facturation, cela me donne une autre porte d'entrée pour les suivis... J'appelle l'entreprise pour lui rappeler la facturation... Parfois je prépare tout et l'employeur a juste à signer, il est content, ce genre de trucs les irrite... Quand je vais les faire signer, souvent, sur le bord de la porte, on règle mille et une petites choses... C'est tout ça qui fait qu'on arrive à un bon maintien (un agent de projet).

Beaucoup plus que de médiation, ces tentatives se veulent plutôt de conciliation, destinées à trouver des espaces de compréhension mutuelle et des ouvertures permettant de régler les problèmes simples (Ulysse et St-Germain, 2009).

4.5. L'octroi à l'employeur d'une subvention salariale sur le long terme

L'octroi à l'employeur d'une subvention salariale et sa durée contribuent à instaurer dans le temps la relation nécessaire au processus d'employabilité qui, rappelons-le, se construit dans une situation réelle d'emploi, par l'interaction entre les acteurs (l'employeur, les autres employés, l'agent de projet, le participant).

La durée de la subvention, sa permanence permettent d'actualiser l'approche de médiation qui, elle, est garante du maintien en emploi. L'agent de projet travaille à la fois sur la culture de l'entreprise, les représentations, les comportements de la personne qui est en processus d'intégration, tout en facilitant les mécanismes procéduraux et l'ajustement aux contraintes administratives. Ce travail de médiation est permanent et se met en action dès qu'une situation l'impose, par exemple lors d'un changement dans un des environnements qui peuvent affecter la stabilité du processus d'intégration.

Le facteur « temps long » de ce projet s'avère par conséquent le *facteur déterminant* pour construire ce rapport de médiation entre tous les acteurs, pour déconstruire les représentations négatives des uns envers les autres et ainsi reconstruire, dans l'expérience concrète, une représentation nouvelle des personnes qui leur permet de se requalifier socialement par le travail. *La subvention permet d'atténuer les résistances, d'introduire des mécanismes d'accompagnement et de suivi, ne serait-ce que parce qu'elle engage tous les partenaires dans la gestion et l'application d'un protocole. Son rôle devient central puisque, par sa durée, elle devient le vecteur du lien.* Cette dynamique se poursuit même après plusieurs années d'existence du projet. « *La subvention salariale nous permet d'être patients et on finit par les comprendre et vouloir avec eux qu'ils s'en sortent* » (un employeur).

CONCLUSION : SORTIR DE LA PAUVRETÉ PAR LA PARTICIPATION À L'EMPLOI

Emplois de solidarité est inscrit dans la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté dont nous avons fait mention en introduction. Nous avons constaté jusqu'à maintenant plusieurs effets positifs sur la sortie de pauvreté sur le plan qualitatif : transformation identitaire, sentiment d'utilité sociale,

bien-être psychologique, développement de l'employabilité, élargissement des réseaux sociaux, etc., mais, aussi, amélioration des conditions matérielles de vie. De manière absolue, ces conditions demeurent certes dans les seuils de faible revenu et pas très éloignées du seuil de pauvreté, bien que pour certaines personnes (celles qui travaillent 35 et 40 heures par semaine à plus de 11 \$ l'heure) les conditions se soient nettement améliorées.

Toutefois, le point de vue des personnes sur leurs conditions témoigne d'une appréciation positive de leur sortie de pauvreté. Pour les personnes, les emplois salariés qu'elles occupent leur permettent pour la plupart d'améliorer leur qualité de vie et, plus précisément, leur capacité de faire des choix, d'avoir un plus grand contrôle sur leur vie et leurs conditions matérielles, une meilleure planification.

Avoir un salaire à chaque semaine, c'est plus facile de gérer sa vie, je fais des économies pour m'assurer une sécurité, je peux aller au restaurant chaque dimanche avec ma mère et je ramasse des sous pour acheter une voiture (un participant au projet).

On a le salaire minimum mais même là je suis plus riche qu'à l'aide sociale... c'est régulier la paie chaque semaine... je suis capable de mettre de l'argent de côté, je peux le faire, je vais au resto une fois par semaine, je me fais coiffer chaque mois... je mets des sous de côté pour mon petit-fils (un participant au projet).

Mais, plus encore, ce qui est soulevé de manière plus forte dans toutes les entrevues menées auprès des personnes est que le fait de travailler, d'avoir un vrai emploi permet enfin de retrouver une identité sociale, avant même que se développe une identité professionnelle. Ne plus avoir l'étiquette «Aide sociale», ne plus faire semblant, se sentir fier de dire que l'on travaille et que «*nos revenus sont gagnés*», se sentir utile, avoir le droit à une vraie existence.

La notion de sortie de pauvreté peut s'avérer un débat très normatif sur le plan tant quantitatif que qualitatif. La définition des besoins de consommation et la définition de la qualité de vie sont définies à partir de normes sociétales sur lesquelles nous pourrions débattre. Lors des entrevues, l'appréciation que font les personnes de leurs nouvelles conditions de vie semble remettre en question le modèle et le rapport à la consommation sur lequel nous nous appuyons collectivement pour analyser la sortie de pauvreté. La trajectoire de pauvreté des personnes marque une habitude de privation qui teinte certainement leur rapport à la consommation et leurs besoins de sécurité, qui explique en partie leur capacité d'économiser, même avec un faible revenu. Elles n'ont pas la propension à s'endetter, à surconsommer, à vivre au-dessus de leurs moyens. Les entrevues ne nous permettent guère d'aller plus loin sur cette question, mais elles ont le mérite de la poser.

Soulignons dans cette conclusion quelques enjeux majeurs du déploiement du projet Emplois de solidarité, compte tenu du caractère de « population frontière » des personnes qui y participent, c'est-à-dire qui sont situées entre la solidarité sociale et l'aide à l'emploi (à la fois aptes et inaptes).

La *très petite entreprise* (TPE) est une avenue à privilégier pour le déploiement du projet Emplois de solidarité. La TPE favorise une proximité plus grande avec les personnes. Les emplois y sont plus accessibles et correspondent aux aspirations des personnes, et l'adaptation des postes y est plus probable que dans les moyennes et grandes entreprises. Le fonctionnement organisationnel est propice à l'approche d'intervention préconisée par le projet. Les besoins des TPE ne sont pas comblés par l'offre de services aux entreprises. Or, le programme Emplois de solidarité permet d'offrir une occasion pour compléter cette offre, d'autant plus qu'il favorise une perspective intéressante de développement des compétences en gestion des ressources humaines. Les petites entreprises s'inscrivent par ailleurs à l'échelle du microterritoire dans des axes pouvant être reliés à des territoires ciblés en revitalisation urbaine où se concentrent les populations pauvres. En matière d'adéquation entre l'offre et la demande, ce projet nous apparaît donner des réponses nouvelles.

Sur le *plan des politiques*, Emplois de solidarité s'inscrit dans la catégorie de celles qui visent à compenser l'écart de productivité des personnes désavantagées afin d'encourager les employeurs à engager volontairement ce type de travailleurs (politiques compensatoires). Historiquement, ces politiques ont été développées surtout pour les populations désavantagées par un handicap physique ou mental, mais plusieurs auteurs (Borzaga, Gui, Povinelli, cités dans Defourny, Favreau et Laville, 1998) s'entendent pour affirmer que ces politiques sont souvent extensibles à des catégories beaucoup plus larges (toxicomanes, ex-judiciarisés, personnes peu qualifiées, etc.). Il est souvent reproché à ce type de mesures de discrimination positive des risques d'effets de substitution, de déplacement des travailleurs ou d'écroulement (on prend les meilleurs), provoqués par l'octroi de subventions salariales. Pourtant, dans le cadre du projet Emplois de solidarité, cet effet n'est pas démontré. Au contraire, la subvention salariale sur une plus longue période a été perçue par les employeurs comme une possibilité réelle d'investissement :

La subvention me permet d'investir avec la personne. Comme c'est sur du long terme, je peux me permettre de prendre ce temps. On apprend à se connaître, je vois par où elle a passé. Ça vaut la peine de lui donner une chance, d'autant plus que j'ai pu créer un poste de travail que je n'aurais pas créé sans cette subvention, car je n'avais pas le type de main-d'œuvre pour faire ce travail et personne d'ici n'aurait accepté son horaire et des heures coupées... Les autres ont compris, tout le monde est plus ouvert (un employeur).

Nous observons que plus le degré d'éloignement est élevé (cumul de facteurs), plus grande est l'intensité du processus d'accompagnement, et ce, sur le plan tant des personnes que des employeurs. En effet, les trajectoires d'insertion et de maintien en emploi, bien que réussies dans la majorité des cas, demeurent fragiles, car elles sont exposées à des changements constants dans l'environnement de la personne ou du travail. Dès qu'un élément de l'environnement change, la *dynamique de l'interaction* entre la personne et son milieu de travail change aussi, et la trajectoire d'insertion est mise en péril (changement de patron, de tâches, de situation familiale, changement personnel, nouveaux employés, etc.). Tout se joue dans l'interaction, la relation. Cette situation est normale puisque les personnes sont dans des trajectoires d'exclusion.

À cet effet, la productivité des personnes est plus liée à leur capacité de gérer les espaces relationnels et affectifs. La fragilité de leur trajectoire de vie personnelle agit grandement sur la stabilité de leur trajectoire socio-professionnelle. La productivité en est par conséquent étroitement dépendante. Pour ces raisons, le choix de l'organisme de ne pas évaluer de manière systématique la productivité sur des fréquences annuelles s'avère pertinent, car la productivité repose plus sur des facteurs qualitatifs et subjectifs que sur des éléments objectifs liés à des fonctions opérationnelles.

L'accompagnement de l'ensemble des acteurs joue un rôle pivot dans le processus d'insertion et de maintien en emploi. L'approche se déploie dans une *relation de médiation* nécessaire pour déconstruire les représentations qui ont pour effet de figer les acteurs dans des rôles: les prestataires vus comme des assistés, les employeurs vus comme des patrons rigides et sans fibre sociale, les fonctionnaires vus comme des bureaucrates sans flexibilité. La fonction d'accompagnement dans son rôle de médiation *commande un niveau de compétences transversales* de l'agent de projet, c'est-à-dire que cette personne doit pouvoir comprendre et interpréter des univers différents de sens: le management, les aspects administratifs et juridiques qui jouent dans le projet tant pour les entreprises, Emploi-Québec que les personnes, les aspects cognitifs du développement de l'employabilité, le développement psychosocial, la communication, etc.

L'accompagnement est de tous les instants, du moment que les personnes embarquent dans la formation – les huit semaines du début –, puis ensuite en recherche de milieu de travail. Oui j'anime et prépare les formations mais aussi mon travail est d'être disponible, d'être à l'écoute. Dès qu'il se présente un problème, que ce soit à la garderie, dans la famille, je suis disponible... À chaque semaine, pendant les trois premiers mois, je rencontre tout le monde, je passe chez l'employeur, je les appelle et les personnes peuvent me solliciter au besoin entre deux rencontres... Je leur explique tout ça dès l'entrevue de sélection à la période de recrutement... Les employeurs, au début, ils ne voulaient pas embarquer, car ils disaient qu'ils avaient déjà fait une expérience qui n'avait pas marché... parce qu'il n'y avait

pas de suivi après... ils venaient signer une entente et puis après, plus de nouvelles... Moi je viens à chaque semaine... je dois leur expliquer souvent et recadrer régulièrement les objectifs du projet (un agent de projet).

Finalement, le projet Emplois de solidarité montre que *l'insertion durable dans de véritables emplois est possible même pour des personnes très éloignées de l'emploi, à condition :*

- que soit développée une *approche partenariale* entre les divers acteurs de l'insertion ;
- qu'un travail soit entrepris par chacun de ses acteurs sur les *représentations sociales* qu'il ou elle entretient et véhicule à l'égard des autres ;
- qu'un *travail de médiation* « culturelle » (c'est-à-dire qui travaille sur les valeurs, les représentations, et à partir d'elles) soit réalisé pendant toute la durée du processus d'insertion et même au-delà (conserver en permanence le contact avec la personne insérée et avec l'employeur), qui permet de réduire les tensions, les crises, les doutes, les découragements, de la part de chacun des acteurs partenaires du projet ;
- que les partenaires acceptent que le processus d'insertion s'inscrive *dans un temps long* (non pas infini, mais long), dans une stratégie d'accompagnement, pas à pas, soutenu par une *subvention salariale* éventuellement dégressive, au fur et à mesure que se confirme et se stabilise l'insertion au cours des années, mais jamais totalement interrompue. Cette stratégie du temps long est *économiquement rentable* (sorti de l'aide sociale, le prestataire devient un contribuable) et *socialement rentable* (pour les participants : fierté, récupération d'une identité positive, effet sur les membres de la famille, répercussions sur la santé physique et mentale ; pour les employeurs : satisfaction de contribuer à la cohésion sociale de la communauté territoriale) ;
- que les partenaires reconnaissent que le *marché de l'emploi* n'est pas homogène, statique, défini une fois pour toutes, mais qu'il *évolue, se diversifie*, que ses « règles » d'accès et de fonctionnement ne sont pas immuables, que dans bien des cas des mécanismes et des stratégies de négociation d'adaptation et de modulation sont possibles, surtout dans un contexte de pénurie appréhendée de main-d'œuvre ;
- qu'il est possible d'adapter les emplois et les conditions d'embauche aux personnes, plutôt que de s'attendre à ce que les personnes s'adaptent à l'emploi tel qu'il est défini ; qu'en cette matière aussi il y a place et nécessité pour la négociation ;
- que les partenaires reconnaissent que le développement de l'employabilité est d'autant plus efficace qu'il se réalise en *situation réelle* (et non pas fictive) d'emploi, sur des tâches, des attentes et des exigences concrètes de la part de l'employeur, accompagnées d'une véritable rémunération salariale ;

- que les partenaires reconnaissent que la *dimension territoriale*, l'espace d'appartenance dans lequel se déroule le projet, joue un rôle important dans l'atteinte des objectifs. Cet espace n'est pas qu'un espace économique, il est un espace social et culturel de production d'identité: «*Je suis fier de pouvoir rendre à ma communauté [le territoire de Trois-Rivières] ce qu'elle m'a apporté et permis de réaliser. C'est à mon tour de le lui rendre*» (un employeur);
- que les partenaires reconnaissent que le *rôle des politiques publiques* dans cette démarche et, concrètement, celui des représentants locaux et régionaux de la mise en œuvre de ces politiques sont essentiels; sur le plan financier d'abord: subventions salariales, financement des organismes ressources en main-d'œuvre, agents de médiation; sur le plan du partage actif des objectifs et de la promotion du projet ensuite, mais aussi du suivi de son implantation.

RÉFÉRENCES

- AUBRET, J. (2001). «Adulte et travail: risques et défis», *Carriérologie*, vol. 8, nos 1-2, p. 147-155.
- DEFOURNY, J., L. FAVREAU et J.-L. LAVILLE (1998). *Insertion et nouvelle économie sociale, un bilan international*, Paris, Desclée de Brouwer.
- DORVIL, H. et R. MAYER (2001). *Problèmes sociaux, théories et méthodologies*, tome 1, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- DUBAR, C. (1993). «Le travail, lieu et enjeu des constructions identitaires», *Projet*, n° 233, p. 41-48.
- EMPLOI-QUÉBEC (2011). *Projet pilote Emploi Solidarité*, financé dans le cadre de la mesure Recherche et innovation. Emploi-Québec, Direction des mesures et des services aux individus, février.
- GAULEJAC, V. de et I. TABOADA LÉONETTI (1994). *La lutte des places*, Paris, Desclée de Brouwer.
- HIRSCH, M. (2008). *Déclaration de M. Martin Hirsch, haut commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté et à la jeunesse, sur la création d'un service civique volontaire à destination des jeunes, l'apprentissage de la citoyenneté et le volontariat*, Paris le 4 février 2010, débat sur le Grenelle de l'Insertion, Paris, 4 février.
- LALLEMENT, M. (2007). *Le travail, une sociologie contemporaine*, Paris, Gallimard.
- MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE – MESS (2004). *Concilier liberté et justice sociale: un défi pour l'avenir. Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, Québec, MESS.
- MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE – MESS (2005). *Protocole d'entente. Projet «Emplois de solidarité»*, Québec, MESS.
- NOREAU, P., S. DUGRÉ, M. BARON, D. GUILLEMETTE et D. LANGLOIS (1999). *Insertion sociale et intégration socioprofessionnelle des jeunes*, Abitibi-Témiscamingue, Conseil régional de développement.
- PAUGAM, S. (2008). «Les formes élémentaires de la pauvreté en Europe», *Regards croisés sur l'économie*, n° 4, p. 8-18.

- PERRET, B. (1993). « Quand le travail n'intègre plus », *Projet*, n° 233, p. 23-30.
- PERRET, B. (1997). « Les futurs contradictoires du travail », dans P. Boisard *et al.*, *Le travail, quel avenir?*, Paris, Gallimard, <<http://bernard.perret.pagesperso-orange.fr/texte4.htm>>, consulté le 17 octobre 2013.
- QUÉBEC (2002). *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, LRQ, c. 61, Québec, Éditeur officiel du Québec, <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/L_7/L7.html>, consulté le 15 novembre 2013.
- ST-GERMAIN, L. (2004). *Exploration d'une pratique novatrice en emploi: l'expérience des emplois de solidarité*, mémoire de maîtrise, Montréal, Université du Québec à Montréal.
- ULYSSE, P.-J. et F. LESEMANN (2004). *Citoyenneté et pauvreté. Politiques, pratiques et stratégies d'insertion en emploi et de lutte contre la pauvreté*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- ULYSSE, P.-J. et L. ST-GERMAIN (2009). *Lutte contre la pauvreté et les insécurités urbaines à Montréal. L'évaluation formative de quatre projets de la Maison d'Haïti*, contrat, Montréal, Ville de Montréal.

UN NOUVEAU RÉGIME DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

LE RÉGIME DE RETRAITE PAR FINANCEMENT SALARIAL DES GROUPES COMMUNAUTAIRES ET DE FEMMES

Berthe Lacharité¹

Le Régime de retraite par financement salarial des groupes communautaires et de femmes (RRFS-GCF), mis en place en 2008 au Québec, est accessible aux groupes d'action communautaire et d'action communautaire autonome ainsi qu'aux entreprises d'économie sociale à caractère social ou culturel, à l'exception des centres de la petite enfance (CPE), qui ont leur propre régime.

Afin de mieux mesurer l'importance de cette création collective, les résultats d'une enquête, qui ont été fort utiles pour bâtir un régime de retraite adapté au milieu de l'action communautaire, seront d'abord présentés. Nous suivrons ensuite les principales étapes de la mise sur pied du Régime et les débats soulevés par une telle initiative. Des caractéristiques innovantes du Régime et ses réalisations marquantes seront aussi mises en relief.

1. Je remercie Lise Gervais, présidente du comité du RRFS-GCF, et Michel Lizée, coordonnateur au Service aux collectivités de l'UQAM, qui accompagne ce singulier projet depuis le début, dont les recherches, articles et communications ont alimenté le présent texte.

À l'heure où les régimes publics de retraite sont mis en question par la droite politique et que les employeurs se désengagent des régimes complémentaires à prestations déterminées, l'expérience québécoise concernant un nouveau type de régimes de retraite pourrait s'avérer inspirante. Deux régimes de retraite interentreprises, à financement salarial et à prestations déterminées ont vu le jour en 2008. Celui issu des groupes du milieu communautaire est présenté dans ces pages.

1. L'ENQUÊTE SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DANS LES GROUPES COMMUNAUTAIRES ET LES GROUPES DE FEMMES

La recherche, lancée par Relais-femmes et le Centre de formation populaire et à laquelle s'associe le Service aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), se déroule en 2004. Elle est menée auprès de presque 5 000 groupes québécois répertoriés par le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS), l'organisme gouvernemental chargé de promouvoir et de soutenir ce secteur d'activité.

L'heure est alors à la recherche de solutions pour augmenter le taux de rétention du personnel dans le secteur de l'action communautaire. Les responsables de l'enquête veulent obtenir des données plus fines sur les conditions de travail qui y prévalent et jauger la possibilité de développer un régime de retraite adapté au milieu. Du coup, l'enquête jouera un rôle de sensibilisation au projet de régime de retraite.

Les organismes visés par l'enquête² sont, par plusieurs aspects, assez hétérogènes: ce sont en grande partie des groupes de base en action communautaire ou en économie sociale (groupes locaux), mais il y a aussi des regroupements d'organismes (tables de concertation, corporations de développement communautaire, etc.) et quelques coopératives. Ces organismes œuvrent dans des secteurs et des champs d'action variés, tels que la défense des droits, l'insertion sociale et professionnelle, la santé, l'éducation, la prévention, la condition des femmes...

Les groupes communautaires et les groupes de femmes ont conçu diverses formules de gestion participative qui ont en commun un certain nombre de caractéristiques: structure de direction verticale réduite, organisation du travail souple, partage du pouvoir par les salariées et les personnes usagères en ce qui concerne la mission et l'action de l'organisme (conseil d'administration, assemblée générale, comités de travail...); ainsi,

2. La recherche menée par le SACAIS, parue en 2006 et réalisant le profil des 17 régions du Québec suivant le soutien financier du gouvernement du Québec en matière d'action communautaire, corrobore les résultats de l'enquête du Centre de formation populaire et de Relais-femmes effectuée en 2004 (par exemple, Abitibi-Témiscamingue, <<http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs58334>>, consulté le 26 octobre 2013).

les salariées voient les bas salaires et les minces avantages sociaux compensés par un contrôle sur l'organisation du travail. Ces groupes partagent une mission qui vise ou inclut la transformation sociale et qui ne dépend pas entièrement du gouvernement. Ce seront d'ailleurs là deux conditions pour être admissibles au RRFS-GCF.

2. UN SECTEUR D'EMPLOI HAUTEMENT FÉMINISÉ ET SCOLARISÉ

L'enquête confirme un fait des plus évident : la population qui travaille dans le communautaire est principalement féminine, étant composée à 80 % de femmes et à 20 % d'hommes. Alors que 44 % des groupes répondants déclarent n'avoir aucun employé masculin, seulement 2 % n'ont pas de femmes à leur emploi (Aubry, Didier et Gervais, 2005, p. 35).

La recherche confirme aussi que ces travailleuses sont plus scolarisées que la moyenne de la population :

Alors que dans l'ensemble de la population active au Québec le taux d'obtention d'un diplôme universitaire est d'à peine 17 % (Institut de la statistique du Québec, 2001), plus du tiers des employées des groupes communautaires ont un diplôme universitaire et presque les trois quarts ont complété des études postsecondaires (Université de Sherbrooke, 2001 ; CSMO-ESAC, 2001 ; Comeau, 2003) (Aubry *et al.*, 2005, p. 13).

Ce fort degré de scolarité chez les salariées se vérifie encore dans la récente étude menée par le Comité sectoriel de la main-d'œuvre en économie sociale et action communautaire (CSMO-ÉSAC) (Binhas, 2012a, p. 34-35).

3. LE PROFIL FINANCIER DES GROUPES

La majorité de ces groupes fonctionnent avec de faibles revenus, alors qu'un infime pourcentage ont des revenus importants. En 2003, 11 % des groupes soumis à l'enquête jouissent d'un revenu annuel de 500 000 \$ et plus, tandis que 68 % ont un revenu en deçà du revenu annuel moyen, correspondant à 235 000 \$.

Pour l'année financière 2002-2003, le revenu moyen des groupes est composé à 50 % d'une subvention de base, les autres sources de revenus étant des subventions par projets (ou par programmes...) et de l'autofinancement.

La tendance voulant que le financement de base provenant de l'État, pour couvrir les coûts des infrastructures, de l'administration et du soutien organisationnel, soit réduit au profit du financement par projets ou par programmes est installée depuis quelques années au moment où l'enquête est menée. Ses auteurs constatent que la réduction de financement de base nuit au développement des groupes. Des conséquences se produisent

en chaîne: consacrer une plus grande part du travail à la recherche de financement et à la réalisation de nouveaux projets qui se succèdent crée roulement de personnel et instabilité dans l'organisme, ce qui, à son tour, empêche tout développement stratégique.

La précarité financière des groupes se manifeste aussi dans l'incapacité à bâtir une réserve de fonctionnement qui couvrirait les frais fixes (salaires, loyer, assurances...) pour une période de trois mois. Les groupes fonctionnent avec une marge financière très mince (Aubry *et al.*, 2005, p. 28-31).

4. LES STATUTS D'EMPLOI

Les emplois offerts dans les organismes sont pour 69 % permanents, pour 26,1 % temporaires et pour 5,3 % à forfait (travail autonome) (tableau 9.1).

La semaine de travail se vit à temps plein (28 heures et plus) pour près des deux tiers (64,1 %) des postes, à temps partiel pour 30,4 % des postes et sans horaire fixe pour le travail autonome (5,3 %).

TABLEAU 9.1.

Répartition des femmes et des hommes dans les statuts d'emploi

	Permanent temps plein	Permanent temps partiel	Temporaire temps plein	Temporaire temps partiel	Travail autonome
Femmes	50,8 %	18,9 %	12,4 %	13,2 %	4,7 %
Hommes	52,6 %	11,7 %	16,5 %	11,8 %	8,5 %
Total	51,1 %	17,5 %	13,2 %	12,9 %	5,3 %

Source: Aubry *et al.* (2005), p. 37, figure 24.

5. LES SALAIRES

Concernant les conditions salariales, la recherche révèle:

- que les salaires sont plus bas que la moyenne nationale, bien que le niveau de scolarité des employées se situe au-dessus;
- que le salaire moyen est légèrement supérieur à 15,00 \$ l'heure, alors que celui du secteur de la santé est de 20,96 \$ l'heure;
- que «sur une population totale de 33 919 femmes (80 %) et 8 262 hommes (20 %), le quart gagne moins de 10 \$ l'heure et le tiers gagne entre 10 \$ et 15 \$ l'heure; plus de 80 % des employées du communautaire ont un salaire inférieur à 20 \$ l'heure» (Aubry *et al.*, 2005, p. 41) (tableau 9.2).

TABEAU 9.2.**Salaire horaire du personnel selon le sexe**

	Moins de 10 \$	10 \$ à 15 \$	15 \$ à 20 \$	20 \$ à 25 \$	25 \$ à 30 \$	30 \$ et plus
Femmes	24 %	34,0 %	27,0 %	9,0 %	3,0 %	3 %
Hommes	26 %	31,0 %	26,0 %	8,0 %	4,0 %	5 %
Total	25 %	32,5 %	26,5 %	8,5 %	3,5 %	4 %

Source : Aubry *et al.* (2005), p. 41, figure 27.

Huit ans plus tard, on constate que les salaires ont évolué lentement. En effet, l'enquête de 2012 réalisée par le CSMO-ÉSAC montre que dans les organismes communautaires, les regroupements et les entreprises d'économie sociale confondus, le salaire horaire moyen est de 16,53 \$. En comparaison, l'enquête de Statistique Canada de 2006 révèle que le salaire horaire moyen au Québec est de 18,78 \$, tous secteurs confondus (Binhas, 2012a, p. 30)³ (tableau 9.3).

6. LES AVANTAGES SOCIAUX

6.1. Les congés de maladie

L'enquête de 2004 révèle que les travailleuses et les travailleurs du milieu communautaire sont nombreux à ne pas avoir de congés de maladie (Aubry *et al.*, 2005, p. 43). En 2012, la correction de cette situation est sur la bonne voie : 77 % des organismes offrent alors des congés de maladie, même si dans 13 % des organismes le personnel ne dispose encore d'aucun avantage social (Binhas, 2012a, p. 47).

6.2. Les régimes d'assurance collective

Seulement 481 (35 %) des 1 354 organismes répondants sont dotés d'un régime d'assurance collective.

De ce nombre, « plus des trois quarts des régimes d'assurance (78,2 %) excluent certains statuts d'emplois. Les principales exclusions concernent le travail autonome, les emplois temporaires et les emplois à temps partiel » (Aubry *et al.*, 2005, p. 53). Par ailleurs, ces types de travail (autonome, temporaire, temps partiel) totalisent presque 50 % des emplois dans le secteur (Aubry *et al.*, 2005, p. 38) (tableau 9.4).

3. Des données plus récentes ne seront disponibles qu'en 2013.

TABEAU 9.3.

Salariés et ressources contractuelles toutes organisations confondues :
nombres moyens, salaires et taux horaires moyens

	Nombre moyen de femmes salariées	Salaire horaire moyen des femmes salariées	Nombre moyen d'hommes salariés	Salaire horaire moyen des hommes salariés	Nombre moyen de femmes contrac- tuelles	Taux horaire moyen des femmes contrac- tuelles	Nombre moyen d'hommes contractuels	Taux horaire moyen des hommes contractuels
Temps plein (30 heures et plus)	6	17,40 \$	1	17,55 \$				
Temps partiel (moins de 30 heures)	3	16,71 \$	1	14,47 \$				
Contractuels à honoraires professionnels (projets ponctuels, stages rémunérés)					1	22,41 \$	0	

Source : Binhas (2012a), p. 30, tableau 7.

TABLEAU 9.4.**Proportion des statuts d'emploi exclus de la couverture d'un régime d'assurance collective chez les organismes communautaires**

	Travail autonome	Temporaires à temps partiel	Temporaires à temps plein	Permanents à temps partiel	Permanents à temps plein	Autres
Statuts exclus	58,4 %	57,8 %	47,0 %	27,2 %	1,4 %	3,7 %

Source : Aubry *et al.* (2005), p. 53, figure 38.

Par contre, les organismes qui détiennent un tel régime d'assurance jouissent en général d'une large couverture, comme le montre le tableau 9.5.

TABLEAU 9.5.**Répartition des organismes communautaires ayant un régime d'assurance collective selon les garanties du régime**

Garanties du régime	Nombres d'organismes communautaires	% d'organismes communautaires
Assurance vie	467	97,1
Assurance salaire longue durée	466	96,9
Soins médicaux et hospitaliers	448	93,1
Soins paramédicaux	428	89,0
Assurance salaire courte durée	195	40,5
Soins dentaires	190	39,5
Soins oculaires	96	19,9
Autres	1	0,2

Source : Aubry *et al.* (2005), p. 55, figure 40.

Toutefois, ce dernier tableau ne doit pas faire oublier que seule une infime proportion des travailleuses et des travailleurs des groupes communautaires et de femmes bénéficient d'une assurance collective.

Autre fait à souligner, devant la difficulté de négocier une assurance collective qui ne coûte pas les yeux de la tête pour les organismes, ceux-ci se regroupent pour se doter de cet avantage; les deux tiers des organismes qui ont une assurance collective ont procédé de cette manière.

6.3. Les régimes de retraite

Au moment où le Centre de formation populaire et Relais-femmes mènent leur enquête dans les groupes, les régimes de retraite y sont presque inexistants.

Conformément à d'autres résultats d'enquêtes menées au Québec et dans l'ensemble du Canada, très peu d'organismes communautaires, soit 132 (9,7%) sur les 1 354 répondants, ont déclaré avoir un régime de retraite pour leurs employé-es. Cependant, les réponses aux questions complémentaires sur les caractéristiques de ces régimes indiquent qu'il s'agit, dans la très grande majorité des cas, d'arrangements facilitant la contribution des employé-es à leur REÉR individuel (épargne individuelle qui accorde certains avantages fiscaux) sans participation financière de l'employeur (Aubry *et al.*, 2005, p. 59).

Seulement 11 (8%) des 132 organismes qui disent offrir un régime de retraite le désignent comme un « régime complémentaire de retraite (fonds de pension) mis sur pied par l'employeur à l'intention des employé-es » (Aubry *et al.*, 2005, p. 60) (tableau 9.6).

TABLEAU 9.6.

Types de régime de retraite offerts au personnel

Présence d'un régime de retraite	Nombre d'organismes communautaires	
	N = 132	%
REER mis sur pied par l'employeur (avec contribution ou non de l'employeur)	69	52,3
Sommes versées aux employé-es pour leur permettre de contribuer à leur REER personnel	30	22,7
Déductions à la source demandées par les employé-es pour leur REER	15	11,4
Régime complémentaire de retraite (fonds de pension)	11	8,3
Autres	7	5,3

Source : Aubry *et al.* (2005), p. 60, figure 47.

Ainsi, moins de 1% des 1 354 organismes qui ont répondu au questionnaire offraient un régime de retraite digne de ce nom, c'est-à-dire un régime à prestations déterminées qui versera une rente aux travailleurs et travailleuses tout au long de leur retraite et qui aura été financé par des cotisations de l'employeur et des employées.

On estime à 115 000 le nombre d'emplois dans les secteurs de l'action communautaire autonome et de l'économie sociale en 2003 – incluant les employées des CPE. Le CSMO-ÉSAC évalue que ce nombre est passé à 159 000 en 2011. Les travailleuses de ce secteur comptent donc pour peu parmi les 1 505 359 Québécoises et Québécois – 42,7 % des travailleuses et travailleurs rémunérés – qui participent à un régime complémentaire de retraite en 2009 (Bernier et Fortin, 2011, p. 16 et 41).

7. LES RELATIONS DE TRAVAIL

La recherche de 2004 note qu'en général c'est la politique de travail qui formalise les conditions de travail dans le milieu de l'action communautaire, la présence d'un syndicat ou d'un lieu officiel de négociation étant chose rare.

7.1. Présence d'un contrat ou d'une politique de travail

On constate la présence d'un contrat ou d'une politique de travail chez 83 % des groupes non syndiqués (97 % des groupes répondants).

Les éléments qui y figurent le plus souvent touchent les congés payés, les vacances, les heures supplémentaires, les congés de maternité et de paternité, la période de probation, le congé sans solde (Aubry *et al.*, 2005, p. 9 et 26) (tableau 9.7).

TABLEAU 9.7.

Clauses des contrats de travail des organismes communautaires

Clause	% des organismes communautaires
Échelle salariale	46
Heures supplémentaires	69
Congés payés	80
Congés de maternité	60
Congés sans solde	54
Vacances	79
Période de probation	61
Ancienneté	44
Formation	40
Règlement de différends	39
Processus de mise à pied	53
Processus de rappel au travail	22
Sans réponse	16

Source : Aubry *et al.* (2005), p. 75, figure 9.

7.2. Présence d'un lieu officiel de négociation

Un lieu officiel de négociation des conditions de travail entre les employées et l'employeur est rarissime dans les organismes de l'action communautaire.

Parmi les 1 310 organismes non syndiqués, 72 % n'en disposent pas, 24 % (310 organismes) disent en avoir un et 4 % n'ont pas donné de réponse. Certains des groupes ayant répondu en avoir un ont fait référence au conseil d'administration, ce qui porte à croire que la proportion est encore plus réduite.

Au nombre des éléments qui contribuent à expliquer la faible place qu'occupe la négociation de conditions de travail dans les groupes, on trouve :

- les bas revenus des organismes ;
- le financement par projets, qui chacun comporte ses ententes propres et peut occuper une place importante dans le financement global ;
- le fonctionnement démocratique instaurant un cadre de relations plus complexe que dans un milieu de travail traditionnel ;
- les valeurs militantes présentes dans les organismes (Aubry *et al.*, 2005, p. 25 et 49).

7.3. Présence d'un syndicat

Seulement 3 % des organismes répondants de l'enquête de 2004 sont syndiqués, en comparaison du taux de syndicalisation des secteurs privé et public, qui est de 41,1 % au même moment. Les conditions les plus couramment invoquées pour expliquer ce phénomène sont de divers ordres. Émanant du milieu industriel, les syndicats ont des modes de négociation qui conviennent peu aux organismes communautaires, où la gestion collective partage le pouvoir entre plusieurs instances (assemblée générale, conseil d'administration, comités, équipe de travail...). En adoptant un modèle de négociation des conditions de travail basé sur l'existence d'une partie patronale face à une partie syndiquée, la visée de rapports égalitaires entre les membres, les élues, les personnes qui fréquentent l'organisme et les salariées est elle aussi mise en question. Le sous-financement des organismes communautaires et le peu d'espoir que leurs salariées ont que la syndicalisation puisse régler ce problème expliquent aussi en partie le phénomène (Aubry *et al.*, 2005, p. 23-24).

L'enquête fait aussi ressortir que la présence d'un régime d'assurance collective est plus marquée dans les organismes syndiqués : 57,5 % quand les employées sont syndiquées, contre 34,8 % quand elles ne le sont pas. La région, le secteur d'intervention, le bailleur de fonds principal, l'âge de l'organisme figurent parmi les autres facteurs qui influencent ces données (Aubry *et al.*, 2005, p. 49).

8. LES CONDITIONS DE TRAVAIL EN BREF

On remarque que plus les revenus des organismes sont hauts et plus le nombre d'employées y est élevé, plus on y trouve une politique de travail, une assurance collective, des formules d'épargne pour la retraite, un lieu officiel de négociation ou même un syndicat, ce qui est le cas chez bien peu d'organismes, en raison du sous-financement plutôt chronique de ce secteur (Aubry *et al.*, 2005, p. 26, 49 et 51).

On note que 3 % des groupes communautaires sont syndiqués. Environ 80 % des organismes sont dotés d'une politique de travail – 83 % selon l'enquête de 2004 (Aubry *et al.*, 2005, p. 26) et 79 % selon celle de 2012 (Binhas, 2012a, p. 46) –, malgré le fait que seulement 24 % aient déclaré un lieu officiel de négociation.

Les régimes d'assurance collective et de retraite sont les éléments des conditions de travail qui apparaissent le moins fréquemment dans les contrats ou politiques de travail; ainsi, moins de 1 % des organismes ont un régime de retraite en 2003.

Les salaires sont bas et évoluent lentement: entre 2004 et 2012, le salaire horaire moyen passe d'un peu plus de 15 \$ à 16,53 \$.

Bref, les salariés de ce secteur, surtout des femmes, on le rappelle, ont des revenus modestes compte tenu de leur scolarité et très peu jouissent d'avantages sociaux dignes de ce nom.

Cependant, la mise sur pied du RRFSGCF en 2008 fait évoluer la situation: les organismes participant à un régime de retraite avec contribution de l'employeur passent de moins de 1 % en 2003 à 9 % en 2009 et à 20 % en 2012 (Binhas, 2009, 2012a).

8.1. La mise sur pied du Régime de retraite par financement salarial des groupes communautaires et de femmes

À la lumière de ces résultats, une quinzaine de responsables de groupes communautaires et de femmes amorcent une réflexion sur les enjeux entourant la retraite pour les travailleuses de ce secteur; cette réflexion a pour objectif, tout comme la recherche dont on vient de faire état, d'améliorer la rétention du personnel dans ce secteur d'emploi. D'abord dégagé pour participer à la recherche dont il vient d'être question, Michel Lizée, coordonnateur au Service aux collectivités de l'UQAM possédant une formation en économie et une expertise en matière de régimes de retraite, continue de donner appui à la démarche. Pris dans son ensemble, cet imposant projet passe de la phase de recherche-action à une phase d'accompagnement-formation-sensibilisation.

8.2. Pour échapper à la pauvreté au moment de la retraite

En étudiant les conséquences pour les salariées du milieu communautaire de ne pas avoir de régime de retraite, le groupe de travail réalise que ces travailleuses vivront dans la pauvreté au moment de la retraite, alors même qu'elles auront participé, une bonne partie de leur vie, à la défense des droits et à l'amélioration des conditions de vie des personnes démunies. En effet, les niveaux des prestations des régimes publics sont tellement faibles qu'ils sont inférieurs au seuil de pauvreté. Le comité de travail réalise aussi que le niveau de capital requis au départ à la retraite pour échapper à la pauvreté et maintenir son standard de vie pendant les 20 ou 25 ans de la retraite est impossible à atteindre pour la très grande majorité de ces salariées, car les salaires pratiqués dans le secteur sont trop modestes. Le groupe de travail se rend à l'évidence que les salariées du communautaire doivent regarder du côté des régimes complémentaires de retraite pour échapper à la pauvreté qui autrement les attend au moment de la retraite.

8.3. Sur un mode interactif et coconstructif

En s'inspirant du matériel de formation déjà développé par l'UQAM dans le cadre de formations offertes à des comités de retraite issus de syndicats, l'accompagnateur présente les modèles de régimes existants, leurs avantages et leurs contraintes. Il présente aussi une approche de gestion du risque susceptible de favoriser la pérennité du régime et qui serait à appliquer au placement, au financement et à l'utilisation des excédents.

Au fil des rencontres, qui se déroulent sur un mode interactif et coconstructif, on précise les objectifs, les modalités et les caractéristiques d'un régime de retraite capable de répondre aux besoins et aux conditions du secteur d'emplois que sont les groupes communautaires et les groupes de femmes. Des formatrices et des formateurs issus du milieu sont formés pour réaliser une tournée des régions qui sensibilisera les salariés et les gestionnaires des groupes à la planification financière de la retraite et au régime envisagé.

Avec cette proposition de créer un régime de retraite pour le milieu communautaire, la tournée, effectuée en 2007-2008, sensibilise plus de 2000 personnes à la nécessité de planifier financièrement sa retraite et à la nécessité, pour les groupes communautaires, de prendre les moyens afin de retenir leur personnel qualifié et de continuer ainsi à réaliser leur mission dans les meilleures conditions possibles. Cette tournée suscitera des débats captivants, dont certains prendront une ampleur plus marquée.

9. UN DÉBAT QUI S'ENGAGE, UN CONTEXTE QUI ÉVOLUE

La question posée est la suivante: faut-il mettre nos énergies dans l'instauration d'un régime de retraite complémentaire pour les travailleuses du communautaire et des groupes de femmes ou lutter pour l'amélioration des régimes publics? Les deux, argumentera le comité de travail. Le système de retraite canadien est un système dualiste où les régimes publics, dans leur conception même, appellent la nécessaire présence des régimes complémentaires. Les régimes publics qui comprennent, au palier fédéral, la Pension de la sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti, et, au palier provincial, le Régime de rentes du Québec n'ont pas été prévus pour maintenir un niveau de vie décent ni pour procurer un taux de remplacement du revenu de travail correct. La seule manière alors de s'assurer d'un revenu à la retraite qui soit au-dessus du seuil de pauvreté ou qui permette de conserver le même standard de vie qu'avant la retraite, c'est d'avoir un régime «privé» ou complémentaire à ceux des régimes publics (Lizée, 2005, p. 1). À l'issue du débat, on est largement convaincu qu'il faut tenir compte de cette réalité quand on s'interroge sur sa retraite, et le comité de travail poursuit sa marche dans l'élaboration d'un régime ajusté au milieu communautaire.

Fort du résultat de ce débat, le groupe de travail du régime de retraite joindra la coalition pour l'amélioration des régimes publics dès la création de celle-ci en 2010. Mise sur pied à l'initiative de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), cette coalition nationale revendique l'amélioration des régimes publics canadiens et québécois, notamment du Régime de rentes du Québec. La bonification de ce dernier est une option sans comparable, car elle assure à la fois une couverture universelle et un revenu garanti viager. Cette option offre aussi une équité intergénérationnelle, sans compromettre l'égalité entre les hommes et les femmes. Elle s'avérerait moins coûteuse et plus efficiente que toute autre option s'appuyant sur des mécanismes individuels d'épargne (FTQ, s. d.).

Cette campagne pour l'amélioration des régimes publics engagée par des syndicats vient un peu changer le contexte dans lequel le RRFS-GCF se développe. En effet, historiquement, les syndiquées et syndiqués québécois ont négocié des régimes de retraite dans les entreprises – des régimes «complémentaires» – un peu comme s'il s'agissait de régimes de base. Cette pratique syndicale a, peu à peu, fait apparaître les régimes publics comme étant des régimes complémentaires à ceux négociés dans les grandes entreprises et dans la fonction publique. Parallèlement, la lutte pour des régimes de retraite publics de qualité a été délaissée, de sorte que ces merveilleux outils, malgré leur caractère universel, ne sont toujours pas en mesure de garantir une retraite décente à toutes et à tous. Les différentes

campagnes entreprises ces dernières années réunissant des acteurs des milieux syndicaux, communautaires et féministes donnent espoir que la lutte pour la bonification des régimes publics pourra enfin aboutir.

9.1. Des modifications législatives aidantes

Des modifications apportées à la Loi sur les régimes complémentaires de retraites (loi RCR) viendront faciliter l'édification d'un tel régime. La Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) avait convaincu la Régie des rentes du Québec d'entreprendre une réflexion dans le but de pouvoir mettre sur pied un nouveau type de régimes de retraite à prestations déterminées (ceux qui garantissent une rente toute la vie durant), réflexion à laquelle s'est joint le comité de travail des groupes communautaires et de femmes à la fin de 2004. Les échéances ont conduit la Régie des rentes à modifier la loi RCR. Une réglementation, entrée en vigueur en avril 2007, prévoit désormais la mise sur pied de régimes de retraite par financement salarial qui, contrairement aux régimes à prestations déterminées conventionnels, voient le risque supporté par les participants collectivement plutôt que par l'employeur.

9.2. Le RRFS-GCF entre en phase de démarrage

Après avoir obtenu l'engagement d'un nombre suffisant de participants au futur régime, le comité de travail se transforme en comité de retraite au printemps 2008. Accompagné par la ressource universitaire, il poursuit ses apprentissages par l'élaboration de documents de base, dont ceux du texte du régime de retraite, des politiques de financement et de placement, du règlement intérieur, des cahiers des charges pour l'embauche d'une firme d'actuaire ainsi que pour les placements. À travers ces formations, mais surtout à travers les décisions que doit prendre le comité de retraite, les membres du comité apprennent à devenir administrateurs et fiduciaires d'un régime de retraite tout en apportant leur savoir et leur culture du communautaire dans la façon de faire (Lizée, 2011a, p. 52).

Le 1^{er} octobre 2008, le Régime de retraite à financement salarial des groupes communautaires et de femmes lance ses activités avec plus de 1 000 adhésions, dépassant la cible initiale de 800 participantes. Et cela, en pleine crise financière.

Tout comme dans la phase précédente, le SACAIS accorde un soutien financier pour les activités de formation-sensibilisation. Conjugué à celui de Centraide-Montréal, cet apport financier permet aussi d'absorber les frais de gestion de la première année du Régime. Cette aide est cruciale,

car en phase de démarrage, à cause des coûts fixes de certaines activités et du faible niveau des actifs, les frais de gestion réduisent les rendements de façon importante.

9.3. Des caractéristiques innovantes du RRFS-GCF

Dès le début de ses activités, le comité de travail avait convenu des principales caractéristiques associées au futur régime de retraite. Celles-ci sont effectivement à l'œuvre dans le RRFS-GCF, basé sur le modèle d'une mutuelle :

- un régime collectif interentreprises à prestations déterminées permettant de garantir une rente et d'offrir une formule d'indexation en faisant supporter le risque collectivement par l'ensemble des personnes salariées couvertes;
- une volonté de tenir compte du contexte et de la réalité de chacun des groupes pour la détermination du niveau de la cotisation et au niveau [*sic*] de l'adhésion, tout en mettant en place des mécanismes d'équité et en permettant à chaque participant(e) de pouvoir améliorer la rente au-delà de ce que le groupe aura consenti;
- un régime dont la gouvernance reposera sur une volonté claire de transparence, d'imputabilité démocratique et d'information et sensibilisation de l'ensemble des membres aux enjeux de la retraite et du placement des actifs du Régime;
- une volonté de s'assurer que la gestion des actifs de cette caisse se fasse dans le cadre d'une approche de placements socialement responsables, tout en s'assurant qu'elle sera en mesure de payer les rentes promises avec un niveau de risque acceptable (Lizée, 2005, p. 4).

Concrètement, l'adhésion au Régime exige l'approbation du conseil d'administration de l'organisme et d'au moins 70% des salariées visées ou du syndicat dans un contexte syndiqué. Chaque groupe détermine aussi le niveau de cotisation et son partage avec l'employeur, la part de celui-ci étant d'au moins 50%.

Les participantes au régime continuent d'accumuler des crédits de rente lorsqu'elles quittent un groupe pour un autre et que les deux participent au Régime. Ainsi, la mobilité et la rétention du personnel dans le secteur sont facilitées.

Outre ces caractéristiques très innovantes, le Régime accorde une place prépondérante aux femmes au comité de retraite, puisqu'elles constituent la grande majorité des travailleuses du milieu. En ce sens, le règlement exige qu'au moins 5 postes sur 11 soient occupés par des femmes : soit 3 des 5 postes représentant les participantes et participants actifs et 2 des 4 postes

représentant les employeurs. «Le comité de retraite est formé de 5 participantes ou participants actifs, 1 participante ou participant inactif, 4 représentantes ou représentants des employeurs et 1 membre indépendant (+ 2 membres sans droit de vote)» (RRFS-GCF, 2009)⁴.

Un autre trait distinctif de la pratique du RRFS-GC réside dans sa gestion prévoyante: le comité de retraite limite les dépenses (petit secrétariat, utilisation des technologies de l'information dans ses communications et la gestion des cotisations...) et fait preuve de prudence quant aux risques: par exemple, il profite de périodes particulièrement favorables pour créer une réserve, contrairement aux régimes gérés par les employeurs, qui profitent de ces périodes pour se donner un congé de cotisations. Un autre exemple de gestion prudente est d'accorder l'indexation des prestations seulement lorsque les réserves sont suffisantes pour préserver la sécurité des actifs. Les règles adoptées par le régime prévoient, en priorité, l'indexation des rentes non indexées dans le passé. Un dernier exemple de cette gestion avisée qui caractérise le Régime est lorsque le comité de retraite, à cause de la turbulence des marchés, a décidé de ne pas indexer l'année 2011, même si le Régime en avait les moyens. Jusqu'à maintenant, l'expérience laisse penser que le modèle d'organisation impliquant les personnes directement concernées dans la direction du Régime induit une gestion caractérisée par la prudence dans les investissements.

La manière dont les promoteurs ont travaillé tout au long du projet et qui fait maintenant partie de la culture de travail du comité de retraite est une autre caractéristique qui mérite l'attention. L'accompagnateur universitaire et les administratrices travaillent dans une logique de transfert de connaissances bilatéral, par exemple lors de la préparation des rencontres avec les actuaires. Cette manière de travailler, en cohérence avec celle pratiquée dans les organismes communautaires et les groupes de femmes, est prometteuse à plusieurs égards: si les nouvelles connaissances engendrées par le travail en coconstruction sont réinjectées dans les pratiques du comité, non seulement ce dernier favorisera-t-il ainsi le développement de ses capacités, mais aussi l'évolution constante du régime de retraite.

9.4. Des prix qui soulignent ces caractéristiques

Les pratiques originales développées par le RRFS-GCF lui ont déjà valu deux prix depuis sa création. Un premier, reçu en 2008, souligne le fait que la création du RRFS-GCF a un effet structurant sur le secteur en

4. Pour en savoir plus, visitez le <<http://regimeretraite.ca/site/>> (consulté le 9 octobre 2013).

valorisant ce secteur d'emploi et en favorisant la rétention de sa main-d'œuvre. Ce prix a été attribué par le CSMO-ÉSAC, un organisme rattaché à la Commission des partenaires du marché du travail et qui vise le développement de la main-d'œuvre de ce secteur. Un second prix obtenu par le RRFS-GCF a été attribué par la revue *Canada*, une revue spécialisée qui s'adresse aux gestionnaires de caisses de retraite. Le *2010 Plan Benefits Sponsor Award* remis au RRFS-GCF soulignait l'innovation que ce régime représente. Lors de la remise du prix du prix à Toronto, Tim Rourke, vice-président, Gestion des relations, chez CIBC Mellon, déclarait :

RRFS-GCF is demonstrating that defined benefit, multi-employer pension plans are still an important, viable option when developing a member-funder retirement plan. With innovative approaches to employer contributions, plan member education and surplus management, RRFS-GCF has crafted a solution that meets the needs of both employers and their employees.

Après quatre ans d'existence, le Régime comptait à l'automne 2012 plus de 3 000 adhérentes, près de 400 employeurs et 13 millions de dollars d'actifs⁵. Les personnes participant au régime sont à 87 % des femmes et leur salaire de base moyen se situe à 32 400 \$ (soit 17,80 \$ l'heure, alors qu'au même moment le salaire horaire moyen dans les groupes est de 16,53 \$).

10. PERSISTER MALGRÉ LA CRISE FINANCIÈRE

La « brebis réservée » qu'est le RRFS-GCF en faisant preuve de prudence dans son financement et ses investissements s'en sort, pour l'instant, très bien, comparativement aux régimes qui dépendent de meutes de loups que sont les employeurs et les institutions financières classiques, plus préoccupés par des gains rapides de leurs opérations que par la sécurité financière à long terme des travailleuses et des travailleurs.

Alors que les régimes gérés par les employeurs accusent des reculs importants parce qu'ils continuent de faire des investissements à haut risque, alors qu'ils sabrent dans les prestations, transforment les régimes à prestation déterminée en régimes à cotisation déterminée et alors qu'ils continuent de faire absorber les risques d'investissement de l'entreprise par le régime de retraite de leurs employées, la gestion prudente des salariées du communautaire (les principales intéressées dans l'affaire) semble expliquer en bonne partie la performance du RRFS-GCF malgré la crise financière. Ainsi, le régime de retraite a été en mesure d'indexer les rentes acquises entre 2008 et 2010 et il a terminé l'année 2011 avec

5. En septembre 2013, le régime compte 3 568 participantes, 446 groupes et 16 834 480 \$ en caisse.

un surplus actuariel, tant en capitalisation qu'en solvabilité (RRFS-GCF, 2011, p. 18-19; RRFS-GCF, 2012, p. 19). Le modèle démontre déjà sa capacité de passer au travers de périodes difficiles.

Le RRFS-GCF devient un acteur économique et financier non négligeable, qui apporte un autre discours sur la retraite. Il croit à la mutualisation, pas seulement à la débrouillardise individuelle (REER individuel), qui est forcément à la fois dépendante et au service des institutions financières classiques. De surcroît, ce régime de retraite interentreprises et son comité de retraite composé en majorité de salariées contribuent à déconstruire le rapport ambigu que les femmes entretiennent encore avec l'argent et l'économie.

Même si cette initiative semble bien modeste dans un monde où le lobby des institutions financières traditionnelles exerce une forte influence sur les décideurs, et bien que les régimes complémentaires ne doivent pas se substituer aux régimes publics universels, on peut quand même espérer que ce type de régimes récemment développé au Québec fera boule de neige, notamment dans le secteur d'action communautaire et d'économie sociale, mais aussi dans d'autres secteurs, comme le RRFS-FTQ (FTQ, 2013, p. 8) semble en démontrer la pertinence.

De 2003 à 2012, le pourcentage des organismes communautaires et d'économie sociale qui ont un régime de retraite complémentaire est passé de moins de 1 % à 9 % en 2009, puis à 20 % en 2012, et celui des organismes qui ont une assurance collective est passé de 35,5 % à 43 %. La recherche sur ces questions permettra de suivre l'évolution des conditions de travail dans les groupes communautaires et d'économie sociale, et de suivre la capacité de ce secteur d'emploi à faire en sorte que ses travailleuses accèdent à une retraite décente.

La mise en place d'un régime de retraite adapté aux groupes communautaires et de femmes peut être vue comme une nouvelle manière de tenter une amélioration sensible des conditions de travail dans ce secteur. Traditionnellement, les syndicats québécois ont proposé l'approche suivante : la syndicalisation des employées permet, dans un premier temps, d'obtenir de meilleurs salaires et, ensuite, de décrocher une série d'avantages sociaux incluant un régime complémentaire de retraite. Il sera intéressant, au cours des prochaines années, de suivre les différents effets que ces deux stratégies auront sur l'ensemble des conditions de travail prévalant dans les organismes communautaires.

RÉFÉRENCES

- AUBRY, F., S. DIDIER et L. GERVAIS (2005). *Pour que travailler dans le communautaire ne rime plus avec misère. Enquête sur les avantages sociaux dans les organismes communautaires*, Montréal, Centre de formation populaire et Relais-femmes, <http://bv.cdeacf.ca/EA_PDF/79247.pdf>, consulté le 9 octobre 2013.
- BERNIER, F. et F. FORTIN (2011). *Régimes complémentaires de retraite/Statistiques de l'année 2009*, Québec, Régie des rentes du Québec, <http://www.rrq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/www.rrq.gouv.qc.ca/Francais/publications/rcr/statistiques/statistiques_rcr_2009.pdf>, consulté le 9 octobre 2013.
- BINHAS, L. (2009). *Les repères en économie sociale et communautaire*, Montréal, Comité sectoriel de la main-d'œuvre économie sociale et action communautaire, <<http://www.csmoesac.qc.ca/bibliotheque-virtuelle/bibliotheque-virtuelle/etudes-enquetes/reperes-economie-sociale-action>>, consulté le 9 octobre 2013.
- BINHAS, L. (2012a). *Les repères en économie sociale et en action communautaire/Panorama du secteur et de sa main-d'œuvre*, Montréal, Comité sectoriel de la main-d'œuvre économie sociale action communautaire, <<http://www.csmoesac.qc.ca/bibliotheque-virtuelle/bibliotheque-virtuelle/etudes-enquetes/reperes-economie-sociale-action-0>>, consulté le 9 octobre 2013.
- BINHAS, L. (2012b). *Quelques faits saillants/Les repères en économie sociale et en action communautaire/Panorama du secteur et de sa main-d'œuvre*, Montréal, Comité sectoriel de la main-d'œuvre économie sociale action communautaire, <<http://www.csmoesac.qc.ca/bibliotheque-virtuelle/bibliotheque-virtuelle/etudes-enquetes/quelques-faits-saillants-reperes>>, consulté le 9 octobre 2013.
- FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC (2011). *Les femmes ont besoin d'un Régime de rentes du Québec amélioré et veulent qu'on cesse de gruger dans ses prestations. Mémoire déposé suite au dépôt du Projet de Loi 39, loi modifiant la Loi sur le Régime de rentes du Québec et d'autres dispositions législatives*, Montréal, Fédération des femmes du Québec, <<http://www.ffq.qc.ca/wp-content/uploads/2011/12/m%C3%A9moire-loi-39-2.pdf>>, consulté le 9 octobre 2013.
- FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC – FTQ (2013). «Le RRFS-FTQ: un régime à prestations déterminées qui a le vent dans les voiles», *Le monde ouvrier*, n° 101, mars-avril, p. 12.
- FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC – FTQ (s. d.). *Une retraite à l'abri des soucis!*, <<http://ftq.qc.ca/campagneretraite>>, consulté en octobre 2012.
- LIZÉE, M. (2005). *Le régime de retraite envisagé: un outil pour assurer une meilleure sécurité du revenu pour les personnes salariées des groupes communautaires et de femmes et conforme à nos valeurs et engagements*, Montréal, RRFS-GCF.
- LIZÉE, M. (2008). «Un nouveau type de régime à prestations déterminées voit le jour», *Avantages*, p. 31-34, <<http://www.conseiller.ca/avantages/files/2008/09/novearegime.pdf>>, consulté le 9 octobre 2013.
- LIZÉE, M. (2011a). «Un régime de retraite dans le communautaire, "ça ne change pas le monde, sauf que..."», *L'UQAM dans la Cité: la contribution du Service aux collectivités*, document présenté à M. Yves Mauffette, vice-recteur à la Recherche et à la création de l'Université du Québec à Montréal, par l'équipe professionnelle du Service aux collectivités, Montréal, Université du Québec à Montréal, <<http://www.sac.uqam.ca/medias/docs/PlanDeveloppementSAC2011.pdf>>, consulté le 9 octobre 2013.

LIZÉE, M. (2011b). « Une innovation conciliant sécurité des prestations et stabilité des cotisations : l'expérience québécoise des RRFS », *Revue Vie économique*, vol. 2, n° 4, <<http://www.eve.coop/?a=99>>, consulté le 9 octobre 2013.

RÉGIME DE RETRAITE PAR FINANCEMENT SALARIAL DES GROUPES COMMUNAUTAIRES ET DE FEMMES – RRFS-GCF (2009). *Fonctionnement du Régime*, texte initial adopté le 17 novembre 2008 intégrant les amendements n° 1 (2009), n° 2 (2010) et n° 3 (2011), <<http://regimeretraite.ca/site/fonctionnement-du-regime>>, consulté le 29 avril 2013.

CHAPITRE

10

ACTION COLLECTIVE ET TRANSFORMATIONS DE LA DIVISION SEXUELLE DU TRAVAIL LES GROUPES DE FEMMES RURALES DANS LE RIO GRANDE DO NORTE

Elsa Beaulieu Bastien

Le présent chapitre porte sur des transformations dans la division sexuelle du travail, opérées dans un contexte d'action collective par et pour des groupes de femmes rurales du Rio Grande do Norte, au Brésil. Comment cette question s'articule-t-elle à celle des travailleurs et travailleuses pauvres? Tout d'abord, il s'agit de contribuer à la réflexion lancée par Carole Yerochewski (2012), autour de l'idée que les travailleurs pauvres, informels, à bas salaire, ne sont pas que des victimes de mutations structurelles sur lesquelles ils et elles n'ont aucun contrôle, mais qu'ils peuvent aussi, dans certaines conditions, être des acteurs et actrices des mutations qui les affectent (Yerochewski, 2012, p. 1). Ensuite, il s'agit aussi de montrer en quoi et à quel point les restructurations dans le monde de l'économie et du travail sont intimement liées à d'autres mutations, dites « sociales », notamment celles qui concernent les rapports sociaux de sexe, et que les transformations dans les stratégies productives s'articulent nécessairement à des transformations tout aussi significatives dans les modalités de la reproduction sociale. Autrement dit, on ne peut pleinement comprendre les tenants et les aboutissants des transformations du « travail » (au sens traditionnel, restreint, du terme) qu'en adoptant une conception extensive du travail, qui inclut *toutes les formes de travail*, y compris le

travail non rémunéré dit «reproductif» effectué majoritairement par les femmes dans la sphère domestique. Au même titre qu'on ne peut comprendre les processus de précarisation du travail «formel» qu'à la lumière de l'expansion du travail «informel» (Lesemann, 2012), par exemple.

Afin donc de contribuer à ces deux chantiers de réflexion, le présent chapitre portera sur les transformations de la division sexuelle du travail, dans le contexte de l'émergence d'une nouvelle catégorie de travailleuses dans le Rio Grande do Norte (RN), celle des travailleuses rurales de l'économie solidaire. Le texte s'ouvre sur une brève présentation de la Marche mondiale des femmes (MMF), qui est le contexte militant qui a permis l'émergence de cette nouvelle catégorie de travailleuses. Suit une discussion sur les approches conceptuelles qui serviront à l'analyse. La troisième partie présente les groupes de femmes rurales étudiés et les résultats de la recherche sur les dynamiques des transformations de la division sexuelle du travail. En conclusion, je reviendrai sur ce que le cas étudié nous enseigne par rapport aux concepts mobilisés pour l'analyse et sur le décentrement qu'il provoque par rapport à la problématique des travailleurs pauvres.

1. BRÈVE PRÉSENTATION DE LA MMF ET DES GROUPES DE FEMMES RURALES DU RN

La MMF est un mouvement qui articule un ensemble de luttes féministes aux échelles locale, nationale et transnationale. Elle a orchestré trois moments forts de mobilisations féministes transnationales, les «actions mondiales» de 2000, 2005 et 2010, en plus de participer activement à plusieurs coalitions, forums et protestations altermondialistes, dans différents lieux et à différentes échelles. Lors des actions mondiales de 2000, les deux axes principaux d'articulation étaient les luttes contre la pauvreté des femmes (et le néolibéralisme) ainsi que contre la violence envers les femmes. Ces articulations se sont diversifiées lors des actions mondiales de 2010 pour inclure quatre «champs d'action»: travail des femmes, violences envers les femmes, bien commun et accès aux ressources (y compris la souveraineté alimentaire), paix et démilitarisation. Le Secrétariat international rotatif de la MMF, d'abord sis au Québec, a été transféré au Brésil en 2006, pays où l'organisation et le dynamisme du mouvement sont particulièrement forts à l'échelle nationale, et où les alliances et les liens internationaux avec d'autres mouvements progressistes ont été consolidés par les multiples Forums sociaux mondiaux tenus dans ce pays au cours de la décennie 2000.

L'État du Rio Grande do Norte (RN), dans le Nord-Est du Brésil, est un endroit où la MMF est très dynamique et où les luttes et revendications des femmes rurales sont particulièrement importantes. Dans cet État, la MMF est coordonnée par l'organisation non gouvernementale (ONG)

féministe Centro Feminista 8 de Março (CF8), qui non seulement appuie directement la formation, les projets et les luttes des groupes de femmes rurales, mais collabore activement avec un ensemble d'ONG d'assistance technique à la réforme agraire, ainsi qu'avec la majorité des autres mouvements de gauche actifs dans la région. Les luttes menées par les groupes de femmes rurales ont notamment suscité une implication très active des militantes de la MMF dans les mouvements pour l'économie solidaire et l'agroécologie. Cela a valu aux militantes de la MMF de cette région, particulièrement les femmes rurales, une visibilité et une reconnaissance à l'échelle nationale, notamment grâce à la notoriété acquise par le réseau de commercialisation solidaire Xique xique. Celui-ci, créé en 2003 à l'initiative de groupes de femmes rurales, avec l'appui du CF8 et d'un ensemble d'autres organisations engagées dans le développement rural, compte aujourd'hui une cinquantaine de groupes membres, répartis dans une douzaine de municipalités, et est une figure de proue de l'intégration des principes féministes, d'économie solidaire et d'agroécologie.

Le propos de ce chapitre est d'essayer de voir comment et dans quelle mesure la MMF réussit, dans le RN, à susciter des changements dans la division sexuelle du travail, y compris la participation des femmes à des activités productives (économiques) et la répartition des tâches à l'intérieur des maisonnées, pour les femmes rurales qui participent au mouvement. L'objectif est de mieux comprendre les mécanismes de la subordination des femmes en lien avec la division sexuelle du travail et les stratégies qui peuvent mener à des changements, à partir de la constitution des femmes rurales en «sujet[s] collectif[s] producteur de sens et [actrices] de [leur] propre histoire» (Kergoat, 2009, p. 114). Cette réflexion se fonde sur une enquête de terrain de trois mois menée en 2006 dans la région dans le cadre d'une recherche doctorale, ainsi que sur des sources documentaires et des observations subséquentes effectuées lors d'un bref retour sur ce terrain en 2012.

2. CADRE CONCEPTUEL : LES DYNAMIQUES DE CHANGEMENT GÉNÉRÉES PAR LES MOUVEMENTS SOCIAUX¹

Mon point de départ est l'intention de conceptualiser les mouvements sociaux comme des producteurs et porteurs de visions du monde et de projets de changement, et comme des producteurs d'une culture

1. Ce cadre conceptuel a déjà été présenté plus en détail ailleurs, et principalement appliqué à l'analyse des dimensions spatiales des pratiques d'organisation féministe (Beaulieu, 2010). Il sera ici résumé dans ses grandes lignes et appliqué, conceptuellement et empiriquement, à l'étude des transformations de la division sexuelle du travail.

d'opposition (Taylor et Whittier, 1995) – et non pas seulement comme des joueurs prévisibles dans des joutes politiques dont le fonctionnement est tenu pour acquis. Je tire mon inspiration d'ethnographes et d'anthropologues qui étudient les mouvements sociaux (voir, par exemple, la collection d'articles rassemblés par Nash, 2005). Selon ma compréhension, ces anthropologues prennent comme point de départ *la situation qui est l'objet du projet de changement*, une dimension qui a été littéralement évacuée des paradigmes les plus proéminents dans l'étude des mouvements sociaux en Amérique du Nord (celui de la mobilisation des ressources et celui de la contestation politique), sous prétexte que la présence d'injustices ou de doléances *n'explique pas l'émergence* de mobilisations (Buechler, 2000; Crossley, 2002). Comme le projet ici n'est pas d'expliquer l'émergence et la carrière subséquente des mobilisations, mais bien de comprendre par quels moyens et dans quelle mesure ces mobilisations arrivent à produire du changement, la focalisation sur la situation et sur les interventions qui visent à la transformer est pleinement justifiée. Afin de donner une visibilité analytique aux pratiques des mouvements sociaux en relation à la subversion des hiérarchies sociales et des rapports de pouvoir, et en particulier des rapports sociaux de sexe et de la division sexuelle du travail, trois pas conceptuels doivent être franchis.

Le premier est d'élargir la définition conventionnelle de ce qui est considéré comme politique. Dans les années 1990, ce pas a été franchi par l'exploration des relations entre «la politique» et «la culture» dans les mouvements sociaux. Une des contributions les plus intéressantes à ce projet est celle d'Alvarez, Dagnino et Escobar (1998). Ces auteurs prennent le contre-pied des approches dominantes en sociologie des mouvements sociaux en mettant l'accent sur «la tension entre le textuel et ce qui le sous-tend, entre les représentations et leur enracinement, entre les significations et les pratiques, entre les narratifs et les acteurs sociaux, entre les discours et le pouvoir» (Alvarez *et al.*, 1998, p. 5; traduction libre). Ce projet et cette contribution s'apparentent à ceux d'Alberto Melucci (1989, 1996), qui s'intéresse à la subversion des ordres sociaux et culturels, donnant de la visibilité à des phénomènes «cachés» qui «ne peuvent être réduits à la politique» (dans le sens conventionnel et étroit du terme). Melucci cherche à comprendre les relations entre des «processus sociaux et politiques collectifs et l'expérience subjective personnelle de la vie de tous les jours» (Melucci, 1989, p. 11; traduction libre). Cette orientation permettra, ici, de donner un statut analytique au lien entre les luttes de la MMF sur la place publique et les luttes pour la réorganisation de la vie quotidienne, en les considérant toutes deux comme des phénomènes politiques.

Le deuxième pas à franchir est de développer une conceptualisation de la pratique qui permette d'analyser les mécanismes par lesquels les mouvements sociaux et l'action collective peuvent produire des changements sociaux et politiques. Sherry Ortner, une anthropologue féministe, propose une version féministe/subalterne particulièrement intéressante de la théorie de la pratique (Ortner, 1996, 2006), qui fournit l'armature conceptuelle nécessaire à cette entreprise. L'idée d'Ortner est de conceptualiser les sujets agissants en tant qu'acteurs porteurs d'intentions et de projets, mais sans tomber dans le piège du volontarisme en présumant que les sujets peuvent « triompher du contexte dans lequel ils se trouvent par la simple force de leur volonté » et que la société est seulement « le produit d'une agrégation d'actions et d'intentions individuelles » (Comaroff et Comaroff, 1992, cités dans Ortner, 2006, p. 131 ; traduction libre²). En d'autres mots, Ortner (1996, p. 8) travaille à « restaurer l'agentivité sans reproduire le sujet bourgeois », en offrant « un modèle de pratique qui incorpore l'agentivité mais qui ne prend pas l'agent, l'acteur, ou l'individu pour point de départ, ni ne gravite autour de lui » (*ibid.*, p. 12). Le concept qu'elle propose est celui de « jeux sérieux » (*serious games*) – concept qui n'a rien à voir avec ce qui est connu sous le nom de *game theory* –, qui est plutôt une manière de dépasser la question de la libre agentivité. Il s'agit de « théoriser une représentation des “gens-dans-des-relations-(de pouvoir)-dans-des-projets” comme une unité de pratique relativement irréductible » (Ortner, 1996, p. 12-13). Cette « unité de pratique » analytiquement construite est donc une collectivité, un ensemble d'acteurs inégaux entre eux en matière de pouvoir et dont les intérêts diffèrent, mais qui participent ensemble à la mise en actes de configurations sociales, culturelles, politiques et économiques particulières. Dans mon interprétation des travaux d'Ortner, les mouvements sociaux peuvent être conceptualisés comme des acteurs de la mise en actes et de la transformation de certains *jeux sérieux* (que je traduirai ici par « unités de pratique ») d'une société donnée.

Le concept d'unité de pratique vise à rendre compte simultanément des cinq dimensions suivantes (Ortner, 1996, p. 12-13) :

1. La vie sociale est culturellement organisée et construite, en ce sens qu'elle définit les catégories d'acteurs, les règles et les objectifs du jeu social ;
2. La vie sociale est justement cela, sociale, et consiste donc en des réseaux de relations et d'interactions entre des positions de sujet qui sont multiples, changeantes et interreliées, et dont aucune ne peut être extraite de l'ensemble comme s'il s'agissait d'un « agent » autonome ;

2. Toutes les citations en français d'Ortner sont une traduction libre de ma part.

3. Pourtant, en même temps, il y a de l'agentivité – c'est-à-dire que les acteurs «jouent» avec habileté, intentionnalité, vivacité d'esprit, savoir et intelligence;
4. De dire que le jeu est sérieux exprime l'idée que les rapports de pouvoir et les inégalités caractérisent les unités de pratique en général et que les enjeux sont souvent très élevés;
5. Il n'y a jamais un seul jeu, une seule unité de pratique: il y a toujours de multiples unités de pratique qui se déploient et se côtoient, s'influencent et se superposent, à la fois à un moment donné et au fil du temps, empêchant la fermeture [*preventing closure*].

L'idée qu'il n'y a jamais une seule unité de pratique dans un univers social donné est importante pour l'étude féministe du changement et des mouvements sociaux. D'un côté, cette multiplicité peut être vue comme donnant encore plus de poids aux contraintes qui pèsent sur les groupes dominés, comme l'illustrent clairement les effets systémiques en général, et la discrimination ou la subordination systémique en particulier. D'un autre côté, Ortner défend aussi l'idée qu'avec la multiplicité et l'hétérogénéité inhérentes aux univers sociaux, il y a également de l'instabilité et de l'incomplétude dans les ordres sociaux dominants.

Les ordres de genre, par exemple, sont toujours des «hégémonies partielles» qui n'épuisent jamais ce qui se passe dans les rapports de genre (Ortner, 1996, p. 18), et présentent inévitablement des contradictions internes et des tendances aux crises (Connell, 1987, p. 96). L'objectif d'Ortner est d'éviter de regarder exclusivement les boucles de la reproduction et de donner une visibilité analytique aux «glissements dans la reproduction, à l'érosion des normes et des usages établis, aux moments de désordre et de franche "résistance" [...], le tout penchant légèrement – mais pas complètement – vers l'incomplétude, l'instabilité, le changement» (Ortner, 1996, p. 18). Les joueurs sont construits et définis par le jeu (l'unité de pratique définit leur position de sujets), mais ne sont jamais entièrement contenus par lui. Qui plus est, «il y a toujours des sites, et parfois de larges sites, de pratiques et de perspectives alternatives qui sont disponibles, et ceux-ci peuvent devenir des bases de résistance et de transformation» (Ortner, 1996, p. 18).

Encore faut-il préciser comment des sites de pratiques et de perspectives alternatives, tels que des mouvements sociaux, peuvent produire du changement. Nick Crossley (2002, 2003, 2005) fournit une contribution très intéressante en ce sens. Il propose une réinterprétation de la théorie de la pratique de Pierre Bourdieu et de son concept d'*habitus*, pour rendre compte de certaines des manières par lesquelles les mouvements sociaux provoquent des changements dans la vie des militants et militantes, suscitent un engagement et nourrissent la mobilisation sur le long terme. Crossley (2005) soutient, tout comme le font Ortner (1996, 2006) et

d'autres auteurs comme Connell (1987), Sewell (1992) et Lovell (2000), que la théorie de la pratique, à l'origine plus orientée vers l'explication de la reproduction, peut être retravaillée et mise au service de la compréhension du changement et de la transformation sociale. Dans ce but, Crossley propose les concepts d'habitus radical (2003) ou d'habitus de mouvement (2005), qui sont les schémas génératifs des pratiques des mouvements. Ceux-ci permettent aux mouvements de se reproduire et de perdurer, tout autant que d'évoluer «à mesure que les contextes de la militance demandent de l'innovation, de l'improvisation et de l'adaptation intelligente» (Crossley, 2005, p. 22).

La théorie féministe/subalterne de la pratique d'Ortner ainsi que le concept d'«habitus de mouvement» de Crossley peuvent être sollicités pour décrire le processus qui non seulement crée un habitus militant, «alternatif» par rapport à l'ordre social dominant, mais qui a aussi le potentiel de transformer les différentes formes d'habitus féminins (enracinées dans les rapports de genre, mais aussi dans les rapports de classe, de race, dans l'hétéronormativité, et dans les autres systèmes de différenciation hiérarchique) des femmes qui se rassemblent dans les mouvements féministes. Grâce à l'introduction par le mouvement de nouvelles unités de pratique dans la vie des participantes, les processus d'organisation féministe sont, au moins potentiellement, des lieux de transformation de soi et des schémas d'expérience incorporée. Ces transformations sont opérées (ou du moins initiées) à l'intérieur des mouvements et sont donc collectives et intersubjectives. Elles ne se jouent pas seulement sur le plan discursif, mais se déploient aussi sur celui de la corporalité et des interactions qui prennent place lors de la coprésence physique des personnes. À partir de ce processus de transformation des habitus et des subjectivités, des luttes peuvent être entreprises pour introduire des changements dans des unités de pratique qui fonctionnent selon les schémas de l'ordre social dominant.

3. RAPPORTS SOCIAUX DE SEXE ET DIVISION SEXUELLE DU TRAVAIL

Le troisième pas conceptuel à franchir est l'articulation de cette conception des mécanismes de changement avec les concepts de rapport social et de division sexuelle du travail. En effet, l'unité de pratique qui sera analysée dans la suite de ce texte est celle de la division sexuelle du travail au sein des maisonnées, et il importe donc de la situer théoriquement.

À un certain niveau de la réalité observable, on peut dire que dans une certaine mesure chaque maisonnée constitue une unité distincte, et que la manière dont s'organisent les rapports entre les femmes et les hommes doit être négociée et renégociée à l'intérieur de chacune d'entre elles. C'est d'ailleurs ce qui fait que certaines femmes, dans les groupes étudiés et dont il sera question plus loin, réussissent à se libérer pour

participer à des activités à l'extérieur de leur foyer, et d'autres non. Par contre, les rapports de force qui se jouent dans les maisonnées prises individuellement sont largement conditionnés par les rapports sociaux de sexe, entendus comme *rapport social* qui se joue simultanément (ce qui ne veut pas dire de manière indifférenciée) à toutes les échelles géographiques (maisonnée, village, région, pays, etc.):

Le rapport social est, au départ, une tension qui traverse le champ social. Ce n'est donc pas quelque chose de réifiable. Cette tension érige certains phénomènes sociaux en enjeux autour desquels se constituent des groupes aux intérêts antagoniques. En l'occurrence, il s'agit ici du groupe social hommes et du groupe social femmes [...] Ces groupes sont donc en tension permanente autour d'un enjeu, ici le travail et ses divisions. C'est pourquoi l'on peut avancer les propositions suivantes: *rapports sociaux de sexe* et *division sexuelle du travail* sont deux termes indissociables et qui forment épistémologiquement système; la division sexuelle du travail a le statut d'*enjeu* des rapports sociaux de sexe (Kergoat, 2000, p. 39-40; nous soulignons).

Les rapports sociaux, qu'ils soient de sexe, de classe ou de «race», sont des rapports de production dans lesquels le travail d'un groupe social est approprié par un autre (Kergoat, 2009, p. 119), et qui opèrent et s'expriment sous trois formes canoniques: exploitation, domination, oppression (qui, dans le cas des rapports sociaux de sexe, peuvent s'illustrer par: «différentiel des salaires, plafond de verre et violences» [Kergoat, 2009, p. 113]). Ainsi, les rapports sociaux de sexe sont des rapports de production dont l'enjeu est la division sexuelle du travail, et dans lesquels le travail des femmes est l'objet d'une appropriation. Dans ce contexte, penser la division sexuelle du travail consiste non pas à penser le travail rémunéré et le travail domestique comme deux sphères séparées qui s'articulent, mais bien à les penser ensemble, comme des composantes d'un même système. En effet, les deux principes centraux de la division sexuelle du travail, séparation (travail d'homme, travail de femme) et hiérarchisation (le premier vaut plus que le deuxième), traversent et structurent à la fois la sphère domestique et celle du travail rémunéré.

Danièle Kergoat introduit par ailleurs une distinction importante entre rapports sociaux et relations sociales: «Les relations sociales sont immanentes aux individus concrets entre lesquels [elles] apparaissent. Les rapports sociaux sont, eux, abstraits et opposent des groupes sociaux autour d'un enjeu» (Kergoat, 2009, p. 113). Autrement dit, les relations sociales désignent les interactions interindividuelles (par exemple, les négociations à l'intérieur des maisonnées prises individuellement), tandis que les rapports sociaux désignent les rapports de force collectifs qui s'érigent en systèmes et qui régissent l'organisation générale de la division du travail dans une société. Pour Kergoat, donc, on ne peut pas étudier les rapports sociaux de sexe en analysant «individuellement» les dynamiques des maisonnées: il s'agit de deux niveaux d'analyse différents. Par

contre, elle précise que les pratiques sociales collectives peuvent être porteuses de changements en matière de rapports sociaux, dans la mesure où il y a création d'un sujet collectif producteur de sens et acteur de sa propre histoire (Kergoat, 2009, p. 114). Pour les besoins de la présente étude, c'est donc dans la mesure où elles sont reliées aux actions et revendications d'un mouvement, la MMF, lequel permet aux femmes rurales de se constituer en sujet politique, que nous pouvons ici prendre les dynamiques des maisonnées et nous en servir comme fenêtre pour étudier les rapports sociaux de sexe.

Le défi méthodologique consiste par conséquent à délimiter des unités de pratique qui permettent d'observer des dynamiques de changement, tout en gardant bien en vue les distinctions importantes entre niveaux d'analyse. L'approche la plus logique et la plus simple semble ici être de considérer que les rapports sociaux, en tant qu'ils traversent l'ensemble du champ social, traversent l'ensemble des unités de pratique qui peuvent être analytiquement délimitées. Les unités de pratique, quant à elles, sont constituées *à la fois* de relations sociales entre personnes et de relations politiques entre acteurs/sujets qui occupent des « positions de sujets ». Ces positions de sujets sont déterminées non pas par les personnes qui les occupent, mais bien par deux dimensions interdépendantes : l'ensemble de la dynamique entre acteurs au sein de l'unité de pratique, d'une part, et, d'autre part, les rapports sociaux, qui traversent l'ensemble des unités de pratique d'une société. Et, comme nous le verrons plus loin, c'est lorsqu'il y a des changements qui vont plus ou moins dans le même sens dans un ensemble suffisant d'unités de pratique qu'il peut y avoir un effet notable sur le plan des rapports sociaux. C'est précisément pour cette raison que la création d'un sujet collectif producteur de sens et acteur de sa propre histoire, dont une des formes privilégiées est le mouvement social, joue un rôle déterminant. C'est pour cette raison aussi que les unités de pratique « mouvement/organisation collective » et « dynamique des maisonnées » sont indissociables, même si elles peuvent être traitées séparément pour les besoins de l'analyse.

4. SPATIALISATION DES RAPPORTS SOCIAUX DE SEXE

Pour les besoins de mon analyse, je juge nécessaire d'ajouter à la réflexion un autre enjeu central des rapports sociaux de sexe, celui du contrôle direct des femmes (Kergoat, 2009, p. 119) : de leur sexualité, de leur vie reproductive, de leur identité, de leurs activités et de leurs déplacements. Les pratiques matérielles par lesquelles se concrétise l'enjeu du contrôle recoupent en partie celles de la division sexuelle du travail : les activités des femmes, leurs identités et leurs déplacements dans l'espace sont intimement liés à leur assignation prioritaire à la sphère dite « domestique ».

Pourtant, le concept de division sexuelle du travail ne suffit pas à rendre compte des enjeux entourant le contrôle du corps et de la vie des femmes, qui incluent notamment la question des violences physiques et psychologiques. On peut considérer que l'intimidation et la violence physique constituent des formes de contrôle direct des femmes (de leur corps, de leurs déplacements), tandis que la division sexuelle du travail opère de manière différente, en créant des obligations (soin des enfants et tâches ménagères, notamment) et des restrictions (limites posées aux activités rémunérées auxquelles les femmes ont accès) qui ont pour effet de placer les femmes dans des situations d'indigence matérielle et de dépendance vis-à-vis des hommes de leur entourage – ce qui les rend en retour plus vulnérables à l'intimidation et à la violence.

Il est révélateur qu'au Brésil, comme dans d'autres lieux, plusieurs des insultes utilisées par les hommes contre les femmes qui transgressent les limites de leur confinement relient cette mobilité à des comportements sexuels considérés comme répréhensibles par l'ordre de genre dominant. Par exemple, les femmes rurales qui se déplacent pour participer aux réunions ou activités de la Marche se font régulièrement traiter de *vagabundas*, un terme qui connote négativement à la fois la mobilité géographique et la promiscuité sexuelle ou l'adultère. Ainsi, la subordination des femmes est intimement liée au rapport à l'espace géographique qui leur est imposé par le régime de genre dans lequel elles vivent, ainsi que l'a théorisé la géographe féministe Doreen Massey (1994, p. 179-180; traduction libre) :

Les limites imposées à la mobilité des femmes, tant en fait d'identité qu'en fait d'espace, ont été dans certains contextes culturels un mécanisme crucial de leur subordination. Qui plus est, ces deux éléments – la limitation de leur mobilité dans l'espace, la tentative de les assigner/confiner à des lieux particuliers d'un côté, et les limites posées à leurs possibilités identitaires de l'autre, sont liés de manière cruciale [...] Ce qui est clair, c'est que le contrôle spatial, qu'il soit imposé par l'intermédiaire du pouvoir des conventions ou des symboles, ou par celui de la menace directe de violence, peut être un élément constitutif fondamental des rapports de genre dans leurs diverses formes.

Or, lors du terrain effectué dans la région ouest du RN en 2006, j'ai pu constater que le motif dominant qui tend à structurer la vie des femmes rurales s'aligne sur les mécanismes de subordination décrits par Massey. Les contraintes qui s'exercent sur leur liberté (en fait d'identité, d'occupations et de déplacements) sont effectivement liées à leur position de subordination dans un ensemble de rapports sociaux interreliés, principalement de genre et de classe.

5. DIVISION SEXUELLE DU TRAVAIL ET PRATIQUES D'ORGANISATION FÉMINISTE DANS LA MMF DU RIO GRANDE DO NORTE

5.1. Les groupes de femmes rurales ayant fait partie de l'étude

Les sept groupes de femmes ayant participé à l'étude sont situés dans trois municipalités de la région ouest du Rio Grande do Norte (RN), soit Mossoró, Apodí et Baraúna, sur des terres redistribuées dans le cadre de la réforme agraire (*assentamentos*³). Ces groupes sont tous activement impliqués dans la MMF, et ont tous été formés à des fins de conscientisation féministe, et d'émancipation des femmes, dans une perspective plus générale. L'accent sur les projets productifs n'est venu que plus tard, à la demande des femmes. Ainsi, la plupart des groupes ont fonctionné plusieurs années avant le démarrage des projets productifs (tableau 10.1), années durant lesquelles plusieurs luttes concrètes ont été menées pour l'amélioration des conditions de vie dans les *assentamentos*. Avec l'appui du CF8 et d'ONG d'assistance technique, ces groupes de femmes ont aussi, avec le temps, démarré des projets de production agricole, collectifs et individuels. Ces projets productifs constituent l'un des moyens par lesquels certaines des membres des groupes concrétisent la conquête de leur citoyenneté, de leur identité de travailleuse, de leur liberté et de leur autonomie économique et personnelle. En plus d'être réseautés par l'entremise de leur participation à la MMF, ces groupes ont mis sur pied le réseau de commercialisation solidaire Xique xique comme débouché pour leurs productions, réseau qui comprend aujourd'hui des groupes d'hommes et des groupes de femmes (bien que ceux de femmes restent majoritaires) et qui constitue en lui-même un acteur économique et politique à l'échelle régionale.

L'implication de ces femmes dans la MMF signifie concrètement leur participation régulière à un ensemble d'activités de formation et de délibération politiques, qui visent à faciliter une compréhension commune des problèmes et à générer à la fois des actions directes pour régler ces problèmes et des revendications politiques, qui inscrivent ces luttes dans une perspective plus large et dans l'horizon du long terme. Cela signifie aussi la participation à des manifestations de rue organisées dans les municipalités de la région, voire parfois dans les villages eux-mêmes,

3. Les *assentamentos* sont des villages où les activités de développement agricole sont coordonnées par une association locale, qui elle-même sert d'interface entre les paysans, certaines politiques publiques et programmes gouvernementaux, les ONG d'assistance technique (qui appuient la réalisation concrète des projets de production agricole) et les banques qui administrent les programmes d'accès au crédit agricole. Cela signifie, pour les groupes de femmes, que leur participation à ces associations, qui a été l'objet de leurs premières luttes, leur donne une voix dans des décisions de développement local, ce qui est d'autant plus important que leurs projets productifs ont besoin d'appuis et de conditions favorables pour fonctionner.

TABLEAU 10.1.

**Vue d'ensemble des sept groupes de femmes ayant participé à l'étude :
année de fondation du groupe, démarrage des activités productives et nombre de femmes mobilisées**

Groupe	Année de fondation du groupe (nombre initial de femmes mobilisées)	Début des discussions sur la production collective	Production collective et année du démarrage de la production	Nombre de femmes dans le groupe productif en 2006/(nombre total de femmes dans le groupe)
Groupe 1	1995 (40)	1999	Horticulture : 2002 Apiculture : 2005	6/(15)
Groupe 2	2001 (19)	2002	Horticulture : 2005	12/(12)
Groupe 3	1998-1999 (33)	2000	Coton : 2001 (échec) Apiculture et horticulture : 2005	10/(10)
Groupe 4	1994 (24)	n. d.	Apiculture : 2002 Coton : 2006	9/(9)
Groupe 5	2002 (n. d.)	2003	Apiculture : 2004-2005	9/(9)
Groupe 6	1996 (n. d.)	n. d.	Apiculture : 2004 Remèdes et cosmétiques à base d'herbes : n. d.	6/(13)
Groupe 7	1996 (9)	1999	La production collective n'a jamais pu démarrer	(18)

ainsi que la participation, au nom de la MMF, à des articulations avec un ensemble d'autres mouvements. Chaque fois que cela est possible, des militantes participent aussi à des rencontres, à des actions et à des activités de la MMF ou d'autres mouvements à l'extérieur de la région, ce qui permet leur inscription en tant qu'actrices aux échelles nationale et internationale.

D'un point de vue méthodologique, pour étudier l'unité de pratique «dynamique des maisonnées», je vais me servir des données de deux groupes auprès desquels j'ai effectué l'enquête la plus approfondie⁴, leur conférant une valeur exemplaire qui reflète ce qui se passe aussi dans les autres groupes.

5.2. Rapport à l'espace et mise en tension des modalités de la subordination des femmes

Du point de vue des groupes locaux de femmes rurales, les rapports entre maisonnée et mouvement se cristallisent d'abord autour des contraintes qui s'exercent sur leur liberté, en particulier leur liberté de sortir de leurs maisons et des circuits de leur quotidien pour participer aux activités et aux rassemblements générés par l'organisation des femmes en mouvement social. La majorité des activités ou actions de la Marche, tout comme celles des mouvements féministes en général, comporte, ou au moins implique, des réunions et des rassemblements, petits et grands, dans lesquels la présence physique des femmes est un élément central. En effet, rien ne peut remplacer les rencontres physiques dans le processus de transformation des subjectivités et des habitus, qui est un processus fondamentalement collectif et intersubjectif, même s'il comporte une dimension individuelle importante. La particularité de la Marche est de chercher à articuler ces processus de l'échelle locale à l'échelle globale, ce qui implique non seulement des déplacements plus importants et plus nombreux pour un certain nombre de femmes, mais aussi une transformation du rapport de ces femmes à l'espace et au monde.

En conséquence, pour rendre possible la construction de quelque mouvement féministe que ce soit, les femmes doivent, dès le départ, trouver le moyen de se libérer pour participer à des rencontres et à des rassemblements. Dans un tel contexte, le simple acte de venir à une réunion signifie remettre en question la spatialisation prévalente des rapports sociaux de sexe. Cette remise en question est donc à la fois une condition

4. Pour l'ensemble des groupes, j'ai effectué des visites régulières et des entrevues de groupe. Pour les groupes 1 et 5, j'ai aussi effectué des séjours dans l'*assentamento*, des entrevues individuelles ainsi que des inventaires de ressources et de répartition des tâches dans les maisonnées, auprès de toutes les membres.

et un résultat de l'organisation d'un mouvement féministe. Ou, plutôt, la condition même de l'organisation du mouvement (les rencontres, donc les déplacements) produit une mise en tension immédiate d'un certain nombre de modalités par lesquelles la subordination des femmes est constituée et maintenue.

Les modalités que notre étude a permis d'identifier sont les contraintes sur la liberté de déplacement (devoir demander et obtenir la permission du conjoint pour pouvoir s'absenter de la maison), les contraintes sur la liberté identitaire (la raison d'être d'une femme est de s'occuper de ses enfants, son devoir est d'obéir à son mari, etc.) et des contraintes générées par les tâches qui lui sont assignées dans le cadre de la division sexuelle du travail (une fois la permission de se déplacer obtenue, il faut encore trouver qui s'occupera des enfants et de la maison durant l'absence).

5.3. Transformations de la division sexuelle du travail dans les groupes de femmes rurales

Selon les organisatrices du CF8, qui réfléchissent sur les pratiques d'organisation du mouvement à partir de l'expérience du groupe de femmes de Mulunguzinho, dès la mise sur pied du groupe de femmes,

[d]es batailles commencèrent à s'engager à l'intérieur de chaque maison, dans laquelle la femme se heurtait à l'opposition de son mari, qui ne comprenait pas la logique des réunions et qui refusait de prendre soin des enfants dans le bref intervalle durant lequel sa femme s'absentait de la maison pour aller à une réunion ou à une rencontre de femmes. Selon les femmes du groupe [de Mulunguzinho], comme elles ne connaissaient pas encore leurs droits, [à cette époque], il n'y avait aucun partage des tâches domestiques et de soins, qui étaient considérées comme la responsabilité [exclusive] des femmes (CF8, 2010, p. 87; traduction libre⁵).

Les témoignages que j'ai directement recueillis auprès des femmes des groupes vont dans le même sens:

Au début plusieurs maris ne voulaient pas que leurs femmes aillent à ces réunions, car ils disaient que les organisatrices du CF8 incitaient leurs femmes à se révolter contre eux. Car les femmes revenaient des réunions et commençaient à revendiquer leurs droits, à vouloir décider certaines choses dans la maison (Luísa, 2006).

Dans le document cité plus haut (CF8, 2010), les organisatrices du CF8 font l'analyse que les femmes reproduisaient les rôles genrés qu'elles avaient appris de leurs parents et grands-parents, rôles qui sont déterminés

5. Toutes les citations en français du texte de CF8 sont une traduction libre de ma part.

par les normes sociales. Les tâches domestiques et de soins dont sont responsables les femmes rurales de Mulunguzinho, et en fait de toute la région, sont décrites ainsi :

Selon [les femmes du groupe de Mulunguzinho], auparavant les femmes réalisaient toutes les tâches domestiques, s'occupaient de la maison, de leur mari, des enfants et des personnes âgées, et s'occupaient en plus des animaux, du jardin potager derrière la maison et participaient au travail des champs. C'était une journée de travail intense, et les femmes étaient généralement les premières à se lever et les dernières à se coucher (CF8, 2010, p. 91).

Ces tâches et activités ne sont pourtant pas considérées comme du travail : en tant qu'agricultrices, les femmes ne se voient, et ne sont vues, que comme les aides de leurs maris, ne fournissant pas un travail à part entière, mais à peine un complément. D'une manière générale, « [d]ans ce parcours vers la citoyenneté, les femmes se sont heurtées aux barrières posées par la division sexuelle du travail, par le machisme et par l'impossibilité d'être les protagonistes de leur propre destin » (CF8, 2010).

Toute cette réflexion sur la division sexuelle du travail et sur la dialectique entre « production » et « reproduction » s'est développée à partir de différentes expériences et à différentes échelles au sein de la MMF. Les mécanismes de mise en commun des réflexions au sein du mouvement ont permis que les expériences concrètes des groupes soient mises en lien avec les réflexions produites au sein du Réseau économie et féminisme (REF), auquel les militantes de la MMF participent, et avec les luttes endossées et menées par la MMF aux échelles nationales et internationales. Les processus de changement au sein des maisonnées s'insèrent donc pleinement dans une dynamique collective où les femmes se constituent en sujets politiques et où les relations sociales à l'intérieur des maisonnées sont politisées et analysées *par le mouvement lui-même* dans le contexte plus large des rapports sociaux de sexe à l'échelle de la société.

Toutefois, notre enquête de terrain a révélé d'assez grandes variations dans le degré de liberté exercé par les femmes et dans la contribution du conjoint aux tâches domestiques et de soins, selon les femmes et selon les groupes. Un inventaire des différentes situations au sein des maisonnées des femmes participant à deux des groupes a permis d'établir une typologie descriptive (tableau 10.2).

Dans les groupes de femmes rurales qui ont participé à l'enquête, certaines femmes participent au projet productif collectif, certaines développent seulement des productions individuelles, d'autres font les deux, et d'autres encore restent en dehors des activités productives et participent seulement aux activités plus générales de formation et de conscientisation qui s'adressent à toutes. Ces variations dépendent de l'histoire de chaque groupe et de la situation individuelle de chaque femme ; elles permettent également de faire des observations sur les correspondances entre les

TABLEAU 10.2.**Les degrés de liberté conquis par les femmes et la contribution du conjoint aux tâches domestiques**

Degré	Description
Degré 1	Le conjoint accepte de laisser sa conjointe participer à des activités en dehors de la maison à l'occasion. Aucun partage des tâches domestiques ne se fait.
Degré 2	Le conjoint accepte de laisser sa conjointe participer à des activités génératrices de revenus (ou d'autres activités) à l'extérieur de la maison, sur une base régulière ou presque quotidienne. Mais il n'accepte pas pour autant de modifier ses activités à lui, de partager les tâches domestiques. La femme doit donc s'organiser pour préparer les repas à l'avance, trouver une gardienne ou emmener ses enfants, etc.
Degré 3	Le conjoint accepte de préparer le repas du midi quand sa conjointe est absente durant la journée.
Degré 4	Le conjoint accepte d'effectuer certaines tâches domestiques et de soin aux enfants quand sa conjointe est absente, « jusqu'au seuil de la porte », c'est-à-dire les tâches domestiques qui s'effectuent « à l'intérieur de la maison seulement, de préférence avec la porte fermée, pour que personne ne voie ».
Degré 5	Il y a partage d'un ensemble plus grand de tâches, et une certaine flexibilité, selon la disponibilité de chacun. Il y a plus de tâches qui sont faites en alternance sur une base régulière, c'est-à-dire qui ne sont pas attribuées à l'un ou à l'autre de manière fixe.

activités des femmes et les changements qu'elles réussissent à obtenir en matière de liberté d'action et de partage des tâches, et d'élaborer des hypothèses explicatives.

À titre d'exemple, les tableaux 10.3 et 10.4 montrent le degré de liberté conquis par les femmes et de partage des tâches domestiques dans deux groupes différents. Dans le groupe 1, trois femmes participent au groupe sans prendre part au projet productif, tandis que les six autres produisent ensemble des fruits et des légumes distribués dans le réseau Xique xique de commercialisation solidaire, sous forme de paniers hebdomadaires, ce qui leur procure un revenu modeste mais régulier et prévisible. Dans le groupe 5, l'ensemble des femmes du groupe participent à un projet productif (apiculture), mais qui est au moment de l'enquête dans sa deuxième année seulement, qui connaît des difficultés et qui n'a pas encore généré de revenus. Qui plus est, dans le premier groupe, la production exige un travail (et donc une absence de la maison) quotidien, tandis que dans l'autre groupe le travail productif demande moins de temps et est plus occasionnel que quotidien, en plus d'être saisonnier.

TABEAU 10.3.

Revenus monétaires et non monétaires par maisonnée, ventilés selon l'apport des conjoints principaux, et degré de liberté des femmes et de partage des tâches domestiques, groupe 1

Nom (fictif)	Nbre de pers. (enfants mineurs)	Revenus de transfert				Hommes % du revenu monétaire familial	Hommes % du revenu en nature familial	Femmes % du revenu en nature familial	Degré de liberté et de partage des tâches domestiques
		Nbre de pers. (enfants mineurs)	en % du revenu monétaire familial	Femmes, % du revenu monétaire familial	Hommes % du revenu monétaire familial				
Iolanda	2 (0)	0	0	80	20	100	0		Degré 2
Ivete	3 (1)	11	15	15	74	65	35		Degré 5
Irene	3 (1)	18	0	0	82	90	10		Degré 2
Participant·es du groupe productif									
Neneira	6 (4)	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	70	30		Degré 3*
Floriana	6 (3)	40	24	36	36	40	60		Degré 4
Mariluce	2 (0)	0	33	66	66	55	45		Degré 2
Jurema	7 (5)	95	29	71	71	50	50		Degré 4**
Luana	6 (4)	15	20	65	65	45	5		Degré 3
Belina	6 (2)	40	60	0	0	50	50		Degré 2

* Le partage se fait plutôt entre la femme et ses enfants qu'entre la femme et son conjoint.

** Toutefois, cette liberté s'applique uniquement aux déplacements et aux activités à l'intérieur du village, les déplacements à l'extérieur étant sujets à beaucoup plus de contraintes.

TABLEAU 10.4.

Revenus monétaires et non monétaires par maisonnée, ventilés selon l'apport des conjoints principaux, et degré de liberté des femmes et de partage des tâches domestiques, groupe 5

Nom (fictif)	Nbre de pers. (enfants mineurs)	Revenus de transfert				Hommes monétaire familial	Hommes % du revenu en nature familial	Femmes % du revenu en nature familial	Degré de liberté et de partage des tâches domestiques
		Nbre de pers. en % du revenu	monétaire familial	Femmes monétaire familial	% du revenu monétaire familial				
Norma	5 (2)	100	100	0	0 (pas de revenus fixes)	100	0	0	Degré 2
Deolina	4 (1)	100	100	0	0 (pas de revenus fixes)	70	30	30	Degré 2
Valentina	4 (2)	n. d.	n. d.	0	100	70	30	30	Degré 2
Nicéia	4 (2)	20	20	0	80	80	20	20	Degré 2
Noeli	7 (3)	15	15	0	85	80	20	20	Degré 2
Zoraide	4 (2)	62	62	11	27	0	100	100	Degré 2
Alcione	5 (1)	14	14	0	86	90	10	10	Degré 2

Voyons d'abord la manière dont certaines femmes parmi celles qui ont été rencontrées, qui ne participent pas à un projet productif, décrivent les changements survenus au sein de leur maisonnée, dans leurs rapports avec les hommes. Ces extraits illustrent à la fois les gains réalisés ainsi que les limites de ces changements.

Un couple déjà âgé, mais avec encore un jeune enfant à la maison :

Oui, j'ai changé ma manière d'être avec mon mari. Je le consulte sur tout, mais je ne fais pas seulement ce qu'il veut, j'ai aussi le droit [de décider certaines choses]. Avant, je ne savais pas que j'avais ce droit à l'égalité, mais j'ai appris. [...] Au début il était en colère, parce qu'il était très machiste, et il pensait que c'était lui qui commandait. Il a changé un peu. Pas beaucoup, mais un peu. [...] Avant, je devais lui obéir en tout, et le servir [...] Maintenant, je fais à manger, et le reste [le servir], je le fais seulement si ça me tente (Fernanda, 2006).

Un couple âgé dont tous les enfants sont adultes et partis vivre ailleurs :

Ça a changé. Dans la mesure du possible, je fais ce que j'ai à faire. Avec mon mari, on se traite bien mutuellement, il n'y a pas de problème. La division des tâches à la maison n'a pas changé, car il est tout le temps dehors (Iolanda, 2006).

Un jeune couple avec un enfant de deux ans et un autre en gestation :

Oui, je voudrais changer la division des tâches dans la maison. L'autre jour, j'allais à Mossoró pour un examen médical prénatal, et j'ai dit à mon mari de rester à la maison avec le petit, car je n'avais personne pour le garder, et lui il est père ! Et il est resté. Mais, pour d'autres sortes d'activités, il ne reste pas. Il me dit d'emmener le petit avec moi. Alors, j'emmène mon fils aux activités du groupe. Parfois il reste tranquille et il écoute. D'autres fois, il ne me laisse pas écouter la discussion (Irene, 2006).

Ces extraits d'entrevues montrent clairement ce que les femmes qui participent aux activités du groupe (mais pas du projet productif) ont réussi à gagner : principalement, il s'agit de la liberté de participer occasionnellement à des activités en dehors de la maison et de pouvoir défendre leur point de vue, de participer à certaines décisions, d'avoir une existence propre en tant que sujets pensants. Mais il semble tout aussi clair que leurs responsabilités domestiques sont restées essentiellement les mêmes. À elles de s'organiser pour pouvoir se libérer si elles veulent participer à des activités ; leurs conjoints ne récupéreront pas une partie du fardeau domestique pour autant. Au mieux, ils accepteront de s'occuper d'eux-mêmes durant l'absence de leur épouse. Et la période du cycle de vie où cela limite le plus les femmes est évidemment celle durant laquelle elles ont de jeunes enfants à charge. Or, pour la majorité des femmes du milieu rural brésilien, cette période coïncide avec celle des études qu'elles pourraient ou voudraient poursuivre, au-delà de l'enseignement primaire.

Par contre, les femmes participant aux projets productifs semblent avoir été en mesure de produire le plus de changements dans les dynamiques des maisonnées, en matière de partage des tâches domestiques. Au moment de la réalisation du terrain de recherche en 2006, les gains en fait de liberté et de partage des tâches domestiques avec les conjoints étaient encore modestes (voir les tableaux 10.3 et 10.4). Pour le groupe 1, dont les activités productives exigent un travail quotidien, les gains sont plus concrets, bien que plusieurs femmes doivent encore se débrouiller sans l'aide de leurs conjoints et doivent donc cumuler la double tâche du travail productif et du travail domestique et de soins. Pour le groupe 5, dont les activités productives peinaient à démarrer encore en 2006, les gains étaient minimaux en fait de liberté et pratiquement nuls pour le partage des tâches domestiques, constat qui s'étend également aux femmes qui ne participent pas à un projet productif. Cela suggère qu'il faut penser que le fait pour les femmes d'avoir une activité productive qui fonctionne et qui procure des revenus réels, monétaires et en nature ou les deux, joue un rôle clé dans la capacité de négociation des femmes à l'intérieur des maisonnées. Des informations ultérieures à la collecte de données de 2006 indiquent que cette dynamique a continué d'évoluer pour le groupe 1 et qu'au fil du temps les femmes participant au projet productif ont réussi à obtenir de leurs conjoints de réels changements de comportement :

Je me suis mariée à 14 ans, et j'ai eu mon premier enfant à 15. [...] Les changements sont nombreux. [À l'époque], je disais que je ne participais pas à cause de mes enfants. Je n'avais pas ce dialogue familial qui maintenant existe dans l'assentamento. Si vous venez aujourd'hui et demandez aux femmes du jardin collectif si elles font les repas en arrivant à la maison, elles vont vous dire que non. Il y a maintenant un dialogue avec les maris. Les femmes disent: « Mon mari faisait seulement le repas du midi⁶, et aujourd'hui il fait [les tâches] jusqu'au seuil de la porte. » [...] Aujourd'hui nous avons une bonne relation, un dialogue. Les femmes disent: « Au début j'allais porter le lunch à mon mari, et aujourd'hui c'est lui qui vient me porter le mien. » Cela veut dire qu'aujourd'hui nous avons cette reconnaissance-là (participante du groupe 1, citée dans Revista Camponesa, 2009, p. 14).

« Selon le groupe, quand les femmes ne sont pas à la maison, quelques-uns des maris s'occupent des enfants, font les repas et organisent la maison, ce qui était totalement inimaginable auparavant, même quand les femmes étaient malades ou absentes de la maison » (CF8, 2010, p. 93). La question devient alors: par quelles stratégies et quels mécanismes les femmes participant au projet productif ont-elles réussi à obtenir des changements qui n'ont pas été accessibles aux autres femmes? Je propose ici trois explications complémentaires et interreliées. Nous avons déjà vu que les pratiques

6. Dans cette région, tout comme au Brésil en général, le repas du midi (*almoço*) correspond au repas principal de la journée.

organisationnelles et politiques de la Marche produisent une expansion des activités des femmes dans l'espace. Cela vaut, bien sûr, pour toutes les femmes qui s'impliquent dans la MMF, qu'elles participent à un projet productif ou non.

La première chose qui se passe différemment pour les femmes qui participent à un projet productif, et qui contribue à expliquer le niveau de changement atteint, est une *intensification dans le temps de l'expansion de leurs activités dans l'espace*. Autrement dit, à cause du travail et des déplacements réguliers que les projets productifs demandent (travail quotidien et déplacements hebdomadaires dans le cas de l'horticulture, travail et déplacements plus sporadiques mais tout de même fréquents dans le cas de l'apiculture), le conflit entre les exigences du travail et les contraintes imposées par les hommes dans la sphère domestique se réactive pratiquement tous les jours. Par contraste, les activités plus générales du mouvement ont lieu sur une base hebdomadaire, mensuelle ou annuelle, selon les activités concernées et l'intensité variable de la participation à l'échelle individuelle. Pour les femmes des projets productifs, il y a donc à la fois une expansion des activités dans l'espace et leur intensification dans le temps.

La deuxième explication concerne la *nature* des activités qui produisent cette expansion dans l'espace et cette intensification dans le temps, et donc les spécificités des effets produits par ces activités. Cette explication relève des effets de l'apport économique du travail *rémunéré* (en argent ou en nature) des femmes au bien-être matériel des familles, et du pouvoir de négociation que cela donne (potentiellement) aux femmes. Si je précise ici qu'il s'agit d'un pouvoir de négociation potentiel, c'est parce qu'il a maintes fois été montré, entre autres dans la littérature critique sur le développement et sur le microcrédit, que le fait pour les femmes de contribuer au revenu familial ne leur amène *pas* automatiquement un pouvoir de négociation accru au sein des maisonnées ni même la possibilité de contrôler l'utilisation du revenu qu'elles génèrent. La littérature sur le microcrédit ou sur les projets de développement destinés aux femmes (d'ampleur généralement très modeste) indique plutôt que les revenus des femmes et leurs effets participent de dynamiques de changement rendues possibles par la conjugaison d'interventions sur plusieurs fronts. Ainsi, en l'absence d'interventions sur plusieurs fronts, l'augmentation des revenus à elle seule n'a pas nécessairement d'effets positifs décisifs sur la position des femmes dans les rapports de force qui se jouent entre elles et les hommes dans les maisonnées. Il convient de noter, toutefois, que cette littérature concerne essentiellement des ménages pauvres, ainsi que des « activités génératrices de revenus » (pour les femmes) dont les revenus en question sont très modestes, voire marginaux. Il n'est donc pas ici question de généraliser sur l'effet des revenus propres pour l'ensemble des femmes de la société. Il s'agit bel et bien ici d'une littérature

qui porte sur les populations marginalisées et économiquement désavantagées, en milieu rural et urbain, ayant peu ou pas d'accès à des emplois salariés formels. Bien sûr, il ne s'agit pas de nier les effets possibles des nouveaux revenus des femmes sur leur pouvoir de négociation. Il s'agit plutôt d'analyser les effets de ces revenus en tenant compte des multiples facteurs susceptibles d'influer sur les rapports de force au sein des maisonnées, plutôt que de présumer que les revenus à eux seuls peuvent produire des changements décisifs.

Ce qui nous amène à la troisième explication : les projets productifs et leurs ramifications suscitent, pour la plupart, une multiplication des unités de pratique dans lesquelles les femmes introduisent des changements de manière plus ou moins simultanée. Cette simultanéité aurait le potentiel de produire une sorte de « mini effet systémique alternatif », de roue d'entraînement qui fait que les changements introduits dans une unité de pratique favorisent des changements dans d'autres unités de pratique, qui en retour viennent alimenter et approfondir les changements enclenchés dans la première unité (la dynamique des maisonnées), et ainsi de suite. Par exemple, la participation à un mouvement organisé et légitimé à l'échelle nationale et internationale, la MME, permet, puis renforce la participation aux associations d'*assentamentos* et aux projets productifs, ce qui favorise une meilleure négociation des femmes à l'intérieur des maisonnées en fait de liberté de mouvement et de division des tâches. En retour, les projets productifs incitent souvent les femmes à participer davantage à l'association de leur *assentamento* et ainsi à prendre part aux décisions de développement dans leur localité. Les projets productifs les amènent aussi à s'impliquer dans le réseau de commercialisation solidaire Xique xique, qui applique dans ses pratiques des principes féministes, d'économie solidaire et d'agroécologie, ce qui renforce à la fois la légitimité du mouvement et celle des groupes de femmes et des projets productifs, à l'échelle régionale, voire nationale. La participation des femmes à un nombre croissant d'unités de pratique *appartenant à la sphère dite « publique »* (ce qui en soi représente un changement dans la division sexuelle du travail) semble être un ingrédient essentiel, qui présente le potentiel de favoriser un approfondissement des changements à l'intérieur des maisonnées, ou à tout le moins une mise en évidence des tensions dues à la division sexuelle du travail.

Cette idée de l'interrelation des luttes, en particulier en ce qui concerne la division sexuelle du travail dans différentes sphères, est déjà présente dans les analyses produites par les organisatrices du CF8 sur leur propre pratique et sur celle des groupes :

Les changements ne commencent à se produire qu'après beaucoup d'organisation. [...] C'est seulement après le processus de formation et d'organisation du groupe, de production, de commercialisation et de participation aux mobilisations que les femmes ont réussi à partager certaines tâches

domestiques. [...] Le féminisme, l'organisation et la production agroécologique sont indissociables dans le processus de lutte pour l'autonomie et l'émancipation des femmes. Et ces conquêtes renforcent non seulement leurs propres autonomie et émancipation, mais celles de toutes les personnes, femmes et hommes (CF8, 2010, p. 91-93).

Cette perspective proposée par les organisatrices du CF8 est confirmée par l'enquête de terrain menée auprès des groupes en 2006. Par ailleurs, le regard que permet de poser le cadre d'analyse en unités de pratique, retenu dans le présent travail, laisse entrevoir un lien assez clair entre l'approche globale (plutôt que sectorielle) de la lutte féministe pratiquée par la MMF, et le fait de réussir à produire des changements dans la division sexuelle du travail à l'intérieur des maisonnées. Le fait de lutter simultanément de manière relativement cohérente sur plusieurs fronts et à plusieurs échelles, incluant une participation à la sphère publique et au travail rémunéré, rendrait possible l'occurrence de changements très difficiles à provoquer autrement.

CONCLUSION

Les résultats présentés ci-dessus corroborent l'idée théorique avancée par Ortner (1996), selon laquelle la multiplicité des unités de pratique au sein des univers sociaux est une caractéristique fondamentale pour expliquer la possibilité du changement. Les différentes unités de pratique sont limitées dans leur stabilité, dans leur puissance et dans leur degré d'hégémonie par la présence d'autres unités de pratique dans le même environnement social, les prédisposant aux crises et aux changements. Dans ce contexte, les interrelations entre les unités de pratique relevant de ce qui est considéré comme la « sphère publique » et la « sphère privée », ou dans d'autres cadres de référence comme le travail « productif » et le travail « reproductif », sont des enjeux cruciaux pour la transformation des rapports sociaux de sexe. Par ailleurs, sans perdre de vue les enjeux fondamentaux pour les femmes *que contribuent à révéler* ces conceptualisations dichotomiques (public/privé ; productif/reproductif), il est important d'essayer de les dépasser. À ce titre, il serait intéressant de voir ce que pourrait apporter, dans des travaux futurs, une réflexion structurée par le concept d'unité de pratique.

Par ailleurs, ce texte a montré que les « travailleuses pauvres » que sont, techniquement, les membres des groupes de femmes rurales ayant participé à notre étude sont non seulement actrices des « mutations du travail » qui les affectent (dans ce cas-ci, il s'agit de l'accession au statut de travailleuses par des personnes qui en étaient auparavant exclues), elles en sont aussi les initiatrices. Cela peut sembler paradoxal dans la perspective de la problématique des travailleurs pauvres, telle que présentée

en introduction de cet ouvrage, où il s'agit principalement de constater l'effritement de la société salariale fordiste au Nord, et la dynamique de précarisation qui caractérise la période néolibérale actuelle. C'est que cette perspective prend comme point de départ la figure du travailleur fordiste, typiquement un mâle pourvoyeur. En réalité, la contradiction de cette problématique vient de ce que ce sont celles et ceux qui étaient plus ou moins exclus de la société salariale fordiste qui seraient les premiers à souffrir de la précarisation actuelle. Autrement dit, ce sont surtout les formes de l'exploitation et de la marginalisation qui changent, et non pas tant les catégories sociales affectées. Par ailleurs, cette vision de la précarisation ne permet pas de voir, parce qu'elle utilise une définition trop étroite du travail, la reconfiguration des mécanismes de la reproduction sociale ni la transformation des modalités de leur appropriation et de leur exploitation dans la période actuelle.

Le présent texte se voulait une modeste contribution à une réflexion fondée sur l'utilisation d'une conception extensive du travail, afin de provoquer un décentrement de la problématique en posant le regard sur une catégorie de « travailleuses pauvres » radicalement différente. Les femmes rurales du RN sont en train de créer pour elles-mêmes une identité de travailleuses qu'elles n'avaient pas auparavant, et de bâtir de toutes pièces une économie alternative (l'économie solidaire et agroécologique) dans laquelle exercer cette identité. Et cela fait partie de leur accès à la citoyenneté, de leur constitution en sujets politiques. Bien entendu, la question de la faiblesse de leur rémunération et de la précarité de leur accès aux moyens de production reste entière. Leur cas constitue tout de même une illustration du fait que la réalité des « travailleuses et travailleurs pauvres » est fondamentalement plurielle, et ne peut pas réellement se penser dans cette pluralité seulement en référence à des formes « conventionnelles » d'emploi salarié.

RÉFÉRENCES

- ALVAREZ, S.E., E. DAGNINO et A. ESCOBAR (1998). « Introduction: The cultural and the political in Latin American social movements », dans Alvarez, S.E., E. Dagnino et A. Escobar (dir.), *Cultures of Politics. Politics of Culture. Re-visioning Latin American Social Movements*, Boulder et Oxford, Westview Press, p. 1-32.
- BEAULIEU, E. (2010). « Theorizing feminist and social movement practice in space », dans Dufour, P., D. Masson et D. Caouette (dir.), *Solidarities Beyond Borders. Transnationalizing Women's Movements*, Vancouver, UBC Press, p. 56-85.
- BUECHLER, S.M. (2000). *Social Movements in Advanced Capitalism. The Political Economy and Cultural Construction of Social Activism*, New York et Oxford, Oxford University Press.
- CAMPONESA (2009). « Eu gosto de ser trabalhadora rural », entrevue avec Neneide Lima, novembre, p. 11-14, <http://issuu.com/fachodefogo/docs/revista_camponesa_n__1>, consulté le 9 octobre 2013.

- CENTRO FEMINISTA 8 DE MARÇO – CF8 (2010). «Grupo de mulheres decididas a vencer», dans ActionAid Brasil and Grupo de Trabalho Mulheres da Articulação Nacional de Agroecologia (dir.), *Mulheres e agroecologia: sistematizações de experiências de mulheres agricultoras*, Rio de Janeiro, ActionAid Brasil, p. 85-96.
- CONNELL, R.W. (1987). *Gender and Power. Society, the Person and Sexual Politics*, Stanford, Stanford University Press.
- CROSSLEY, N. (2002). *Making Sense of Social Movements*, Buckingham, Open University Press.
- CROSSLEY, N. (2003). «From reproduction to transformation. Social movement fields and the radical habitus», *Theory, Culture and Society*, vol. 20, p. 43-68.
- CROSSLEY, N. (2005). «How social movements move: From first to second wave developments in the UK field of psychiatric contention», *Social Movement Studies*, vol. 4, p. 21-48.
- KERGOAT, D. (2000). «Division sexuelle du travail et rapports sociaux de sexe», dans Hirata, H., F. Laborie, H. Le Doare et D. Senotier (dir.), *Dictionnaire critique du féminisme*, 2^e édition augmentée, Paris, Presses universitaires de France, p. 35-44.
- KERGOAT, D. (2009). «Dynamique et consubstantialité des rapports sociaux», dans Dorlin, E. (dir.), *Sexe, race, classe. Pour une épistémologie de la domination*, Paris, Presses universitaires de France, p. 111-126.
- LESEMANN, F. (2012). «Politiques publiques, protection sociale et progression de l'informalité: les conséquences de la précarisation de l'emploi sur la société», communication dans le cadre du colloque de l'ACFAS *Travailler coûte cher! Le travail qui rend pauvre et ses impacts sur les individus, les familles et les sociétés*, Montréal, 9 mai.
- LOVELL, T. (2000). «Thinking feminism with and against Bourdieu», *Feminist Theory*, vol. 1, p. 11-32.
- MASSEY, D. (1994). *Space, Place and Gender*, Minneapolis, University of Minnesota Press.
- MELUCCI, A. (1989). *Nomads of the Present. Social Movements and Individual Needs in Contemporary Society*, Philadelphie, Temple University Press.
- MELUCCI, A. (1996). *Challenging Codes. Collective Action in the Information Age*, Cambridge, Cambridge University Press.
- NASH, J. (2005). *Social Movements. An Anthropological Reader*, Malden (MA) et Carlton (Australie), Oxford et Blackwell Publishing.
- ORTNER, S. (1996). *Making Gender. The Politics and Erotics of Culture*, Boston, Beacon Press.
- ORTNER, S.B. (2006). *Anthropology and Social Theory. Culture, Power and the Acting Subject*, Durham et Londres, Duke University Press.
- SEWELL, W.H. Jr. (1992). «A theory of structure: Duality, agency, and transformation», *The American Journal of Sociology*, vol. 98, p. 1-29.
- TAYLOR, V. et N. WHITTIER (1995). «Analytical approaches to social movement culture: The culture of the women's movement», dans Johnston, H. et B. Klandermans (dir.), *Social Movements and Culture*, Minneapolis, University of Minnesota Press, p. 163-187.
- YEROCHEWSKI, C. (2012). «En quoi les travailleurs pauvres, informels, à bas salaires, sont-ils acteurs des mutations?», communication dans le cadre du colloque de l'ACFAS *Travailler coûte cher! Le travail qui rend pauvre et ses impacts sur les individus, les familles et les sociétés*, Montréal, 9 mai.

ASSISTANTIALISME ET ENTREPRENEURIAT POPULAIRE UNE NÉCESSAIRE ARTICULATION POUR ÉRADICUER LA PAUVRETÉ¹ ?

Deise Luiza da Silva Ferraz et Rafael Rodrigo Mueller

L'idée que le travail se trouve au fondement de la dignité humaine fait partie de la culture populaire contemporaine. Cependant, il ne s'agit pas ici de traiter de l'idée que le travail humaniserait l'espèce humaine, comme le fait le débat à tendance ontologico-marxiste, mais bien de l'idée voulant que la *part* de la richesse sociale qui revient à chacun découle de l'effort et du mérite individuels. Le travail, en tant qu'indicateur du mérite et instrument de dignité, comme le mentionne Tragtenberg (2010), semble avoir un effet de levier dans l'accumulation du capital. L'un des facteurs déterminants de cette conception du travail prend sa source dans l'évolution des idées religieuses découlant de la Réforme protestante du XVI^e siècle, comme l'a souligné Weber (2004) et comme l'explique Tragtenberg (2010, p. 34; traduction libre): « L'objectif de la recherche du salut individuel est la gloire de Dieu. Et les moyens pour y parvenir ne passent plus par la prière – comme au Moyen Âge –, mais plutôt par l'action, par la sanctification du monde grâce à l'effort et au travail. »

1. Cette analyse est le résultat d'un projet de recherche financé par l'entente Chaires pour le développement IPEA/CAPES, parrainée par Maurício Tragtenberg. Une version longue de cette même étude sera publiée dans la revue *Gestão e Sociedade*.

Cette transformation n'est pas le propre des calvinistes ou des luthériens, comme le démontrent les pratiques d'autres confessions religieuses occidentales, dont les paroissiens ne parviennent pas à garantir leur survie matérielle par la seule vente de leur force de travail. Voici ce qu'un raisonnement élémentaire amène souvent à conclure au sujet des personnes incapables d'atteindre l'indépendance financière : on les qualifie de « paresseuses » ou de « malchanceuses » et de personnes qui ont besoin d'aide pour s'en sortir. Il y a diverses façons d'apporter de l'aide ; nous nous intéressons ici à des projets qui visent à promouvoir la citoyenneté.

Il s'agit de projets dans lesquels différents groupes proposent des cours de formation technique aux enfants, aux jeunes et aux autres habitants des quartiers pauvres, ou encore offrent diverses formes de soutien aux travailleurs qui reçoivent de l'aide pour qu'ils puissent mener à bien leurs activités. Ces projets visent à permettre aux personnes défavorisées d'être en mesure de survivre par elles-mêmes et de devenir aptes à travailler et à mériter leur quote-part de la richesse sociale. Deux projets, en particulier, ont travaillé dans cette perspective : l'un dans l'État du Rio Grande do Sul et l'autre dans l'État du Paraná, tous deux situés dans le Sud du Brésil. Ils ont consisté à mettre sur pied des « entreprises populaires » visant à favoriser l'indépendance financière des participants. Ce sont donc deux expériences particulières, comme nous le verrons plus loin, mais dont le résultat a été le même : le montant des gains acquis par l'effort de travail n'a pas permis aux personnes impliquées de sortir de leur condition de pauvreté. Il y a là un paradoxe entre la croyance que le travail permet d'accéder à l'autonomie financière et la réalité du travail effectué dans des entreprises dont les revenus qu'elles procurent sont insuffisants, ce qui oblige les travailleurs à compter sur les dons d'organismes caritatifs pour pouvoir répondre à leurs besoins vitaux.

Ce texte a pour objectif de tenter de résoudre ce paradoxe d'une coexistence entre revenu de travail et aide caritative en proposant une analyse fondée sur l'argument suivant : ce paradoxe découle du mouvement d'accumulation du capital et de sa manifestation dans la compétition pour l'obtention des fonds publics, en particulier dans des pays où le développement économique implique une surexploitation de la main-d'œuvre.

Ce chapitre débute par la description de la méthode de collecte des données. Les débats théoriques traitant de la pauvreté, en tant qu'élément constitué ou constituant d'un processus d'appréciation de la valeur, sont ensuite présentés en séquence. Dans la troisième partie, nous présentons les expériences de travail du Mouvement des travailleurs sans emploi (Movimento dos Trabalhadores Desempregados – MTD) et de l'Association des collecteurs de matières recyclables Nouveau Monde (AMN), de même que les analyses découlant des théories avancées et relatives aux données recueillies. Enfin, nous concluons.

1. LA MÉTHODE DE COLLECTE DES DONNÉES

Les expériences présentées proviennent de deux recherches différentes. L'une concerne le MTD, dans l'État du Rio Grande do Sul, entre 2007 et 2009 ; l'autre, l'AMN, dans l'État du Paraná, en 2011. La collecte des données concernant le MTD a été effectuée à l'aide de l'observation participante et d'entrevues semi-structurées menées auprès d'une dizaine de membres, actifs depuis les origines ou très engagés dans le mouvement. Les entrevues ont duré en moyenne trois heures. Les données relatives à l'AMN ont été recueillies entre juin et novembre 2011, à l'aide de la méthode « de recherche participante » (Brandão, 1981). Afin d'effectuer cette collecte, un projet de sensibilisation (Stage interdisciplinaire de vécu et de participation – SIVP) a été mis sur pied. Vingt-deux étudiants y ont participé, effectuant quelque vingt-cinq sorties de terrain. L'expérience a été réalisée dans cinq associations distinctes, trois d'entre elles étant situées dans la ville de Curitiba et deux dans des villes de la région métropolitaine.

Les recherches ont été menées conformément au critère de saturation (Pires, 2010). Il ne s'agit pas ici d'une étude comparative, mais bien d'une analyse de cas dans laquelle les éléments similaires et distincts permettent de comprendre le phénomène étudié : la nécessité, pour avoir de quoi vivre, de recourir à des aides caritatives, malgré tous les efforts de travail fournis. En ce sens, les deux cas qui composent notre *corpus empirique* constituent – en vertu du critère de saturation – notre univers d'analyse, ce qui permet l'élaboration de généralisations théorico-analytiques, ce qui en somme peut être qualifié de recherche à structure ouverte (Pires, 2010).

La généralisation théorico-analytique nécessite un *corpus théorique* que nous présentons ci-après.

2. RÉFLEXIONS THÉORIQUES : L'EXPLICATION DU PARADOXE

2.1. La classe ouvrière et l'armée de réserve

Marx (1996) fait remarquer, lorsqu'il parle de la loi générale d'accumulation du capital, que la classe ouvrière est constituée d'une armée active (AA) et d'une armée de réserve (AR), ou *surpopulation relative*. Le mouvement d'accumulation correspond au mouvement de centralisation du capital, et celui-ci trouve son levier dans la concurrence et le crédit. Le crédit consenti, souvent par l'État lui-même, représente une richesse sociale agissant en tant qu'« antivaleur », comme nous le verrons plus loin. Nous pouvons brièvement souligner que 1) le système de crédit, à son origine, contribuait à l'accumulation, représentant une « arme nouvelle et redoutable dans la lutte concurrentielle et devenant finalement un immense mécanisme social destiné à centraliser le capital » (Marx, 1996, p. 258 ;

traduction libre²); et 2) la centralisation du capital est générée par la concurrence entre les capitalistes et est mesurée par la réduction du prix des marchandises qui, de son côté, dépend de la productivité de la main-d'œuvre. Ainsi, selon Marx (1996, p. 259),

la centralisation étend et accélère les effets de l'accumulation, amplifie et accélère simultanément les changements dans la composition technique du capital, changements qui augmentent sa partie constante aux dépens de sa partie variable et occasionnent une diminution dans la demande relative du travail.

L'AR de Marx est un concept qui décrit l'existence d'une population constituée par la classe ouvrière, possédant une fonction déterminée dans le mouvement de valorisation, mais qui n'intègre pas, de manière stable et « directe », le travail vivant dans le processus de production.

La condamnation d'une partie de la classe salariée à l'oisiveté forcée non seulement impose à l'autre un excès de travail qui enrichit des capitalistes individuels, mais du même coup, et au bénéfice de la classe capitaliste, maintient l'armée industrielle de réserve en équilibre avec le progrès de l'accumulation (Marx, 1996, p. 256-257).

À partir des considérations de Marx, Ferraz souligne la fonction actuelle de l'AR dans le processus de production, d'accumulation et de centralisation du capital :

La surpopulation relative est, de manière concomitante, une *production nécessaire* pour le mouvement d'accumulation, un *mécanisme qui s'appuie* sur l'appréciation du capital et la condition même de l'existence du mode de production capitaliste. Cette production est nécessaire parce que le capital est indispensable à l'existence d'une force de travail abondante, une marchandise toujours disponible qui permet, grâce à la concurrence, l'intensification de l'augmentation nette de la plus-value absolue et relative – mécanisme de levier; sans l'existence de ce volume de travailleurs disponibles, l'armée active aurait la possibilité réelle d'éliminer l'expropriation de la force de travail entravant la réalisation du profit, faisant en sorte que l'AR peut ici être définie comme une *condition d'existence* du mode de production capitaliste (Ferraz, 2010, p. 77-78; traduction libre; nous soulignons).

Après avoir vérifié les changements que l'accumulation du capital implique dans la population de travailleurs, Marx (1996) a constaté que l'AR se manifeste de différentes façons : comme une *surpopulation relative fluide* ou *liquide*, comme une *surpopulation relative latente* et comme une *surpopulation relative stagnante*.

La *surpopulation fluide* est formée de travailleurs des industries modernes qui sont soit attirés par les unités de production, soit rejetés par elles en raison des cycles économiques d'accumulation du capital, ce

2. Toutes les citations en français de Marx sont une traduction libre de notre part.

qui survient d'ailleurs à notre époque dans le monde entier. Si les années 1990, par exemple, peuvent être qualifiées de décennie du chômage au Brésil, ce qui a obligé les syndicalistes à se demander *Que faire?*, on ne peut pas en dire autant des dernières années, au cours desquelles le pays a connu un cycle de croissance économique. En outre, dans les pays dont les conditions sont favorables à la récession, comme les États-Unis et les pays de l'Europe occidentale, on a assisté à une hausse désolante des taux de chômage au cours des dernières années. À titre d'exemple, en Espagne, le taux de chômage a atteint 20% de la population économiquement active³ en 2010. C'est la fluidité de l'AR à l'œuvre, conformément à l'expansion du capital dans le mouvement d'accumulation.

La *surpopulation relative latente* se heurte à de mauvaises conditions de travail à la campagne et, par conséquent, est sur le point de se joindre au prolétariat urbain (Marx, 1996, p. 272). La *surpopulation relative stagnante*, pour sa part, «fait partie de l'AA de travailleurs, mais est occupée de façon totalement irrégulière», sur le principe: «temps de travail maximal, rémunération minimale» (Marx, 1996, p. 272). Marx souligne que ce groupe augmente progressivement, soit à cause de changements qualitatifs dans le capital organique qui poussent les individus à l'AR – industrielle, agricole, etc. –, soit à cause de la croissance absolue de la population. Ainsi, la surpopulation stagnante fait en même temps partie de l'armée active et de l'armée de réserve.

Marx a également établi que l'AR est composée d'un groupe dont les individus sont incapables de travailler. Ces individus ne seraient plus utilisés comme main-d'œuvre en raison des qualités exigées par le modèle technologique hégémonique standard de production de la plus-value, c'est-à-dire qu'ils ne constitueraient pas une ressource répondant qualitativement aux exigences du capital. L'invalidité est l'un des facteurs expliquant la permanence de certaines personnes plus que d'autres dans la surpopulation stagnante. Comme on peut le constater, l'existence de l'AR est une condition préalable au mouvement d'accumulation du capital, et le critère de sélection des travailleurs qui demeurent dans ce groupe est la qualité de ce qu'ils ont à offrir sur le marché du travail, en concurrence avec les autres travailleurs. Les travailleurs de l'AMN illustrent bien l'exemple d'une main-d'œuvre qui ne possède pas les qualités nécessaires à une mobilité ascendante entre les strates qui composent l'AR. À titre d'exemple, la plupart des collecteurs de l'Association n'ont pas plus de quatre ans de scolarité.

3. CIA, *The World Factbook*, <<https://www.cia.gov/library/publications//the-world-factbook/geos/sp.html>>, consulté le 1^{er} juin 2012.

Une partie de cette strate de population, selon Oliveira (1998) et Marini (2000) – ce débat sera développé dans la section suivante –, se concentre dans l'AR urbaine et fait face à l'impossibilité de s'intégrer à l'AA, ce qui la transforme en surpopulation stagnante. Ainsi, les travailleurs du secteur du recyclage dans la région métropolitaine de Curitiba ne font pas partie de l'AA des travailleurs, parce qu'ils ne vendent pas leur force de travail à un capitaliste; mais 23 % d'entre eux travaillent plus de 8 heures par jour et 34 %, plus de 5 jours par semaine, ce qui prouve bien qu'ils constituent une main-d'œuvre active.

Pour Marx, si la production de l'AR est le résultat du mouvement d'accumulation du capital, la paupérisation de la classe ouvrière en est la conséquence:

Accumulation du capital et accumulation de la misère vont de pair, de telle sorte qu'accumulation de la richesse à un pôle égale accumulation de pauvreté, de souffrance, d'ignorance, d'abrutissement, de dégradation morale, d'esclavage au pôle opposé, celui de la classe qui produit le capital même (Marx, 1996, p. 275).

L'appauvrissement de l'AR affecte davantage la surpopulation stagnante et aboutit à la formation d'une *surpopulation consolidée*.

Pour Ferraz (2010), les commentaires de Marx démontrent que la production de l'AR et la production de son appauvrissement sont des manifestations d'un même processus, soit le mouvement d'accumulation du capital:

L'AR n'est pas inutile au mouvement de (re)production du capital [...] cette population devient une *surpopulation superflue* en fonction du travail vivant accompli par un nombre croissant de personnes de moins en moins nécessaires à la mise en œuvre des moyens de production [...]; l'AR apparaît comme une *surpopulation subsidiaire* lorsque le travail vivant [...] permet l'abaissement des coûts de la «force de travail» [...]; l'AR se manifeste comme une population *subventionnée* lorsqu'elle devient, par exemple, cliente des programmes sociaux financés par les entreprises au nom de la responsabilité sociale, bref, lorsque le créateur a besoin de garder en vie sa créature. Mais, qu'elle soit qualifiée de population superflue, subsidiaire ou subventionnée, cette population demeure fondamentalement le *produit* du mode de production capitaliste, le *levier de l'accumulation* du capital et la *condition nécessaire* à la perpétuation d'un mode antagonique de contrôle du sociométabolisme de l'humanité, à savoir une population que Marx a appelée l'armée (industrielle) de réserve (Ferraz, 2010; traduction libre; nous soulignons).

Il est important de rappeler qu'en ce qui a trait à la surpopulation subventionnée, cette strate de population illustre comment le mode de production actuel externalise ce qu'il produit, reportant sur l'AA le coût des moyens de subsistance des travailleurs de réserve par l'intermédiaire notamment des mesures d'aide indispensables qui leur sont apportées,

non plus à titre de travailleurs mais à titre de citoyens. Il s'agit ainsi d'un échange de termes et de conditions qui masque la relation entre l'AA et l'AR dans le cadre d'un processus d'appauvrissement.

Cela dit, nous devons mettre en évidence le rôle de ce processus d'appauvrissement en tant que levier pour l'accumulation du capital dans les pays à développement tardif, comme le Brésil. C'est pourquoi nous nous tournons vers Ruy Mauro Marini et Francisco de Oliveira.

2.2. La surexploitation des travailleurs brésiliens

Marini et Oliveira ont proposé deux explications complémentaires concernant le mode de développement capitaliste au Brésil. Marini (2000) montre que le développement dépend du mouvement mondial d'accumulation du capital lui-même et en est le résultat. Sur cette base, il se manifeste sous différentes formes qui s'élargissent aux sphères de production et de circulation des marchandises. Dans une analyse très précise de la réalité brésilienne, l'auteur souligne que la position des pays en développement par rapport aux pays capitalistes avancés permet que 1) les techniques qui favorisent l'augmentation de la productivité au travail soient déployées dans les pays en développement en dépit de la réalisation ou non de la baisse du taux de profit, entraînant une augmentation de l'appropriation de la plus-value relative, et 2) le développement des forces productives dans les pays développés rende certains biens indispensables à la reproduction de la force de travail, s'ajoutant ainsi à la valeur de celle-ci, alors que dans les pays en développement les mêmes biens circulent dans la sphère de la consommation de luxe et ne rejoignent pas la classe ouvrière pauvre, ce qui entraîne une fixation de la valeur de la main-d'œuvre au-dessous de sa valeur réelle. Ainsi, bien qu'à un moment de l'histoire un tel besoin se soit développé, ces marchandises ne sont pas intégrées à la valeur de la main-d'œuvre, mais font en sorte que sa rémunération soit inférieure à la valeur réelle des biens, augmentant ainsi la production de la plus-value absolue. C'est pour cette raison que Marini soutient que le développement du mode de sociabilité capitaliste, au Brésil, se réalise à travers ce qu'il appelle l'exploitation des travailleurs.

En résumé, l'auteur avance que le degré d'exploitation du travail ne doit pas être considéré uniquement en fonction de conditions régionales, mais selon des paramètres mondiaux, car c'est ainsi que l'accumulation du capital se produit. En conséquence, la surexploitation est, d'après Marini (2000, p. 160), le résultat de la relation entre l'augmentation de la productivité du travail et la rémunération de la main-d'œuvre au-dessous de sa « valeur réelle ».

Du point de vue du capital privé, il est possible de comprendre le mécanisme d'exploitation des travailleurs, mais il reste maintenant à observer la relation existant entre la sphère publique et la surexploitation. Pour cela, nous faisons appel à Oliveira (1998), qui explique qu'un élément structurel, les fonds publics, qui ne se comportent pas comme le capital, est absent du mouvement d'accumulation du capital à partir des années 1930. Ces fonds publics fonctionnent comme producteurs d'«antivaleurs» et d'«antimarchandises». Pour l'auteur, un fonds public est une valeur pécuniaire qui, intégrée dans le processus de valorisation des capitaux privés, ne s'accroît pas, mais s'appuie sur sa valeur propre. L'accès au financement public permet ainsi au capital privé d'atteindre certains taux de profit par rapport à un secteur d'activité donné, générant une concurrence déloyale et, par conséquent, déclenchant un mouvement de centralisation du capital qui, à son tour, comme nous l'avons vu, entraîne le processus connexe d'appauvrissement de la classe ouvrière. Toutefois, Oliveira mentionne que, sans ces fonds, le capital n'aurait pas la capacité de s'apprécier lui-même, en particulier dans les domaines des technologies de pointe.

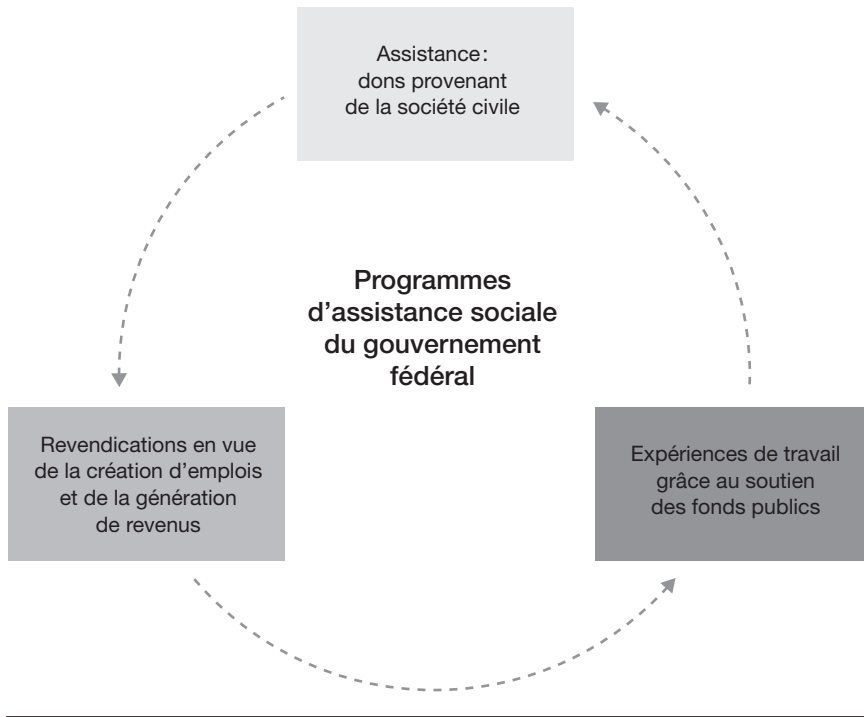
Les fonds publics rendent également possible la démarchandisation d'une partie de la force de travail (figure 11.1). Cela se produit grâce à la fourniture de services sociaux par l'État. Dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la santé, l'éducation, les frais de transport en commun, etc., ont cessé d'être un paramètre dans la formation de la valeur de la force de travail, vu que ces biens sont accessibles grâce à l'utilisation des fonds publics, ce qui n'est pas synonyme de leur élimination du panier de biens nécessaires à la reproduction de la force de travail. Ainsi, les investissements de fonds destinés au développement des forces productives (antivaleurs) et, surtout, à l'augmentation de la productivité du travail ont permis que le mélange de produits constituant les biens nécessaires à la reproduction de la force de travail dans ces pays soit composé de produits de luxe convertis en marchandises de masse et par des biens de base circulant dans la sphère d'investissement des fonds publics sous la forme de dépenses sociales. Dans ce contexte, la valeur de la main-d'œuvre a été élevée tout en étant subventionnée.

Les fonds publics opèrent de façon structurelle dans le mouvement de production et d'accumulation de capital. D'une part, ils le font de façon directe et particulière, en altérant les taux de profit et, d'autre part, de façon plus large, en augmentant le taux de la plus-value grâce à la réduction de la valeur de la force de travail.

En combinant les remarques de Marini et d'Oliveira, il apparaît que dans les pays en développement la valeur de la main-d'œuvre ne couvre pas les marchandises incluses dans le panier de biens nécessaires à la satisfaction des besoins historiques des travailleurs auxquels les forces

FIGURE 11.1.

De l'aide civile à l'aide étatique



productives sont déjà en mesure de répondre. Si, dans les pays développés, en particulier dans ceux qui ont vécu sous un régime d'État-providence, la valeur de la force de travail est réduite par le processus de démarchandisation (subvention) réalisé par les fonds publics, sans préjudice pour le consommateur, dans les pays en développement, par contre, la main-d'œuvre est payée au-dessous de sa valeur en raison d'un déséquilibre dans la fonction de cet élément structurel.

Considérant la période historique de l'Assemblée constituante post-1988 au Brésil, nous remarquons que les fonds publics fonctionnent comme une antivaleur, même s'ils ont représenté une étape symbolique importante dans l'universalisation de certains droits, comme l'accès gratuit à l'éducation et à la santé.

On peut voir en action les fonds publics en tant que leviers d'accumulation du capital dans de nombreuses politiques de crédit mises en œuvre par la Banque nationale de développement social, telles que les

privatisations, les exonérations fiscales dans les litiges étatiques concernant les usines de production appartenant à des capitaux étrangers, sans parler de la liberté de circulation des capitaux et des rachats de dettes de sociétés ayant déclaré faillite. À leur tour, il est possible que les «biens hors marché» qui auraient dû être constitués par les fonds publics ne soient pas en nombre suffisant pour répondre aux demandes des travailleurs. L'éducation et la santé, par exemple, constituent des domaines d'intervention, dont bénéficie le secteur privé, qui, subventionnés par les fonds publics, font des biens hors marché un produit qui forme un élément du panier de biens de base des travailleurs spécialisés de l'AA.

Posé de cette façon, l'argument tend à démontrer que la force de travail au Brésil devrait être supérieure à celle des pays développés, puisqu'elle n'est pas subventionnée. Cependant, il convient de rappeler ici que deux mécanismes rendent possible une faible rémunération : l'existence d'une surpopulation relative consolidée et le secteur du crédit.

Le fait qu'une grande partie de la population fasse partie de la surpopulation stagnante, qui bénéficie à la fois de services d'éducation de base et de soins de santé, permet d'offrir certains éléments des paniers de biens du travailleur de l'AA à faible coût, comme c'est le cas des services de nettoyage, d'entretien, de garde d'enfants, etc. Le transfert de ces activités à des tiers permet d'allonger la journée de travail et, par conséquent, d'augmenter la plus-value absolue, en plus de réduire la pression sur les gouvernements pour respecter la qualité et l'universalité de ces services.

Les travailleurs de l'AA qui sont affectés aux secteurs dynamiques de l'économie ou à des secteurs connexes ont à leur disposition le crédit. Ainsi, la circulation des biens qui composent leur panier doit être financée au moyen des fonds publics (financement pour l'achat de biens immobiliers ou de véhicules) ou de prêts d'institutions financières privées du Brésil, où prévalent des taux d'intérêt parmi les plus élevés en raison de la spéculation, y compris dans la vente d'aliments à terme. La dépendance à l'égard du crédit oblige ces travailleurs à intensifier leur productivité, entraînant par conséquent une augmentation du taux de plus-value.

Sans faire de recherches plus exhaustives, nous pouvons considérer qu'au Brésil les fonds publics fonctionnent comme une antivaleur et, en ce qui concerne la création d'antimarchandises, que leur production est limitée à la prise en charge des populations pauvres, ces dernières facilitant la dévalorisation de la force de travail de l'AA, ce qui démontre la persistance de l'exploitation dans les deux cas. Dans le premier cas, celle-ci se manifeste indirectement, par le travail vivant d'un groupe de population qui intervient dans l'appréciation de la valeur à travers la dévalorisation de la force de travail (soit par une offre abondante, soit par la fourniture de services à coûts réduits comme la collecte de matériaux recyclés dans les

rues de la ville); dans le second cas, elle se manifeste directement, car la rémunération accordée est inférieure à la valeur réelle. Comme l'a déjà souligné Marini:

C'est pour cette raison que la marginalité dite « sociale » ne peut être traitée indépendamment du lien étroit qui existe dans les économies dépendantes avec la productivité du travail, laquelle est dérivée de la technologie importée, mais avec une plus grande exploitation des travailleurs que cette augmentation de productivité rend possible (Marini, 2000, p. 160-164; traduction libre).

Alertés par Marini, nous poursuivons cette démarche en décrivant et en réfléchissant aux expériences de travail de la « marginalité », en soulignant combien celle-ci est nécessaire au mode antagonique de contrôle du « métabolisme social » et à quel point les tentatives de modifier les conditions concrètes de survie passent par une nécessaire réglementation démocratique de l'utilisation des fonds publics. Dans cette optique, nous présentons deux cas en mettant en évidence leurs différences, de façon à faire de ce *corpus empirique* notre champ d'analyse.

3. LES ENTREPRISES POPULAIRES DE TRAVAIL

3.1. L'expérience du Rio Grande do Sul : de la charité à la lutte pour les fonds publics

Le Mouvement des travailleurs sans emploi (MTD) réunit des travailleurs qui ont perdu leur emploi en raison de l'intensification de la restructuration de la production. Selon les données de l'Institut brésilien de géographie et de statistique, le taux de chômage atteignait 5,52 %, dans la région en 1992, au moment de la naissance du MTD. Tout au long de cette décennie, le gouvernement de l'État a alloué des fonds publics au secteur privé en vue de stimuler l'industrialisation de la région et de créer des emplois. Cependant, malgré l'installation de plusieurs usines dans la région, le taux de chômage était de 7,2 % en 2000, ce qui corrobore la croyance de Marx voulant que le développement des forces productives exige de moins en moins de travailleurs. Le témoignage d'un représentant syndical illustre le drame que les chiffres ne révèlent pas toujours: « *Le chômage a frappé fort ici. Et chaque jour, nous venons ici [au siège du syndicat] en nous demandant quoi faire. Et maintenant? [...] Et aujourd'hui? Aujourd'hui, mon collègue est aussi devenu chômeur.* »

Les chômeurs résidant dans les quartiers de la périphérie ont reçu le soutien de fidèles catholiques ayant modifié leur axe d'intervention: de formateurs politiques, ils sont passés aux services de bienfaisance, notamment par des dons de nourriture. La longue période de chômage, conjuguée avec les piètres conditions de logement, l'augmentation de la violence,

mais aussi les questionnements relatifs aux dons de nourriture, ont incité les travailleurs à former des groupes qui ont entrepris une série de revendications conjointement avec le gouvernement local en vue d'améliorer l'efficacité des politiques sociales. Après deux ans de manifestations de rue et d'occupation de bâtiments publics, la Loi sur les collectifs de travail a été adoptée en 2001. Cette loi a permis aux membres de la surpopulation consolidée d'anticiper la fin de leur dépendance à l'égard des dons, puisqu'ils avaient désormais la possibilité de travailler et de se qualifier.

Si, d'une part, le déblocage des fonds publics destinés à l'application de la Loi a permis à l'État de jouer un rôle de producteur de « biens hors marché » à l'aide d'une partie de la richesse collective qu'il avait accaparée, la faible valeur de la rémunération reçue par les travailleurs en échange de la prestation de leurs services, d'autre part, témoigne de la surexploitation de la main-d'œuvre dans le pays, effectuée au moyen de la précarisation des relations de travail, y compris dans la sphère publique.

La Loi a commencé à être appliquée avec la création de Fronts de travail d'urgence (FET). La première édition des FET a employé environ 500 membres du MTD pour une période de 6 mois, 8 heures par jour, à balayer les rues, nettoyer les ruisseaux, peindre les bancs des parcs, etc. En échange, les travailleurs recevaient une rémunération équivalant au salaire minimum (soit environ 115 \$ par mois).

Comme les activités de travail développées dans le cadre du projet ne se traduisaient pas par la possibilité d'accéder à un emploi stable, le retour à la dépendance caritative était prévisible. Cette perspective a incité les membres du MTD à réclamer une nouvelle façon de créer des emplois et de générer des revenus, en proposant la mise sur pied de collectifs de travail. Après plusieurs manifestations publiques, des crédits ont été débloqués pour la mise en place de groupes de travail offrant des produits d'artisanat, de boulangerie et de nettoyage, ainsi que des services de couture et de réparation de vêtements.

Cet appui à la création d'emplois et à la génération de revenus pour les groupes de travail prévoyait l'octroi d'une bourse, d'un panier de biens de base et d'une offre de formation. Comme il s'agissait d'entreprises de production, un accompagnement technique était offert pendant les douze mois suivant l'octroi de la bourse. Les groupes, formés de 6 à 12 personnes, ont opté pour l'autogestion : prise de décision collective, propriété collective des moyens de production et répartition équitable des revenus réels au cours de l'activité. Chacun des groupes a eu sa propre histoire, mais tous ont rencontré les mêmes difficultés et ont connu les mêmes résultats.

Les difficultés : les groupes ne possédaient pas les moyens de production nécessaires (en quantité suffisante et dans des conditions adéquates) pour les activités productives. Il leur manquait des machines à coudre, des fours, des mélangeurs de produits chimiques, etc. En outre, les groupes

ne disposaient pas d'un espace approprié pour effectuer la production ; ils ont alors plutôt produit dans leurs maisons. En général, les membres des entreprises ont convenu d'acheter leurs matières premières avec l'argent des bourses en croyant que, lorsque cet argent serait épuisé, les résultats de leurs activités leur permettraient d'investir dans leur entreprise et de rémunérer les travailleurs. Il faut noter que la décision d'utiliser les bourses comme fonds de roulement a été prise collectivement, uniquement en raison du fait que tous les travailleurs étaient bénéficiaires du programme d'aide sociale du gouvernement fédéral Faim zéro (Fome Zero).

Les résultats : au terme de douze mois, les groupes de travail n'avaient toujours pas atteint l'autonomie financière, principalement à cause du fait qu'il ne suffit pas de produire des biens, encore faut-il les mettre en circulation. Or le niveau de productivité de ces groupes n'était pas suffisant pour faire face à la concurrence des entreprises privées. Ils n'arrivaient pas à produire dans les limites de temps imposées par des critères de rentabilité. Bref, ces entreprises populaires n'étaient pas à l'abri de la loi de la concurrence.

Deux facteurs déterminent la condition de non-concurrence dans laquelle se trouvaient les entreprises populaires : 1) les moyens de production utilisés étaient désuets par rapport à l'organisation de la production de l'industrie moderne ; et 2) la qualité de la formation de la main-d'œuvre qui participait à ces entreprises ne lui permettait que d'intervenir dans la production de biens et de services à faible valeur ajoutée. Ainsi, tant que l'achat de matières de base et la rémunération de la main-d'œuvre étaient subventionnés par l'État – soit par l'application de la Loi sur les collectifs de travail, soit par le programme Faim zéro –, les entreprises pouvaient maintenir leurs activités, parce que les biens produits et vendus comportaient, cristallisée dans leur valeur d'échange, une partie de la valeur de la force de travail et de la valeur des matières de base, que ne reflétait pas le prix du produit en raison de la subvention. Ainsi, cette politique publique fonctionnait en tant que productrice, simultanément, d'« antivaleurs » et d'« antimarchandises ».

Toutefois, nous avons constaté qu'en dépit du travail effectué les activités de cette surpopulation consolidée ne pouvaient se maintenir qu'à condition d'être subventionnées par des fonds publics ou des programmes caritatifs et de responsabilité sociale des entreprises. Dans ce dernier cas, il ne faut pas oublier qu'en général les coûts de ces programmes sont soit abattus en impôts sur le revenu, réduisant ainsi le montant des fonds publics, soit transférés sur le prix des marchandises vendues. D'une façon ou d'une autre, c'est sur l'ensemble de la population que retombent les conséquences des décisions privées des entreprises. Dans le cas de la diminution des fonds publics, tous les citoyens sont directement affectés par la décroissance de la richesse sociale dont les allocations sont, en

principe, contrôlées par tous les citoyens. Le transfert de charges sur le prix du produit, à son tour, constitue un transfert direct du coût de ces activités au consommateur. Le coût du maintien de la vie des travailleurs pauvres de la surpopulation consolidée est donc retransmis au travailleur.

En résumé, nous considérons que cette étude de cas révèle que la recherche d'indépendance financière grâce au travail par les membres de la surpopulation stagnante passe par la lutte collective pour surmonter l'inévitable recours à des contributions de type caritatif en provenance de la société civile, même si cette lutte remet aussi en question la dépendance à l'égard des subventions étatiques.

Les travailleurs organisés dans le cadre du MTD, ainsi que les autres travailleurs brésiliens ayant un faible revenu, sont les bénéficiaires des programmes gouvernementaux comme celui des Bourses familiales (Bolsa Família), par exemple. Cependant, ces travailleurs se sont précisément organisés pour changer la réalité actuelle et ils souhaitent construire des formes de sociabilité qui élimineraient le recours à la dépendance envers le financement de l'État et les dons civils. En d'autres mots, ils aspirent à l'autonomie financière grâce à leur travail. Dans la vision des projets du MTD, il y a certes la création d'une société égalitaire; mais, en pratique, il est nécessaire pour ces travailleurs de compter sur ce dont ils cherchent à se débarrasser pour créer une telle société.

3.2. L'expérience du Paraná : la permanence des dons caritatifs devant l'absence de fonds publics

En ce qui concerne l'expérience du Paraná, l'intention n'était pas de construire une société plus égalitaire. Les participants cherchaient plutôt à modifier les conditions de survie concrètes de leurs familles, considérant ainsi les entreprises populaires comme une fin en soi et non comme un instrument potentiel de changement social important. Nous décrirons la réalité de ces travailleurs en faisant valoir qu'indépendamment du désir de la surpopulation stagnante de construire un « autre monde » ou tout simplement de survivre de façon plus autonome dans le monde actuel, le processus d'appauvrissement auquel sont soumis les pays comme le Brésil représente un obstacle à l'atteinte de ces deux objectifs.

L'histoire de l'Association des collecteurs de matières recyclables Nouveau Monde (AMN) débute en 2001, année jusqu'à laquelle les membres, selon leur témoignage, travaillaient individuellement et participaient chaque mois à une réunion de la paroisse locale, où un groupe de paroissiens distribuait des paniers d'aliments. La participation était principalement motivée par la nécessité de trouver à se nourrir. Lors de réunions tenues cette année-là, les paroissiens s'interrogèrent sur les limites de leurs interventions et conclurent que le projet de dons de nourriture, qui avait

existé pendant presque une décennie, n'avait pas donné lieu à des changements appréciables dans la vie des bénéficiaires. Quel autre type d'intervention pourrait mener à des améliorations concrètes dans la vie de la communauté locale? C'est ainsi qu'a pris naissance l'AMN.

Au cours de leurs discussions, les travailleurs se sont demandé comment faire non seulement pour mériter le don d'un panier, mais aussi pour travailler. Et ils ont découvert que la plupart d'entre eux étaient des collecteurs de matières recyclables. À partir de là, ils ont loué une maison, acheté des chariots et commencé à travailler (selon les propos d'un membre de l'AMN).

L'AMN est située dans un quartier périphérique de la ville de Curitiba, et son siège social occupe un terrain prêté par la Ville, dans le cadre d'un contrat. Il s'agit d'une réalisation récente, car au début le groupe occupait une maison sur un terrain situé derrière l'église. Le groupe de paroissiens paye le loyer de l'immeuble, les factures d'électricité, d'eau et de téléphone de l'Association. Ainsi, au lieu de donner des paniers de nourriture, les paroissiens donnent maintenant au groupe une partie des moyens de production nécessaires à leur travail.

L'AMN a construit récemment un bâtiment en briques, doté d'une cuisine, de toilettes et d'une salle de réunion. Les fonds utilisés pour cette construction ont été acquis grâce à la présentation du projet dans le cadre de l'appel d'offres d'une entreprise publique, projet qui a été mis sur pied avec le soutien de professionnels liés à des organisations à but non lucratif de la société civile. Sur le terrain, il y a également un hangar pour stocker les matériaux récupérés et de la place pour les deux presses et la balance de l'Association, acquises grâce à des dons. Le reste du terrain est occupé par les espaces nécessaires au tri individuel. Chaque membre de l'Association dispose en effet d'un espace couvert où il dépose le matériel récupéré et en effectue le tri. Au début, les collecteurs n'étaient pas propriétaires des chariots qu'ils utilisaient pour la collecte des matières recyclables, à quelques exceptions près. Ils louaient les véhicules auprès d'intermédiaires qui, à la fin de la journée, achetaient le matériel trié. Cette situation produisait une grande asymétrie de pouvoir entre eux, ce qui était déterminant dans la fixation du prix payé pour les marchandises. Devant cette situation, le groupe de paroissiens a décidé d'organiser l'achat de chariots, maintenant devenus propriété collective du groupe.

Le travail effectué par le collectif se résume à la collecte de matériaux dans les résidences ou les petites entreprises, le tri de ces matériaux selon les différentes catégories de matières, le pressage en vue de la formation des paquets, la pesée et la vente. La vente du produit permet aux collecteurs de bénéficier d'un revenu mensuel allant de 350 \$ à 500 \$. Selon l'une des membres de l'Association, la poursuite de ces activités collectives est rendue possible grâce au fait que les résultats financiers de ces activités

sont destinés, dans leur intégralité, à la rémunération des membres. Si ceux-ci devaient payer les frais mensuels d'eau, d'électricité et de téléphone, leurs revenus seraient hypothéqués. Les collecteurs semblent comprendre l'importance des dons, mais ne remettent pas en cause leur relation de dépendance à certains paroissiens qui agissent conformément à leur foi sans pour autant se sentir responsables de l'éradication des conditions de vie misérables des travailleurs, contrairement aux représentants des gouvernements de différentes instances.

Une solution visant à augmenter le revenu des travailleurs est en cours d'élaboration : la formation d'une coopérative de commercialisation. Cette coopérative, qui regroupe quatre autres associations, a pour objectif d'augmenter la quantité de paquets de matières recyclables produits. Cela permettrait de les vendre directement à l'industrie de transformation, en éliminant les intermédiaires avec qui les travailleurs négocient, ce qui doublerait leur revenu actuel.

Les entreprises qui forment la coopérative, à l'exclusion de l'AMN, n'ont pas de bailleurs de fonds. Pour améliorer leurs infrastructures actuelles, elles doivent donc réclamer aux autorités locales une répartition des fonds publics visant à répondre à leurs demandes. Ces travailleurs, de même que les membres du MTD, interviennent publiquement pour attirer l'attention de l'ensemble de la société sur la situation dans laquelle ils se trouvent. À titre d'exemple, un des groupes de collecteurs de la région métropolitaine de Curitiba est responsable du tri de 92 % de l'ensemble des matières recyclables produites et collectées dans la ville. Ce groupe n'a que trois tables de triage, une échelle et une presse. Le local de travail de ces collecteurs n'est pas suffisamment grand pour la préparation des repas, et les toilettes sont sommaires. Le revenu tiré du travail varie entre un demi et un salaire minimum. En effet, comme la collecte sélective n'a pas été précédée par une campagne de sensibilisation dans la ville, les travailleurs passent une bonne partie de la journée à jeter de la matière organique mélangée avec la matière recyclable.

Au cours des derniers mois, ce groupe a organisé plusieurs actions publiques visant à réclamer un soutien accru de la part de la municipalité. Tous les groupes, à l'exception des employés de l'AMN, ont soutenu leurs interventions. Le manque de soutien ainsi que la faible proactivité des membres des l'AMN en ce qui concerne la revendication de leurs droits à l'échelle locale corroborent la déclaration d'une personne interrogée :

Ils [membres de l'AMN] ont les vices des bigots, un vice de fond. Les groupes qui sont en mesure de s'organiser par eux-mêmes et de se passer des indemnités parrainées par les églises apprennent à se battre pour ce dont ils ont besoin. Ils frappent à la porte de la mairie, revendiquent une maison, une crèche, l'assainissement des eaux pour en finir avec les inondations. Mais il y des groupes qui n'en demandent pas plus que ce qu'ils reçoivent (technicienne d'une organisation de la société civile).

En résumé, nous considérons que ce cas illustre que la poursuite de l'indépendance financière par le travail, quand celui-ci n'intègre pas les demandes d'utilisation de fonds publics, renforce la dépendance envers la société civile, dépendance qui exonère les autorités de la responsabilité d'élaborer des politiques publiques cohérentes visant à combattre le processus d'appauvrissement et qui libère des fonds publics alors destinés à des intérêts privés à des fins d'appréciation de la valeur, intensifiant ainsi le processus de paupérisation de la classe ouvrière.

CONCLUSION

Le principal objectif de cet article était de mettre en lumière l'apparition d'un phénomène, en l'analysant au regard de la vie concrète et des débats théoriques déjà élaborés sur le sujet pour en saisir la nature profonde. La découverte de l'essence d'un phénomène débute par la volonté de comprendre comment s'agrègent concrètement les multiples déterminants qui le constituent. Le phénomène étudié témoigne d'un véritable paradoxe : le travail ne garantit souvent pas l'autonomie financière. Les donateurs, appartenant ou non à des groupes religieux, croient que les membres d'une surpopulation consolidée peuvent atteindre l'indépendance financière grâce à l'organisation de groupes de travail. Le travail représente en principe un moyen de surmonter la condition d'assisté social, mais dans les cas étudiés une telle indépendance n'a pas pu être atteinte. Les travailleurs font face à d'innombrables difficultés afin de gagner un revenu suffisant pour sortir de leur condition de pauvreté par le fruit de leur travail. En règle générale, on observe une légère augmentation du revenu pendant la période où l'activité productive et le financement par des fonds publics ou des institutions de la société civile se produisent simultanément. Le travail lui-même ne devient « rentable » qu'associé à un appui financier externe (machinerie ou subventions).

Le processus de production de l'AR et son processus d'appauvrissement sont considérés sous un angle historico-matérialiste du mode de production capitaliste, des éléments et des composantes nécessaires d'un même mouvement, soit l'appréciation de la valeur, qui sont liés directement et de façon concomitante au « développement et au sous-développement économiques » dans notre monde. Lorsque l'attention se déplace des indicateurs nationaux vers les manifestations de la vie concrète, force est de constater que l'appréciation de la valeur entraîne le travailleur libre dans un cycle d'appauvrissement.

L'un des constats est que les expériences de travail peuvent assurer à l'AR sa propre survie et contenir le processus de paupérisation à l'intérieur de certaines limites, puisque la logique de précarisation est nécessaire et inhérente à l'accumulation du capital. Bien que l'exploitation de la

main-d'œuvre soit associée aux pays en développement, la paupérisation de la classe ouvrière n'est pas limitée à leurs frontières nationales, comme on peut le voir actuellement aux États-Unis, en Grèce, au Portugal, en Espagne et en Irlande, autant de pays qui se situent dans la moyenne en matière de développement capitaliste. Il est à noter que dans ces pays la réduction de la surpopulation relative par des mesures xénophobes représente l'un des mécanismes à l'œuvre dans le cadre de l'intensification de l'exploitation. En général, la couche la plus pauvre des populations des pays développés se compose d'immigrants (ayant fui la pauvreté dans leur pays d'origine) qui, en période de croissance économique, entraînent par un double mouvement une réduction de la valeur de la force de travail et une augmentation subséquente de l'appréciation de la valeur. En temps de crise, la diminution du nombre d'immigrants devient nécessaire pour atténuer la concurrence entre les « vrais citoyens », permettant ainsi à ceux-ci d'occuper des postes de travail qu'ils rejetaient auparavant. Dans les pays en développement, cette couche est cependant constituée de citoyens. À défaut de pouvoir « les renvoyer chez eux », une mesure récurrente consiste à les traiter comme des criminels potentiels, comme on a souvent traité les pauvres depuis le ^{xv}^e siècle.

Le problème de l'immigration va donc de pair avec la croissance économique, comme on peut le constater au Brésil, qui est devenu la destination des travailleurs pauvres en provenance de pays comme la Colombie, la Bolivie, le Paraguay et Haïti. Ce débat a été mis à l'ordre du jour chez des chercheurs brésiliens préoccupés par le processus d'appauvrissement dans les pays et par les mesures de confinement prises par ces derniers.

En bref, dans le contexte économique et politique contemporain et dans le cadre de l'analyse empirique effectuée, on peut considérer qu'il existe une relation entre la fonctionnalité de l'armée de réserve, en fait de production, d'accumulation et de centralisation du capital, notamment par rapport à son interférence sur le prix de vente de la force de travail (salaires), et le processus de développement de tensions relatives au présumé paradoxe.

L'impossibilité d'assurer la survie par l'intermédiaire d'interventions caritatives se traduit par la recherche de l'utilisation de fonds publics, à travers les politiques publiques de création d'emplois et de revenus. En général, comme on l'a mentionné, le revenu s'améliore légèrement et, dans de rares cas, les travailleurs accèdent à l'autonomie financière lorsqu'ils reçoivent un soutien financier qui les place au même niveau de compétitivité que les entreprises privées opérant dans un secteur donné. Il faut noter également que, lorsque des groupes de travailleurs pauvres deviennent des « chefs d'entreprise », ils entrent en concurrence avec d'autres capitalistes. De ce fait, ils ne surmontent pas la condition qui les a obligés un

jour à intégrer la surpopulation consolidée, mais seulement les conditions particulières de leur propre pauvreté. Ainsi, il semble que l'élément central de l'éradication de la pauvreté consiste à surmonter le processus d'appauvrissement et, en conséquence, le mouvement que celui-ci a lui-même créé. Les éléments de ce débat ne sont toujours pas compris de façon consciente par tous les participants aux expériences de travail des quartiers périphériques, en ce qui a trait à la coexistence nécessaire du travail et des dons en tant que paradoxe et non en tant que nécessité pour le maintien de l'appréciation de la valeur.

RÉFÉRENCES

- BRANDÃO, C.R. (1981). *Pesquisa Participante*, São Paulo, Editora Brasiliense.
- FERRAZ, D.L.S. (2010). *Desemprego, ER, mercado formal-informal: discutindo categoria*, thèse de doctorat, Rio Grande do Sul, Université fédérale de Rio Grande do Sul, <<http://www.lume.ufrgs.br/handle/10183/22741>>, consulté le 9 octobre 2013.
- HELLER, L. (2010). *Mujeres emprendedoras en América Latina y el Caribe: realidades, obstáculos y desafíos*, Santiago de Chili, CEPAL, <<http://www.eclac.org/cgi-bin/getProd.asp?xml=/publicaciones/xml/4/38314/P38314.xml&xsl=/mujer/tpl/p9f.xsl&base=/tpl/top-bottom.xslt>>, consulté le 1^{er} juin 2012.
- MARINI, R.M. (2000). *Dialética da dependência: uma antologia da obra de Ruy Mauro Marini*, Petrópolis et Buenos Aires, Vozes et Clacso.
- MARX, K. (1996). *O Capital: Crítica da Economia Política*, São Paulo, Nova Cultura.
- MUELLER, R.R. et D.L.S. FERRAZ (2012). «Crescimento econômico, progresso técnico e desigualdade social sob a perspectiva de Marini e Oliveira», dans L.S. Neves (dir.), *Desenvolvimento e dependência: atualidade do pensamento de Ruy Mauro Marini*, Curitiba, Editora CRV, p. 87-110.
- OLIVEIRA, F. de (1998). *Os Direitos do antivalor: a economia política da hegemonia imperfeita*, Petrópolis, Vozes.
- PIRES, A.P. (2010). «Amostragem e pesquisa qualitativa: ensaio teórico e metodológico», dans Poupart, J. (dir.), *A pesquisa qualitativa*, São Paulo, Vozes, p. 154-211.
- TRAGTENBERG, M. (2010). *O Capitalismo no Século XX*, São Paulo, Editora UNESP.
- WEBER, M. (2004). *A ética protestante e o «espírito» do capitalismo*, São Paulo, Companhia das Letras.



COMMENTAIRE

INTERPRÉTATIONS RELATIVES AUX MANIFESTATIONS DE RUE DE JUIN 2013 AU BRÉSIL

Fernando J. Pires de Sousa

Je rédige ce bref commentaire à la demande de nos collègues québécois, peu après la véritable folie qui a marqué les nombreuses mobilisations de rue au Brésil en juin 2013. Et dans la folie, aussi, de la course aux interprétations proposées par les divers segments de l'intellectualité universitaire et politique. Pour être objectif et concis, dans la limite de ces pages, j'ai choisi d'abord de contextualiser les bouleversements actuels en référence à l'histoire politique récente du Brésil, pour ensuite exposer les interprétations ou « thèses » principales qui sont à l'ordre du jour et pour, finalement, donner mon point de vue sur ces manifestations.

D'abord, notre histoire politique républicaine, jusqu'à la dernière Constitution fédérale de 1988, a été marquée par le populisme et l'autoritarisme dictatorial, car les moments démocratiques ont été éphémères. Avec la redémocratisation du pays, instituée par cette Constitution, fruit de 24 ans de lutte contre la dictature militaire, toute une génération de Brésiliens a déjà vécu dans la « normalité » politique. Les jeunes ne sont donc pas « fils et filles » de la dictature, comme la plupart de leurs parents, qui ont été victimes de diverses formes d'oppression et d'humiliation. Ils sont nés dans une période marquée autant par l'affirmation de la démocratie, la lutte contre les forces conservatrices et autoritaires, la peur d'un retour de ces forces au pouvoir, la fin du keynésianisme et du « développementisme », l'appui donné au néolibéralisme, l'interruption du processus

de construction de la protection sociale et des droits sociaux, la mise en place de politiques sociales ciblées, les scandales de corruption et les privilèges, ainsi que par pratiquement deux modèles de gestion – caractérisés par une sorte de «présidentialisme de coalition» – qui ont prédominé au cours de cette période¹. Ils n'ont pas trouvé leur compte dans ce long processus, ce qui, à mon avis, a alimenté les sentiments de déception, de désillusion et de désenchantement par rapport à la politique et aux institutions, malgré une relative réussite dans les domaines économique et social, si l'on pense à la croissance de l'emploi formel, aux augmentations réelles du salaire minimum et de la consommation, et aux programmes fédéraux de transfert de revenu.

Ce tableau permet déjà d'esquisser le contexte de ces mobilisations qui ont justement été déclenchées par les jeunes. Je vais maintenant décrire ce phénomène et passer en revue les principales interprétations qui en sont proposées. C'est précisément le 17 juin 2013 qu'une organisation de jeunes, nommée Movimento Passe livre (MPL) (Libre passage), comptant à peine quarante membres, a organisé une manifestation à São Paulo contre l'augmentation, par la municipalité, du prix du billet d'autobus de «seulement» 20 centimes. Or c'est ce qui a mis le feu aux poudres, provoquant instantanément une explosion des masses dans les grandes métropoles et dans les autres villes, partout au pays. Cette explosion nous a tous surpris et laissés stupéfaits, gouvernements, partis politiques, syndicats, milieux intellectuels, etc., tant au Brésil qu'à l'étranger, où l'on estimait que le pays connaissait une période politique tranquille et vertueuse de prospérité économique et sociale.

Grâce aux facilités de communication par la voie des réseaux sociaux, des milliers, voire des millions de personnes ont brusquement fait émerger tous les mécontentements concernant les institutions et les élites, les classes dirigeantes et dominantes du pays. Elles exigeaient surtout des améliorations dans le domaine de la protection sociale classique, c'est-à-dire de l'accès et de l'offre de services publics de santé, d'éducation, de transport, de sécurité, etc., ainsi que des conditions de travail et de rémunération des professionnels. Symboliquement, en référence au peuple et au territoire, voire à ce passage de l'hymne national *Couché éternellement dans un berceau splendide*, les affiches du mouvement proclamaient «Le géant s'est réveillé!». Cela voulait dire que le peuple n'était pas docile, complaisant et passif devant les négligences et les irresponsabilités des élites, devant la corruption et l'exploitation de la population.

1. Les gouvernements dits «sociaux-démocrates» de l'ère du président Fernando Henrique Cardoso – du Parti social-démocratique brésilien (PSDB) –, qui a passé huit années au pouvoir, et ceux du Parti des travailleurs (PT), des présidents Luiz Inácio Lula da Silva et Dilma Rousseff, au pouvoir depuis 2003, donc déjà depuis plus de dix ans.

Il faut remarquer ici que la caractéristique singulière de ces mobilisations réside dans le fait qu'elles se sont produites complètement en dehors du leadership des partis politiques – tant de gauche que de droite –, des syndicats et des figures charismatiques de la politique, auxquels les manifestants ont énergiquement refusé toute participation. Ce phénomène est interprété comme un rejet absolu des institutions et des représentants politiques à cause du discrédit, de la méfiance et de l'antipathie que le peuple leur porte. L'État et les institutions sont accusés d'être incapables d'apporter une réponse aux revendications et aux insatisfactions de la population, d'être corrompus – on donne en exemple la surfacturation des coûts des travaux financés par des fonds publics² – et de défendre des privilèges. Le peuple a donc le sentiment de ne pas participer au pouvoir, de ne plus être représenté par les politiciens élus.

Toutes les analyses parues depuis environ un mois dans les principaux journaux et revues du pays, ainsi que les entrevues et reportages – il n'y a pratiquement pas encore d'articles scientifiques et de livres publiés³ sur ce sujet – convergent: oui, il y a une crise de représentativité du système politique brésilien.

On s'entend aussi pour reconnaître que les succès obtenus dans les domaines de l'emploi, du revenu et de la consommation, qui ont contribué dans une grande mesure à l'émergence de la fameuse «nouvelle classe moyenne», ont aussi rendu possibles les revendications de cette classe à l'égard des services publics. Il est vrai aussi qu'on a noté une présence nombreuse de jeunes et d'adultes des classes moyennes «traditionnelles», c'est-à-dire les plus aisées, et même des riches, qui clamaient leur indignation plus qu'elles ne revendiquaient la satisfaction de leurs besoins.

On s'entend pour souligner que les mobilisations ne se sont pas faites sur une base idéologique au sens traditionnel, de gauche ou de droite, et que les demandes étaient multiples sans unité de direction ou de commandement. On n'est donc pas en présence de protestations révolutionnaires visant une prise du pouvoir politique ou la chute du capitalisme et l'ascension du socialisme, mais plus «simplement» de mobilisations pour l'obtention de résultats concrets par rapport aux conditions de vie économiques et sociales et pour l'exigence d'une vraie légitimité pour les institutions démocratiques.

2. On met en relief aussi l'occasion ouverte par la Coupe des confédérations, en juin 2013, comme une raison des protestations sur l'interférence de la FIFA dans la «souveraineté de la nation» à cause des exigences de tous ordres pour réaliser cette compétition internationale, y compris la Coupe du monde de 2014.

3. L'exception dont j'ai connaissance est un livre publié le 27 juillet 2013, sous forme papier et livre numérique, par Marcos Nobre, sous le titre *Choque de Democracia – Razões da Revolta*.

Sur ce point, je note qu'on trouve des arguments intéressants à propos de ce phénomène. Sorj (2013) souligne le caractère civique comme une valeur méprisée à reconquérir, d'où l'importance de la lutte contre la corruption et l'impunité, et la nécessité de défendre les idées de nation et de bien commun, de sentiment national et de citoyenneté. Fleury (2013a), Grzybowski (2013) et notamment Nobre (2013) insistent sur la question du «présidentialisme de coalition» comme un facteur décisif dans l'escalade des insatisfactions et l'éclatement des manifestations. Dans ce sens, l'accommodement au sein du gouvernement de plusieurs partis et groupes politiques ainsi que la cooptation des syndicats et des représentants de segments de la société ont rendu difficile, voire impossible, l'exercice démocratique des citoyens qui voulaient des changements et des réformes. Ainsi, les groupes dirigeants se sont sentis à l'aise pour faire ce qu'ils voulaient, parce qu'il n'existait pratiquement pas d'opposition à leurs projets et intérêts. Les choses se sont passées comme si tout était maîtrisé, tranquille et qu'on pouvait retarder, proroger les réformes structurelles indispensables dans les champs politique, fiscal, du travail, de l'éducation, agricole et urbain, etc. Or ces réformes étaient attendues depuis longtemps par la population, en particulier dès le premier mandat du président Lula, car pour la première fois dans l'histoire du Brésil un vrai représentant des travailleurs se hissait à un tel poste de pouvoir au fédéral. Avec l'option pour la fameuse «gouvernabilité», Lula a gouverné pendant huit ans et sa popularité et les alliances politiques lui ont permis de choisir sa candidate à la présidence de la République, Dilma Rousseff⁴, élue présidente en octobre 2010. C'est donc dans ces circonstances, aggravées par les scandales de corruption, l'impunité, la montée de la violence et des problèmes urbains, la précarité dans les domaines de l'éducation et de la santé, la chute de la croissance, la crise du secteur industriel, le ralentissement de l'emploi, les retours du fantôme de l'inflation et des augmentations des taux d'intérêt, que ces bouleversements de masse ont été déclenchés.

Pour terminer ces brèves références à la situation brésilienne, je vais réfléchir maintenant aux questions relatives à la pauvreté et à la protection sociale dans le but de contribuer à la compréhension de la conjoncture politique actuelle au Brésil. Je trouve emblématique la quasi-concomitance entre les dernières mobilisations de juin et celles qui se sont produites à

4. Grâce aussi à l'élargissement des alliances politiques, Dilma Rousseff a obtenu le soutien formel de pas moins de onze partis politiques (PL, PCB, PCdoB, PMN, PDT, PPS, PSB, PV, PGT, PSPC et PTB).

la fin mai de la même année⁵ pour protester contre la fin du programme Bolsa Família (Bourses familiales). En fait, pour moi, elles ont mis en évidence le conflit de la problématique sociale au Brésil entre le combat contre la grande pauvreté et la démarche de construction de la protection sociale classique. Presque au même moment, deux grands événements ont ainsi fait apparaître, d'un côté, la force politique de la pauvreté dans la défense de ce programme et, de l'autre, la force des classes moyennes dans la défense de la protection sociale. On constate ainsi que les pauvres, les bénéficiaires des politiques de transfert de revenu, font tout pour que celles-ci ne soient pas supprimées, car ils vivent dans une précarité qui est déjà caractérisée par le manque de couverture sociale et de performance des services publics de santé, d'éducation, de transport, de sécurité, etc.

Les pauvres sont, depuis toujours, habitués à cette situation, puisque l'oppression historique et structurelle à laquelle ils ont été séculairement soumis a forgé l'action de l'État à leur égard, par le moyen de l'offre de services, définis comme un privilège, une concession ou même une forme d'aumône, bien capitalisée par le clientélisme politique. C'est pourquoi ils sont amenés à faire tous les efforts pour se garantir au moins un revenu minimum indispensable à leur survie, dans ce cas le maintien des programmes établis par les derniers gouvernements, particulièrement celui des Bourses familiales. Par contre, pour les classes moyennes, les problèmes qui se posent dans l'immédiat ne sont pas nécessairement financiers, mais plutôt ceux de la détérioration des services publics, y compris de l'insuffisance de la couverture sociale. Des problèmes qui, à l'évidence, ont été négligés par les gouvernements, qui n'ont pas investi dans l'amélioration de l'offre de services qui sont classiquement compris dans la protection sociale universelle.

En réalité, on ne doute pas des intentions des gouvernements de Lula et de Dilma en ce qui concerne la question de la pauvreté, comme on ne doute pas de leur perspicacité quant au potentiel politique que représente pour eux l'appui des pauvres dans les élections. Par contre, ils ne semblent pas avoir fait preuve d'une telle perspicacité dans le calcul des pertes politiques potentielles relatives à l'insatisfaction des segments de la population qui exigent des services publics accessibles et de qualité. Ces segments de la population se trouvent un peu au-dessus de la ligne de pauvreté et comprennent le gros des travailleurs des activités

5. Une rumeur sur la fin de ce programme a provoqué instantanément une grande mobilisation des familles (environ 900 000 personnes [Leblon, 2013]), notamment des mères, dans tout le pays, en particulier dans les villes du Nord-Est, où prédomine la pauvreté. Ces mères n'acceptaient pas l'interruption du programme, soulignant son importance pour la subsistance des familles et contestant le droit du pouvoir politique d'y porter atteinte. Il est étonnant que pratiquement aucun analyste n'ait porté attention à cet événement.

dites « informelles », ainsi que notamment les salariés qui reçoivent entre la moitié et deux salaires minimums. D'ailleurs, le Parti des travailleurs, en dehors des grands scandales de corruption qui ont indigné la population en général et fourni du combustible aux partis d'opposition, n'a jamais vraiment connu de résistances politiques, une fois que les gouvernements du PT ont bien accueilli les intérêts de la grande alliance qui compose sa base de soutien politique, ce qui comprend notamment le pouvoir économique. En fait, Lula, malgré son origine « prolétaire », a davantage soutenu les couches plus aisées et les intérêts des marchés et du grand capital, qui en ont retiré des profits élevés, si l'on pense en particulier au système bancaire et financier. La priorité des gouvernements du PT a été d'honorer la lourde dette publique qui mobilise une grande part des ressources de l'État⁶, au détriment des dépenses et des investissements dans le domaine social.

Ce n'est d'ailleurs pas là une spécificité brésilienne, mais bien une norme pratiquement générale de captation des États-nations par les intérêts du capital financier qui a contribué à précariser les sociétés et à générer des crises de plus en plus intenses et de caractère systémique. Peut-être sommes-nous déjà dans les interstices de la fin d'une période historique, dominée comme jamais par le capital, et au début d'une nouvelle ère, dont il est encore impossible d'entrevoir les fondements ?

RÉFÉRENCES

- ABRAHÃO, J. DE C. et C.A. COELHO (2013). « Desafios na relação juventude, educação e trabalho », *Unicamp – Plataforma Política Social*, 16 juillet, <<http://www.politicasocial.net.br/index.php/opiniao/229-opiprotestoabrahao Carla.html>>, consulté le 9 octobre 2013.
- CALIXTRE, A. (2013). « O silêncio de uma geração », *Unicamp – Plataforma Política Social*, 15 juillet, <<http://www.politicasocial.net.br/index.php/opiniao/220-osilencio-calixtre.html>>, consulté le 15 novembre 2013.
- FLEURY, S. (2013a). « A copa das manifestações: dez dias que sacudiram o Brasil », *Unicamp – Plataforma Política Social*, 30 juillet, <<http://www.politicasocial.net.br/index.php/opiniao/235-opisfleuryjunho.html>>, consulté le 9 octobre 2013.

6. En 2012 la dette publique mobilière fédérale a été de R\$ 1 916,71 milliards (Ministério da Fazenda, 2013), soit 43,5 % du PIB (R\$ 4 402,5 milliards; IBGE, 2013). Le coût de refinancement de cette dette (R\$ 650 milliards) correspond à 30,7 % (14,8 % du PIB) du total général des dépenses du gouvernement en 2012 (R\$ 2 118 milliards), surpassant la totalité des dépenses sociales (R\$ 540 milliards, soit 25,5 % ou 12,3 % du PIB), distribuées de la manière suivante, selon les ministères : Éducation, 3,41 % ; Prévoyance sociale, 15,46 % ; Santé, 4,05 % ; Travail et emploi, 2,18 % ; et Développement social et lutte contre la faim, 2,57 % (Ministério da Fazenda, 2011).

- FLEURY, S. (2013b). «Não é só a reforma política, são os direitos sociais», *Unicamp – Plataforma Política Social*, 30 juillet, <<http://www.politicasocial.net.br/index.php/opiniaio/236-opisfleurjunho2.html>>, consulté le 9 octobre 2013.
- GARCIA, V. (2013). «Os vetores das manifestações populares e os novos desafios para os movimentos sociais», *Unicamp – Plataforma Política Social*, 16 juillet, <<http://www.politicasocial.net.br/index.php/opiniaio/227-opiprotestovinicuis.html>>, consulté le 9 octobre 2013.
- GRZYBOWSKI, C. (2013). «A rua como instituição democrática», *Revista Forum*, 28 juin, <<http://revistaforum.com.br/blog/2013/06/a-rua-como-instituicao-democratica/>>, consulté le 30 mai 2013.
- HELLER, L. (2013). «Os subterrâneos começam a emergir?», *Unicamp – Plataforma Política Social*, 15 juillet, <<http://www.politicasocial.net.br/index.php/opiniaio/224-opiprotestoheller.html>>, consulté le 9 octobre 2013.
- LEBLON, S. (2013). «O alerta do Bolsa Família: quem sabe faz a hora», *Carta Maior*, 23 mai, <http://www.cartamaior.com.br/templates/postMostrar.cfm?blog_id=6&post_id=1251>, consulté le 9 octobre 2013.
- LÚCIO, M. (2013). «Curva perigosa à direita?», *Unicamp – Plataforma Política Social*, 15 juillet, <<http://www.politicasocial.net.br/index.php/opiniaio/225-opiprotestomagda.html>>, consulté le 15 novembre 2013.
- MINISTÉRIO DA FAZENDA (2011). *Fundos Governamentais*, Brasília, Ministério da Fazenda.
- MINISTÉRIO DA FAZENDA (2013). *Tesouro Nacional*, Brasília, Ministério da Fazenda.
- NOBRE, M. (2013). «A crise de um sistema político fechado em si», *CEBRAP*, 1^{er} juillet, <<http://www.cebrap.org.br/v2/news/view/327>>, consulté le 9 octobre 2013.
- SOARES, L.E. (2013). «A classe média descobriu a brutalidade policial, que os pobres e negros nunca ignoraram», *Controvérsia*, <<http://www.controversia.com.br>>, consulté le 9 octobre 2013.
- SORJ, B. (2013). «Uma nova era na política brasileira?», <<http://www.iea.usp.br/publicacoes/textos/uma-nova-era-na-politica-brasileira>>, consulté le 26 juin 2013.



NOTICES BIOGRAPHIQUES

Elsa Beaulieu Bastien est doctorante en anthropologie à l'Université Laval et chargée de cours à l'Université Concordia à Montréal. Elle a été coordonnatrice du GIREPS de 2010 à 2013. Sa recherche doctorale porte sur la Marche mondiale des femmes au Brésil, plus particulièrement sur les répercussions de la transnationalisation des solidarités sur les pratiques des groupes et les dynamiques de développement à l'échelle locale et régionale.

Liana Maria da Frota Carleial est économiste, professeure titulaire à l'Université fédérale du Paraná et chercheure du Conselho Nacional de Desenvolvimento Científico e Tecnológico (CNPq). Docteure en économie de l'Universidade de São Paulo et postdoctorante au Centre de recherche en économie industrielle (BELIEVE) de l'Université Paris XIII, elle est actuellement présidente de l'Instituto Municipal de Administração Pública do Município de Curitiba-Paraná-Brasil.

Deise Luiza da Silva Ferraz est titulaire d'un baccalauréat, d'une maîtrise et d'un doctorat en administration de l'Université fédérale du Rio Grande do Sul (UFRGS), Faculté des sciences économiques. Elle est professeure au Centre de formation et de recherche en administration de l'Universidade Federal de Minas Gerais. Elle anime le groupe de recherche Travail et Marxisme. Elle est membre de divers groupes de recherche nationaux et internationaux.

Berthe Lacharité est coordonnatrice de projets à Relais-femmes, Montréal. Ses projets de recherche et de formation touchent des thématiques variées : les discours économiques alternatifs, l'entrepreneuriat collectif féminin, les pratiques de transfert de connaissances, la situation des femmes qui exercent des métiers traditionnellement masculins, les femmes de la diversité ethnoculturelle et l'emploi.

Frédéric Lesemann, docteur en sociologie (École des hautes études en sciences sociales – EHESS, Paris), est professeur titulaire à l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) à Montréal. Il y dirige le Groupe de recherche sur les transformations du travail et des politiques publiques (<<http://www.TRANSPOL.org>>) et s'intéresse aux diverses dimensions de l'essor de l'informalité dans les sociétés mondialisées et aux répercussions de ce phénomène sur la crise des États-providence. Il contribue aux travaux du Groupe international de recherche sur l'informalité dans les métropoles (<<http://www.RECIM.info>>). Il assume actuellement la direction intérimaire du GIREPS (<<http://www.GIREPS.org>>).

Rafael Rodrigo Mueller détient une maîtrise et un doctorat en éducation de l'Universidade Federal de Santa Catarina (UFSC). Il est professeur du programme de développement socioéconomique de l'Universidade do Extremo Sul Catarinense (UNESC). Il mène des recherches dans les domaines « Sciences et technologies » et « Société et marxisme ».

Yanick Noiseux, sociologue, professeur au Département de sociologie de l'Université de Montréal, s'intéresse au travail atypique et informel, à l'analyse des politiques publiques liées au travail et au renouvellement du syndicalisme. Outre sa participation au GIREPS, il collabore avec le Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation (CEIM).

Fernando J. Pires de Sousa, économiste, statisticien, est titulaire d'un doctorat en économie de l'Université de Paris XIII et d'un postdoctorat de l'Université de Montréal. Professeur associé au Département de théorie économique de l'Université Fédérale du Ceará, il mène des recherches relatives aux questions de développement, de pauvreté et de politiques publiques, de marchés du travail, d'économie régionale, de protection sociale, de sécurité alimentaire dans le contexte du Nord-Est brésilien et de l'État du Ceará.

Sid Ahmed Soussi, sociologue, est professeur à l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Ses publications portent sur le mouvement syndical international, l'action collective dans le contexte des nouvelles formes de la division internationale du travail et sur les flux internationaux du travail migrant temporaire et leurs effets locaux sur la précarisation du travail et ses modes de régulation.

Lise St-Germain, professeure en travail social à l'Université du Québec en Outaouais (UQO), est aussi directrice du Centre de recherche sociale appliquée (CRSA) à Trois-Rivières. Ses travaux de recherche portent sur les questions de pauvreté et l'articulation entre action publique, intervention et communauté.

Pierre-Joseph Ulysse, docteur en sociologie de l'Université de Montréal, professeur à l'École de service social de l'Université de Montréal, mène des recherches sur les politiques publiques de lutte contre la pauvreté, sur les travailleurs pauvres, le travail atypique, l'immigration et la citoyenneté. Il a fondé le GIREPS en 2009.

Carole Yerochewski, docteure en sociologie de l'Université de Montréal, a travaillé en France au mensuel *Alternatives Économiques* où elle a fondé et dirigé *La lettre de l'insertion par l'activité économique*, qui traitait des actions collectives et des politiques d'insertion et d'emploi. Elle est l'auteure de *Quand le travail enferme dans la pauvreté et la précarité. Travailleuses et travailleurs pauvres au Québec et dans le monde*, paru aux Presses de l'Université du Québec, en 2014.

COLLECTION

PROBLÈMES SOCIAUX ET INTERVENTIONS SOCIALES

HENRI DORVIL – directeur
GUYLAINE RACINE – codirectrice

Violences envers les femmes

Réalités complexes et nouveaux enjeux
dans un monde en transformation

*Sous la direction de Maryse Rinfret-Raynor,
Élisabeth Lesieux, Marie-Marthe Cousineau,
Sonia Gauthier et Elizabeth Harper*

2013, ISBN 978-2-6705-3914-3, 358 pages

Le travail social et la nouvelle gestion publique

Sous la direction de Céline Bellot,

Maryse Bresson et Christian Jetté

2013, ISBN 978-2-7605-3902-0, 264 pages

Le soutien aux familles d'enfants gravement malades

Regards sur des pratiques novatrices

*Sous la direction de Manon Champagne,
Suzanne Mongeau et Lyse Lussier*

2013, ISBN 978-2-7605-3784-2, 260 pages

Le travail social

Théories, méthodologies et pratiques

Sous la direction d'Elizabeth Harper et Henri Dorvil

2013, ISBN 978-2-7605-3103-1, 464 pages

La souffrance à l'épreuve de la pensée

*Sous la direction de Nicolas Moreau
et Katharine Larose-Hébert*

2013, ISBN 978-2-7605-3771-2, 238 pages

La gestion des risques en protection de l'enfance

Logiques d'action et quête de sens

Annie Lambert

2013, ISBN 978-2-7605-3742-2, 272 pages

Qu'est-ce qu'un problème social aujourd'hui

Repenser la non-conformité

Sous la direction de Marcelo Otero et Shirley Roy

2013, ISBN 978-2-7605-3652-4, 412 pages

Expériences d'intervention psychosociale en contexte de violence conjugale

*Sous la direction de Sonia Gauthier
et Lyse Montminy*

2012, ISBN 978-2-7605-3631-9, 314 pages

Entre itinérance et fin de vie

Sociologie de la vie moindres

Dahlia Namian

2012, ISBN 978-2-7605-3515-2, 236 pages

Innover pour mobiliser

L'actualité de l'expérience de Michel Blondin

*Michel Blondin, Yvan Comeau
et Ysabel Provencher*

2012, ISBN 978-2-7605-3498-7, 192 pages

Regards critiques sur la maternité dans divers contextes sociaux

*Sous la direction de Simon Lapierre
et Dominique Damant*

2012, ISBN 978-2-7605-3495-7, 268 pages

Contrer le décrochage scolaire par l'accompagnement éducatif

Une étude sur la contribution
des organismes communautaires

Danielle Desmarais

2012, ISBN 978-2-7605-3416-2, 216 pages

Les transitions à la vie adulte des jeunes en difficulté

Concepts, figures et pratiques

Martin Goyette, Annie Pontbriand et Céline Bellot

2011, ISBN 978-2-7605-3203-8, 344 pages

Minorités de langue officielle du Canada Égales devant la santé?

Louise Bouchard et Martin Desmeules

2011, ISBN 978-2-7605-3197-0, 118 pages

Le mouvement de l'ère

Paramètres pour une approche alternative
du traitement en santé mentale

*Ellen Corin, Marie-Laurence Poiré
et Lourdes Rodriguez*

2011, ISBN 978-2-7605-3072-0, 218 pages

Arts martiaux, sports de combat et interventions psychosociales

Sous la direction de Jacques Hébert

2011, ISBN 978-2-7605-2980-9, 376 pages

Vieillir au pluriel

Perspectives sociales

*Sous la direction de Michèle Charpentier, Nancy
Guberman, Véronique Billette, Jean-Pierre Lavoie,
Amanda Grenier et Ignace Olazabal*

2010, ISBN 978-2-7605-2625-9, 532 pages

Mais oui c'est un travail!

Penser le travail du sexe au-delà
de la victimisation

*Colette Parent, Chris Bruckert, Patrice Corriveau,
Maria Nengeh Mensah et Louise Toupin*

2010, ISBN 978-2-7605-2549-8, 158 pages

Adolescence et affiliation

Les risques de devenir soi

*Sous la direction de Robert Letendre
et Denise Marchand*

2010, ISBN 978-2-7605-2512-2, 246 pages

Le monde des AA

Alcooliques, gamblers, narcomanes

Amnon Jacob Suissa

2009, ISBN 978-2-7605-2464-4, 134 pages



Vivre en famille d'accueil jusqu'à mes 18 ans

Voir ou ne pas voir mes parents?

Louise Carignan, Jacques Moreau et Claire Malo

2009, ISBN 978-2-7605-2426-2, 222 pages

**Hébergement, logement
et rétablissement en santé mentale**

Pourquoi et comment
faire évoluer les pratiques?

Sous la direction de Jean-François Pelletier,

Myra Piat, Sonia Côté et Henri Dorvil

2009, ISBN 978-2-7605-2432-3, 168 pages

Mobilité, réseaux et résilience

Le cas des familles immigrantes
et réfugiées au Québec

Michèle Vatz Laaroussi

2009, ISBN 978-2-7605-2400-2, 268 pages

Proximités

Lien, accompagnement et soin

Sous la direction de Michèle Clément,

Lucie Gélinau et Anaïs-Monica McKay

2009, ISBN 978-2-7605-1605-2, 386 pages

Visages multiples de la parentalité

Claudine Parent, Sylvie Drapeau,

Michèle Brousseau et Eve Pouliot

2008, ISBN 978-2-7605-1591-8, 486 pages

Penser la vulnérabilité

Sous la direction de Vivianne Châtel et Shirley Roy

2008, ISBN 978-2-7605-1563-5, 264 pages

Violences faites aux femmes

Sous la direction de Suzanne Arcand, Dominique

Damant, Sylvie Gravel et Elizabeth Harper

2008, ISBN 978-2-7605-1561-1, 624 pages

L'habitation comme vecteur de lien social

Sous la direction de Paul Morin et Evelyne Baillergeau

2008, ISBN 978-2-7605-1540-6, 324 pages

**Vivre son enfance au sein
d'une secte religieuse**

Comprendre pour mieux intervenir

Lorraine Derocher

2007, ISBN 978-2-7605-1527-7, 204 pages

L'itinérance en questions

Sous la direction de Shirley Roy et Roch Hurtubise

2007, ISBN 978-2-7605-1524-6, 408 pages

Solitude et sociétés contemporaines

Une sociologie clinique de l'individu
et du rapport à l'autre

Marie-Chantal Doucet

2007, ISBN 978-2-7605-1519-2, 198 pages

Problèmes sociaux – Tome IV

Théories et méthodologies
de l'intervention sociale

Sous la direction de Henri Dorvil

2007, ISBN 978-2-7605-1502-4, 504 pages

**Amour et sexualité chez l'adolescent –
Fondements, Guide d'animation,
Carnet de route**

Programme qualitatif d'éducation
sexuelle pour jeunes hommes

Hélène Manseau

2007, ISBN 978-2-7605-1513-0, 194 pages

Les transformations de l'intervention sociale

Entre innovation et gestion
des nouvelles vulnérabilités?

Sous la direction de Evelyne Baillergeau

et Céline Bellot

2007, ISBN 978-2-7605-1504-8, 258 pages

Problèmes sociaux – Tome III

Théories et méthodologies de la recherche

Sous la direction de Henri Dorvil

2007, ISBN 978-2-7605-1501-7, 550 pages

**Lutte contre la pauvreté, territorialité
et développement social intégré**

Le cas de Trois-Rivières

Pierre-Joseph Ulysse et Frédéric Lesemann

2007, ISBN 978-2-7605-1490-4, 168 pages

Pas de retraite pour l'engagement citoyen

Sous la direction de Michèle Charpentier

et Anne Quéniart

2007, ISBN 978-2-7605-1478-2, 210 pages

Enfants à protéger – Parents à aider

Des univers à rapprocher

Sous la direction de Claire Chamberland,

Sophie Léveillé et Nico Trocme

2007, ISBN 978-2-7605-1467-6, 480 pages

Le médicament au cœur

de la société contemporaine

Regards croisés sur un objet complexe

Sous la direction de Johanne Collin,

Marcelo Otero et Laurence Monmais

2006, ISBN 2-7605-1441-2, 300 pages

Le projet Solidarité Jeunesse

Dynamiques partenariales

et insertion des jeunes en difficulté

Martin Goyette, Céline Bellot

et Jean Panet-Raymond

2006, ISBN 2-7605-1443-9, 212 pages

La pratique de l'intervention de groupe

Perceptions, stratégies et enjeux

Ginette Berteau

2006, ISBN 2-7605-1442-0, 252 pages

**Repenser la qualité des services en santé
mentale dans la communauté**

Changer de perspective

Lourdes Rodriguez, Linda Bourgeois, Yves Landry
et al.

2006, ISBN 2-7605-1348-3, 336 pages

L'intervention sociale en cas de catastrophe

*Sous la direction de Danielle Maltais
et Marie-Andrée Rheault*

2005, ISBN 2-7605-1387-4, 420 pages

Trajectoires de déviance juvénile

Natacha Brunelle et Marie-Marthe Cousineau

2005, ISBN 2-7605-1372-6, 232 pages

Revenu minimum garanti

Lionel-Henri Groulx

2005, ISBN 2-7605-1365-3, 380 pages

Amour, violence et adolescence

Mylène Fernet

2005, ISBN 2-7605-1347-5, 268 pages

Réclusion et Internet

Jean-François Pelletier

2005, ISBN 2-7605-1259-2, 172 pages

Au-delà du système pénal

L'intégration sociale et professionnelle
des groupes judiciarisés et marginalisés

Sous la direction de Jean Poupard

2004, ISBN 2-7605-1307-6, 294 pages

L'imaginaire urbain et les jeunes

La ville comme espace d'expériences
identitaires et créatrices

*Sous la direction de Pierre-W. Boudreault
et Michel Parazelli*

2004, ISBN 2-7605-1293-2, 388 pages

Parents d'ailleurs, enfants d'ici

Dynamique d'adaptation du rôle parental
chez les immigrants

Louise Bérubé

2004, ISBN 2-7605-1263-0, 276 pages

Citoyenneté et pauvreté

Politiques, pratiques et stratégies d'insertion
en emploi et de lutte contre la pauvreté

Pierre-Joseph Ulysse et Frédéric Lesemann

2004, ISBN 2-7605-1261-4, 330 pages

**Éthique, travail social
et action communautaire**

Henri Lamoureux

2003, ISBN 2-7605-1245-2, 266 pages

Travailler dans le communautaire

*Jean-Pierre Deslauriers,
avec la collaboration de Renaud Paquet*

2003, ISBN 2-7605-1230-4, 158 pages

Violence parentale et violence conjugale

Des réalités plurielles, multidimensionnelles
et interreliées

Claire Chamberland

2003, ISBN 2-7605-1216-9, 410 pages

Le virage ambulatoire: défis et enjeux

*Sous la direction de Guillaume Pérodeau
et Denyse Côté*

2002, ISBN 2-7605-1195-2, 216 pages

Priver ou privatiser la vieillesse?

Entre le domicile à tout prix
et le placement à aucun prix

Michèle Charpentier

2002, ISBN 2-7605-1171-5, 226 pages

**Huit clés pour la prévention
du suicide chez les jeunes**

Marlène Falardeau

2002, ISBN 2-7605-1177-4, 202 pages

La rue attractive

Parcours et pratiques identitaires
des jeunes de la rue

Michel Parazelli

2002, ISBN 2-7605-1158-8, 378 pages

Le jardin d'ombres

La poétique et la politique
de la rééducation sociale

Michel Desjardins

2002, ISBN 2-7605-1157-X, 260 pages

Problèmes sociaux – Tome II

Études de cas et interventions sociales

Sous la direction de Henri Dorvil et Robert Mayer

2001, ISBN 2-7605-1127-8, 700 pages

Problèmes sociaux – Tome I

Théories et méthodologies

Sous la direction de Henri Dorvil et Robert Mayer

2001, ISBN 2-7605-1126-X, 622 pages

L'EMPLOI SE TRANSFORME. Auparavant relativement stable, il devient de plus en plus précaire, flexible, temporaire. Dans cette vaste transformation, les entreprises autant que l'État modifient leurs modes d'opération et leur rôle. Compétitivité et productivité sont autant de mots-clés faisant partie du vocabulaire des dirigeants politiques et économiques. Mais à quelles conditions et à quels coûts pour les travailleurs? Hélas, l'emploi ne permet souvent plus de garantir un niveau de revenu suffisant pour ne pas être pauvre.

La croissance de ce «travail qui rend pauvre» engendre une réflexion sur les formes possibles de mobilisation pour la défense des intérêts et la protection des catégories sociales les plus vulnérables. Les membres des équipes brésilienne et québécoise du Groupe interdisciplinaire de recherche sur l'emploi, la pauvreté et la protection sociale de l'Université de Montréal se consacrent à cette tâche. Dans le présent ouvrage, ils tentent de saisir la problématique des travailleurs pauvres dans le contexte de la mondialisation par une démarche réflexive fondée sur la volonté de comprendre autant la réalité du Nord que celle du Sud, au-delà des distances et des différences, et peut-être grâce à elles. Une première partie portant sur la pauvreté et les grandes tendances du marché du travail réunit des textes qui définissent les notions, le contexte et les perspectives de recherche. La deuxième partie comporte quant à elle des récits de pratique et des réflexions théoriques en lien avec les initiatives citoyennes et les politiques publiques. Les auteurs poursuivent tous le même objectif: trouver des solutions originales pour répondre à diverses situations collectives de précarité et de pauvreté, que ce soit en raison des transformations des conditions de travail, du manque d'emplois rémunérateurs ou des difficultés d'accès ou d'insertion en emploi.

Pierre-Joseph Ulysse, sociologue, est professeur à l'École de service social de l'Université de Montréal et spécialiste des politiques sociales de lutte contre la pauvreté. Il a fondé le Groupe interdisciplinaire de recherche sur l'emploi, la pauvreté et la protection sociale (GIREPS).

Frédéric Lesemann, sociologue, est professeur à l'Institut national de la recherche scientifique à Montréal. Il s'intéresse au phénomène de l'essor du travail informel. Il assume la direction intérimaire du GIREPS.

Fernando J. Pires de Sousa, économiste et statisticien, est professeur à l'Université fédérale du Ceará à Fortaleza. Il mène des recherches sur les questions de pauvreté, de politiques publiques et de marchés du travail et dirige l'équipe brésilienne du GIREPS.

Ont collaboré à cet ouvrage

Elsa Beaulieu Bastien, Liana Maria da Frota Carleial, Deise Luiza da Silva Ferraz, Berthe Lacharité, Frédéric Lesemann, Rafael Rodrigo Mueller, Yanick Noiseux, Fernando J. Pires de Sousa, Sid Ahmed Soussi, Lise St-Germain, Pierre-Joseph Ulysse, Carole Yerochewski



9 782760 539372

ISBN 978-2-7605-3937-2